This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

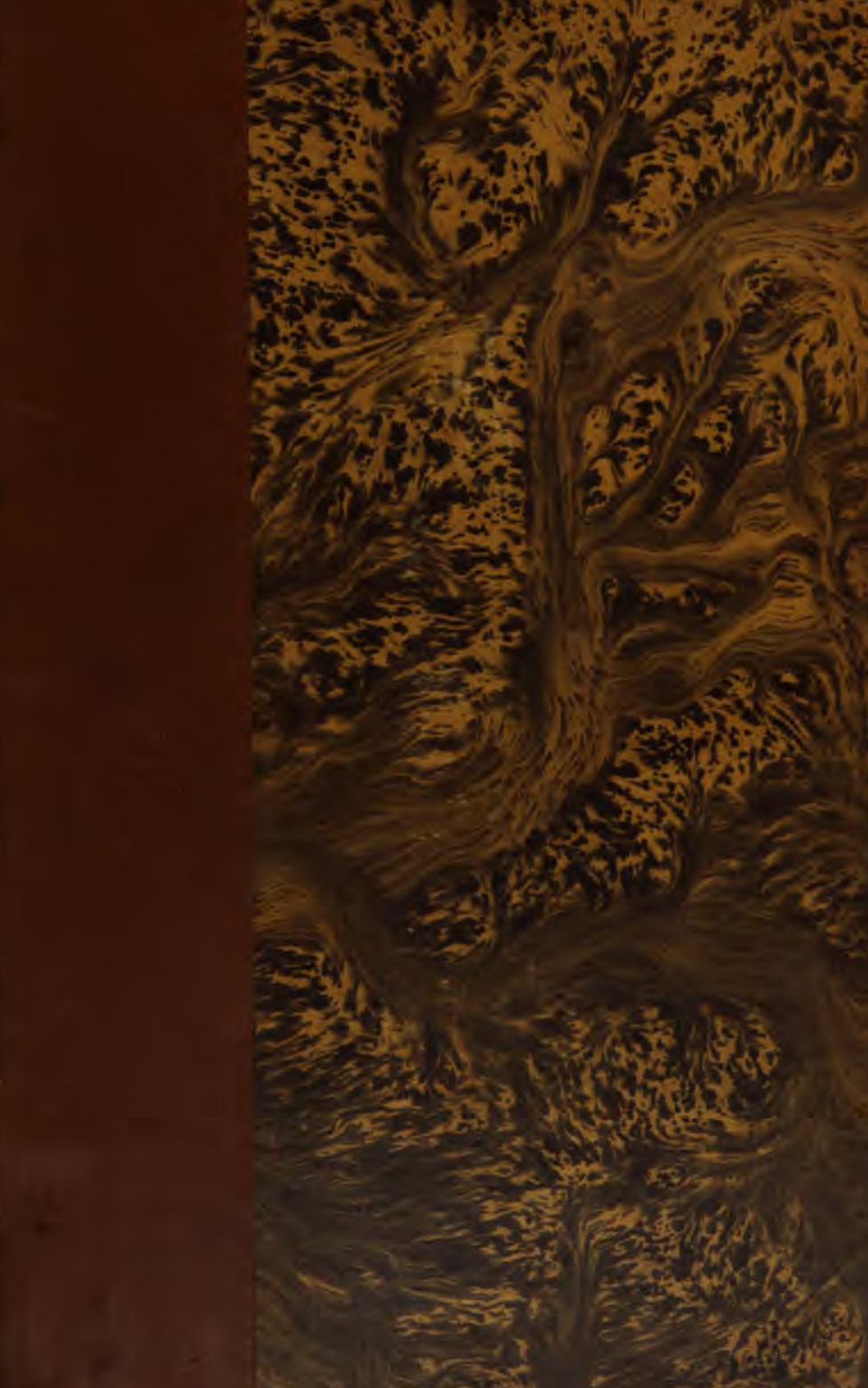

Per. 23721 e. 21

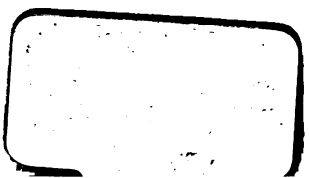

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.

A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale

40 me ANNÉE. — 1868.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 9 minutes. (1)

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercr.	CIRCONCISION.	8 4	4 3	11 matin 12	10 soir 51	3 27	3 49
2 Jeudi	s Macaire	8 4	4 4	11 matin 37	11 soir 57	4 12	4 37
3 Vendr.	ste Geneviè. P.Q	8 4	4 5	0 soir 2	0 0	5 5	5 36
4 Samedi	s Rigobert.	8 4	4 6	0 soir 29	11 matin 6	6 8	6 43
5 DIM.	s Siméon S.	8 3	4 7	0 58	0 matin 18	7 20	7 55
6 Lundi	L'EPIPHANIE.	8 3	4 9	1 34	1 31	8 30	9 3
7 Mardi	s Lucien, év.	8 2	4 10	2 18	2 44	9 33	10 1
8 Mercr.	ste Adèle.	8 2	4 11	3 11	3 55	10 28	10 52
9 Jeudi	s Julien, m. P.L	8 1	4 12	4 14	4 0	11 17	11 42
10 Vendr.	s Guillaume.	8 1	4 14	5 26	5 56	0 0	0 4
11 Samedi	s Théodose.	8 1	4 15	6 43	7 44	0 28	0 52
12 DIM.	ste Césaire.	8 1	4 16	8 [illegible]2	9 23	1 16	1 39
13 Lundi	Bapt. de N.S.	8 0	4 17	9 19	9 56	2 4	2 27
14 Mardi	s Hilaire, év.	8 0	4 19	10 34	10 25	2 51	3 14
15 Mercr.	s Nom de J.	7 59	4 20	11 45	10 53	3 40	4 5
16 Jeudi	s Marcel, p. D.Q	7 58	4 22	0 0	11 19	4 32	4 59
17 Vendr.	s Antoine, év.	7 58	4 23	0 matin 56	11 45	5 29	6 0
18 Samedi	Ch s Pierre à Rom	7 57	4 25	2 matin 2	0 soir 15	6 35	7 12
19 DIM.	s Canut.	7 56	4 26	3 7	0 soir 46	7 50	8 27
20 Lundi	s Sébastien.	7 55	4 28	4 6	1 22	9 3	9 36
21 Mardi	ste Agnès, v.	7 53	4 30	5 2	2 2	10 3	10 28
22 Mercr.	s Vincent.	7 52	4 32	5 54	2 48	10 50	11 10
23 Jeudi	s Alphonse.	7 51	4 33	6 41	3 39	11 30	11 48
24 Vendr.	s Babylas. N.L.	7 50	4 35	7 21	4 35	0 0	0 5
25 Samedi	Conv. de s. P.	7 49	4 36	7 55	5 34	0 22	0 38
26 DIM.	s Polycarpe.	7 47	4 39	8 25	6 35	0 53	1 9
27 Lundi	s Jean Chr.	7 46	4 41	8 52	7 38	1 25	1 41
28 Mardi	Charlemagne.	7 45	4 42	9 17	8 43	1 56	2 11
29 Mercr.	s Franç. de S.	7 43	4 44	9 42	9 47	2 28	2 45
30 Jeudi	ste Martine.	7 42	4 46	10 7	10 53	3 2	3 20
31 Vendr.	s Pierre Nolasq.	7 40	4 48	10 32	0 0	3 41	4 1

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 37 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Samedi	s Ignace. P.Q	7 38	4 50	11 matin 0	0 1	4 24	4 50
2 DIM.	PURIFICATION.	7 37	4 51	11 matin 32	1 matin 12	5 18	5 51
3 Lundi	s Blaise.	7 36	4 53	0 9	2 matin 23	6 27	7 6
4 Mardi	s. André.	7 34	4 55	0 soir 56	3 32	7 47	8 27
5 Mercr.	ste Agathe.	7 33	4 56	1 soir 52	4 39	9 5	9 41
6 Jeudi	ste Dorothée.	7 31	4 58	2 59	5 38	10 10	10 39
7 Vendr.	s Romuald.	7 30	5 0	4 11	6 31	11 6	11 31
8 Samedi	s Jean de M. P.L	7 28	5 3	5 30	7 15	11 54	0 0
9 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 27	5 4	6 49	7 52	0 18	0 41
10 Lundi	ste Scholastique.	7 24	5 6	8 8	8 23	1 3	1 26
11 Mardi	s Séverin, a.	7 22	5 7	9 24	8 52	1 47	2 9
12 Mercr.	ste Eulalie.	7 21	5 9	10 38	9 20	2 30	2 52
13 Jeudi	s Martinien	7 19	5 11	11 47	9 49	3 12	3 34
14 Vendr.	s Valentin.	7 17	5 12	0 0	10 18	3 57	4 20
15 Samedi	s. Faustin. D.Q	7 16	5 14	0 matin 54	10 49	4 45	5 11
16 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 14	5 16	1 matin 57	11 23	5 42	6 15
17 Lundi	s Germain.	7 12	5 17	2 56	0 2	6 55	7 36
18 Mardi	s Siméon.	7 10	5 19	3 50	0 soir 45	8 20	9 0
19 Mercr.	ste Julienne.	7 9	5 20	4 38	1 34	9 36	10 5
20 Jeudi	s Eucher.	7 6	5 23	5 19	2 28	10 30	10 52
21 Vendr.	s Pépin, duc.	7 4	5 25	5 56	3 25	11 11	11 30
22 Samedi	Ch s. Pierre à A.	7 2	5 26	6 28	4 27	11 46	0 0
23 DIM.	QUINQUAGÉS. N.L	7 0	5 28	6 57	5 29	0 2	0 19
24 Lundi	s Prétextat.	6 58	5 30	7 22	6 34	0 33	0 49
25 Mardi	s Mathias, ap.	6 56	5 31	7 47	7 39	1 4	1 19
26 Mercr.	LES CENDRES.	6 54	5 33	8 11	8 46	1 33	1 49
27 Jeudi	s Alexandre.	6 52	5 34	8 36	9 53	2 5	2 20
28 Vendr.	s Léandre.	6 51	5 36	9 3	11 1	2 37	2 55
29 Samedi	s Romain.	6 49	5 38	9 33	0 0	3 12	3 32

Lettre dominicale. . . E D. Epacte . . . . . VI.

(1) Latitude de Lille.

Le soleil entre au signe du Bélier. **MARS.** Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 DIM.	QUADRAGÉSIME.	6 47	5 39	10 7	0 matin 12	3 54	4 17
2 Lundi	S. Simplice. P.Q	6 44	5 42	10 49	1 20	4 43	5 15
3 Mardi	ste Cunégonde.	6 41	5 43	11 38	2 26	5 51	6 32
4 Mercr.	s. Casimir 4 T.	6 40	5 45	0 soir 38	3 26	7 17	8 3
5 Jeudi	s. Théophile.	6 38	5 47	1 47	4 19	8 46	9 26
6 Vendr	ste Colette. 4 T.	6 36	5 48	3 1	5 5	9 59	10 29
7 Samedi	s Thomas. 4 T.	6 34	5 50	4 19	5 44	10 55	11 18
8 DIM.	REMINISCERE. P.L	6 32	5 51	5 37	6 19	11 43	0 0
9 Lundi	ste Françoise.	6 29	5 53	6 55	6 50	0 4	0 25
10 Mardi	les 40 Martyrs.	6 27	5 54	8 12	7 18	0 46	1 5
11 Mercr.	s Eulogc.	6 25	5 56	9 26	7 45	1 29	1 46
12 Jeudi	s Grégoire.	6 22	5 58	10 36	8 14	2 6	2 24
13 Vendr.	ste Euphrasie.	6 20	6 0	11 42	8 45	2 44	3 2
14 Samedi	ste Mathilde.	6 18	6 1	0 0	9 19	3 22	3 43
15 DIM.	OCULI.	6 16	6 3	0 matin 44	9 58	4 5	4 27
16 Lundi	s Alexandre D.Q	6 14	6 4	1 41	10 40	4 55	5 25
17 Mardi	s Patrice.	6 12	6 6	2 32	11 28	6 0	6 43
18 Mercr.	s Cyrille, d.	6 9	6 8	3 16	0 soir 21	7 29	8 16
19 Jeudi	s Joseph.	6 7	6 10	3 56	1 16	8 58	9 32
20 Vendr.	s Joachim.	6 4	6 12	4 30	2 16	10 0	10 21
21 Samedi	s Benoît.	6 2	6 13	4 59	3 18	10 45	11 3
22 DIM.	LÆTARE.	5 59	6 16	5 26	4 22	11 20	11 37
23 Lundi	s Othon.	5 57	6 17	5 50	5 28	11 52	0 0
24 Mardi	s Cyrille, év. N.L.	5 55	6 19	6 15	6 34	0 7	0 23
25 Mercr.	L'ANNONCIATION.	5 53	6 20	6 39	7 43	0 38	0 52
26 Jeudi	s Ludger.	5 51	6 22	7 6	8 53	1 8	1 24
27 Vendr	s Rupert.	5 49	6 23	7 36	10 3	1 40	1 57
28 Samedi	s Sixte, p.	5 47	6 25	8 9	11 13	2 13	2 32
29 DIM.	LA PASSION.	5 44	6 26	8 49	0 soir 0	2 51	3 10
30 Lundi	s Jean Clim.	5 42	6 27	9 36	0 matin 18	3 32	3 57
31 Mardi	s Guy, a. P.Q.	5 40	6 29	10 30	1 19	4 24	4 57

Le soleil entre au signe du Taureau. **AVRIL.** Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercr.	s Hugues.	5 37	6 34	11 soir mat. 34	2 matin 13	5 34	6 16
2 Jeudi	s Franç. de P.	5 35	6 33	0 43	3 1	7 4	7 51
3 Vendr.	s Richard.	5 33	6 34	1 58	3 41	8 35	9 14
4 Samedi	s Isidore, év.	5 31	6 36	3 14	4 17	9 47	10 15
5 DIM.	LES RAMEAUX.	5 29	6 37	4 32	4 48	10 49	11 4
6 Lundi	s Célestin.	5 27	6 39	5 49	5 16	11 25	11 46
7 Mardi	s Aphraate. P.L	5 25	6 40	7 3	5 44	0 0	0 6
8 Mercr.	s Albert, év.	5 23	6 42	8 15	6 13	0 25	0 45
9 Jeudi	SAINTE CÈNE.	5 21	6 43	9 25	6 42	1 3	1 22
10 Vendr.	Mort de N.-S.	5 19	6 45	10 30	7 14	1 40	1 58
11 Samedi	s Léon, p.	5 16	6 47	11 31	7 50	2 15	2 34
12 DIM.	PAQUES.	5 14	6 49	0 0	8 32	2 53	3 11
13 Lundi	PAQUES.	5 12	6 50	0 matin 25	9 18	3 32	3 54
14 Mardi	s Tiburce. D.Q	5 10	6 52	1 12	10 8	4 18	4 45
15 Mercr.	ste Anastasie.	5 8	6 53	1 53	11 4	5 17	5 54
16 Jeudi	s Druon, conf.	5 6	6 55	2 29	0 soir 3	6 38	7 23
17 Vendr.	s Anicet pape.	5 4	6 56	3 0	1 4	8 5	8 43
18 Samedi	s Parfait.	5 2	6 58	3 28	2 8	9 16	9 48
19 DIM.	QUASIMODO.	5 0	6 59	3 54	3 13	10 6	10 27
20 Lundi	s Sulpice.	4 58	7 1	4 18	4 20	10 45	11 3
21 Mardi	s Anselme	4 55	7 3	4 43	5 28	11 19	11 36
22 Mercr.	s Soter, p. N.L.	4 53	7 5	5 9	6 38	11 52	0 0
23 Jeudi	s Georges.	4 51	7 6	5 36	7 49	0 8	0 24
24 Vendr.	s Fidèle, mart.	4 49	7 7	6 8	9 1	0 42	0 58
25 Samedi	s Marc, év.	4 48	7 9	6 46	10 10	1 17	1 34
26 DIM.	ss Clet et M.	4 46	7 10	7 30	11 15	1 54	2 13
27 Lundi	s Anthime.	4 44	7 12	8 23	0 soir 0	2 34	2 57
28 Mardi	s Vital, m.	4 42	7 13	9 24	0 matin 13	3 20	3 47
29 Mercr.	s Pierre, m. P.Q	4 41	7 15	10 33	1 2	4 16	4 50
30 Jeudi	ste Cath. de S.	4 39	7 16	11 45	1 44	5 28	6 9

MAI.

Le soleil entre au signe des Gémeaux. — Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
Vendr.	ss Phil. et Jacq.	4 36	7 18	1 soir. 0	2 matin. 19	6 54	7 37
Samedi	s Athanase.	4 34	7 20	2 15	2 51	8 18	8 55
DIM.	Inv.ste Croix.	4 33	7 22	3 30	3 19	9 27	9 55
Lundi	ste Monique.	4 31	7 23	4 43	3 46	10 20	10 44
Mardi	s Pie V, pape.	4 29	7 24	5 56	4 12	11 5	11 25
Mercr.	s Jean P.L. P.L	4 27	7 26	7 6	4 40	11 45	0 0
Jeudi	s Stanislas.	4 25	7 28	8 14	5 11	0 4	0 23
Vendr.	s Juste.	4 24	7 30	9 17	5 46	0 41	0 59
Samedi	Tr. s Nicolas.	4 22	7 31	10 15	6 23	1 17	1 34
DIM.	s Antonin.	4 21	7 33	11 6	7 9	1 52	2 11
Lundi	s Mammert.	4 19	7 35	11 51	7 58	2 29	2 47
Mardi	s Nérée.	4 17	7 36	0 0	8 53	3 6	3 27
Mercr.	s Gervais.	4 16	7 38	0 matin. 29	9 50	3 50	4 14
Jeudi	s Boniface. D.Q	4 14	7 39	1 matin. 2	10 50	4 42	5 13
Vendr.	s Pacôme.	4 13	7 40	1 31	11 52	5 48	6 26
Samedi	s Honoré.	4 12	7 41	1 57	0 soir. 55	7 5	7 44
DIM.	ste Restitude.	4 10	7 43	2 21	2 1	8 19	8 48
Lundi	ROGATIONS.	4 9	7 44	2 41	3 9	9 17	9 42
Mardi	s Pierre Cél.	4 8	7 45	3 9	4 18	10 4	10 24
Mercr.	s Bernardin.	4 7	7 47	3 36	5 29	10 44	11 3
Jeudi	ASCENSION.	4 5	7 49	4 5	6 43	11 20	11 40
Vendr.	ste Julie. N.L.	4 4	7 50	4 40	7 55	11 57	0 0
Samedi	s Guilbert.	4 3	7 51	5 23	9 3	0 17	0 37
DIM.	ste Jeanne.	4 2	7 53	6 14	10 7	0 56	1 17
Lundi	ste Marie P.	4 1	7 54	7 14	11 2	1 38	2 1
Mardi	s. Quadrat.	4 0	7 55	8 22	11 47	2 24	2 48
Mercr.	s Jules.	3 59	7 56	9 35	0 0	3 13	3 42
Jeudi	s Germain P.Q	3 58	7 57	10 50	0 matin. 22	4 12	4 44
Vendr.	s Maximin.	3 57	7 58	0 soir. 4	0 54	5 19	5 58
Samedi	s Félix, p.	3 56	7 59	1 17	1 24	6 36	7 15
DIM.	PENTECOTE.	3 55	8 0	2 31	1 51	7 53	8 28

JUIN.

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. — Les jours cr. de 18 m, j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Lundi	PENTECÔTE.	3 55	8 1	3 soir. 43	2 matin. 18	9 1	9 30
2 Mardi	s Erasme.	3 54	8 2	4 53	2 45	9 57	10 21
3 Mercr.	ste Clotilde. & T.	3 54	8 3	6 2	3 12	10 44	11 5
4 Jeudi	s Quirin.	3 53	8 4	7 6	3 44	11 24	11 45
5 Vendr.	s Boniface. P.L.	3 52	8 4	8 5	4 22	0 0	0 3
6 Samedi	s Norbert. & T.	3 52	8 5	9 0	5 3	0 22	0 40
7 DIM.	LA TRINITÉ.	3 52	8 6	9 48	5 50	0 58	1 16
8 Lundi	s Médard, év.	3 51	8 7	10 30	6 41	1 33	1 51
9 Mardi	ss Prime et F.	3 51	8 8	11 4	7 37	2 9	2 27
10 Mercr.	ste Marguerite.	3 50	8 9	11 34	8 37	2 46	3 4
11 Jeudi	FÊTE-DIEU.	3 50	8 9	0 0	9 39	3 25	3 47
12 Vendr.	s Basilide.	3 49	8 10	0 1	10 42	4 10	4 36
13 Samedi	s Antoine. D.Q	3 49	8 11	0 matin. 24	11 46	5 4	5 35
14 DIM.	s Basile.	3 49	8 11	0 matin. 48	0 soir. 51	6 7	6 41
15 Lundi	s Modeste.	3 49	8 12	1 11	1 58	7 15	7 29
16 Mardi	ste Lutgarde.	3 49	8 12	1 36	3 7	8 21	8 50
17 Mercr.	s Avit, ab.	3 49	8 13	2 3	4 19	9 18	9 44
18 Jeudi	OCT. FÊTE-DIEU.	3 49	8 13	2 35	5 32	10 8	10 30
19 Vendr.	s Gervais.	3 49	8 14	3 15	6 43	10 52	11 14
20 Samedi	ste Florence N.L	3 48	8 15	4 1	7 51	11 36	11 56
21 DIM.	s Leufroi.	3 48	8 15	4 58	8 52	0 0	0 19
22 Lundi	s Paulin, ev.	3 48	8 15	6 5	9 43	0 42	1 4
23 Mardi	s. Liébert.	3 49	8 15	7 18	10 25	1 28	1 51
24 Mercr.	Nat. s. Jean-Bap.	3 49	8 15	8 35	10 59	2 15	2 41
25 Jeudi	Transl. s. Él.	3 49	8 15	9 52	11 30	3 5	3 32
26 Vendr.	ss Jean et P.	3 50	8 15	11 8	11 58	4 1	4 30
27 Samedi	s Ladislas. P.Q.	3 50	8 15	0 soir. 22	0 0	5 2	5 35
28 DIM.	s Léon II, p.	3 51	8 15	1 33	0 matin. 24	6 8	6 44
29 Lundi	ss Pierre et Paul.	3 52	8 15	2 42	0 51	7 20	7 55
30 Mardi	s Martial.	3 53	8 14	3 50	1 18	8 29	9 1

Le soleil entre au signe du Lion. **JUILLET.** Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Mercr.	s Rombaut.	3 54	8 13	4 soir 57	11 matin 46	9 31	9 58
2 Jeudi	Visitation N.-D	3 55	8 12	5 57	2 21	10 23	10 46
3 Vendr.	ste Hyacinthe.	3 56	8 12	6 54	3 0	11 7	11 28
4 Samedi	s Martin. P.L	3 56	8 11	7 44	3 45	11 47	0 0
5 DIM.	s Agathon.	3 57	8 11	8 28	4 34	0 6	0 24
6 Lundi	ste Godelive.	3 58	8 10	9 5	5 29	0 42	0 50
7 Mardi	s Willebaud.	3 59	8 10	9 37	6 28	1 16	1 33
8 Mercr.	s Procope.	4 0	8 9	10 5	7 29	1 50	2 7
9 Jeudi	Martyrs de G.	4 0	8 9	10 30	8 31	2 24	2 42
10 Vendr.	ste Félicité.	4 1	8 8	10 53	9 34	2 59	3 18
11 Samedi	Transl. s Benoît.	4 2	8 7	11 16	10 38	3 38	4 0
12 DIM.	s J. Gualbert.	4 3	8 7	11 40	11 43	4 23	4 48
13 Lundi.	s Anaclet. D. Q	4 4	8 6	0 0	0 soir 50	5 14	5 44
14 Mardi	s Bonaventure	4 5	8 5	0 matin 5	1 58	6 16	6 51
15 Mercr.	s Henri II.	4 6	8 4	0 matin 33	3 9	7 25	7 59
16 Jeudi	N.-D. du M.-C.	4 7	8 3	1 7	4 20	8 33	9 6
17 Vendr.	s Alexis, conf.	4 8	8 3	1 49	5 29	9 36	10 3
18 Samedi	s Arnould.	4 10	8 2	2 41	6 33	10 29	10 54
19 DIM.	s Vincent P.N.L.	4 11	8 1	3 42	7 30	11 18	11 43
20 Lundi	ste Marguerite	4 12	8 0	4 52	8 18	0 0	0 5
21 Mardi	s Praxède.	4 13	7 58	6 10	8 57	0 29	0 52
22 Mercr.	ste Marie-M.	4 14	7 57	7 31	9 30	1 17	1 40
23 Jeudi	s Apollinaire.	4 16	7 56	8 50	10 0	2 4	2 28
24 Vendr.	ste Christine.	4 17	7 55	10 7	10 23	2 52	3 15
25 Samedi	ss Jacques et C.	4 18	7 54	11 22	10 54	3 41	4 7
26 DIM.	ste Anne. P. Q.	4 19	7 53	0 soir 34	11 22	4 34	5 2
27 Lundi	ste Nathalie	4 20	7 51	1 soir 44	11 51	5 32	6 5
28 Mardi	s Nazaire.	4 22	7 50	2 49	0 0	6 39	7 15
29 Merc.	ste Marthe.	4 23	7 48	3 52	0 matin 24	7 53	8 30
30 Jeudi	s Abdon.	4 25	7 46	4 50	1 1	9 5	9 37
31 Vendr.	s Ignace de L.	4 26	7 45	5 41	1 44	10 5	10 20

Le soleil entre au signe de la Vierge. **AOUT.** Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	s Pierre-ès-l.	4 28	7 43	6 soir 27	2 matin 32	10 52	11 13
2 DIM.	N.-D. des Ang.	4 29	7 42	7 6	3 25	11 33	11 51
3 Lundi	ste Lydie. P. L	4 30	7 40	7 41	4 21	0 0	0 8
4 Mardi	s Dominique.	4 32	7 39	8 9	5 21	0 24	0 41
5 Merc.	ste Marie aux N.	4 34	7 37	8 35	6 23	0 57	1 13
6 Jeudi	Transf. N.-S.	4 35	7 36	8 59	7 26	1 29	1 44
7 Vendr.	s Gaëtan.	4 36	7 34	9 22	8 29	2 0	2 16
8 Samedi	s Cyriaque.	4 38	7 32	9 46	9 31	2 33	2 50
9 DIM.	s Romain.	4 40	7 30	10 9	10 36	3 6	3 25
10 Lundi	s Laurent.	4 41	7 28	10 36	11 42	3 46	4 7
11 Mardi	ste Suzanne D.Q	4 42	7 26	10 7	0 soir 50	4 30	4 57
12 Merc.	ste Claire, abb	4 44	7 25	11 43	2 soir 0	5 26	5 59
13 Jeudi	s Hippolyte.	4 45	7 23	0 0	3 8	6 35	7 15
14 Vend.	s Eusèbe.	4 47	7 21	0 matin 28	4 12	7 55	8 34
15 Samedi	ASSOMPTION.	4 48	7 19	1 matin 22	5 12	9 11	9 44
16 DIM.	s Roch.	4 49	7 17	2 28	6 4	10 13	10 40
17 Lundi	s Carloman.	4 51	7 15	3 41	6 49	11 6	11 30
18 Mardi	ste Hélène. N.L.	4 53	7 13	5 1	7 26	11 53	0 0
19 Merc.	ste Thècle.	4 55	7 11	6 22	7 59	0 17	0 40
20 Jeudi	s Bernard.	4 56	7 9	7 43	8 27	1 2	1 25
21 Vendr.	s Albéric.	4 58	7 7	9 1	8 55	1 46	2 8
22 Samedi	s Symphorien.	4 59	7 5	10 17	9 21	2 30	2 52
23 DIM.	s Philippe.	5 1	7 3	11 30	9 53	3 13	3 36
24 Lundi	s Barthélemy.	5 3	7 0	0 soir 40	10 26	4 0	4 24
25 Mardi	s Louis, roi. P.Q	5 4	6 58	1 soir 44	11 1	4 52	5 21
26 Merc.	s Zéphirin.	5 6	6 56	2 44	11 42	5 54	6 32
27 Jeudi	s Césaire.	5 7	6 54	3 38	0 0	7 14	7 56
28 Vendr.	s Augustin.	5 8	6 52	4 26	0 matin 28	8 37	9 14
29 Sam.	Décoll. s J-B.	5 10	6 49	5 7	1 matin 19	9 46	10 12
30 DIM.	ste Rose	5 12	6 47	5 42	2 15	10 35	10 56
31 Lundi	s Raymond.	5 14	6 45	6 13	3 14	11 15	11 32

Le soleil entre au signe de la Balance. **SEPTEMBRE.** Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mardi	s Gilles.	5 15	6 43	6 soir 40	5 matin 15	11 48	0 0
2 Merc.	s Lazare, roi P. L	5 17	6 41	7 soir 4	5 matin 17	0 4	0 20
3 Jeudi	s Séraphin.	5 18	6 39	7 26	6 21	0 35	0 50
4 Vendr.	ste Rosalie.	5 19	6 37	7 49	7 25	1 4	1 19
5 Samedi	s Bertin.	5 21	6 35	8 13	8 30	1 33	1 49
6 Dim.	s Eleuthère.	5 22	6 33	8 38	9 37	2 5	2 20
7 Lundi	ste Reine.	5 24	6 31	9 7	10 43	2 37	2 54
8 Mardi	Nativité N.-D	5 26	6 28	9 40	11 51	3 12	3 32
9 Merc.	s Omer, év. D. Q	5 27	6 26	10 22	0 soir 56	3 55	4 19
10 Jeudi.	s Nicolas de T.	5 29	6 24	11 10	2 soir 1	4 48	5 21
11 Vendr.	ste Vindiciane	5 30	6 22	0 0	3 1	6 0	6 44
12 Samedi	s Silvin.	5 32	6 19	0 matin 8	3 55	7 30	8 14
13 Dim.	s Aimé, évêq.	5 33	6 17	1 matin 16	4 42	8 55	9 31
14 Lundi	Exalt. ste C.	5 35	6 15	2 32	5 21	10 1	10 29
15 Mardi	s Nicomède.	5 36	6 13	3 51	5 55	10 53	11 17
16 Merc.	s Cornil, p. N. L	5 37	6 11	5 12	6 25	11 40	0 0
17 Jeudi	s Lambert.	5 39	6 9	6 32	6 54	0 0	0 22
18 Vendr.	ste Sophie. 4 T.	5 41	6 6	7 52	7 21	0 43	1 3
19 Samedi	s Janvier. 4 T.	5 43	6 4	9 8	7 51	1 24	1 44
20 Dim.	s Eustache.	5 44	6 1	10 22	8 22	2 4	2 23
21 Lundi	s Mathieu.	5 46	5 59	11 31	8 57	2 44	3 4
22 Mardi	s Maurice.	5 47	5 57	0 soir 35	9 37	3 25	3 49
23 Mercr.	s Lin, p. P. Q.	5 48	5 55	1 soir 31	10 22	4 12	4 40
24 Jeudi	N-D. de la M.	5 50	5 53	2 21	11 12	5 11	5 48
25 Vendr.	s Firmin. év.	5 51	5 51	3 5	0 0	6 30	7 15
26 Samedi	ste Justine.	5 53	5 49	3 42	0 matin 7	8 3	8 44
27 Dim.	ss Côme et D.	5 54	5 47	4 14	1 matin 5	9 19	9 48
28 Lundi	s Privat.	5 56	5 44	4 42	2 6	10 10	10 34
29 Mardi	Déd. s Michel.	5 58	5 41	5 7	3 8	10 50	11 7
30 Mercr.	s Jérôme	6 0	5 39	5 30	4 12	11 22	11 38

Le soleil entre au signe du Scorpion. **OCTOBRE.** Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	ss Remi et P. P. L	6 1	5 37	5 soir 54	5 matin 16	11 53	0 0
2 Vendr.	Anges gardiens	6 3	5 35	6 18	6 matin 21	0 7	0 23
3 Samedi	s Gérard.	6 5	5 32	6 42	7 28	0 37	0 52
4 Dim.	s François.	6 7	5 30	7 10	8 35	1 7	1 22
5 Lundi	s Placide.	6 8	5 28	7 42	9 43	1 37	1 54
6 Mardi	s Bruno, conf.	6 9	5 26	8 19	10 51	2 11	2 28
7 Mercr.	s Marc, pape.	6 11	5 24	9 3	11 57	2 8	3 7
8 Jeudi.	ste Brigitte.	6 13	5 22	10 58	0 soir 57	3 30	3 57
9 Vendr.	s Ghislain. D. Q	6 15	5 19	11 1	1 soir 51	4 15	5 1
10 Samedi	s Franç. de B.	6 17	5 17	0 0	2 37	5 41	6 27
11 Dim.	s Germain.	6 18	5 14	0 matin 13	3 17	7 14	8 0
12 Lundi	s Evagre.	6 20	5 12	1 matin 29	3 51	8 41	9 17
13 Mardi.	s Edouard, roi.	6 21	5 10	2 46	4 23	9 47	10 13
14 Mercr.	s Calixte, pape	6 23	5 8	4 4	4 52	10 37	11 0
15 Jeudi	ste Thérèse. N. L	6 24	5 6	5 23	5 19	11 21	11 42
16 Vendr.	s Donatien.	6 26	5 4	6 42	5 47	0 0	0 1
17 Samedi	ste Hedwige.	6 27	5 2	7 58	6 17	0 22	0 41
18 Dim.	s Luc, évang.	6 29	5 0	9 11	6 51	1 0	1 20
19 Lundi	s Pierre d'Alc.	6 31	4 58	10 19	7 30	1 38	1 58
20 Mardi	s. Caprais.	6 33	4 56	11 21	8 13	2 16	2 36
21 Mercr.	ste Ursule.	6 35	4 54	0 15	9 2	2 56	3 16
22 Jeudi	s Sévère.	6 36	4 52	1 soir 2	9 55	3 40	4 4
23 Vendr.	s Séverin. P. Q.	6 38	4 50	1 soir 42	10 53	4 32	5 5
24 Samedi	s Magloire.	6 39	4 48	2 16	11 53	5 44	6 27
25 Dim.	ss Crépin et C.	6 41	4 47	2 46	0 0	7 13	7 56
26 Lundi	s Évariste.	6 42	4 45	3 11	0 matin 56	8 34	9 7
27 Mardi	s Florentin	6 44	4 43	3 35	1 matin 59	9 33	9 56
28 Mercr	ss Simon et J.	6 46	4 41	3 58	3 4	10 15	10 34
29 Jeudi	s Narcisse.	6 48	4 39	4 21	4 9	10 51	11 7
30 Vendr.	s Lucain.	6 50	4 37	4 46	5 15	11 0	11 38
31 Samedi	s Quentin. P. L.	6 51	4 35	5 13	6 23	11 0	0 0

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Dim.	TOUSSAINT.	6 53	4 34	5 soir 32	7 matin 32	0 10	0 25
2 Lundi	LES TRÉPASSÉS	6 55	4 32	6 17	8 42	0 41	0 55
3 Mardi	s Hubert.	6 56	4 30	7 0	9 49	1 15	1 32
4 Mercr.	s Charles Borr.	6 58	4 29	7 53	10 51	1 51	2 11
5 Jeudi	ste Berthilde.	6 59	4 27	8 53	11 48	2 31	2 54
6 Vendr.	s Léonard.	7 1	4 26	10 0	0 soir 37	3 17	3 45
7 Samedi	s Ernest. m. D.Q	7 3	4 24	11 12	1 19	4 15	4 50
8 Dim.	Les 4 Couronnés.	7 5	4 22	0 0	1 55	5 30	6 14
9 Lundi	s Denis.	7 7	4 20	0 matin 29	2 26	6 59	7 42
10 Mardi	s Juste.	7 9	4 19	1 46	2 54	8 21	8 58
11 Mercr.	s Martin, év.	7 10	4 18	3 4	3 19	9 27	9 53
12 Jeudi	s Liévin, m.	7 12	4 16	4 20	3 46	10 18	10 41
13 Vendr.	s Homobon.	7 13	4 15	5 36	4 14	11 2	11 22
14 Samedi	s Clémentin. N. L	7 15	4 14	6 50	4 46	11 43	0 0
15 Dim.	s Eugène.	7 16	4 13	8 0	5 22	0 1	0 21
16 Lundi	s Edmond.	7 18	4 12	9 6	6 3	0 40	0 58
17 Mardi	s Agnan.	7 20	4 10	10 5	6 50	1 17	1 35
18 Mercr.	s Odon.	7 22	4 8	10 57	7 42	1 55	2 13
19 Jeudi	ste Élisabeth.	7 24	4 7	11 40	8 39	2 32	2 52
20 Vendr.	s Félix de V.	7 25	4 6	0 soir 17	9 38	3 12	3 35
21 Samedi	Présentat. N.-D.	7 27	4 5	0 48	10 40	4 0	4 27
22 Dim.	ste Cécile. P.Q.	7 28	4 4	1 15	11 42	4 58	5 32
23 Lundi	s Clément.	7 30	4 3	1 39	0 0	6 11	6 51
24 Mardi	s Florimond.	7 31	4 3	2 1	0 matin 47	7 30	8 5
25 Mercr.	ste Catherine.	7 32	4 2	2 24	1 51	8 37	9 6
26 Jeudi	s Pierre.	7 34	4 1	2 47	2 57	9 31	9 52
27 Vendr.	s Maxime.	7 36	4 0	3 13	4 3	10 13	10 34
28 Samedi	s Mansuet.	7 38	3 59	3 42	5 15	10 50	11 8
29 Dim.	AVENT.	7 39	2 58	4 14	6 27	11 25	11 44
30 Lundi	s André. P.L.	7 40	3 57	4 54	7 37	0 0	0 1

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	s Éloi, év.	7 42	3 57	5 soir 43	8 matin 43	0 20	0 38
2 Mercr.	ste Bibiane.	7 43	3 56	6 42	9 44	0 57	1 18
3 Jeudi	s François X.	7 44	3 56	7 48	10 38	1 38	2 0
4 Vendr.	ste Barbe. v.	7 45	3 56	9 0	11 22	2 22	2 47
5 Samedi	s Sabas.	7 47	3 55	10 17	11 58	3 11	3 40
6 Dim.	s Nicolas. D.Q.	7 48	3 55	11 34	0 30	4 9	4 42
7 Lundi	s Ambroise.	7 50	3 54	0 0	0 soir 58	5 17	5 55
8 Mardi.	IMM. CONCEPT.	7 51	3 53	0 51	1 23	6 34	7 14
9 Mercr.	ste Léocadie.	7 52	3 53	2 matin 4	1 51	7 52	8 27
10 Jeudi	s Melchiade	7 53	3 53	3 19	2 17	9 0	9 30
11 Vendr.	s Damase, p.	7 54	3 53	4 33	2 47	9 56	10 21
12 Samedi	ste Constance.	7 55	3 53	5 45	3 19	10 44	11 6
13 Dim.	ste Luce.	7 56	3 53	6 52	3 56	11 23	11 46
14 Lundi	s Nicaise. N. L.	7 57	3 53	7 53	4 40	0 0	0 5
15 Mardi	s. Eusèbe.	7 57	3 54	8 48	5 31	0 24	0 43
16 Mercr.	ste Adélaïde. 4 T.	7 58	3 54	9 36	6 23	1 1	1 20
17 Jeudi	ste Olympiade.	7 59	3 54	10 16	7 25	1 37	1 56
18 Vendr.	s Paul le s. 4 T	8 0	3 54	10 49	8 26	2 13	2 32
19 Samedi	s. Cyriaque. 4 T.	8 0	3 55	11 17	9 28	2 51	3 10
20 Dim.	s Philogone.	8 1	3 55	11 42	10 31	3 34	3 53
21 Lundi.	s Thomas.	8 1	3 56	0 4	11 26	4 17	4 43
22 Mardi	s Flavien. P.Q.	8 2	3 56	0 soir 28	0 0	5 11	5 43
23 Mercr.	ste Victoire,	8 2	3 57	0 49	0 matin 40	6 16	6 52
24 Jeudi	s Tharsile	8 3	3 57	1 13	1 matin 44	7 27	8 0
25 Vendr.	NOEL.	8 3	3 58	1 40	2 51	8 32	9 2
26 Samedi	s Etienne, m.	8 3	3 59	2 10	4 2	9 29	9 53
27 DIM.	s Jean, évan.	8 4	4 0	2 46	5 13	10 16	10 30
28 Lundi	ss Innocents	8 4	4 0	3 30	6 23	11 0	11 20
29 Mardi	s Thomas. P.L.	8 4	4 1	4 26	7 28	11 42	0 0
30 Mercr.	s Sabin, mart.	8 4	4 2	5 31	8 26	0 2	0 23
31 Jeudi.	s Sylvestre.	8 4	4 3	6 44	9 16	0 45	1 7

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage:

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843. De ce mariage:

NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862.

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 16 juillet 1864.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.*

M. Gauthier (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr Darboy (O. ✲), archevêque de Paris, sénateur, *grand aumônier.*

Mgr. Tirmarche, ✲, évêque d'Adras, *aumônier.*

M. l'abbé Laine, ✲, *vicaire-général.*

MM. l'abbé Mullois, ✲; l'abbé Versini, ✲, l'abbé Liabeuf, ✲, *chapelains de l'Empereur;*

MM. l'abbé Ouin-la-Croix, ✲, *secrétaire-général*; l'abbé de Cuttoli, *maître des cérémonies de la chapelle;* l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle.*

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais.*

M. le général de division Rolin (G. ✲), *adjudant-général du palais.*

MM. le baron de Montbrun (O. ✲); — le baron de Varaigne (O. ✲); — de Valabrégue de Lawœstine, ✲; — le baron Morio de l'Isle, ✲; *préfets du palais.*

M. le général comte Lepic (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie (O. ✲);—Oppermann (O. ✲), chef d'escadron en retraite ; — Rolin, ✲, chef d'escadron d'état-major, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✲) ; — *du palais de Saint-Cloud,* M. le colonel Thiérion (C. ✲).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le vicomte de Laferrière (O. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✲), député ; le vicomte Olivier de Walsh, (O. ✲) ; le marquis de Conégliano, ✲, député ; le baron de Bulach, ✲ ; le vicomte G. d'Arjuzon ; le marquis d'Havrincourt (O. ✲), député ; le marquis de Trévise, ✲ ; le comte d'Ayguesvives, ✲, député ; le vicomte du Manoir ; le comte de Rayneval (O. ✲) ; le vicomte de Castex, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Conti (G. O. ✲), conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M Sacaley, (O. ✲), *sous-chef du cabinet.*

M. Pietri (Franceschini), ✲, *secrétaire particulier de l'Empereur.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *directeur.*

ÉCUYERS.

M. le général Fleury (G. O. ✲), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *grand-écuyer.*

MM. Davillier Regnault de Saint-Jean d'Angely (O. ✲), *premier écuyer* ; le baron de Bourgoing (O. ✲), le baron Lejeune, ✲, le comte de Castelbajac, ✲, le marquis de Caux, ✲, le prince Poniatowski, le comte du Bourg, Rainbeaux, ✲, *écuyers ;* le marquis de Canizy, de Burgh, *écuyers honoraires.*

VÉNERIE.

M. le général de division prince de la Moskowa (C. ✲), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand veneur.*

M. le général marquis de Toulongeon (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

MM. le baron Lambert, ✲ ; le marquis de Latour-Maubourg (O. ✲), député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron de Lage (C. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand maître des cérémonies.*

N..., *premier maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Conches (C. ✲), le baron de Lajus (O. ✲), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron Sibuet, ✲, député, Bertora, ✲, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

M. Henri Morice, ✲, *secrétaire général ayant rang d'aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✲), *trésorier général de la Couronne.*

M. Thélin, Charles (O. ✲), *trésorier de la Cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✲), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C. ✲), sénateur, *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Rolin (G. ✲), général de division, *adjudant-général du palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte de Goyon (G. ✲), sénateur, général de division; de Failly (G. O. ✲), général de division; le comte de Montebello (G. ✲), général de division; Lebœuf, (G. O. ✲), général de division; Frossard (G. O. ✲). général de division; le baron de Béville (G. O. ✲), général de division; Jurien de La Gravière, (G.O. ✲), vice-amiral; le prince de la Moskowa, (G. ✲), général de division, sénateur; Fleury (G. O. ✲), idem, idem; Castelnau (C. ✲), idem; de Waubert de Genlis (C. ✲), général de brigade; le marquis de Toulongeon (C. ✲), idem; le comte Lepic (C. ✲), idem; le comte Reille (C. ✲), idem; Favé (O. ✲), idem; Pajol (C. ✲), idem.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron de Béville (G. ✲), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet.*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. Stoffel, (O. ✲), lieutenant-colonel d'artillerie; Ney d'Elchinghen (O. ✲), chef d'escadron de cavalerie; Verchère de Reffye, ✲, capitaine d'artillerie; Chambeau, capitaine d'infanterie; Caffarel, (O. ✲), capitaine d'état-major; Castaigne, ✲, capitaine d'infanterie; de Crény, ✲, capitaine d'état-major; Seguin de Lassalle, capitaine d'infanterie; Dreyssé, (O. ✲), capitaine du

génie; Levesque-Desvarannes, (O. ✲), lieutenant de vaisseau; de Chérisey, ✲, capitaine de cavalerie; de Lauriston, ✲, capitaine de cavalerie.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Colonel, commandant : M. Verly, (O. ✲).

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely (G. ✲), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.
Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.
Dames du palais: Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la vicomtesse Aguado; la baronne de Pierres; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier; Carette.
Dame honoraire du palais, Mme. la comtesse de Lezay-Marnesia.
Dame lectrice, Mme. Lebreton-Bourbaki.
Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✲), sénateur.
Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia (O. ✲), le marquis de Piennes, ✲, le comte de Cossé-Brissac, ✲.
Premier écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲), député.
Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✲.
Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✲)
Bibliothécaire particulier, M. de St.-Albin, ✲

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

M. le général de division Frossard, (G. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *gouverneur*.
MM. Duperré, ✲, capitaine de frégate; Vieilles-d'Espeuilles, (O. ✲), colonel de cavalerie; Lamey, ✲, chef de bataillon du génie; de Ligniville, ✲, chef de bataillon d'infanterie.
M. Bachon (O. ✲), *écuyer*.
M. Barthez (O. ✲), *médecin*.
M. Monnier, *précepteur*.
Mme l'amirale Bruat, *gouvernante des enfants de France*.

LL. EE. CONSEIL PRIVÉ.

MM. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, président du sénat;
Baroche (G. ✲), sénateur, ministre de la justice et des cultes;
Le duc de Persigny (G. ✲), sénateur;

MM. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;
le comte Colonna Walewski (G. ✲), sénateur.
Magne (G. ✲), ministre des finances.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), sénat., anc. min. des affaires étrang.
le marquis de La Valette (G. ✲), sénateur, anc. min. de l'intér.

LL. EE. CONSEIL DES MINISTRES.

MM. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre d'État ;*
Baroche (G. ✲), sénateur, *ministre de la justice et des cultes ;*
le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;*
Duruy (C. ✲), *ministre de l'instruction publique.*
Vuitry (G. O. ✲), *ministre présidant le Conseil d'Etat ;*
le marquis de La Valette (G. ✲).
Forcade de La Roquette (G. O. ✲), *ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*
le marquis de Moustier (G.O. ✲), *ministre des affaires étrang.;*
le maréchal Niel (G. ✲), *ministre de la guerre.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat peut en outre avant de se prononcer par la promulgation d'une loi décider, par une résolution motivée, que cette loi sera soumise à une nouvelle délibération du Corps législatif. Cette délibération n'aura lieu que dans une session suivante, à moins que le Sénat n'ait reconnu qu'il y a urgence. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur

la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat peut adresser des interpellations au Gouvernement. Dans toutes les délibérations du Sénat, le Gouvernement a le droit d'être représenté par le ministre d'Etat, le ministre présidant le Conseil d'Etat; les ministres délégués par l'Empereur, le vice-président et les présidents de section du Conseil d'Etat ou par les Conseillers d'Etat à ce commis par décrets spéciaux. Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.

Premier vice-président, M. Boudet (G. ✲).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲); le maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angely (G. ✲); MM. de Royer (G. O. ✲), Delangle (G. O. ✲).

Grand référendaire, M. Ferd. Barrot (G. ✲).

Secrétaire du Sénat, M. Chaix d'Est-Ange (C. ✲).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✲).

S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon, le cardinal Donnet (C. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✲); le cardinal de Bonnechose (O. ✲), archevêque de Rouen.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✲), mar^{al} de l'Empire, min^{tre} de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲).
Le maréchal comte Randon (G. ✲).
Le maréchal Canrobert, François (G. ✲).
Le maréchal comte Regnault de St.-Jean d'Angely (G. ✲)
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲).
Le maréchal Niel (G. ✲).
Le maréchal Forey (G. ✲).
Le maréchal Bazaine (G. ✲).
L'amiral Rigault de Genouilly (G. ✲).
L'amiral Charner (G. ✲).

MM. MEMBRES.

Le général de division d'Allonville (G. O. ✲).
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), président à la Cour des comptes.
Barbaroux (C. ✲).
Baroche (G. ✲), ministre de la Justice et des Cultes.
Le vicomte de Barral (C. ✲).
Barrot, Ferdinand (G. ✲), ancien ministre.
Barrot, Adolphe (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le duc de Bassano (G. O. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Béhic (G. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le marquis de Belbeuf (C. ✲), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✲.
Blondel (C. ✲).
Boinvilliers (C. ✲), ancien président de section au Conseil d'État.
Boittelle (G. O. ✲), ancien préfet de police.
S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✲).
Bonjean (G. O. ✲).
Boudet (G. O. ✲), ancien ministre.
Bouët-Willaumez (G. O ✲), vice-amiral.
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✲).
Le comte de Bourqueney (G. ✲), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brénier (G. O. ✲).
Le baron de Butenval (G. O. ✲).
Le duc de Cambacérès (G. O. ✲), ancien pair de France.
Le général Camou (G. ✲).
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✲), ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✲).
Le vicomte de Chabannes (G. ✲), ancien Préfet maritime.
De Chabrier (C. ✲), ancien conseiller à la cour des Comptes.

Chaix d'Est-Ange (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. ✲).
Le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✲), ministre de la marine et des colonies.
Le baron de Chassiron (C. ✲), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✲), membre de l'Institut.
H. Chevreau (G. O. ✲), préfet du Rhône.
Le comte François Clary (O. ✲).
Conneau (C. ✲), ancien député.
Corta (C. ✲), ancien député.
Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Darboy (O. ✲), archevêque de Paris.
Dariste (C. ✲).
Daumas (G. O.), général de division.
Comte de Lamarre (O. ✲).
Delangle (G. ✲), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ancien ministre de la justice.
Le 1er président Devienne (G. O. ✲).
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (G. O. ✲), membre de l'Iustitut.
Le marquis d'Espeuilles, (O. ✲).
Favre, Ferdinand (C. ✲).
Le duc Fialin de Persigny (G. ✲), ancien ministre de l'Intérieur,
Le général de division, comte de Flahault (G. ✲), grand-chancelier de la Légion-d'Honneur:
Le général Fleury (G. O. ✲), grand écuyer.
Le général comte Flahaut de la Billarderie (G. ✲).
Le général de division Gémeau (G. O. ✲).
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✲).
Le marquis Ernest de Girardin, (O. ✲), anc. membre de l'Assemblée législative.
Godelle (O. ✲), ancien président de section au conseil d'État.
Gouin (C. ✲), ancien vice-président du Corps législatif.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✲).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gricourt (O. ✲), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✲), vice-amiral.

Le baron Gros (G. ✲), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✲).
Le général comte Gudin (G. ✲).
Le général de division Guesvillers (G. ✲).
Le baron Haussmann (G. ✲), préfet de la Seine.
Le baron de Heeckeren (O. ✲).
Hubert-Delisle (O. ✲), ancien gouverneur de la Réunion
Le général Husson (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Labédoyère, ✲, ancien député.
Lacaze (G. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de Ladmirault (G. O ✲).
De Ladoucette (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de la Force (O. ✲).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
A. Laity (G. O. ✲), ancien préfet.
Le général de division marquis de Laplace (G. ✲).
Larabit (G. O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général comte de la Ruë (G. ✲).
Le marquis de Lavallette (G. ✲), ancien ministre.
Le général de division marquis de Lavœstine (G. ✲), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G. O. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marois (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législ.
Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✲), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✲), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Le Vasseur (G. O. ✲).
Leverrier (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lisle de Siry, ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Lyautey (G. O. ✲), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✲), ministre des finances.
Mallet (G. O. ✲).
De Marnas (G. ✲), ancien procureur général près la Cour impériale de Paris.
Vicomte de Martimprey (G. ✲), général de division.

De Maupas (G. O. ✲), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.
Le général Mellinet (G. ✲).
De Mentque (G. O. ✲), ancien préfet.
Mérimée (C. ✲), membre de l'Institut.
De Mésonan (C. ✲).
Le comte Mimerel (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mollard, général de division (G. O. ✲).
Monier de la Sizeranne (O. ✲).
Le duc de Montebello (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le comte de Montebello (G. O. ✲), général de division.
Le général de division de Montréal (G. O. ✲).
Le duc de Mortemart (G. ✲), général de division.
Le général prince de la Moskowa (C. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).
Le comte de Nieuwerckerke (G. O. ✲), surintendant des Beaux-Arts.
Nisard (G. ✲), ancien inspecteur de l'enseignement supérieur.
Le duc de Padoue (G. ✲), ancien conseiller d'État, anc. ministre.
Persil (G. O. ✲), ancien ministre.
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ✲).
Le général de division baron Renault (G. ✲).
Reveil (C. ✲),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✲).
Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. ✲).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✲).
Rouher (G. ✲), ministre d'État.
Rouland (G. ✲), ancien ministre.
De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
Sainte-Beuve (C. ✲).
Le comte de Salignac Fénelon, anc. ministre plénipot. (G. O. ✲).
De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Silvestre de Sacy (O. ✲).
Le cte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Suin (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le duc Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer (O. ✲), membre de la Comm munic de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✲).
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Thouvenel (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.

Tourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).
Le duc de Trévise (C. ✲).
Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation.
Le baron de Varenne (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence, ✲.
Le baron de Vincent (C. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de division Vinoy (G. ✲).
De Vuillefroy (G. O. ✲).
Le général comte Waldener de Freundstein (G. O. ✲).
Le comte Walewski (G. ✲), ancien ministre.

Corps législatif

Elu les 30 *mai et* 1er *juin* 1863, *en vertu du décret organique du* 7 *mai.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le ministre d'Etat, le ministre présidant le Conseil d'Etat et les membres de ce corps sont chargés de défendre devant la Chambre, de concert avec les ministres spécialement délégués par l'Empereur, les projets de loi du Gouvernement.

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Les amendements adoptés par les commissions chargées d'examiner les projets de loi sont renvoyés au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Les amendements non adoptés par la Commission ou par le Conseil d'Etat, peuvent être pris en considération par le Corps législatif et renvoyés à un nouvel examen de la Commission. Si la Commission ne propose pas une rédaction nouvelle ou si celle qu'elle propose n'est pas adoptée par le Conseil-d'État, le texte primitif du projet est seul mis en délibération. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les séances du Corps législatif sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

Le Président du Corps législatif en a la haute administration; il est assisté de deux questeurs nommés par l'Empereur pour l'année.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. Schneider (G. ✲).

Vice-présidents, MM. Alfred Leroux (C. ✲); Baron Jérôme David (C. ✲); Du Miral (C. ✲).

Secrétaires, MM. Mège; Marquis de Conégliano; de Guilloutet; Bournat; comte Welles de La Valette, ✲; Martel.

Questeurs, MM. Hébert (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

MEMBRES.

AIN. MM. le cte. Le Hon (O. ✲); Girod, ✲; Bodin (O. ✲).

AISNE. MM. Hébert (O. ✲); Malézieux; Piette; de Tillancourt.

ALLIER. MM. le baron de Veauce, ✲; Desmaroux de Gaulmin (O. ✲); Edouard Fould.

ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✲).

ALPES (Hautes). M. Garnier.

ALPES-MARITIMES. MM. Lubonis (C. ✲); Masséna, duc de Rivoli, ✲.

ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le marquis de la Tourrette, ✲.

ARDENNES. MM. de Montagnac, ✲; baron Eug. de Ladoucette, ✲, de Sibuet, ✲.

ARIÈGE. MM. Didier, ✲; Busson-Billault (O. ✲).

AUBE. MM. le vicomte de Rambourgt, le baron de Plancy, ✲.

AUDE. MM. Roques-Salvaza (C ✲) Peyrusse, ✲.

AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Chevalier, Aug. (O. ✲).

BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. Berryer; Bournat, ✲; le baron Laugier de Chartrouse, ✲; Marie.

CALVADOS. MM. Bertrand (O. ✲); Douesnel, ✲; le marquis de Colbert-Chabannais, ✲; Paulmier, ✲.

CANTAL. MM. de Parieu (O. ✲); Creuzet, ✲.

CHARENTE. MM. Gellibert des Séguins, ✲; Planat; André (O. ✲).

CHARENTE-INFÉR. MM. le bar. Vast-Vimeux, ✲; Bethmont; le b. Essachériaux, ✲; Roy de Loulay, ✲.

CHER. MM. le comte de Nesle, ✲; Guillaumin, ✲.

CORRÈZE. MM. Lafont de Saint-Mür, ✲; Mathieu, ✲.

CORSE. MM. S. Abbattucci, (O. ✲); Gavini, ✲.

Côte-d'Or. MM. Magnin; Marey-Monge, ✲; Rolle.

Côtes-du-Nord. MM. Glais-Bizoin; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), (O. ✲); Le Gorrec, ✲; le comte de la Tour, ✲; le baron de Janzé.

Creuze. MM. Delamarre (C. ✲); le vicomte Cornudet.

Dordogne. MM. Dupont Paul. ✲; comte Boudet, ✲; Welles de La Valette, ✲; Taillefer, ✲.

Doubs. MM. le marquis de Conégliano, ✲, Latour du Moulin, (O. ✲).

Drôme. MM. Lacroix St.-Pierre, ✲; le marquis Luzy de Pélissac, (G.-O. ✲); Morin, ✲.

Eure. MM. le duc d'Albufera (O. ✲); Fouquet, ✲; le comte d'Arjuzon (O. ✲); Petit (O. ✲).

Eure-et-Loire. MM. le vicomte Reille (O. ✲); le général Lebreton (G.-O. ✲).

Finistère. MM. le comte du Couedic (O. ✲); Conseil, ✲; Dein, ✲; Bois-Viel.

Gard. MM. Talabot (C. ✲); Bravay; Fabre, ✲; André, Ed., ✲.

Garonne (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✲; le comte de Campaigno (O. ✲); Piccioni, ✲; Duplan (C. ✲).

Gers. MM. Belliard, ✲; le comte Fred. de Lagrange (O. ✲); Granier de Cassagnac (C. ✲).

Gironde. MM. Curé (O. ✲); baron Travot, ✲; Em. Pereire (C. ✲); baron David (C. ✲); Arman (C. ✲).

Hérault. MM. Pagézy (O. ✲); Roulleaux-Dugage (C. ✲); Cazelles (O. ✲).

Ille-et-Vilaine. MM. le marquis de Piré, ✲; le comte Caffarelli, ✲; de Dalmas (O. ✲); de la Guistière, ✲.

Indre. MM. Charlemagne (Raoul), ✲; Delavau (O. ✲).

Indre-et-Loire. MM. Houssard; le marquis de Quinemont, ✲, Mame (O. ✲).

Isère. MM. Royer (O ✲); de Voize (O. ✲); Flocard de Mépieu, ✲; Joliot.

Jura. MM. E. Dalloz (O. ✲); le comte de Toulongeon, (O. ✲).

Landes. MM. de Guilloutet; Darracq, ✲.

Loir-et-Cher. MM. le vicomte Clary (C. ✲); Dessaignes.

Loire. MM. F. Balay, ✲; Dorian; Bouchetal-Laroche, ✲; De chastelus, ✲.

Loire (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

Loire-Inférieure. MM. Thoinnet de la Turmélière, ✲; Lanjuinais ✲; Simon, ✲; A. Fleury (O. ✲).

Loiret. MM. Nogent-Saint-Laurent (O. ✲); le duc de Tarente (O. ✲); le vicomte de Grouchy (O. ✲).

Lot. MM. le comte J. Murat (O ✲); Deltheil (O. ✲).

Lot-et-Garonne. MM. Noubel, ✲; vicomte de Richemont (O ✲); Dolfus (O. ✲).

Lozère. MM. le comte de Chambrun, ✲.

Maine-et-Loire. MM. Ségris (O. ✲); Berger; Louvet (C. ✲); le comte de Las Cases (O. ✲).

Manche. MM. Havin; de Saint-Germain (O. ✲); Brohyer de Littinière (O. ✲); le général Meslin (G -O. ✲).

Marne. MM. Goerg; Perrier; Werlé (C. ✲).

Marne (Haute). MM. le baron

Lespérut, ✲; Chauchard (O. ✲).

Mayenne. MM. Leclerc d'Osmonville (O. ✲); le baron Mercier (C. ✲); le baron de Pierres (O. ✲).

Meurthe. MM. le vicomte Drouot, (O. ✲); le baron Buquet (O. ✲); Chevandier de Valdrôme (O. ✲)

Meuse. MM. Millon, ✲; le baron de Benoist, ✲; Chadenet (O ✲).

Morbihan. MM. Thomas-Kercado, Le Mélorel de la Haichois, ✲; comte N. de Champagny, ✲.

Moselle. MM. le colonel Hennocque (C. ✲); Liégeard, ✲; le baron de Geiger (O. ✲).

Nièvre. MM. Boucaumont (O ✲); de Montjoyaux, ✲; le comte Le Peletier d'Aunay (O, ✲).

Nord. MM. Plichon, ✲; Kolb-Bernard, ✲; N. . . . . , Brame; Lambrecht; le marquis d'Havrincourt (O. ✲); Stiévenart-Béthune; Seydoux (O. ✲); Hamoir, ✲.

Oise. MM. le baron de Corberon, ✲; le vicomte de Plancy, ✲; Barrillon, ✲.

Orne. MM. de Chasot, ✲; le baron de Mackau; le marquis de Torcy, ✲.

Pas-de-Calais. MM. Piéron-Leroy; Delebecque (O. ✲); Pinart, ✲; Jourdain, ✲; Martel; Sens.

Puy-de Dôme. MM. Mége, ✲; Girot-Pouzol; Christophle, ✲; du Miral (O. ✲); Andrieu, ✲.

Pyrénées (Basses). MM. Larrabure (O. ✲); Chesnelong, ✲; Etcheverry, ✲.

Pyrénées (Hautes). MM. A. Fould, ✲; Ach. Jubinal (O. ✲).

Pyrénées-Orientales. MM. Is. Pereire (O. ✲).

Rhin (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✲); Coulaux, ✲; le comte Hallez-Claparède, ✲; baron de Cœhorn, ✲.

Rhin (Haut). MM. Lefébure, ✲, Gros; le baron de Reinach, ✲; West (O. ✲)

Rhône. MM. Hénon; J. Favre; Perras, ✲; Descours, (O. ✲); Terme, ✲.

Saône (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; le duc de Marmier, ✲.

Saône-et-Loire. MM. Schneider (G.O. ✲); J. Chagot, ✲; le baron de Chiseuil, ✲; Boutelier; comte de Barbantane, ✲.

Sarthe. MM. Haëntjens, ✲; Leret d'Aubigny (O. ✲); le marquis de Talhouet (O. ✲); le prince M. de Beauveau, ✲.

Savoie. MM. le comte de Boigne, ✲; Bérard.

Savoie (Haute) MM. Pissart, ✲; Bartholoni, ✲.

Seine. MM. Carnot; Thiers (G.-O. ✲); Emile Ollivier; Ernest Picard; Garnier-Pagès; Guéroult; Darimon, ✲; J. Simon, ✲, Pelletan.

Seine-Inférieure. MM. Pouyer-Quertier fils, ✲; Quesné, ✲; Corneille, ✲; Lédier, ✲; H. Barbet (G. O. ✲); Ancel, ✲.

Seine-et-Marne MM. le baron de Beauverger (O. ✲); le comte de Jaucourt (O. ✲); Josseau, (O. ✲).

Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de St-Martin, ✲; Darblay junior (O. ✲); Dambry, ✲, Richard (Maurice).

Sèvres (Deux). MM. F. David, ✲, Lasnonier (O. ✲); Ch. Le Roux, ✲.

Somme. MM. Cosserat, ✲; Se-

néca (O. ✲) ; d'Estourmel ; de Fourment, ✲; Gressier, ✲.

Tarn. MM. le général baron Gorsse (G. O. ✲) ; E. Pereire ; Daguilhon (O. ✲).

Tarn-et-Garonne. MM. le comte J. de la Motte, ✲ ; Belmontet (O. ✲).

Var. MM. Lescuyer d'Attainville (O. ✲) ; le vicomte de Kerveguen.

Vaucluse. MM. Pamard (O. ✲) ; Millet (O. ✲).

Vendée. MM. le marquis de Ste-Hermine, ✲ ; Alf. Le Roux (C. ✲) ; le comte de la Poëze.

Vienne. MM. de Beauchamp (O. ✲) ; de Soubeyran (O. ✲), Bourlon (O. ✲).

Vienne. (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✲ ; de St.-Paul (O. ✲).

Vosges. MM. Buffet, ✲ ; Aymé (O. ✲) ; Geliot.

Yonne. MM. Frémy (G. O. ✲) ; Javal (O. ✲) ; Le Comte, Eugène (O. ✲).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2° sur le contentieux administratif ; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORMES DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire ; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette

assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✲).

Président, S. Exc. M. Vuitry (G. O. ✲), ministre présidant le Conseil d'État.
Vice-Président, M. de Parieu (G. O. ✲).
Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✲), ancien ministre.
Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (G.-O. ✲).
Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Duvergier.
Président de la section du contentieux, M. Marchand (C. ✲).
Président de la section de l'agriculture, du commerce, des travaux publics et des beaux-arts, M. Cornudet (C. ✲).
Président de la section des finances, M. de Lavenay (O. ✲).
Secrétaire-Général du Conseil d'Etat, M. de la Noue-Billault (O. ✲), ayant titre et rang de conseiller d'État.

Conseillers d'État.

MM.

Abattucci (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice,
Baron Ambert (C. ✲).
Bataille (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Bavoux (O. ✲).
Bayle-Mouillard (O. ✲).
Besson (G. O. ✲), ancien préfet.
Bréhier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

MM.

Boulatignier (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✲).
Chamblain (C. ✲), ancien Préfet.
Le comte de Chantérac (C. ✲), ancien député.
Chassaigne-Goyon (O. ✲).
Chassériau (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Vicomte de Cormenin (C. ✲), anc. membre de l'Assemblée législ.
Du Berthier, ✲.
Le comte Dubois (O. ✲).
Flandin (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✲).
Gaslonde, ✲, ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Genteur (C. ✲), ancien Préfet.
Gomel, (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Goupil, ✲, idem.
Goussard (O. ✲).
Heurtier (C. ✲).
Jahan (O. ✲).
Jolibois (O. ✲), ancien Préfet.
Le Play (C. ✲).
Lestiboudois (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Loyer, (O. ✲).
Lhopital, ✲.
Manceaux (O. ✲), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér.
E. Marchand (O. ✲).
Vicomte du Martroy (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Merruau (O. ✲).
Migneret (G. O. ✲), ancien Préfet.
Pascalis, ✲, ancien auditeur.
Baron Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire
Riché (O. ✲).
Baron de Roujoux (C. ✲).
Le vicomte de Rougé (O. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Treilhard (O. ✲), ancien directeur de la presse.
Vernier (O. ✲), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

Comte d'Argout, Gaston, ✲, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✲.
Aucoc, ✲.
Berger, Léon, ✲.
Baron de Bernon, ✲.
Boinvilliers, ✲.
Bordier, ✲.

MM.

Le baron Cardon de Sandrans, ✲, ancien auditeur.
Vicomte de Casabianca, ✲.
De Chassiron (O. ✲), ancien attaché d'ambassade.
Cottin, ✲, ancien auditeur.
Crignon de Montigny, ✲.
Ch. Fortoul, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.
Fouquier, ✲, ancien conseiller de préfecture.
Ern-Leblanc, ✲, ancien lieutenant de vaisseau.
Louyer-Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.
Marbeau, ✲.
De Maupas, Paul, ✲, ancien procureur de la République.
Mesnard, ✲.
De Missiessy, ✲.
Comte de Ségur, Anatole, ✲, ancien préfet.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.

Bartholony, ✲.
Bauchard, ✲.
De Baulny.
Bayard, ✲.
Le comte de Belbœuf, ✲, ancien auditeur.
Braun.
Baron Brincard, ✲.
David.
De Guigné, ✲.
Hély d'Oissel, ✲.
Legrand, ✲.
Le Roy, ✲, ancien auditeur.
Vicomte de Luçay, ✲.
De Meynard, ✲.
Moreau, ✲.
Perret, ✲.
De Ravignan.
Rouard, ✲.
G. Rouher, ✲.
Taigny.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. de Baulny; de Bellissen; de Benoist; Bérard de Chazelles; Chauchat, ✲; Cordier; Cornudet; Crousaz; Darcy; Flourens; Fould; de Franqueville, ✲; de Frédy; Genteur; Goupy; de Frédy-Grandidier, ✲; de Joinville; Joly de Bammeville; Jonglez de Ligne; Lachenal; A. Legrand; Lefébure; Leloup de Sancy; Mage; Marchant; Monnier; Pélissier de Féligonde; Plantier; vicomte de Rambuteau; Ramon;

de Raynal; Regnault de Salvigny, ✲; comte de Reverseaux; Roussigné; vicomte des Roys; Savoye, ✲; Thureau-Dangin; de Vaufreland; de Voyer d'Argenson; de Vuillefroy.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. d'Aigneaux; Artaud-Haussemann; Brame; Burin des Roziers; B. de St-Laumer; Boselli; Compaignon de Marchéville; marquis de Compiègne; Dutilleul; de Foville; Flourens; Jouin-Lambert; Ladoucette; Langlois; de Lartigue; Mayniel; Morillot; de Richemoud; de Romeuf; de Rougé; Sazerac de Forge; Thierry; Vaïsse; Thirria; Sanial du Fay; Gomel; Courte de la Goupillière; Geffrier; Lestiboudois; Gastambide; Reboul-Deneyrol; Rogniat; de Laizer; Noël Desvergers; Brinquant, Darrigan; Tixier de Brolac; Oldekop; Fertugière; Haudos de Possesse; Cavrois.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G.O.✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Gasc; Manceaux; Bavoux; Riché; Eug. Marchand; Chassaigne-Goyon; Bayle-Mouillard.

Maîtres des requêtes, MM. Mesnard; Boinvilliers; de Meynard; Bouard.

Auditeurs, première classe, MM. le comte de Reverseaux; E. Cordier, Pélissier de Féligonde, Le Marchant; Artaud-Haussemann; Gastambide; de Ladoucette; Tixier de Brolac.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Marchand (C. ✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Boulatignier; vicomte de Martroy; Gomel; Gaslonde; Pascalis.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères.— MM. Gasc; Chassaigne-Goyon.

Section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes. — MM. Besson; comte de Treilhard. — *Section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des beaux-arts*, MM. le comte Dubois, (O. ✲); Gaudin (C. ✲). — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Chassériau; Loyer. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette; Goupil.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Aubernon; de Cardon de Sandrans. — Deuxième classe, MM. Perret; Brincard; David; Braun; de Baulny.

Commissaires du Gouvernement près le Conseil d'État délibérant au contentieux. — MM. Aucoc, *maître des requêtes de première classe;* comte de Belbeuf, Bayard, *maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Auditeurs, première classe, MM. le vicomte de Rambuteau; Joly de Bammeville; de Raynal; Thureau-Tangin; Bérard de Chézelles; Flourent; Cornudet; Paul Fould; de Benoist. Deuxième classe, MM. Thirria; Sanial du Fay; de la Goupillière; Burin des Roziers;

Mayniel; J. Lestiboudois; marquis de Compiègne; Suzerac de Forge; Langlois; Billard de Saint-Laumer; de Fauville; Cavrois.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Duvergier, *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière; Besson; Merruau; Genteur; comte Treilhard; Migneret; Jolibois.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; de Ségur; de Bernon; de Casabianca; Fouquier; Marbeau; Cottin. — Deuxième classe, MM. Bauchart; de Ravignan; Legrand; de Guigné.

Auditeurs, première classe, MM. Roussigné; Savoye; de Voyer d'Argenson; Pastoureau; de Sancy; Genteur; Legrand; Mage; Lachenal; de Frédy. — Deuxième classe, MM. A. Legrand; Boselli; de Rougé; Vaïsse; Dutilleul; de Romeuf; de Marchéville; Morillot; Oldekop.

SECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BEAUX ARTS.

M. Cornudet (O. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; comte Dubois; de Rougé; Lestiboudois; Le Play; Gaudin; Vernier; Jahan.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. le baron de Chassiron; de Maupas; Leblanc; Bordet. — Deuxième classe, MM. Leroy; Moreau; Taigny.

Auditeurs, première classe, MM. de Vaufreland; Monnier; Chauchat; Grandidier; de Franqueville; Regnault de Savigny; Lefebure; Ramond; de Crouzat-Cretel. — Deuxième classe, MM. Thierry; Join-Lambert; Gomet; Darrigan; de Lartigue; Geffrier.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Chassériaux; Abbattucci; baron de Ronjoux; Bréhier; Loyer; Chamblain; Pagès; baron Ambert.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. d'Argout; de Missiessy.

Auditeurs, première classe, MM. Plantier; vicomte des Roys. — Deuxième classe, MM. des Vergers; Brinquant; d'Aigneaux; Reboul; Brame; Festugière.

SECTION DES FINANCES.

M. de Lavenay (O. ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Quinette; Bataille; Goupil; L'Hôpital; Du Berthier; Goussard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Crignon de Montigny; Fortoul. — Deuxième classe, MM. Bartholony; Rouher; Hély d'Oissel; vicomte de Luçay.

Auditeurs, première classe, MM. Jonglez de Ligne; de l'Aigle; Darcy; de Joinville; de Bellissen; de Vuillefroy-Cassini. — Deu-

xième classe, MM. Rogniat; marquis de Laizer; de Richemont; Haudos de Possesse.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (C. ✲), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — Alfred Blanche (O. ✲), secrétaire général de la préfecture de la Seine. — Le général Blondel (C. ✲), directeur au ministère de la guerre. — De Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. — De Boureuille (C. ✲), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Darricau (G O. ✲), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (G. O. ✲), directeur des constructions navales au ministère de la marine — De Franqueville (C. ✲), directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — Gautier (C. ✲), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. — Guillemot (O. ✲), directeur général de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. — Herbet (G. O. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — De Janvry (C. ✲), secrétaire général du ministère des finances. — Le Normant (O. ✲), secrétaire général du ministère de la justice et des cultes. — De Marnas (O. ✲), procureur général près la cour impériale de Paris. — Ozenne (O. ✲), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. — Petetin (O. ✲), directeur de l'imprimerie impériale. — Ch. Robert, ✲, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. — De Saint-Paul (C. ✲), directeur-général du personnel et du cabinet au ministère de l'Intérieur. — Vandal (C. ✲), directeur général des postes. — Faré, ✲, secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie. — Doutrelaine (C. ✲), général de brigade, directeur du service du génie au ministère de la guerre.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat, MM. de Jouvencel, ✲, *présid.*; Foller, ✲: Hérold; Lebon; Levavasseur, ✲; Rigaud, ✲; de Saint-Malo; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre*.

Cabinet du ministre, N..., *chef;* M. Chauvy, *secrétaire particulier*. — Bureau du cabinet. — *Affaires réservées*. — *Insertions au Moniteur*. — *Personnel*, M. Giraudeau, *chef*. — Bureau du service législatif et de la comptabilité, M. Graziani, ✲, *chef*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Baroche (G. ✲), sénateur, membre du Conseil privé, *garde des sceaux, ministre.* — Cabinet du ministre, M. Goupy, auditeur au Conseil d'État, *chef.*

M. Lenormand (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. de Laigne, ✲, *chef.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. — M. Greffier (O. ✲), *directeur.*

DIVISION D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. — M. Alauzet, ✲, *chef.* — 1re section; — 2e section; — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — M. Babinet (O. ✲), *directeur.* — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice.

DIVISION DES GRACES. — M. Billecocq, ✲, *chef.*

Administration des cultes. — M. Hamille (O. ✲), *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *congrégations religieuses; biens des fabriques; dons et legs.*

2e DIVISION. — M. de Lamotte, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains; subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES. — M. Sayous, ✲, *sous-directeur.*

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — M. A. Petetin (O. ✲), conseiller d'État, *directeur.* — Secrétariat général. *Correspondance générale; affaires réservées; archives; distributions d'ouvrages.*

SERVICE DES TRAVAUX. — Service du *Bulletin des Lois*, du *Moniteur des Communes* et du *Bulletin de la Cour de Cassation.* — Service de la comptabilité administrative. — Service de la comptabilité en matières et deniers. — Service du contrôle. — Service intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le baron de Moustier (G. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre, M. le comte de Saint-Vallier (O. ✲), *chef;* M. Ducros-Aubert, *sous-chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.— Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.— M. Desprez (C. ✲), *directeur*. Sous-direction du Nord, — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Herbet (C. ✲), *directeur*. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE.—M. Faugère (C ✲), *direct.* — Sous-direction des archives.— Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.— M. de Billing (C. ✲), *directeur,*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. Pinard (O. ✲), *ministre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU CABINET. — M. de Saint-Paul (C. ✲), conseiller d'État, *directeur général.* — 1er bureau : *Correspondance générale.* — 2e bureau : *Personnel.* — 3e bureau : *Presse parisienne.* — 4e bureau : *Presse étrangère.* — 5e bureau : *Presse départementale.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. de Bosrédon, ✲, maître des requêtes au conseil d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — M. Normand, ✲, *chef.*— 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.*— 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — M. Jaillant (O. ✲), *chef.*— 1er bureau : *administration générale des prisons.*— 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.*— 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.* — 4e bureau : *transférements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — M. Durangel, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *administration départementale.* — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — M. Edm. Blanc (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes.*—2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. le comte de Vedel, ✲, *chef.*

— 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Piétri (C ✲), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

Division de la sureté. — M. Eriau (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

Division de l'imprimerie et de la librairie, — M. Juillerat (O. ✲), *chef.*— 1er bureau : *imprimerie et librairie.*— 2e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte Vougy (G. O. ✲), *directeur général.* — Cabinet du directeur général. — Personnel. — Matériel et travaux. — Taxes.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *ministre.*

Cabinet du ministre, Grillet, *chef.*

Administration centrale du ministère. — Direction du personnel, M. Le Clercq (O. ✲), *directeur.*

Secrétariat général. — M. de Janvry (C. ✲), conseiller-d'État, *secrétaire-général.*

Division de l'inspection générale des finances.— M. Dufrayer, ✲, *sous-directeur.* — 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies.* — 5e bureau : *dépêches et contre-seing.*

Division de l'ordonnancement, de la comptabilité, des archives et du matériel. — M. Favrot, ✲, *directeur.* — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.*— 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *archives et bibliothèques.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.*— 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

Division du contentieux des finances. — M. Labeyrie (O. ✲), *chef de division.*— 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

Direction du mouvement général des fonds. — M. Collart-Dutilleul, ✲, *directeur.* — Bureau central. — Section des ordonnances. — Bureau du service intérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. de Gouttes (O. ✲), *directeur.* — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (O. ✲), *directeur général.* — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs-généraux. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Recettes en numéraire. — Dépenses en numéraire. — Portefeuille du trésor. — Bureau de comptabilité. — Bureau central.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus, ✲, *chef.* — 1er. bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal Niel (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. le colonel Colson (C. ✲), *chef.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. le général Castelneau (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors, écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *dotation de l'armée.* — 5e bureau : *justice militaire.* — 6e bureau : *infanterie.*

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — M. le général Lefort (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *cavalerie, remontes* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Susane (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

4e DIRECTION. — GÉNIE. — M. le général Doutrelaine (O ✲), *direct.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — M. Robert (O. ✲), intendant militaire, *directeur.* — 1er bureau : *intendance, transports.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *hôpitaux, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *revues de comptabilité.*

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — M. le gén. Blondel (C. ✲), Cons. d'État, *directeur.* — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e bureau : *travaux historiques, statistique militaire, collection générale de cartes et plans.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — M. Darricau (G. O. ✲), Conseil-

ler d'État, intendant-général-inspecteur, *directeur* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e bureau : *fonds ; ordonnances, comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières.* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *archives, décorations.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin (O ✲), *directeur.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Rigault de Genouilly (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. le bar. Duperré (O ✲), cap. de vaisseau, *chef.*—*Affaires de cabinet, aumôniers, légalisations, etc.*

1re DIRECTION. — M. Dieudonné (C. ✲), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — 2e bureau : *mouvements.*

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Gicquet des Touches (C. ✲), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 2e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 3e bureau : *troupes de la marine.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié (C. ✲), commissaire-général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime.* — 2e bureau : *pêche et domanialité maritimes.* — 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Du Puy de Lôme (G. O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques.* — 2e bureau : *approvisionnements généraux.*

5e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Frébault (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *bureau administratif.* — 2e bureau : *bureau technique.*

6e DIRECTION. — COLONIES. — M. Zœpfel (C. ✲), *directeur.* — — 1er bureau : *administration générale.* — 2e bureau : *administration intérieure.* — 3e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Delarbre (C. ✲), *directeur.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. V. Duruy (C. ✲), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE : M. A. Duruy, *chef du cabinet.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL : M. Ch. Robert, (O. ✲), conseiller d'Etat, *secrétaire-général.*

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Danton (O. ✲), *directeur.* — *Personnel du Conseil impérial de l'instruction publique, des inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie; personnel des facultés, des écoles supérieures et préparatoires, des lycées et colléges; secours aux veuves; légion d'honneur; distinctions honorifiques.*

1re DIVISION. — M. du Mesnil, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIVISION. — M. MOURIEZ (O ✲), *chef, instruction secondaire.* — 1er bureau: *personnel, enseignement, bourses.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIVISION. — M. PILLET (O. ✲), *chef, instruction primaire.* — 1er bureau : *personnel et enseignement.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

4e DIVISION. — M. Bellaguet, ✲, *chef.* — 1er bureau : *institut et bibliothèques publiques.* — 2e bureau : *travaux historiques, sociétés savantes.*

5e DIVISION. — M. Jourdain (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. de Forcade de la Roquette (G. O. ✲), *ministre* — Cabinet particulier du ministre : M. Chauchat, ✲, auditeur au conseil d'État, *chef.*

M. de Boureuille (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Dillé, ✲, *chef* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée (O ✲), *chef.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Marchand, ✲, *chef.* — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

AGRICULTURE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — M. Legoyt, ✲, *chef de division.* — *Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. de Monny de Mornay (C. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire*. — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture*, *secours*. — 3e bureau : *subsistances*.

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Julien (O. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *commerce*. — 2e bureau : *industrie*. — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle*.

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Ozenne (O. ✲), conseiller d'État, *directeur*. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France*. — 2e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger*. — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation*.

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général*.

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot (O. ✲), *chef*. — 1er bureau : *routes impériales*. — 2e bureau : *routes départem. et police du roulage*.

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Dumoustier (O. ✲), *chef*. — 1er bureau : *ports maritimes*, *canaux de navigation*. — 2e bureau : *rivières navigables et flottables*.

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — M. de Pistoye (O. ✲), *chef*. — 1er bureau : *irrigations*, *desséchements et services divers*. — 2e bureau : *usines et services divers*.

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — M. Langlois de Neuville, ✲, *chef*. — 1er bureau : *études et concessions*. — 2e bureau : *travaux*.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — M. Gilly, *chef*. — 1er bureau : *exploitation commerciale*. — 2e bureau : *exploitation technique*. — Bureau de la *statistique des chemins de fer*.

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Foubert, ✲, *chef*. — 1er bureau : *mines*, *appareils à vapeur*. — 2e bureau : *usines métallurgiques*, *eaux minérales*, *cartes géologiques et agronomiques*. — Service de la *statistique de l'industrie minérale*.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre*. — Cabinet du ministre. M. Delacharme, ✲, *chef*.

M. Gauthier (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.*

1° **Services de la maison de l'Empereur.** — M. Brice, ✲, *chef.* — SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *correspondance générale, personnel, secours, congés, pensions sur la liste civile, décorations, archives de la couronne.* — 2e bureau : *administration du mobilier de la couronne et des manufactures impériales.*

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — M. Frémont, ✲, *chef.* — Bureau des bâtiments. — Inspection et contrôle.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. de Montgeot (O. ✲), *chef.* — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES. — M. Tisserand (O. ✲), *chef.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — M. Cetto (O. ✲), *administrateur général.* — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Service du contentieux.

Administration des établissements de la couronne. — DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES IMPÉRIAUX. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O ✲), de l'Académie des Beaux-Arts, sénateur, *surintendant des Beaux-Arts.*

M. Villot, Frédéric (O. ✲), *secrétaire général.*

Conservation des Musées impériaux de Paris, de Versailles et de St.-Germain. — Mobilier de la couronne. — Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. — Bibliothèque du Louvre. — Service des palais impériaux, bâtiments et domaines de la couronne.

2° **Services des Beaux-Arts.** — Bureau du personnel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HARAS. — M. le général de division Fleury (G. O. ✲), sénateur, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, *directeur général.* — 1er bureau : *personnel des haras et dépôts d'étalons, inspecteurs généraux, directeurs, surveillants, vétérinaires, règlements généraux de services, etc.* — 2e bureau : *remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, achat et répartition des fonds d'encouragements, courses de chevaux, nomination des commissions de courses, examen des programmes et des procès-verbaux, écoles d'équitation et de dressage, primes, approbation d'étalons particuliers, concours, nomination des jurys, examen des programmes et comptes-rendus, etc., etc.*

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — M. de Cardaillac (O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *examen et rédaction des projets de construction, préparation des budgets, projets de lois, décrets, expropriations, pourvois devant le conseil d'État, conseil général des bâtiments civils, personnel des architectes, etc., etc.* — 2e bureau : *adjudication des travaux, rédaction des marchés et soumissions des entrepreneurs, examen des devis, etc.; examen des réclama-*

tions des entrepreneurs, etc., etc. — 3e bureau : *exécution, révision et comptabilité des travaux extraordinaires.*

Surintendance des beaux-arts. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O. ✲), *surintendant.* — Bureau des beaux-arts; — bureau des souscriptions; — bureau des monuments historiques.

Direction générale des théâtres. — M. Camille Doucet (O ✲), *directeur général.*— Bureau des théâtres. — Commission d'examen des ouvrages dramatiques. — Inspection des théâtres.

Direction générale des archives de l'empire. — M. le marquis de Laborde (C. ✲), membre de l'Institut, *directeur général.* — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. le général de division comte de Flahault (G. ✲), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général de Vaudrimey d'Avoust (C ✲), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *demandes d'admission et de promotion dans l'ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

Division administrative. — 1er bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

Division des fonds et de la comptabilité. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.* — 3e bureau : *secours viagers aux anciens militaires de la République et du premier Empire.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.—M. Grimprel (O ✲), *directeur-général.*

Enregistrement et domaines.— M. Roy (O. ✲), *directeur général.*

Douanes et contributions indirectes. — M. Barbier (G. O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

Manufactures de l'état. — M. Rolland (C. ✲), *directeur-général.*

Postes. — Vandal (C. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.*

Forêts. — M. Laydeker (O. ✲), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲), sénateur, *gouverneur-général.*

M. le baron Durrieu (G. O. ✲), général de division, *sous-gouverneur, chef d'état-major-général.*

M. Faré, ✲, maître des requêtes au Conseil d'Etat, *secrétaire-général du gouvernement général de l'Algérie.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✲.	De Langalerie, ✲.	Belley.
Aisne.	Laon.	Ferrand, (O. ✲).	Dours. (O. ✲)	Soissons.
Allier.	Moulins.	Baron Servatius, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.).	Digne.	Falcon de Cimier, ✲.	Meirieu, ✲.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Le Peintre, ✲.	....	Gap.
Alpes-Marit.	Nice.	Gavini, (C. ✲) m. d. r. ens. ext.	Sola (O. ✲).	Nice.
Ardèche.	Privas.	Le baron de Farincourt, ✲.	Delcuzy, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✲)	....	Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	De la Rousselière (O. ✲).	Bélaval, ✲.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Salles, (O. ✲(.	Ravinet, ✲.	Troyes.
Aude.	Carcassonne	Magnien, ✲.	De la Bouillerie, ✲.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Isoard (O. ✲).	Delalle (O. ✲).	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	Levert (O. ✲).	CHALANDON (O. ✲). Place.	AIX, Arles et Embrun. Marseille.
Calvados.	Caen.	Le Provost de Launay (O. ✲).	Hugonin.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Conrad, ✲.	De Pompignac, ✲.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Péconnet (✲).	Cousseau, ✲.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	Lemasson (O. ✲).	Thomas.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✲).	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	L. de Saint-Pierre, ✲.	Berteaud, ✲.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Géry (O. ✲),	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Le baron Jeanin (O. ✲).	Rivet (O. ✲).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	Demanche, (O. ✲).	David, ✲.	Saint-Brieuc.
Creuze.	Guéret.	Le baron Tharreau, ✲.	.....	Limoges (Vienne-Haute.)
Dordogne.	Périgueux.	Girard de Villesaison (C. ✲).	Dabert.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	D'Arnoux (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✲)	BESANÇON et Haute-Saone.
Drôme.	Valence.	Bar. de Montour, ✲, m. d. req.	Gueullette.	Valence.
Eure.	Évreux.	Janvier de la Motte (O. ✲).	Devoucoux, ✲.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le comte de Charnailles (O. ✲)	Regnault (O. ✲).	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Le baron Richard (C. ✲).	Sergent (O. ✲).	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Boffinton (O. ✲).	Plantier, ✲.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Le b. Pougeard-Dulimbert (C ✲)	DESPREZ ✲.	TOULOUSE et Narbonne.
Gers.	Auch.	Labrousse, ✲.	DELAMARE (O. ✲).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Comte de Bouville (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Garnier (O. ✲).	Le Courtier (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	J. Lefebvre, ✲.	BROSSAYS (O. ✲).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	A. de Laire, ✲.	....	Bourges (Cher).
Indre-et-Loir.	Tours.	Sohier (O. ✲).	GUIBERT, (O. ✲).	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Pastoureau (C. ✲).	Ginoulhiac (O. ✲).	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard (O. ✲).	Nogret, ✲.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-Mar	Le baron de Vougy, (O. ✲).	Epivent, ✲.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	De Soubeyran (C. ✲).	Pallu du Parc, ✲.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Castaing (C. ✲).	....	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy.	Démonts (O ✲).	Lebreton, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Bourlon de Rouvre (C. ✲).	Jaquemet, ✲.	Nantes.
Loiret.	Orléans	Dureau (O. ✲).	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
Lot.	Cahors.	De Pebeyre, ✲.	Gimardias, ✲.	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen.	Féart (C. ✲).	....	Agen.
Lozère.	Mende.	Menche de Loisnes, ✲	Foulquier, ✲.	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.	Poriquet (O. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Levainville (C. ✲).	Bravard, ✲.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Amelin (O. ✲).	LANDRIOT (O. ✲). Meignan, ✲.	REIMS (Arr. de Reims et Arden. Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Grachet, ✲.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bergognié, ✲.	Wicart (O. ✲).	Laval:
Meurthe.	Nancy.	Podevin (O ✲).	Foulon.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Bélurgey de Grandville (C.✲)	Rossut.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Reneufve, ✲.	Becel.	Vannes.
Moselle.	Metz.	P. Odent, (O. ✲).	Dupont des Loges. Hacquard.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Le comte de Callac, ✲.	Forcade, ✲.	Nevers.
Nord.	Lille.	Sencier (G. O. ✲)	RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (O. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Lerat de Magnitot (C. ✲).	Rousselet (O. ✲).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Paillard (O. ✲).	Lequette	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Gimet (O. ✲).	Féron (O. ✲).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	Guillaume d'Auribeau (C. ✲).	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	De Vallavielle, ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Lapalme (O. ✲).	Ramadié, ✲.	Perpignan.
Rhin (Bas).	Strasbourg.	Le baron Pron (C. ✲).	Rœss, ✲.	Strasbourg.
Rhin (Haut).	Colmar.	Le baron Ponsard (C. ✲).		
Rhône.	Lyon.	H. Chevreau, (G.O.✲)sénateur	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✲)	LYON et VIENNE
Saône (H.)	Vesoul.	Dubois de Jancigny, ✲.	.....	Besançon (Doubs
Saône-et-Loir	Mâcon.	Marlière, ✲.	De Marguerye(O,✲)	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Le vicomte Malher, ✲.	Fillion, ✲.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	De Lassus St.-Géniès (O. ✲.)	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✲). Vibert (O. ✲). Gros, ✲.	CHAMBERY. Maurienne. Tarentaise
Savoie (H).	Annecy.	Le vicomte de Gauville, (O.✲)	Magnin, ✲.	Annecy.
Seine.	PARIS.	Haussman (G. ✲), sénateur. Piétri (C.✲), préfet de police.	DARBOY, (C. ✲).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✲), sén.	DE BONNECHOSE (O ✲	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	Vicomte de Vésins, ✲.	Allou (O. ✲).	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Boselli (C. ✲).	Mabile, ✲.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Lorette (O. ✲).	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
Somme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'État (G.O.✲)	Boudinet, ✲	Amiens.
Tarn.	Alby.	Tezenas, ✲.	LYONNET (O. ✲)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Soumain, ✲.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Montois (O. ✲).	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
Vaucluse.	Avignon.	Bohat (O. ✲).	Dubreuil (O. ✲).	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	De Fonbrune (O. ✲).	Colet, ✲.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Tourangin, (O. ✲.)	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
Vienne (H).	Limoges.	Boby de la Chapelle (O. ✲).	Fruchaud, ✲.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Le marquis de Fleury (O. ✲).	Caverot (O. ✲).	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Tarbé des Sablons, ✲.	BERNADOU (O. ✲).	SENS et AUXER.

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Poignant, ✲, préfet; — département d'Oran, M. de Brosselart (O. ✲) préfet; — département de Constantine, M. de Toustain du Manoir (O. ✲), préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis.
(Ile de la Réunion / Afrique.) Mgr. Maupoint, ✲.

Basse-Terre.
(Guadeloupe, Antilles.) Mgr. Boutonnet, ✲.

St-Pierre et Fort-de-France.
(Martinique, Antilles.) J. Mouniq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O. ✲).
Evêque d'Oran, Mgr. Callot. | Evêque de Constantine, Mgr. de Las Cases.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendemiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'Etat, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839 ; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

PRÉFECTURE.

M. L. Sencier, grand-officier de l'ordre impérial de la Legion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de la Jonquière, ✲, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président ;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, *vice-président* ; Derbigny ; de Grenier ; N....

MM. Defontaine, ✲ ✠, ancien magistrat, conseiller général ; Chombart, avocat, conseiller général, *membres suppléants*.

Ministère public : M. Jonglez de Ligne, auditeur de 1re classe au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside ; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure. Le mercredi est généralement consacré aux séances publiques.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

GREFFE. M. Lecocq, *secrétaire greffier du conseil de préfecture.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues, MM. Joos, ✻, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg, De Coussemaker, ✻ ✠ ✻, juge à Lille.
Dunkerque-Est, De Clebsattel, ✻, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O., A. Carlier, ✻, président du tribunal de commerce.

	MM.
Gravelines,	Le Camus (O. ✲), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, ✲, docteur en médecine à Wormhondt
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, ✠, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon (O. ✲) ✠ ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, ✲, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, juge à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Bieswal, juge-de-paix à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✲, maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✲, manufact. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Hem.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus et maire, à Roubaix.
Lille Centre,	Godefroy, médecin à Lille.
Lille Nord-Est,	Kuhlmann (C. ✲ ✠), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor Saint-Léger, filateur de lin à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	N....
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, cultivat. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, Louis, ✲ ✠ ✠, notaire à Lille.
Roubaix-Est,	Catteau, P., manufacturier à Roubaix.
Roubaix,	le c^te^ Mimerel (G.-O. ✲—✠ ✠), sén. à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, ✲, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲ ✠, propriétaire à Marquette-lez-Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, ✲, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est.	Stiévenard-Béthune, prepriétaire, député et maire à Étrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, ✲, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✲), propr., député, à Paris.
Marcoing,	Crépin, ✲, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, ✲, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	Crapez, maire de Bavai.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✲, 1er prés. de la cour imp. à Douai

	MM.
Landrecies,	Marie Soufflet, propriét. et maire de Landrecies.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✲), conseiller à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est,	Douay-Macarez, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy O.,	le baron de l'Épine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Culhiat-Dufresne, pr. et maire à Eppe-Sauvage.
Arleux,	le marquis d'Aoust, ✲ ✠ ✠, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriétaire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul (O. ✲), président honoraire de chambre à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Fiévet, colonel.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing
Orchies,	N.....
St-Amaud, riv. d.	Lécuyer, ✲, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à Saint-Saulve.
St-Amand, riv. g.	le comte Dubois (O. ✲), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain,	Maniez, juge au tribunal civil, à Valenciennes.
Condé,	Renard, L., ✲, maître de verrer., maire à Fresnes
Valenciennes-E.,	Lemaire (O. ✲), membre de l'Institut, à Paris.
Valenciennes-N.,	Lefebvre, ✲, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, ✲, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. *Première série* : Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série* : Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cam-

brai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série* : Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858, 1861 et 1864.

La seconde sortie de la 2e série a eu lieu en 1867.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, N..., *chef du cabinet.*

MM. Lecocq, commis de 2e classe.
Masquelez, Meunier, *attachés.*

Première division. — M. Lober, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 1re classe*; Verdier, *commis de 2e classe*; Breton, *commis de 4e classe.*

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes : — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; = douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes : — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration

des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

COMPTABILITÉ. — ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. — MM. Dubois, *chef de bureau* ; Didier, *commis de 2e classe* ; Demade, *commis de 4e classe*.

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, ✻, *chef de division*. — BUREAU DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Bernard, *chef de bureau ;* Breton, *commis de 1re classe ;* Plumecocq, *idem ;* Plouvier, *commis de 2e classe ;* Cocquillier, *commis de 2e classe* ; Petit, *commis de 4e classe*.

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;*—visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution

des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lerouge, *commis de* 1re *classe ;* Torck, *commis de* 3e *classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✲, *chef de division.* — bureau des travaux publics. — MM. Baillœul, *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau ;* Mallebranca, *commis de* 1re *classe ;* Landrieu, *idem ;* Decourchelle, *idem ;* Ducro, *commis de* 2e *classe ;* Prévost, *commis de* 3e *classe.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ;

— personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Prestat, *secrétaire de l'inspection ;* Bouchez, Peltier et Caille, *commis.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanques, *archiviste ;* Masurel, *chef de bureau ;* Losfeld, Decleene, *employés* ; M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-gén. de la Préfecture, *présid.;* le comte Mimerel, (G. O. ✲), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✲, ✠, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✲, à Lille, rue Impériale.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Jessaint, ✲ ✠ ; *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, d. méd., et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-med. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Verley, ✲, prés. du trib. civil à Dunkerque.
—		Mahieu (Henri), maire de Cappel.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Renard; *secrétaire*, M. Verheyleweyen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul N.-E.	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, ✲, propriét. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, prés. du trib. civ. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Verhaeghe-Ledieu, à Merville.
* —		Hennion, notaire et maire à Estaires.
*Steenvoorde,		Heem, propriétaire, à Steenvoorde.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La seconde a été renouvelée en 1864, et la première le sera en 1867.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle.
**Haubourdin,		Billon, docteur en médecine, maire de Loos.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy.		Telliez, substit. du Procureur imp. à Lille.
*Lille-Centre,		Leleux, imprimeur à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Legrand, Géry, homme de lettres, à Lille.
*Lille-Ouest,		Mercier, courtier de commerce à Lille.
*Lille-Sud-Est,		Cochez, notaire et maire à Ronchin.
*Lille-Sud-O.,		Perot, banquier à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Vallois (Louis), propr,. cultivateur et maire à Mons-en-Pévèle.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
*Roubaix-Est,		J. Lefebvre, ✲, fabricant à Roubaix.
*Roubaix-Ouest,		Sioen-Pin, à Roubaix.
**Seclin,		Van der Straeten-Descat, maire à Vendeville.
*Tourcoing-N.,		Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire et maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte de Hogendorp, ✲; *secrétaire*, M. Devaux

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Leroy, ✲, ancien notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
** —		Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Wauters, juge-de-paix au Câteau.
* —		Seydoux, A., (O. ✲), man. et maire au Câteau.
**Marcoing,		Millet-Bricout, cult. et nég. à Bantouzelle.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé, ✲, *secrétaire*, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.;	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Gustave Paul.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Emont, notaire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, maire de Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Boulangé, propr. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur a Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Larreguy de Civrieux, ✲ ; ***secrétaire***, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Coulmont, propriétaire à Douai.
* —	Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✲, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud.	Fiévet, ✲, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur et maire à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Péchin, ✲ ; ***secrétaire***, M. Charrier.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Deslinsel, ✲, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, ancien notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligand, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Legrand, à St.-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, ✲, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Quillacq, maire à Anzin.
** —	Blanquet, ✲, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Bultot, propriétaire.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrond. d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Kleitz.

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Lemaître, ✲, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✲, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Lermoyez, ✲, à Cambrai; Bertin, ✲, à Douai; Drouets, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires*.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs principaux*, MM. Dubrulle, à Douai; Dorchies, Éloi, à Lille. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille, Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Monchovet, à Valenciennes; Dorchies, Louis, à Lille. — *Conducteurs de 2e classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Daillier, à Lille; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, à Cambrai; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy, à Valenciennes; Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Wallerand, à Valenciennes; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Lallemand, au Câteau; Heughebart, à Lille. — *Conducteurs de 4e classe* : MM. Villette, à Dunkerque; Verlinde, à Dunkerque; Caroulle, à Dunkerque; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai; Lefèvre, à Valenciennes; Bulcourt, à Avesnes; Hennet, à Douai; Tortrard, à Avesnes; Vallez, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires : MM. Camberlin, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille; Robin, à Lille; Richard, à Avesnes; Annibert, à Dunkerque.

Employés secondaires : 1re classe, MM. Carette, Robin, Ingelrans, à Lille; Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Decisy, à Cambrai; Lesne, à Valenciennes. — *2e classe*, Langelé, à Lille; Fiévet, à Lille; Lejeune, à Lille; Bouvelle, à Cambrai; Tanchon, à Lille; Caullery, à Avesnes; Lathouwer, à Dunkerque; Degalier, à Avesnes. — *3e classe*, Daunay, à Douai.

SERVICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Pelaud, ✲, *ingén. en chef*, à Lille; Menche de Loisne, ✲, à Lille; Flamant, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Bertin, ✲, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, Valéry, à Armentières.— *De 3e classe*: M. Pons, à Douai. — *De 4e classe* : MM. Vanriscotte, Defernez, Bauthereau, à Lille; Arduin, à Lille.

Employés secondaires : MM. Mallez, Vandevelde, à Dunkerque; Secq, à Armentières; Deregnaucourt (Arthur), à Lille, Devrez, à Douai.

SERVICE SPÉCIAL DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Pelaud, ✲, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteurs embrigadés · MM. Duruit, Moreau, *de 4e classe.*

Employés secondaires de 1re classe : MM. Vitrant, Mallet.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Raillard, ✲, *ingénieur en chef*, à St-Quentin; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de 1re classe;* Boutigny, *idem de 2e classe;* Cavel, Cousin, Belin, *employés secondaires de 1re classe;* Rose, *idem*, *de 2e classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Lermoyez, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huré, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Condé; Daudré, *idem de 1re classe*, à Riqueval; Hérouard, *idem de 2e classe,* à Cambrai; Hurier, *idem de 3e classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de 4e classe*, à Cambrai.—*Employés secondaires de 1re classe :* MM. Bertheloot et Dubus. — *De 2e classe :* M. Pétiau, à Valenciennes. — *De 3e classe :* M. Pingel, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Latterrade, ✲, *idem*, à St-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 3e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général : MM. Pelaud, ✲, *ingénieur en chef*, à Lille; Truck, *conducteur auxiliaire*, à Lille; Gauthier, *employé secondaire de 1re classe*, idem; Fever, idem, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines: MM. Plocq, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Maréchal, ✲, *conducteur principal*, idem; Pauwels, *conducteur embrigadé de 2e classe:* idem; Caroulle, *idem de 3e classe*, à Gravelines; Ilaeuw, *idem*, à Dunkerque; Gauthier, *idem*, idem; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem*, idem; Bataille, *idem de 4e classe*, idem; Debacker, Ed., Dieuset, *conducteurs auxiliaires.*

Employés secondaires de 1re classe : MM. Melling, Verva, Liébaert, Haeuw, à Dunkerque; Lacour, à Gravelines.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Decreus, Baelen, Verlinde, à Dunkerque.

Officiers de port: MM. Conseil, ✲, en disponibilité, Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service;* Christiaens, *lieutenant de 2e classe*, à Dunkerque; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem; Decreus, *idem;* Varlet, *idem de 3e classe;* Boone, *idem de 4e classe*, à Dunkerque; Clayessen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Vittevronghel, *capitaine*; Versmée, *idem*; Richarson, *second*; Guilleser, *idem*; Couvreur, *idem*; Fay, *maître d'équipage*; Marquette, *idem.*

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✲, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président;* Carlier, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✲, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✲), commissaire de l'inscription maritime; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port; Rouillé, chef des pilotes à terre; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire.*

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'associa-

tion, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégues des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Masquelez, ✲, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service;* Parsy, *conducteur embrigadé de 3e classe;* Mongy, Midard, *conducteurs auxiliaires*.

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✲), ingénieur en chef des mines, boulevard St.-Germain, 73, à Paris; Flamant, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Lille; Cléry, ✲, ingénieur ordinaire des mines, à Paris; Debray, conducteur embrigadé, à Lille; Deniau, conducteur auxiliaire, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale : MM. le vicomte Dubois, inspecteur principal, à Vitry-sur-Seine; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✲, ingénieur en chef (102, rue de Grenelle-St.-Germain), à Paris; Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Monchovet et Wallerand, *conducteurs;* — Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Bertin, ✲, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Prosper Drouets, *conducteur;* Delcourt, *employé secondaire*; — Carlier ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille, chargé du chemin de fer de Lille à Béthune; Langangne, *conducteur*.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Voisin, ingénieur ordinaire des mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Grégoire, commissaire de 1re. classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem de 3e classe, idem; Gagnebin, ✲ de 4e classe, à Valenciennes; Rabany, ✲, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✲), idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✲, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✲, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron J. de Rothschild (G. O. ✲), *président;* Delebecque (C. ✲), *vice-président;* Marc Caillard, ✲; le marquis Dalon, ✲; le baron de Saint-Didier, ✲; Léon Say; Halphen. — *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel (O. ✲).

EXPLOITATION. — MM. J. Petiet (O. ✲), *Ingénieur, chef de l'exploitation;* Félix Mathias, ✲, *Ingénieur, sous-chef de l'exploitation;* Lagarde, ✲, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — MM. J. Petiet, *Ingénieur, chef du matériel;* Ferdinand Mathias, ✲, *Ingénieur de la traction*, à Fives.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Pouëll, Ingénieur de la voie d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral.

TRAVAUX NEUFS — Construction des embranchements de Laon à la frontière et de Valenciennes à Anor. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef; Guillon, ✲, Ingénieur à Amiens; de la Frémoire, ✲, Ingénieur à St-Quentin.

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE ET SULLY-GRENAY.

Fonctionnaires de la Compagnie.

CONSEIL DE DIRECTION. — MM. le baron Ruphy, ✲, Président du Conseil d'administration; Alexis Boittelle, Vice-président idem; le vicomte de Grandval (O. ✲). — Secrétaire général de la Compagnie, M. Delcer. — Ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Feburier (O. ✲), Inspecteur gén. en retraite des Ponts-et-chaussées.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Em. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenbavière, *président;* Demarle-Catrice, Caron-Couvreur, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, Hamerel, Geersen. *Secrétaire*, M. Mahieu; *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✲, *président;* A. Carlier, ✲, Decroocq, Bellenger, Dantu, ✲. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Louis, *président*; Deblock, Dewaele, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur*, M. Smagghe, ✲; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Descamps, filateur à Lille; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Cazier, maire d'Emmerin, Paillart, propriétaire à Loos; Dibos, ✲, propriétaire à Don, *membres suppléants.*

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, maire de Wavrin; Ang Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; François Barrois, propriétaire à Lille; Legrain, maire de Provin, *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✲, adjoint au maire de Lille; Baratte, maire de Templeuve; Frémont (O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite; Coisne, propriétaire à Lomme; Delesalle, propriétaire et maire à Beaucamps; Messéan, idem, idem, à Boisgrenier; N...

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Lambrecht, député, à Montigny; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur,* M. Carton, percepteur à Somain; *conducteur,* M. Lefèvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq. — *Conducteur,* M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire,* M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Hautcœur, cultivateur, à Bruay; Dubois-Jenart, idem, à Anzin; Ruffin, propriétaire, idem; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Fouret, Désiré; Depret, J.-B.; Fouret, Jean-Baptiste, père; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat,* MM. Baligand,

directeur; Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Maurice, *directeur;* Deslinsel, Cuvelier, Thellier de Poncheville, Douchy (Jules), Dufour, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Bachy, maire de Maroilles, *président;* le baron de l'Épine, ✻ Dequesne (Valéry), Largillère-Naveaux, Mary (Alfred), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grand (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre; N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont; Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué le 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Lebret, ✲, associé de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Risbourg, maire de Rœulx, *syndics;* A. Delinsel, propriétaire à Denain; C. Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Lemer-Dupriez, *syndic;* Haubourdin, *syndic-suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne; *receveur,* M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✲, ingénieur en chef, à Valenciennes.—*Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille; Voisin, à Valenciennes.— *Gardes-mines,* MM. Canelle, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✲, à Lille. — — *Agents-voyers en chef honoraires,* MM. Marquette et Dubois.

Arrondissement de Lille: MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3e classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 3e classe, à Haubourdin; Ségard, idem de 3e classe, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. N..., agent-voyer principal à Dunkerque; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Bergues; Ternant, idem de 3e classe, à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer prin-

cipal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Cambrai; Vasseur, idem de 3e classe, à Solesmes; Delhaye, idem de 2e classe, au Câteau

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Jougleux, idem de 3e classe, à Maubeuge; Ringuet, idem de 3e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai; Degravier, idem de 3e classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann (C. ✲), membre du Conseil général; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, ✲, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Leroy, architecte à Lille; Vandenberghe, idem idem; Mourcou, idem idem; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille; Mottez, ✲, ancien directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Develle; — *d'Hazebrouck*, M. Chappe; — *de Cambrai*, M. De Baralle père; — *d'Avesnes*, M. Fiévet; — *de Douai*, M. Dubrulle; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (G. O. ✻), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Spitz, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. de Brémoy et Pépin. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux :

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;
2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Tracol, *chef de station ; Gravelines*, M. Léon Dégravier, *employé chargé du service ; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. Peltier, *employé chargé du service ; Douai* M. Berthelot, *chef de station ; Cambrai*, M. Legon, *idem ; Valenciennes*, M. Degond, *idem ; Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service ; Fourmies*, M. Capron, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Armentières, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Condé, Denain, Estaires, Halluin, Le Cateau, Marchiennes, Merville, Sains, Saint-Amand, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Wignehies.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots, les indications relatives au numéro des habitations sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut

affranchir la taxe postale avec ou sans chargement. Les mots *poste*, *affranchissement* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte sans être affranchi ; dans les deux autres cas, la taxe d'affranchissement ou de chargement est perçue au départ, conformément aux tarifs postaux. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remiss n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication dee circonstances qui se sont opposées à la remise ; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de priviléges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit, comme il est dit plus haut, une dépêche de retour suivie de l'heure de la remise au destinataire ; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée ; enfin il a *seul* droit au remboursement de la taxe dans le cas de retard ou d'altération.

Dans la correspondance intérieure l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales non recommandées, à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont jetées dans les boîtes aux lettres sans être affranchies. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

Les dépêches internationales recommandées envoyées par la poste ou à déposer poste restante son taffranchies comme lettre chargée. Le bureau d'origine perçoit les taxes supplémentaires suivantes : 50 cent. par dépêche à envoyer par la poste dans les limites de l'État qui fait l'expédition ; un franc par dépêche à envoyer hors de ces limites mais sur le continent ; 2 fr. 50 cent. par dépêche à envoyer hors l'Europe.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors : 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande ; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie ; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international, la taxe des dépêches recommandées seulement peut être remboursée pour retards notables ou graves erreurs de transmission.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de quinze jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes ou à des sommes perçues en trop par erreur de taxation, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, au prix de 25 cent., 50 cent., 1 fr. et 2 fr., des timbres spéciaux dont l'apposition sur une dépêche en opèrera l'affranchissement. (Loi du 13 juin 1866). Ces timbres sont vendus au guichet des bureaux télégraphiques.

Quand une dépêche sera revêtue d'un timbre insuffisant, le destinataire devra acquitter: 1° l'excédant de taxe dû au trésor; 2° une surtaxe fixe de 50 centimes.

En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

Des règlements d'administration publique détermineront ce qui est relatif à la fabrication, à la vente et à l'emploi des timbres-dépêches.

Le prix des dépêches télégraphiques transmises au moyen des appareils autographiques est fixé à 20 cent. par chaque centimètre carré.

La surface destinée à recevoir la dépêche doit avoir au moins trente centimètres carrés.

Le prix des papiers spéciaux propres aux transmissions autographiques est fixé à 10 cent. la feuille quelle, qu'en soit la dimension.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 1 fr.
Pour le reste de l'empire (la Corse exceptée), 2 fr.
D'un bureau de l'empire à un bureau corse, 3 fr.
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 8 fr.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une taxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Grand duché de Bade...	3 fr. »	Autriche...	6 fr. »
Bavière		Hanovre	
Belgique		Mecklembourg - Shwérin (grand duché de)	
Luxembourg (grand duché de)		Saxe (royaume de)	
Prusse occidentale		Danemark	8 »
Suisse		Suède	8 50
Wurtemberg et Hohenzollern		Grèce	10 »
Espagne	4 »	Turquie d'Europe	
Italie		Norwège	10 50
Pays-Bas		Russie d'Europe	
Prusse orientale		Russie (région du Caucase)	13 50
Etats-Romains	5 »	Russie d'Asie (1re région)	18 50
Portugal		Id. (2e région)	26 50
		Amérique	Taxes diverses.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 15 mots, dont 5 dans l'adresse, est de 135 fr. 75 cent.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Pommeret, ✲, médecin-vétérinaire; *vice-président;* Pilat, doct. en médecine, *secrétaire;* Brigandat, ✲, doct. en médecine; Kuhlmann (C. ✲), chimiste; Frémont (O. ✲), colonel du génie en retraite; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté des Sciences; Delezenne, ✲, pharmacien; Demesmay, ✲, agronome; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✲, docteur en médecine; Violette, (O. ✲), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien, docteur en médecine; Lemaître, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Pelaud, ✲, ingénieur en chef de la navigation.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✲, docteur en mécine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur du port; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Kien (O. A.), maire d'Hazebrouck, Vandamme, pharmacien, à Bailleul; Baelde,

vétérinaire, à Cassel; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Brabant, maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Lallier, négociant; Lemaire, procureur impérial.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Méry, propriétaire; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, *vice-président;* Pesier, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O ✲), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Bachelet, ✲, idem; Cocheteux; id.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, ✲, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvriez, ✲, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Duval, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Delemotte, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Dardenne, idem, *idem;* Reveillon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Aernout, ✲, archiprêtre, curé de Sainte-Catherine; Ollier, pasteur protestant; Ed. Defontaine, ✲ ✠, conseiller général; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, conseiller d'arrondissement; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✲, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, **M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.**

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✲) ; Dorémieux, ✲ ; Durieux-Forret ; Aernout, archiprêtre, ✲, doyen de Sainte-Catherine ; Robbe (O. ✲), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✲.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✲, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-président ;* Lenglet, ancien conseiller à la Cour impériale ; baron Frédéric de Guerne ; Bottin, conseiller à la cour impériale ; Desmarets, conseiller municipal ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Pesier, *vice-président :* Ern. Boulan, propriétaire ; Collet, avocat ; Giart, juge-suppléant au Tribunal de Commerce ; Guilmart, *secrétaire.*

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲ ; Cambrai. M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvriez, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Bouchart.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. le comte Mimerel (G. O. ✲), Kuhlmann (C. ✲), membres du Conseil général; Billon, ✲, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot, *directeur;* Marquet, *sous-directeur;* de Junneman, Lyoen, *inspecteurs;* Agnius, *agent-comptable;* Roux, *greffier;* Simoens, *aumônier;* le docteur Gramaccini, ✲, *médecin;* Billon, ✲, docteur en médecine, *chirurgien;* Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Hervieu, Doirat, Bordier, Laguesse, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Bailleul, *chef des cultures;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza dit Lourse, *directeur;* Roussel, *greffier-comptable;* Bailleul, *agent responsable;* Faure, *teneur de livres;* Froiderat, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin.*

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Lallier, ✲, vice-président du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, idem, Derbigny, ✲, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✲), propriétaire.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De	10	membres dans les communes de :	500	habitants,	
	12	—	501	à	1,500,
	16	—	1,501	à	2,500,
	21	—	2,501	à	3,500,
	23	—	3.501	à	10,000,
	27	—	10,001	à	30,000,
	30	—	30,001	à	40,000,
	32	—	40,001	à	50,000,
	34	—	50,001	à	60,000,
	36	—	60,001	et au-dessus.	

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1865, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire,* M. J. Delelis. — *Adjoints*, MM. G. Lemaire, A. Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. G. Malo, A. Petyt, B. Morel, A. Carlier, Hamoir, Bourdon, Choquet, Coquelin, Beck, Willems, Dubuisson, Belle, Lebleu, Cottet, Verleye, Coffyn, Dessurne, Deman, D'Arras, Sapelier, Fichaux, Duriau, Hecquet, Champeaux.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. L. Joos, ✲. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Delport, Demeunynck, Michiels, de Staplande, J. Claeys, Vendenbroucke, L. Claeys, Vernaelde, Vermullen, Leceuche, Devaecke, Dehaese, Ciéren, Bastaert, Beirnaert, Demol, Pareydt, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Kien, Alf. (O. A.) — *Adjoints*, MM. Houvenaghel (Louis), Bogaert. — *Conseil municipal*, MM. Deberdt, Deschodt, Claudorez, Donckele, Prévost, Thibaut, Houvenaghel, Massiet du Biest, Bogaert, Morice, Kien, Smagghe, Guermonprez, Bernast, Deblock, Delbecq, Vandamme, Schmidt, Plancke, Dausse, Vandewalle, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, D. Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Cauwelier, Lotthé, Van Merris, D., Van Merris, B., Béhaghel, Ild. Plichon, Declercq, Heusele, Lebleu, Flahault, H., Flahault, Ev., P. Béhaghel, Salomé, de Coussemaker, Max., Hennion, Waultre, Venière, H. de Coussemaker, Bieswal, Hié, C. Baelde, Becue, V. Béhaghel, Cortyl, J. de Coussemacker, Leblond, Salomé, Vandamme. — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Chevalier, Dehandschoewerker. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, ✲, Vanbever, Leroy, de Smydt (C. ✲), Vantroyen, Wackernie, Windriff, Vernimmen, Parêsys, Samsoen, Colpaert, Delabaere, Bosquillon de Jenlis, Ryckewaert, Maraut, Losson, Quarez, Wyts, Martin, Malot. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Loridan, Bonduel, Delbecq, Breuvart, Duflos, Roche, Fénart, Depecker, Gruson, Degroote, Taffin-Peuvion, Hernu, Degruson, X., Grave, Minche, A. Lecomte, Lerouge, Werquin, Gruson, Guise. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Gombert-Dupont, Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. Arnould H. Verhaeghe, Lefebvre, Delassus, Lutun, Clarisse, Delebarre, Cappon, Bridelance, Duhamel, Deroo, Degruson, Vanhove, Pruvost, Gombert, Courty, Senellart, Lesage, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Crespel-Tilloy, ✲, — *Adjoints*, MM. Delattre (✲ ✲), Mourmant, ✲, Descat, ✲, Violette (O. ✲), J. Defontaine, ✲ ✠ ✠, Th. Barrois, ✲. — *Conseil municipal*, MM. Violette (O. ✲), Desbonnets, V. Delgutte, Meurein, A. Bonte, Questroy, Delmar, Werquin, G. Delesalle, Defontaine, ✲ ✠ ✠. Bouchée, Debièvre, Castelain, ✲, Godefroy, Descat, ✲, Catel, Morisson, Dequoy, ✲, Masure, de Melun, ✠, Pajot, Delattre, ✲ ✠, Mourmant, ✲, G. Testelin, Gentil, Duchange, Barrois, ✲, Soins, Humbert, Dupont, Caulier, Ch. Crespel, Mercier, — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée, ✲.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, Pouchain Victor. — *Conseil municipal*, MM. Pouchain, V., Butin, ✲, Cary, Mahieu, Descamps, Reynaert, Lescornez, Castrique, Rogeau, Pouchain-Boutry, Dansette, ✲, Desmazières, Breuvart, Six, Bouchez, Dutilleul, Parent, Duhot, Salmon, Lacherez, Morival, Cotteaux, Vermeulen, Fauquembergue, Loridan, Tahon. — *Secrétaire de la mairie*, M. Fremaux.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Desprez, L. Lambin, Desbonnets, Gaudron, Lesaffre, Cuvelier-Pagès, Delporte, L. Hassebroucq, Lecomte, Goeman, Flament, Ghesquière, Catteau-Béghin, Cardon, Froidure, Delebecque, Lauwick, Caullié, Ig. Lambin, Meurillon, Gondrexon, Salembié — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez

ROUBAIX. *Maire*, M. C. Descat, ✲. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✲, Renaux-Lemesre, ✲, Duthoit, Dewarlez. — *Conseil municipal*, MM. P. Parent, Pollet-Desquiens, G. Lefebvre, P. Catteau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Jonville, Motte-Bossut, ✲, Létocart-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, Sioen-Pin, A. Delaboutre, Ch. Bourbier, Dubar-Ferrier, D. Salembier, H. Ternynck, ✲, N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Lagache, Descloquemant, Pinte, Desurmont, Dujardin, Fr., Fournier, Dujardin, Fl., Mollet, Delahaye, Monchy, Cormorant, Méreaux, Dujardin, Louis, Raoust, Desmazières, Henry, Labbe, Prache, Collette,

Flinois, Duriez, Dupire, Delattre. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, D. Debuchy, V. Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. A. Delahaye, J. Leblan, Roussel-Defontaine, ✲, A. Delmazure, Desurmont-Desurmont, D Debuchy, Duvillier-Delattre, Ph. Motte, ✲, E. Masurel, Ch. Meurillon, Flipo Van Oost, Six-Lerouge, Ed. Flipo, F. Lepoutre, Caulliez-Cateaux, Herbaux-Tibeauts, Ed. Monnier, Lorthiois-Desplanques, Jourdain-Défontaine, ✲, Dervaux-Wetzel, Ch. Wattinne, Taffin, Plouvier, Hassebroucq, Vandebeulque, Darras-Lemaire, Leurent, ✲, Leserre, L. Destombes, N.... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Brabant, ✲.—*Adjoints*, MM. Ed. Boittelle, ✲, Brulley de la Brunière. — *Conseil municipal*, MM. Brabant, ✲, Ed. Boittelle, ✲, Brulley de la Brunière, J.-B. Danquigny, Is. Danquigny, Bricout, de Liénard, Duchange, Wallerand, Mallet, Quinchon, Maréchal, Dutemple, Dron, Moreau, Bricout-Molet, Fontaine, Queulain, Brunelle, Pierson, Roth, Lallier, Cirier, Boone, Crinon, Parsy, Pagniez. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronnaux.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), (O. ✲).—*Adjoints*, MM. Ponsin, Lozé. — *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Truffot, Debuyser, de Lafons, Basquin, Cassine, Hallette, Maréchal, Deveau, Ponsin-Bonnaire, Cottiaux, Fiévet, Regnaudin, Collery, Devouge, Lozé, Degoix, Sautier, Richard, Flayelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, N... — *Conseil municipal*, MM. Deladrière, de Mauraige, Ouverlaux, Walrand, Sculfort, Lucq, Hamoir, Dubois, Autier-Carion, Rousseau; Meurice, Autier-Desenfans, Halgrin, Deharveng, Ansieau, Jean, Quivy, Bayart, Labbé, Houdart, Trétant, Février, Deharveng-Colson. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. *Maire*, M. Caverne, — *Adjoints*, MM. Herbecq, N... — *Conseil municipal*, MM. Liezard, Evrard, Flament, Guillemin, Mariscal, Gossart, George, Renotte, Paul, Gauchet, Aubry, Herbecq, Davoine, Mailliet, ✲, Passage, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire*, M. Asselin, ✲. — *Adjoints*, MM. Vasse, Béharelle. — *Conseil municipal*, MM. Lebanneur, Hayez, Corne, Vasse, Bagnéris, Locoge, Asselin, ✲, de Bailliencourt, Evrard, Merlin, Lequien, ✲, Chappuy, Maurice, ✲, Fleury, Druon, Dupont, Béharelle, Deloffre, Robaut, Scrive, Demesières, Bailey, Bottin, Coppin, Choquet, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Th. Bilbaut.

ORCHIES. *Maire*, M. Leper, — *Adjoints*, MM. Darrambide, Lubrez. — *Conseil municipal*, MM. Caby, Delegrange, Dorchies, Piérart, Bricquet, Dedeuxville, Lahaussois, Delettrez, Darrambide, Hego-Bulteau, Bocquet, Naveau, Leper, Delemer, Lubrez, Lemaire, Sablon, Bernard, Louvez, Defontaine, Lubrez, Leroux, Regnier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq Dabancourt, ✲. — *Adjoints*, MM. Pesier, Boca. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✲, Canonne, ✲, Girard, Bultot, Dutemple, Deruesne, Bracq, ✲, Em. Lefebvre, ✲, de Warenghien, ✲ ✠, Pesier, A. Lefebvre, Rhoné, Giard, Lebacqz, Manesse, Derombies (O. ✲ ✠), Boca, Marbotin, ✲, Noel-Lefebvre, Chavatte, Blondeau, Gauthier, Holaind, N... N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Miroir, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Pureur, Haubourdin, Houzéz, Waternau, Caudron, Carlier, Lefebvre, Mention, Wattiau, Dapsence, Maquet, Martel, Tacquet, Demarez, Decrouez, Petit, Charles, Duhot, Glorieux, Miroir, Raverdy, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Bouchart-Sterlin, André, Lemer, Plichon, Mottez, Barbieux, Basiez, Davaine, Waché, de Moncheaux, Lecœuvre, Vérez, Monnier, Tournois, Prévost, Wibault, Bruneau, Dufrenne, Robert, Goudemant, Mouy, Lorthioir, Devaux, Julien-Sterlin, Raviart, Huyne, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Coez-Scribe.	Raviat.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet.
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Delmer.	Lenglin.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✲	J Leroy; Champenoy	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Le Vte de Clercy.	Dutronquoy	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Goubet.	Cacan.
Annœullin.	L	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Hansénius.	Bachelart; Lecoyez.	Leblon.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Havez J. B ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Quillacq.	Boucher; Boisseau.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple Louis.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	J.-B. Pouchain; V. Pouchain.	Moreau,
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Verhille.	Barbier.	Verstraet.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Canchon.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renold.	Lamblin.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur. François.	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Banard.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Hendron.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Duburcq.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemoine.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Moguez.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Regnier.	Apourceaux.
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennet d'Audignis	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Miroux	Cachera.	Dervaux.
Aulnoye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Leclercq.	Courtin.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	M...	Jacquart.	Barbieux Broutin
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillet	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Herbecq; N...	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Derieux.	Glay-Tacq; Lemaire	Joly.
Awoingt.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L	Cysoing.	Cysoing	Damide.	Devienne.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Van Merris; Venière.	Hamez; Dament; Revel; Plastevoet.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	N...	N..	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug	Rombouts.	Dehu.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin	Cousin.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Bosquet.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boez.	Caffiau.	Trannois.
Bauvin	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Delecourt.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Crapez.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Pronier.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Leconte.	Renaux.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thieuleux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepeire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis
Beauvois.	C	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dewaulle.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lerat.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Boise.	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Joos ✲	Guilcert ▲; Guilbert▲.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Emond.	Mercier; Morean	Berteaux.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	Carlier	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix	Manfroy.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Petitprez.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire, fils.	Adam.	V. Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Distribution.	Hazard	Deresme	V Sars-Poteries.
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Guisgand	Lécailliez.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Bosquelle.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Ledieu, (O✲).	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker.	Vanacker.	Depuker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Boddaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Bouchez.	Champeaux,
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Bineau
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Delbende.	Becker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie
Bondues.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Lambelin.	Desbonnet; Leroux.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borré.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Risbourg.	Galand.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Baudry.	Flament.	Ricourt. L.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V. Bourbourg. V.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunyuck.	Deschodt	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Deleau.	Lequette.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Catry.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Collet.	Pruvot	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon
Boussières.	A.	Berlaimont.	Hautmont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Durieu.	Moulin.	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarescaux.	Deffontaines	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Debuisson.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
Brouckerque.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Wandewalle.	Capèle
Broxeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene	Permandt.	Plouvier.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brullle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin	Tantart.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Ledrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Croisette.	Chalenton, Cattet	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Brabant.	Ed. Boittelle, ✲ Brulley de la Brun.	Desrousseaux (Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. Keml	Cretin.	Delannoy
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Dewaele	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Druon	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Geersen.	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Telliez.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Prissette.	Duhem.
Cassel	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Chevalier ; Dehandschoewercker	Duriez.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Druon.	Bricout; Fleuru.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont,Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	N...	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout.	Dhordain.	Denimal.
Cerfontaine.	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies.
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Botelle.	Six ; Lemesre.	Serleys.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Gibon.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Bourlet ; Decupère..	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Renon.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets ; Lambin.	Reniez; Dervaux.
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Pureur ; Miroir	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Grujon.	V. Dunkerque
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Martin, Fr	Blanpain	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Galtier de Lalmayrac.
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Giraud.	Vairon.	Courtecuisse.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Roth.	Drain.	Despretz.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Drain	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Sommain.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Annache.	Ducatillon.	Lécuyer.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Trufet.	Leroy.	V. Malincourt
Denain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Gouvion ; Douai	Lecocq.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Cossart.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Lahanier.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✲.	Vasse; Béharelle	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Flahaut.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	BUREAU ds poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire; Lefebvre.	Delaeter; Leetgiter et Duvilliers
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Bollingier.
Écaillon.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Poulet.
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Duprez.	Sury.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad.	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée	Testelin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Pollet.	Delbecque.
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Serret.	Drumont.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V. Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt.	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	Meersseman.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Sébert.	Wacheux.	Charlet
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, L.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet. Hutin.
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Hutin.	
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Fauveaux.	Delbart.	Montaigne.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque.	Laurent.
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Baligand.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Diculot.	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Jacquart.	Cuisinier	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy	Hautecœur.	Leclercq.
Féchin.	D.	Arleux.	Aniche.	Ladrière.	Fauqueux.	Chalant.
Feignies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Charles.	Delannoy.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste. duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Wallerand.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel.	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Gantois.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Rencn	V Semousies
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Vitoux.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeuque
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Boulenger.	Dupont.	Laurent.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	N...	N...	Lemière.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Faucomprez.	Dervillé; Driguet.	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets	Morand.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✲	Maréchal; Guyot	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Guilbert.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin,	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Chuffart.	Chuffart-Cuvelier.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Bayart	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Tillie, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux.	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Delcroix.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Vignolle.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Anselin	Delubre.	Ducornetz.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Bureau.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont
Grande-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Cabaret.	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Morax ✲	Sirjacq.	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ✲	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Bureau.	Lemaitre.	Dansette; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Pier, Potvain.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Lefer.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Happe.	Richez.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Gillet, L.	Gillet, D; Couture	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Sorreau.	Caron L.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cousin.	N...	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Honvenaghe; Bogaert	Salomé.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Lozé.	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Delgorge.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Defernez; Lemer	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva.	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert.	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	François.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux	Afchain, Bataille	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Olivier.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin.	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Heddebault	Rouzé.	Decottignies.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame; Roussel.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues	Bergues.	Dewaele.	Vernaelde	V. Bergues
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Quelain.	Mascaux; Panien	Garçon.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravez.	Couvreur.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Poulet.	Bachelart	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Sénéchal	Dutrieux.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly; Marsy.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Duquenne ✲.	Joye; Marsy.	Evrard.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Béthune.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lambrecht	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	Delecourt.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Catteau.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes; Durant.	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Delbore.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Balasse.	Lacomblez.
Lauwin-Planque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent-d'Hendecourt.	Cauchy.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux(O✲)	Ponsin; Lozé.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Monnier	Legrand.	Lécardez
Lécluse.	D.	Arleux.	Arleux.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Franchois; Dezeur.
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Vanhoucke.	Senaeme.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost, ✲.	Beauvais; Goffart.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Defremont.	Dehaisne.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlaymont.	Berlemont.	Dhinaut.
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Paris, J. M	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Wargnies.	Gosse.	Dardenne.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebv.	Chuffart.	Blaevoet.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Duquesne.	Carion.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Baudoux.	Descamps.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez.	Delhaye.	Prévost.
Liessies	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Bauchard	Leduc.	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin.	Fournes.	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Crespel-Tilloy, ✲.	Delattre, ✲; Mourmant ✲; Descat ✲; Violette, (O ✲); J. Defontaine, ✲; Th. Barrois, ✲.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Vincent.	Colson, Adolphe	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Applencourt L	Renard.	Lesnes.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✲.	Bonte ; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Mathieu	Cartry ; Coupé.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau'-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Duvivier.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Ledieu-Cacheux.	Plichon	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Manfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin	Dessenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Balligand.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	De Rivière; Leclercq.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Mallet.	Dufrenois.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot;Lotten.
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	Labbe ; (Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Jacquesmart	Fremaut.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Lefebvre; N ...	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Pentin d. Tancrède	Mambré.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Briatte.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Bureau.	Boniface.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Desprets.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Tribou.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart, ✲.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Saussoy.	Gautier.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✲	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V	Bouchain.	Lourches.	C. Coquelle.	Foulon.	Detourmignies.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; N...	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amand r. g.	Mortagne.	Hornez-Watteau.	Bont	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset.	Wyar.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des communes.	de l'arrondis.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Schallier.	Alloy.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Lefebvre; Gombert.	Legrain
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Deswarte.	Becuwe; Bacrot.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Debrabant.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescailliez.	Laurent.
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Blary.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	Durieux, père	Lagache	Demarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dertenay.	Dupas	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin	Dupont.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Petit.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Woesetlandt; Mascret	Marckant ; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Hancart.	Berteaux.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Mulié; Desbouvrie.	Deleruyelle
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Bouchez.
Neuville.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Ledieu , Alf.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	De Messange.	Romon ; N...	Schaht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain.	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Menet.	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Duvet.	Persyn.	Devas.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crépin , ✲.	Cureur	Mazingue.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret	Rigaux
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Meurisse.	Morelle.	Desilve.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Delmotte.	Selliez
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Harlet.	Bottiaux
Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Outerleys.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet. Hip.	Bocquet, A.	Macheraut.
Ohain.	A.	Trélon	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien.-E.	Bureau.	Lhotellerie.	Mochez; Anne.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Lepez.	Darrambide; Dedeux-ville.	Cudot
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.
Orsinval.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele.	H	Steenvoorde.	Cassel·	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet.	Delfortrie, Louis	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Leleu	Pillion.	V. Anbry.
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Capon.	Bayard.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dillies	Pipelart.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Arnouts.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Cloez.	Doby.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Six.	Fl. Bulteau.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Delhaye.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Poirette.	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette	Sename.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Bury.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambreleng.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Haudegon.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Lecompte.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Bauden.	Debavelaere.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Cazin.	Faidherbe	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huloux.	Mutel.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poullier	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Lefrancq.	Boisse.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Crespin.	Boulangé.	Lenglet.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Dépret.	V. Sailly
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Raches.	Deregnaucourt.	Guiselin.	Agache.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r. d.	Bureau.	Leroy.	Monouvrier; Raux.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Bernard.	Lienard.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Devigne	Legrand.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Delangre.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Vilain.	Gambier.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Iwuy.	Doise.	Mairesse.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Lesne.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Lefebvre.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Wyckaert.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Descat, ✲	Lagache✲; Renaux, ✲; Dutholt; Dewarlez	Maës; Herrengt. Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet deMégil e	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Hondermarcq.	Bustreel.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lobelle.	Bruyère.	Demont.
Rumegies.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Wilmont.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Monniez.	Boulanger.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Milleville.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Distribution.	Fosset.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux	Barbieux-Bouchart.	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne; Leriche	Villain.
St.-Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Erreaux.	Williot.	Prévost.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas	Margerin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Millot.	Gosset.	Gosselet.
St.-Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart	Lernould.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Lebleu.	Naye.	Plaetevoet.
Ste-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay	Boursier	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Louf.	Lefever.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Lécuyer. ✲	Jacqmarcq.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchicourt.	Cloest; Millot.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Jacquemart.	Loquet.
St.-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	DeButron,b.de l T	Cauchies	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohon.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt.
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Dupont	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Delmarle.	Dumoulin
Saultain	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir, ✲.	Carlier.	Mariage.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Marchant.	Macaux.	Plouvier
Sebourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary	Walincourt.	Choain.	Villard	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc,	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Waniez, fils.	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Wallerand.	Bruyère,	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne,	Dubus.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai	Anache.	Brabant; Dupont	Dumet.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meesemacker	Poublanc.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Rappe.	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy,	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Dassonville.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Helbecque	Bataille;Dangremont	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Haussy.	Coutet.
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere,Ed	Vandewalle.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Declerck.	Polart.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Coubronne.	Deschodt.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Woets.	Vangraesscheppe.
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Klein; Dewitte,	Pauwels; (Vandevelde
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Hennion; Weillaert.	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarts	Rooses.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Wittrant, Fl.	Witrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier,	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Ricourt; Crombez.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Bethleem.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Janssen-Benynck.	Deschildt.
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Martinache.	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Hourdeaux.	Rousseau.
Thun-Lévêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Boniface.	Deledique.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Grenet.	Bertin.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Debrabant	Hemez.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Pouchain.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel - Defontaine ✲	J. Leblan; Debuchy; Dervaux.	Simon; Deregnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Maurice.	Dupas: Gouvion	Dupont; Delerue.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant.
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Steen.	Daverou,	Ducornetz.
Valenciennes.	V	Valenciennes.	Bureau.	Bracq-Dabancourt ✲	Pesier; Boca.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Mathieu.	Bara.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bisiaux.	Druesne, Pierre.	Caullier.
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Dubray.	V. Lesquin.
Verchain et Maug.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois,	Bauduin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Fresnes.	Pisson-Verchain.	Deleau, ✲.	Bisiaux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Vallez,	Bruyelle; Vitrant	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O.	Estaires.	Petitprez.	Taffin; Bouquet.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau,	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire,	Blanchard.	V. Boussières
Vieux-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	Henry.	André.	Dorlencourt.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Laurent,	Fromont.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Delval, Henri.	VMonchecour
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Broutin.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Bedu, L.-J.	Dubois.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Passet; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lourdel,	Farez.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier, P.	Carlier, J.-B.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier,	Pronier.	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devynck	Merquis.	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir,	Deregnaucourt.	Venreust.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois.	Delahaye.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Lamouret.	Mailliez, Joseph	N...
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Paul.	Demon.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Meriaux, Chevaillier.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Dassonville.	Rauwel.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt,	Désormais.	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Guérin.	Sénélar; Béhague.	Saint-Léger
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Dumont.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Loviuy.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	N...	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer.	Bruyère.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Vermersch.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	E Delebecque.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Gobert.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie, ✲.	Massemin.	Loviny.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hubinet.	Evrard.	V. Damousies
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez	Waymel, J.-B.	Geeraert.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bracq.	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Menu; Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Lebocq de Castro	Cliquet.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Looten	Reumaux.	Vanderhauwede.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Billiard.	Vaneslande; Desprez	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Piéton.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Hilst.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Porreye.
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Lammens.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Ardaens, père.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Adam	Fonteyne.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Goffeen, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., J. Dalinval, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c. — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamotte, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoys, p. ch; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Bailly, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Barbier, r. c. — Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r c. — Anzin,

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, M. Roquet, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Touchebœuf, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhœstenberghe, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

Lille. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✲).

Valenciennes. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Darras, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Desoutter; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Denis; Gravelines, Delessue; Hondschoote, Dewinter; Wormhoudt, Cornaille.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Cassel, Glemarec; Hazebrouck, Palmart; Millelot, *à Merville;* Herbage, *à Estaires;* Steenvoorde, Simon.

Arrondissement de Lille.

Cantons: Armentières, MM. Genest; La Bassée, Dubois; Haubourdin, Depasse; Lannoy, Lecadieu; Lille (5 cantons), *commissaire central,* Gaillardon, ✲; 1er arrond., Mornave; 2e arrondiss., Hacquin; 3e arrondiss., Jean; 4e arrondiss., Besson; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Richard; 6e arrond. (quartier des Moulins), Matra; 7e arrondiss., Arnal; 8e arrond., Nadal; 9e arrondissement, Cadot; La Madeleine, Aumont; Pont-à-Marcq,

Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Desfossez, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Gasser, *à Roubaix;* Aigoin, *idem;* Guilluy, *idem;* Seclin, George; Tourcoing (2 cantons), Cor, ✻, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Ferrassin, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Saffroy, *à Halluin.*

Arrondissemeut de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Bertrand, *commissaire central;* Vuillerme-Dunand; Clary, Laltel; Le Câteau, Collet; Marcoing, Depuydt, *à Masnières;* Quiévy, Desoutter; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Six; Bavai, Piart; Landrecies, N...; Maubeuge, Ménagé; Le Quesnoy, Beaurepaire; Solre-le-Château, Girard; Trélon, Requière, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry, *commissaire central,* Broyer; Marchiennes, Gressier, *à Somain;* Orchies, Boursier; Arleux, Herbage.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Frelin; Bouchain, Correaux, *à Denain;* Condé, Honoré; Valenciennes, Rouessard, *commissaire central;* Jullemiez, *à Valenciennes;* Durand, *à Anzin.*

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Blanc, à Baisieux; Baras, à Dunkerque; Mulnaer, à Maubeuge; Detraux, à Tourcoing.

Inspecteurs spéciaux: MM. Clément, à Dunkerque; de Langlais, idem; Dirr, à Jeumont; Estienne, à Valenciennes.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

BIBLIOTHECA BODLEIANA

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque.— *Hospices.* MM. Vandewalle, Mollet (O. ✻), Beck, Féron, Thélu. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, Pluvier, Delport, Herwyn, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Vernaelde, N..., Vercnocke, N ... — MM. Cousyn, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu, N... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lansheere, Caroulle. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Loosdregt, Legoulon-Butez, Lecointe, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Morice, Vandewalle, Deschodt, Quenson. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vandewalle, Leleu, Huyghe, Dupont. — MM. Halinck, *receveur ;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. Béhaghel, L., Cortyl, P. Behaghel, de Coussemaker, D. Vanmerris — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, M. de Coussemaker, Freson, Béhaghel, P., Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Ch. Leroy, Wackernie, Vanbever, Busschart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. N..., Martin, Chevalier ; Dehandschoewerker ; Wyts ; Vanbever. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Degruson, Taffin, Ducatez, Hennion, Vermersch. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Priem, Hennion, Degruson, Taffin. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Joye, Mary, Revel, Claudorez, Cattoir. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gailly, Bodel, Lerouge, Leroy, A. Duquenne.—MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Vermersch, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroïde, Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Arnould, Verhaeghe, Grillet. — MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Looten, Deram, Beudant, Daron, Cadet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Devalkenaere, Compagnon, Deroo, Lesage. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Dejonghe, Beck, Klein, Merchier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Parent, Dewitte, Merchier, Parmentier. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Chieus, Lebleu, Quagebeur, Charlet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutilleul, Penin, Delangre, Mazingarbe, Lys. —.MM. Bonnet, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Petitprez, Taffin, Traisnel, Dekeister, Deswaerte. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemire, Moreel, Dennequin, Vanwaetermeulen, Taffin. — MM. Lecœuche, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. G. Bernard, Robbe (O. ✻)., Desmedt, Saint-Leger, A Scrive, Lemaire, Cresson, Pajot, Chombart, Tellier. — *Bureau de Bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Ducatez, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Castrique, Woussen, Musin-Lespagnol, Hadou, Coisne. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues.— *Hospices.* MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, A.; Delecourt, D.; Dumont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lebrun, Hassebroucq, Pollet, Hellin, Bonte.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Poissonnier, Béghin, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Graffigne, Duchatel, Wallart, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Béghin, Hassebroucq, Froidure, Delbecque, Lauwick. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières, Coutelle. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestere-Demeester, Lemaire, Demeestere, P.; Dumont, Lemaître. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Despret, Brutin, Acquette, Scamps.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Testelin, Venot, Rose, Bonte, Schouther. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Pascalin, Wanoverbecq, Buisine, Tonnelle. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt, N.... — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Lambelin, Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Benoit, Coisne, Pouillier, Lambelin, Gadenne.

Roubaix. *Hospices.* MM. Renaux-Lemerre, ✲, Motte-Duthoit, P. Catteau, Requillart-Desaint, L. Watine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✲, L. Screpel, Dellebecq-Desfontaines. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Collette, Guillemaud, Claeys, Garez, Bocquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux, Pionnié. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, ✲, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont, F. Masurel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motte, ✲, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, Jombard. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Vanderputte, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Guérin, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mulié. — M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Dhalluin, Béghin, Dupire. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Lallier, de Liénard, de la Brunière, Mallez-Mallez, Déjardin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boittelle, ✲, Piquet, de Liénard, Renard, Wacquez. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. Seydoux, (O. ✲), maire, *président;* de la Fons, Godard, Rousseaux, Cottiau, Dutrieux. — Delhay, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Piettre, Ponsin-Bonnaire, Flayelle, Lavandier, Richard. — M. Delhay, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Evrard, Beaumont, Pasqual, Herbecq; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Poulet, Girod. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiaux, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Béthune, Bonnaire, Stiévez, Carton, Morcrette. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gabet, Lemaire, Marsy, Vendois, Meurice. — MM. Descamps, *receveur;* Merlin, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guilain, Labbé, Braure, Bayart. — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Goffart, Mésange, Dupont, Delalène. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hubert, Rigolet, Bertrand, Legrain, Prélat. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Bernard, Declemy, Baligant, Hanoteau, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Baligant, Lamelin, Bernard, Bever, Preux. — M. Balicq, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✲), Preux (O. ✲), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✲, président de chambre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Serval (O. ✲), Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale, Danniaux, idem., N... — MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Lambrecht, Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Déregnaucourt, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lahaussois, Bernard, Hego-Bulteau, N..., N.... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Le Hardy du Marais, Girard, Dupont, Guillemart, Pesier. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices;* Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St.-Amand. *Hospices.* MM. Plichon, Waché, Basiez, Barbieux, Davoine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Waché, Plichon, Basiez, Mériaux, Hédon. — M. Desailly, *receveur-secrétaire* et *économe.*

Condé. *Hospice.* MM. Pureur, Lefebvre, Martel, Poutier, Miroir, *Bureau de bienfaisanee.* Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur;* Richard, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Duhot, Pouchain-Boutry, Jeanson. — *Directeur,* M. Delâir; *aumônier,* M. Bèle; *médecin en chef,* M. le docteur Mérier; *médecin-adjoint,* M. le docteur Dufour; *receveur,* M. Musin-Lespagnol; *économe,* M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Dumez, doct. en médecine; Becue, négociant; Deschodt, conseiller général, à Hazebrouck. — *Directeur,* M. Leblond; *médecin en chef,* M. le docteur Espian de Lamaestre; Courvoisier, *interne; aumônier,* M. Cheroutre; *receveur,* M. Flahault; *économe,* M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef,* M. le docteur Vanverts; *médecin-adjoint,* M. Soyer.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département cinq monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président* ; Hamoir, *vice-président* ; Dessurne, Vandewalle, Mollet (O. ✲), Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier ; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron ; *contr*, M. Fromentin.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de quinze.

(1) Il en existait précédemment six, mais le mont-de-piété de Bergues a été supprimé par décret impérial du 1er février 1867.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM Petyt, *président;* Morel Agie ✲, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Chaveron, négociant; Cailliez, rentier; Verleye ✲, président du tribunal; Vandewalle, propriétaire; d'Arras, ancien notaire; Lefebvre, avocat; Hecquet, négociant; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Hubert, propriétaire; Collet, fils, négociant; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier; Delval, notaire; Duchateau, avoué; Bonpain, rentier; Debauque, négociant; Carpentier, banquier; *trésorier,* M. Lefebvre.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Michiels, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Vernaelde, Claeys, A. Cousyn, Delport, Deschamps, Vanhoucke, Hagron, Vandenbroucke, Verenocke; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Weens, *vice-président;* Legaigneur, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle; Bourgois, Deschodt, Bondu, Schallier, Geerssen, Verschaeve. F. Vercoustre, Jwens-Collin, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed., *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Torris, *secrétaire;* Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet, Deborde.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Bloeme, notaire; Deschodt, juge; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Edouard); Houvenaghel; Massiet du Biest; Guermonprez; Decool, Verheylewegen, Ruyssen, Vanhoucke; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de Saint-Vaast; Behaghel, L, cons. général; Flahaut, Hub; Flahaut, Evar.; Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr,; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Béhaghel, ✲, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A.; Chevalier, Dutroy, ✲, Leroy, Wackernie, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat,

vice-président; Bridelance, ✲, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem, Justin, Degruson, P., Dambrine, Grillet-Desante, Courty-Allouchery, Pruvost-Smague, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Vercamer, notaire, *secrétaire;* Klein, adjoint; Verheke, négociant; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Parmentier, bras., Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire*; Remy-Meurice, F. Desmedt-Wallaert, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq; Cresson. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauqemberghe, Salmon, Jeanson, A., L. Baron, Lacherez-Dewilde, Dernoncourt, Marcotte, Duhot; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Hassebroucq (Liévin), Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Desprez, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Beghin, Macron, Goudin, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier; Leleux, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Dujardin, Réquillart-Screpel, Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, ✲, Leurent, ✲, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Cateaux, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat; *trésorier,* M. Deherripon.

SECLIN. MM. le maire, *président;* Pinte, Guillemand, A. Dubois, S. Mollet, H. Dujardin, Doignies, *sous-caissier,* M. Delacourt.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Fontaine, négociant; Moreau, idem; Pagniez-Dilloye; Pierson aîné, négociant; Parsy, rentier; Roth, banquier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux, ✲, maire, *président;* Deveau, ✲, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénart, notaire ; Charles Ponsin; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Caverne, *vice-président;* Evrard, juge-de-paix, *idem;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier ; Bevière-Fleury, propriétaire ; Flobert, Henri; Flament, Renotte ; Delflache, artiste vétérinaire ; Guillemin, avocat; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart, Collinet, Leloup ; Hamel; *trésorier*, M. Liezard; *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe, Février-Guillemart, Autier, Emm., Dubois, Houzé, Houdart ; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Landry, propriétaire; Allard, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le baron de Guerne, propriétaire; de Warenghien, ✲, conseiller à la cour; Lagarde, idem; Legentil, propriétaire ; Nutly, juge-de-paix ; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale ; Bommart, avocat, ancien maire de Douai ; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale ; de Maingoval, idem ; Bonnaire, propriétaire ; Cartier, ✲, garde d'artillerie ; Thomassin ; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem ; Galand, idem ; de Guémy, idem ; Demazure, ✲, officier supérieur en retraite ; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES MM. Desruesne, *président;* Desfontaines de Preux, *vice-président;* Didiez, avocat, *secrétaire;* Boulan, Ch.; Pesier, Viel, Hourdequin, Lusardy, propriétaire; Boulan, Ern.; Devillers, Guillemant, Paillot, Wargny, Prignet, Courtin, Tamboise, Bultot ; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	N...
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866.	N...
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier.
Bauvin.	14 juin 1866.	N....
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Cazier.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament.
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Derbigny.
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson.
Houplin.	6 mars 1863.	Bonnet.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières.
Herrin (St.-Quentin).	4 avril 1867.	Rohart.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Bartier.
Lesquin.	21 mars 1864.	Taffin.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluyms.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, ✲.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyageurs).	24 novembre 1863.	J. Brame.
Lille (Instituteurs et institutces du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry.
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	Vlaisloir.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Jailloux.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine.
Lille-Fives (St.-Pierre).	26 juin 1867.	Lecossois.
Lille (Méd. de Ste-Hél.)	2 octobre 1867.	N.....
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856.	Tripier-Jonglez.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863.	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-F. (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Lecreux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalemphin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilervai.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Leblan.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen.
Tourcoing (St-Ignace),	12 avril 1866.	Appréderis.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Catelle.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	N...
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Kense.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Marchand.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✲.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✲.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph)	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Breuvart.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✲.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✲.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Hondeghem (St.-Omer).	26 octobre 1867.	Declercq.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Guy.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre.
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Tahon.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Noordpeene.	12 mai 1863	Debaecker.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Taffin.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Lécluse.	3 janvier 1855.	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
Arrondissement de Valenciennes.		
Abscon (ouv. min.)	30 avril 1867.	Morchipont.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dréville.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes(Canon.b.)	19 décembre 1864.	Maillard.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai (voyag.et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✲).
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre(soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.
Fourmies.	28 octobre 1865	Foucamprez.
Le Quesnoy(secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'ainé est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Sencier.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gustave Descat-Leleux, C. Descat-Leleux, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Jonglez-Hovelacque, Bernot-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Lemaire-Raoust, Murville, Akermann, Em. Verstraete, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Desgrigny, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Humbert, Robillon, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, Aronio de Romblay, Tilloy-Reumont, J. Schoutten, Ch. Huet, veuve Moreau, E. Delesalle, A. Delesalle, Decoster-Verley, E. Des Rotours, Marchant, Toussin-Delaoutre, Lallier, Rouzé-Huet, veuve J. Desrousseaux, Lefebvre, de Madre de Norguet, Kolb-Bernard, Schotsmans, Ch. Fauchille, Six, Florin, Bergerot, Gonnet, Morisson, Castelain, Bacquet. Renouard, Hovelacque-Mahy, Ate Scrive, Félix Le Roy, Art. Gentil, F. Bernard, Bigo-Vanderhaeghen, Vve Agache, A. Descamps, H Labbe, Maquet-Verstraeten, Bernard-Rouzé, de Melun.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Delcourt-Malfait, L. Faure, Marcotte, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Ach. Lefebvre, Caron, Lécroart, Merveille, Léonard, Delcourt-Meurisse, Scrive-Loyer, de la Jonquière.

Pour la section des Moulins. Mmes Gilsclon, Ph. Bériot, Denniel-Bériot, Gennevoise-Lefebvre, Lammens, Dequoy, Lefebvre-Coustenoble, A. Wallaert, Garreau, Legavrian, Coevoet, Em. Wallaert, Lefebvre, Pouillier-Longhaye.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet, Aug. Mallet, Bailleul.

Pour la section de Fives. Mmes Ve Barrois-Demesmay, G. Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier, Deblon-Bertin, Castel, Mlle O. Richebé, Mmes Bériot-Boone, Pauris-Humbert, Van de Heghe.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Van Troyen, Cazeneuve, Lammens.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Pajot, Ad. Mas, Verley-Charvet, Labbe, Pauris-Defontaine, veuve L. Pauris, C. Mas, Rouzé-Duthoit, Fauchille-Prévost, Lepée, J. Leblan, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard Danel, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Mennessier, Gamonet, de la Serre, Ed. Crépy, Deblock, Vanderstraeten, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, veuve Leboucq, J. Verstraeten, Descamps-Crespel, Courmont.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Frémeaux, Faucheur-Deledicque, Lenoël, Lepercq-Deledicque, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Ch. Lepercq-Mourmant, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. Mmes F. Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Alph. Montagne, C. Bériot, Favre, Montagne.

Pour la section d'Esquermes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy, Thiriez.

Pour la section de Fives. Mmes Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Rose, Boucherie, Descamps, Dubois, A. Bériot.

Pour la section de Saint-Maurice. Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes

Présidente, Mme de Warenghien ; *secrétaire*, Mme Michaux ; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot ; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme la vicomtesse de Jessaint ; *vice-présidente*, Mme J. Delelis ; *secrétaire*, Mme Zandyck ; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu ; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice* ; de Staplande, *trésorière* ; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury ✲ (O.I.) ; *inspecteurs*, MM. N..., à Douai ; Calisti, ✲, à Laon ; Jarry (O. A.), à Lille ; Bertrand (O. I.), à Amiens ; Maucourt (O. I.), à Arras ; Kremp (O. A.), à Mézières ; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Paul ✻, premier président de la cour impériale de Douai; Morcrette, ✻, procureur-général près la cour de Douai; Sencier (G.O. ✻), préfet du Nord; Asselin, maire de Douai (✠ O. A.).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret impérial du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit, a réuni la première année 186 élèves et a compté 208 inscriptions en 1866.

M. Blondel, (O.A.) *doyen de la Faculté; professeurs,* MM. Blondel, *code Napoléon* (1re chaire); Talon, *droit commercial;* Mabire, *code Napoléon* (2e chaire); Accarrias, *droit romain* (1re chaire); Coustons, *procédure civile;* Jouen, *droit administratif;* de Folleville, *code Napoléon* (3e chaire); Garsonnet, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable*, M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✻), doyen, *professeur de chimie;* Gripon, *professeur de physique;* Guiraudet, ✻, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Dareste, (O I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *prof. adjoint de chimie*; *professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène*, M. le doct. Houzé de l'Aulnoit; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✻, professeur au lycée; *littérature*, M. Coincamp, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire-Agent comptable de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ✲) (O.I.), doyen *professeur d'histoire;* Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ✲, *professeur de littérature française;* Tissandier, *professeur du cours de philosophie;* Hillebrand, *professeur de littérature étrangère;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✲), docteur en médecine.

Professeur honoraire, M. Brigandat, ✲

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✲. — Matière médicale et thérapeutique. M. Wannebroucq. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie, M. Joire. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✲). — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✲. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut, ✲)

Professeur suppléant, M. Lotar.

Chef des travaux anatomiques, M. Petit.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. N....., inspecteur d'académie, *président*; Larreguy de Civrieux, ✲, sous-préfet; Maurice, ✲, conseiller général; Dupont ✲, président de chambre à la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Asselin, (✲ O. A.), maire de Douai; baron de Warenghien, ✲, conseiller à la cour impériale; Demasur (O. ✲), lieut.-colonel en retraite, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Duchet, *proviseur;* Lecœur, *censeur;* Fournet, ✲, (O. I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Lamarre, fils, 1er *commis d'économat;* Lenglin, *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. Ollé Laprune; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, (O.I.); physique, M. Offret, (O. A.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean, (O. I.), M. Rousselin et M. Laigle. — *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt, (O. A.). — *Seconde,* M. Nicolas; *troisième*, M. Carré, (O. A.); *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Vasticar; *sixième*, M. Lamarre, (✲ O. I.); *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski, (O. A.). — *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain, (O. A.).

Maîtres répétiteurs, 1re classe, MM. Boissart, Marchal; 2e classe, MM. Leys, Meunier, Dorville, Merchier,.

Maîtres répétiteurs auxiliaires, MM. Buridant, Meilheurat, Lenel, Ramboux.

Aspirants répétiteurs, MM. Watteau, Pellegrin, Ramboux, Poirier, Cresson, Lozé, Richez, Delsart.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, ✲. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président;* Sencier (G. O. ✲), Préfet du Nord; Crespel-Tilloy, ✲, maire de Lille; Kirch, ✲, proviseur du Lycée; Dufresne (O. ✲), président du tribunal civil; Delerue, ✲, juge-de-paix; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Cazeneuve (O. ✲), directeur de l'Ecole de médecine; Violette (O. ✲), directeur de la raffinerie des salpêtres; Aernout, ✲, grand doyen de Ste.-Catherine

Administration. MM. Kirch, ✲, *proviseur;* Lecointre, *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Détape, *économe;* Braeg, *premier commis d'économat;* Lecaudey, *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Joly; rhétorique, M. Mossot; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (✲ O. I.); mathématiques pures, M. Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (O. A.); professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme, *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard (O. A.); *septième*, M. Hébert; *huitième*, M. Cottet; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. Deltour; *maîtres de langue anglaise*, MM. Guesnon et Vermont; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Miraucour; *maîtres répétiteurs*, MM. Vimont, Dater, Gérard (grand collége), Lamare, Richart, Oury (moyen collége), Dubois, Absons, Villox, Helleboëd (petit collége); *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Swinghedauw; *maître de chant*, M. Darcq; *maîtres d'écriture*, MM. Berruet, Cavro, Helleboëd; *médecin*, M. Houzé de l'Aulnoit; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. Dansette, ✲, maire, *président;* Moreau, curé; Castrique, ancien notaire, Butin, ✲, médecin, Cary, conseiller municipal. — M. A. Bouvart (O. I.), *principal*.

Professeurs: MM. Boudringhin, *régent de mathématiques;* L. Bouvart, *régent de troisième et d'histoire;* Rémant, *régent de quatrième et cinquième;* Malot, *régent de sixième et septième;* Lenel, *régent de huitième et maître d'études*; Berker, *maître de dessin*. — *Maîtres de français et d'études:* MM. Bertin, Ducornez, Bouchez, Herrewyn; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✲, Simon, doyen de Notre-Dame; Caulliez-Catteau, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal*.

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust, *chargé de la troisième;* Lefebvre, *régent de quatrième;* Delsaut, *régent de cinquième*, *suppléé par* l'abbé Ducoulombier; l'abbé Moustier, *régent de sixième;* Deltour, Jules, *régent de septième et de huitième; physique et chimie*, Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures;* Tellier, *régent de mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. les abbés Harbonnier, Lecomte, Bouillet, Capelle, Delfolie, Dupont. — *Econome*, M. l'abbé Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, M. l'abbé Leplat, *dir.; classe élémentaire*, MM. les abbés Marécaux, Fauverghe, Dupuis, *profes.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. le vicomte de Jessaint, ✲ ✠, sous-préfet, *présid.;* Delelis, ✲, maire; Cuel, (O. ✲), ingénieur en chef en retraite; Carlier (O. ✲), négoc.; Verleye ✲, anc. présid. du tribunal civil; de Clebsattel (O. ✲), conseiller-général. — M. Ribeire (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. Delègue, *régent de philosophie;* Epinay, *régent de rhétorique;* Gambiez, *régent de mathématiques supérieures;* Charlier et Terrat, *régents de mathématiques;* Guthlin, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième;* Callais, *régent de quatrième;* Burlot, *régent de cinquième;* Devos, *régent de sixième;* Cinget, *régent de septième;* Sainteville, *régent de huitième;* Huot, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (O. A.).

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Renard, sous-préfet, *président;* Kien, Alf. (O. A.), maire; Thibaut, adjoint; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire*; C. Thooris, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Lorthioir, Ridoux, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* Behaghel, Plichon, ✲, dép., Dumez. — l'abbé Pruvost, *princip.*

Professeurs: MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours profes-*

sionnel; Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✲) — M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français;* Pillot, *régent de sixième et de septième;* Cavé, *professeur des deuxième et troisième cours de français;* Decerf, *professeur de huitième et du cours préparatoire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président;* Deroy, médecin; Degruson, propriétaire; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Delplanque, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. *Le principal, chargé de la seconde, de la troisième et de la quatrième;* Labaere, *régent de cinquième et sixième;* Giraud, *régent de mathématiques;* Labbé, *régent du cours de français;* Dhaleine, *chargé de la classe des commençants.*

M. Lemeiter, *maître d'étude.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. Le comte de Hogendorp, ✲, sous-préfet, *présid.;* Brabant, ✲, maire; Maréchal père, de Liénard, le président du tribunal civil; A. Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal;* M. Richard, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, *régent de philosophie;* Fromentin, *régent de mathématiques supérieures;* Vermeille, *régent de physique;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires;* Dumoutier, *régent de rhétorique;* Kieffer, *régent de seconde,* Pruvost, *régent de troisième;* Ausécache, *régent de quatrième :* Lefebvre, *régent de cinquième;* Cousin, *régent de sixième;* Davoine, *régent de septième;* Laurent, *régent de huitième;* Jeautrel, *maître de langue française pour l'enseignement communal;* Ribaut, Bartier, *maîtres élémentaires de français;* Hombert, *professeur de langues vivantes.*

Surveillant-général, M. Laurent.

Maîtres d'études : MM. Tavernier, Drugbert, Martin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✲, *président;* Cassine, docteur-médecin; Pénart, notaire; Dumesnil, imprimeur; Flavigny. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième;*

Vrau, *régent de septième et de huitième*; Francq, *régent de mathématiques;* Bricout, Francq, Lhomme, *professeurs de l'école primaire supérieure annexée*; Thery et Pruvout, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président;* Caverne, Viroux, Malfait, Mary, Pasqual, A. — M. Clarck (O. A.), *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte (O. A.), *régent de troisième et de quatrième*, Despretz, *régent de cinquième et de sixième;* Davigo, *régent de mathématiques*; Hervotte, *régent de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Dumoulin, *professeur-adjoint*; Bassot, *maître primaire;* Morel, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Hamoir, député; Autier-Carion, Ouverlaux.— M. Bleunard (O.A.), *principal*; M. l'abbé Mortreux, *aumônier.*

Professeurs, MM. Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* Fageot, *cinquième et sixième;* Marrot, *septième et huitième;* Marix, *mathématiques;* Guy, *physique*; Marozowski, *maître de langues vivantes.*

Maîtres d'études, MM. Vaux, Dehorter, Cadet, Line.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✲, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✲), commandant du génie en retraite. — M. Wicquot, *principal*; M. l'abbé Testelin, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième*; Potier, *régent de cinquième et de sixième;* Gaudefroy, *régent de septième et de huitième*; Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques.* — *Maîtres d'études*, MM. Pisson, Leroy, Genez et Tirlemont.

Ecole professionnelle, M. Leclercq. — *Ecole primaire*, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, MM. Leroy et Genez.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Gaudefroy; *de dessin*, M. Lefebvre; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, M. Hazard.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dumont-Pluchart, Beauvois, Dupont (O. A.); Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas.— M. Cromback ✲, (O. I.), *principal.*— M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Delvallée, Girot et Marizis, *régents de mathématiques;* Chabrier, *régent de rhétorique;* Baron, *régent de seconde;* Thierot, *régent de troisième;* Cons, *régent d'histoire;* Duburcq, *régent*

de quatrième; Caillole, *régent de cinquième*; Petit, *régent de sixième;* Petit, *régent de septième;* Lebeau, *chargé de la huitième, maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Mohr, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, NN...

Enseignement spécial, *Maître*, Mélot.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président*; Davaine, Notaire; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitaille, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième*, N..., *régent de huitième.*

MM. Bara, *régent de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Alker.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président;* Croquey, curé; Caudroy, docteur en médecine; Marty, notaire; Petit, secrétaire de la Mairie; Pureur, adjoint; Miroir, idem; Houzé, Petit, Raverdy, Wattiau. — M. Lesage, *principal.*

Professeurs, MM. Guilbert, *chargé de la quatrième*; Mine, *régent de cinquième et de sixième*; Delporte, *régent de septième et huitième;* Mine, *professeur d'anglais*; Paquier, *régent d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *Régent de mathématiques*, M. Lesage. — *Régent de physique*, M. Bailly. — M. Sys, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✲, proviseur du lycée de Lille; Chon ✲, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry (O. A.), inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Vente, ✲, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon (✲ O. A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✲, membre du Conseil général, *secrétaire*; Van der Straeten-Descat (O. A.), Conseiller d'arrondissement.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat, *commis d'inspection;* Bouchez, Peltier et Caille, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Roubaix (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur. Professeurs,* Mouton, Delannoy, Delgorge, Wirth, Laisney, Sinsoyez, Vossart, Louys, Seulin, Caille, Goeman, Coquelet, Gillet, Maufroid

Douai (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur; Professeurs,* Dehaisnes, Deraismes, Delahaye, Mortreux, D'Henry, Coulomb, Legrand, Loridan, Gobert, Dillies. Chabé, Loubert, Dawant, Legrand, Poulet, Wallez, Margerin, Castelain, Robeaux, Coupey.

Solesmes (Institution Sainte-Marie). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs,* Carpentier, Cauest, Piat, Dolez, Fauvez, Deldicque, Vaille, Cloche, Claisse, Herbaux, Noisette.

Valenciennes (Institution Notre-Dame). — MM. Joleaud, *supérieur. Professeurs,* Dumon, Mangé, Helle, Julien, Lecœuvre, Denimal, Valin, Ducamp, Delille, Savary, Dumont, Milet, Wgeux.

Saint-Amand (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs,* Lenglin, Lenain, Denoyelle, Delnatte, Moreaux, Panien, Boudailles, Delbroucq, Verbaere, Dussart.

Bavai (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs,* Fournier, Coquelet, Basquin, Marlière, Roisin, Parent, Delannoy, Deprets, Busiaux.

Hazebrouck, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur;* Baron, *sous-supérieur. Professeurs,* Lacroix, Debusschère, Boute, Héban, Reumaux, Harreau, Pastoors, Bettremieux, Lebeau, Thibaut, Papegay, Leblon, Deman, Ritaine.

Marcq-en-Barœul. — MM. Crèvecœur, *supérieur;* Lassé, Hollebecque et Cambier, *directeurs;* Bracquart, *économe. Professeurs,* Binaut, Leleux, Becquet, Brousse, Moilleron, Depotter, Gravelaine, Sockeel, Farey, Feron, Caron, Dimiez, Telliez, de Ligondès, Galisot, Crocquefer, Desert, Marquilly, Brousse, Declerck, Duramon, Schneider. Sautoir.

Lille (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, *directeur. Professeurs,* Sockeel, Meesemaeker, Serrurier, Courquin, Drez, De Baecque, Carnel, Bouvart, Cardon, Lamant, Meesmaecker, Vandromme, De Caesteker, Boubet, Baillez, Géraere, Pruvost, Leleux.

BERGUES (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur* Deseille, *directeur. Professeurs*, Riquier, Hermant, Pruvot, Flajeollet, Petit, Duchossoy, Flajollet, Collet.

DUNKERQUE. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant, *directeur. Professeurs*, Bertein, Dourleux, Dehenne, Durant (H.), Gourdin, Flahault, Bécuwe, Hidden, Delannoy, Manouvrier, Dezitter.

GRAVELINES (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur. Professeurs*, Hénotelle, Isoré, Bommelier.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id, Mercier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubax.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerquie, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✲, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon ✲, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un archi-

tecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. De la Jonquière, ✲, secrétaire-général de la Préfecture ; Leconte, ✲, Kuhlmann (C. ✲), Saint-Léger, conseiller général, Frémont (O. ✲), Girardin (O. ✲), Ed. Scrive, Aug. Wallaert, Dequoy, ✲, Catel-Béghin.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — Instruction religieuse, M. l'abbé Bourgeois. — *Exploitation des mines*, M. Matrot, ingénieur des mines. — *Construction des machines*, M. Boire. — *Filature et tissage*, M. Sée, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Travaux de laboratoire*, M. Lacombe. — *Dessin industriel*, M. Sée. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. — *Langues vivantes et Comptabilité*, M. Revillon. — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Travaux d'atelier*, M. Léger.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. N..., inspecteur d'académie à Douai ; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre ; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai ; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* Brigandat, ✲, docteur en médecine ; Carpentier ; Bernot, directeur de l'école professionnelle ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Humbert, professeur au lycée ; Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant ; Danel, ✲, *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, Répelin, professeur au lycée, M. Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire ;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (O. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury (O. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck; Grimon (✲,O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Choquet (O. I.), pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Tricottet (O. A.), pour l'arrondissement de Douai; Descamps (O. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✲, conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour impériale; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✲, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Delefflie, officier de santé; Hooft, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, ✲, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Verleye, ✲, président, Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Choussy de Lassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (O. ✲); N..., N....

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, cons. gén.; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquaert, doyen; Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Dehaene, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Chevalier, djaoint; Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Deschodt, conseiller général; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; Kien, maire; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, adjoint; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Duquenne, ✲, maire; Arnould, juge-de-paix; Duhamel; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue, ✲ (O.A.), juge-de-paix; Dorémieux, ✲, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✲, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, ✲, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N ...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; Broudehoux, propriétaire; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette, ✲, maire; Lesage, ancien juge-de-paix; Janson, ancien pharm.; Castrique, ancien notaire; Debruyn, not.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Montenuis, juge-de-paix; Cocheteux-Hennesier; Lancelle, doyen; Delerue, adjoint; Herrengt, curé; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, maire; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Josson, notaire; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Chretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, propr.; Arthur Gentil, idem; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✲, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours; Mantoulet, percepteur; N....

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen; l'abbé Gonthier, Motte, filateur; Bonnier, juge-de-paix; Herrengt, doyen; Prouvost, N...

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, ✲, conseiller général; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant; Van der Straeten-Descat, conseiller d'arrondissement; N....

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire; Dathis, juge-de-paix; Lecat, propriétaire.

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✲, doyen; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix; Leurent, ✲, conseiller général, Ducrocq, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, député, conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Godfrain, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Soret, juge-de-paix; Millot, maire; Vatin, conseiller d'arrondissement; Decuupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Caulier, curé, Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Colnet, conseiller général, Demoulin, notaire; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué; Antoine, ancien notaire; Joffrain, propr.,; Laurent, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, propriétaire; Charles, adjoint; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé; Bertaux, doyen-curé; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlant, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quenot, capitaine retraité; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, propr.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Épine, Ferdinand; Wicquot, principal du collége; Desenfans, notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Ledoux, juge-de-paix: Journiaux, négociant.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire; Devouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Delloue, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Potiez, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, propre.; Lequien, ✲, docteur en médecine ; Asselin, ✲, maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen ; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✲, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Desmazières, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, député; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Legrand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire ; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Verdavaine, ancien maire ; Millet, juge-de-paix; Florent, propriétaire, Plouvier, curé ; Tacquet, raffineur ; Cromback, ✲, principal ; N....

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Lavechin ; cultivateur ; Hautcœur, Aug., idem ; Boulan, propriétaire ; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen ; Boulan fils ; Paillard, juge-de-paix ; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Baillieux, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Dupont, juge-de-paix ; Ewbanck, propriétaire ; N.. .

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix ; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Gambart ; propriétaire ; N...

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy ; Bouchez, anc. notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix ; Courtin, cultivateur; Wrelle, meunier.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier ; Waternau, médecin ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Crespel-Tilloy, ✲, maire, *président ;* Verley (O. ✲), *vice-présid. ;* Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier ;* Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 40,600 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 23 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 50 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François Régnier (O. ✲), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, ✲, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Leleu, Jean-Baptiste ; Bonce, Benoît-Félicien ; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, ✲, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cadot.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Martin, Denis, Aernout, Héroguer, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✲, Bouillon, Monnier, Dehaene, Babeur, Legrand, Marchaisse.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Dufour, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Antier, Guillaume, Planteblat.

Économe, M. Dufour.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Meurisse, Toupet, Courtois, Delnatte, Lecœuvre, Plet, Ducarne, Ghyselynck, Baratte, Cliquennois.

Économe, M. Massart.

Surveillants. — Grande division. MM. Manier, Hutin. — *Petite division.* MM. Daubresse, Turpin.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.	
» de Cysoing,	»	Templeuve.	
» de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.	
» de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.	
» d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.	
» de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.	

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre*.

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*. — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*. — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*. — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Aernout, ✻, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Aernout, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✻, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (St Christophe), M. Deregnaucourt, ✻, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, ✲, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.*— Dunkerque (Saint-Martin), M. Loetgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.*— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, ✲, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen*; N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Étrœungt), MM. Laurent, *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re section. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille(Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de démoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 ° SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.....	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jennes filles.
Douai...	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Beauvois.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Boussières.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Briastre.....	Fille de la Charité.	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Carnières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Caudry.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Idem.....	Idem.
Rennes..	Escaudœuvres.....	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire....	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines.....	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai...	Maurois.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Quiévy.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Idem.....	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille	Aix...	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche.....	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens. .	Auby.....	Sœurs de la Ste Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers. .	Cantin.	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai ...	Dechy.....	Idem	Idem.
Douai ...	Ecaillon.....	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens ..	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain.....	Servantes de Marie ...	Idem.
Douai ...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai ...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies	Idem.....	Idem.
Lille	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai. ..	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Douai ...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai. ..	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert) .	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Angers . .	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille...	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Annappes.....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris. ..	Armentières....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens. ,	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Baisieux.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Bousbecques.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Camphin.....	Idem..... ...	Idem.
Douai...	Capelle.....	Idem	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines (Hopital).....	Augustines..... .	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Erquinghem..	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Fives.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Genech.....	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille....	Hellemmes.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine.....	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris....	Lambersart.....	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai...	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai..	Leers.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens.	Lomme.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Lompret.....	Idem.....	Idem.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos..... ..	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille....	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens ..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain . . .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Provin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille . .	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix..... ...	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.....	Filles de la Charité..	Maison de Secours.
Rennes..	Roubaix.....	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus.	Instr. des Jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice).....	Augustines..	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards ...
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes..	Tourcoing.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes) . . .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Idem.
Douai...	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bollezeele...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem ..... .
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id. et inst. jeunes filles
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille ..	Houdschoote.....	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele..	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai...	Loobergbe.....	Idem.	Idem.
Douai...	Petite-Synthe	Idem.....	Idem.
Douai...	Téteghem.	Idem	Idem.
Amiens..	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai.	Wormhoudt.....	Augustines.....	Idem .....
Douai...	Hazebrouck.....	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris...	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai..	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel (Hospice).....	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai..	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Hondeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai....	La Gorgue.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Nieppe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Oudezeele.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Renescure.....	Idem.....	Idem
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem.....	Soin des vieill.et malad.
Lille....	Steenvoorde.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Angers...	Thiennes.....	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Valenciennes.....	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades ...
Rennes ..	Valenciennes.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards ...
Lille...	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Beuvrages.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain.....	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Hergnies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.....	Idem.....	Idem
Douai..	Lecelles.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Maing.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Maulde.....	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég. on	COMMUNES, où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai. .	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Mortagne.	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	N.-D.-au-Bois.	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai . . .	Noyelles sur Selles.	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille. . . .	Onnaing	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille. . . .	Quaroube.	Idem.	Idem.
Amiens . .	Raismes	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Avesnes. .	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris. . . .	Saint-Amand	Filles de la Charité. . .	Soin des malades . . . .
Douai. . .	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens . .	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. . .	Sebourg.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Thiant.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Thivencelles	Idem.	Idem.
Douai. . .	Trith-St.-Léger.	Idem.	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines.	Idem.
Avesnes.	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes. .	Avesnelles	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Bavai.	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. . . .	Bousies.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes. .	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Cousolre.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. . .	Eagle-Fontaine.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Eppe-Sauvage.	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Etrœungt	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. . . .	Forest	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes. .	Fourmies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Frasnoy.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Idem.	Idem.
Avesnes .	Landrecies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.	Idem.	Idem.
Paris. . . .	Le Quesnoy.	Filles de la Charité. . .	Soin des malades.
Lille. . . .	Le Quesnoy (hospice) . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes. .	Leval.	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Avesnes. .	Marbaix.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Maresches.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
St-Sauveur	Moustiers.	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Ohain.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Pont-sur-Sambre.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Angers . .	Recquignies.	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille. . . .	Robersart.	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai. . . .	Ruesnes.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Sains.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Solre-le-Château.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux. .	Trélon.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille.	Vendegies-au-Bois	Filles del'Enfant-Jésus	Idem
Douai . . .	Wargnies-le-Petit.	Dames de la Ste-Union	Idem
Avesnes. .	Wignehies.	Sœurs de la Providence	Idem

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : M. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Moran.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Paul (O. ✲). — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Binet, ✲, Dupont (O. ✲), Cahier, ✲, Demeyer, ✲. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲, Danel (O. ✲)

Conseillers, MM. De Warenghien, ✲; Vanderwallen, ✲; Devinck, ✲; De Guerne, ✲; Bottin, ✲; Danniaux; Decaudaveine, ✲; Fiévet; Bertauld; Drouart de Lezey; Rossignol, Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✲; Pagart; Desmoutiers; Parmentier, Bottieau; Dehayes de Marcère; Jorel. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✲; Le Bihan, ✲; Minart, ✲; Lagarde, ✲; Lenglet, ✲; Courtin, ✲; Honoré, Lalande; Deusy, Hardouin.

PARQUET. — *Procureur général impérial*, M. Morcrette, ✲. — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✲. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Gimelle; Leroy.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1867.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul (O. ✲); *président*, M. Binet, ✲; *Conseillers*, MM. Vanderwallen, ✲; Bottin, ✲; Hazard; de la Gorce; de Marcère; Jorel; N....

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Demeyer, ✲; *Conseillers*, MM. Devinck, ✲; Fiévet; Bertauld; Rossignol, Duhem, Pagart, Desmoutiers, Parmentier, Bottieau.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Cahier, ✲; *Conseillers*, MM. Bottin, ✲, Jorel, Lalande, N....

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Dupont (O. ✲); *Conseillers*, MM. de Guerne, ✲, Danniaux, Decaudaveine, Druart de Lezey, Gautier, Honoré, Lalande.

Avocats à la cour impériale, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand, Demarquette, de Beaulieu, Em. Lemaire, Rossignol, Maurice, Dubois, Jules, Hattu, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dalbertanson, Dupont fils, Corne, Dubois (Emile), Goffart, Rousseau, Blondel, Jouan, Savary, Leclercq, Blocaille, Ranson, de Muyssart, Josson, Regnault, Watelle, Dubus, Bottin, Mascaux.

Avocats admis au stage, MM. Théry, Engrand, Hindré, Debus, Bidart, Salomé, Bavière, Allaert, Proyart, Chevau, Bourgneuf, Dauphin, Gheerbrant, Doresmieulx, de Feuquières, Béthune, Taisne, Piat, Vincent, André, Masure, de la Gorce.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Remoleux dit d'Artois, Andrieu, Faglin.

Huissiers-audienciers, MM. Pinsart, Delgrange, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Doë de Mondreville, ✲. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. – *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Vendelet, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Verleye.—*Substitut*, M. Depoutre.— *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Vandevelde.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. G. Lemaire, *bâtonnier*; Laurent, Lemaire, Willems, de Lesdain, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Hovelt, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Thiéry, Dereuder.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✲; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, (O. ✲), et Willems. *Greffier*, M. Depaep. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Choquet, Delval, Deman.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lecouche et Goutier. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Bogaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Wable, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert père et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Deschodt. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur impérial*, M. Hibon. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne, N...

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✻, et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche', à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Vercamer. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻).— *Vice-président*, M. Lallier, ✻. — *Juges*, MM. Tournier, de Coussemaker, ✻ ✠ ✠, Telliez. *Juges d'instruction*, MM. Artaud, ✻, Le Roy.— *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, Brielman, Delannoy, De Valroger. — *Procureur impérial*, M. Vente, ✻. — *Substituts*, MM. Poux-Franklin, Pelletrau. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. De Valroger. — *Attachés au parquet*, MM. Remy, avocat, docteur en droit, Cazeneuve, avocat. — *Secrétaire du Parquet*, M. Ledieu. — *Greffier*, M. Roussel.—*Commis-greffiers*, MM. Macron, Jourdain. Bouclet, Fiévet, N.... — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave; Werquin, Philippe, Desante, Loingeville, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Castelain.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Gustave Lefebvre, Remy, Castelain, Ducrocq, Copin, Deledicque, Decroix, Pajot, Clainpanain, Cazeneuve, Thuys, Hazard.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Crapet, Huart, Pannier, Broutin, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Zete, Tiprez, Spriet, Jacob, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Lequenne, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et N.... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Vanhove.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléant*, MM. Courmont, N.... *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Spriet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Defontaine, ✠ ✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✲ et Dansette, ✲ ; *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvrier. *Suppléant*, M. Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Loingeville. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Ybert et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience. les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Defrenne, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes *Juge-de-paix*, M. N... *Suppléants*, MM. Fauvarque et Ghesquier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy, Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Leconte-Baillon, ✲ et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, Tacquet, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15e CANTON.— SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Claustre. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Quecq, Deberdt. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur impérial*, M. Martinet. *Substitut*, M. Barbeir. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✻, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Delattre, Hattu, Christian; Delattre, Léonce; Lancelle, Germe, Lavoix fils.

Avocats stagiaires, MM. Druesnes, Hourie fils.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Payen, Lecat.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Leboucq, Muguet, Mailliard, Boudry fils, à Cambrai; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et de la Brunière, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bertin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Coroënne, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector-Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Soret. *Suppléants*, MM. Blanchard et Decupère. *Greffier*, M. Galiègue. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Bastien, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience: l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Flamen, Delefosse et Clément. *Juge d'instruction*, M. Clément. *Juges suppléants*, MM. Ponticourt, Paul, Mary. — *Procureur impérial*, M. Desticker. — *Substitut*, M. Tournier Félix — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Hazard. — *Expéditionnaires*, MM. Dubois et Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont, Pecart Henri.

Huissiers, MM. Cardon, Adam, Lequime, Bernard et Courtin. à Avesnes, Friard, à Berlaimont; Ringuet, Lobry, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges.

Suppléants, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Pierart, Dupont, Mutiaux et Sponi, à Avesnes ; Lecompte, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

2e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Gravis. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette.

Suppléants, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Braure. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies ; Devouge, à Wignehies ; Mehaut, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, Gentil. — *Juges suppléants*, MM. Lemaire, Bommart, N..... — *Procureur impérial*, M. Sauvage. — *Substitut*, M. Maurice,—*Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Montaigne, Pinsart, Caplain, Delaporte, Deladeuille, Colart, Domont, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Delaporte.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, M. Huret, et Lavoix. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Taffin, Hulot, Ducatelle, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix. M. Demazières. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. N... *Suppléants*, MM. Josson et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, ✻, ✠. *Juges*, MM. Boulanger, ✻, Bultot, Maniez, juge d'instruction; *Juges suppléants*, MM. Deruesne, J. Guillemart. *Procureur impérial*, M. Armand. *Substitut*, M. de la Gorce. *Greffier*, M. Malicorne. *Commis-greffier*. MM. Lebeau, Lejay.

Président honoraire, M. Lecuyer, ✻, ✠. *Juge honoraire*, M. Dupont.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Deruesne, *bâtonnier*; Regnard, Dubus, Girard, Foucart, Collet, Didiez, Henri Theilier, Alfred Girard, Doutriaux, Lejeal, Thellier de Poncheville; *Avocats stagiaires*, M. Sabès, Pillon.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Tétar, Lussigny, Vasseur, Delgrange, Dombret, à Valenciennes; Tétar, Bouland, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, M. Lussigny.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Pillion, Hannoire, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne, à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Tétar et Bouland.

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Duverger, Daix, à Bouchain;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes *Juge-de-paix*, M. Houcke. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Montenuis. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux-Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✲), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Rey, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, avocat; Villette, avoué

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Samin, avoué; Roussel, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, notaire; Dutemple, avocat; Collet, vérificateur l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Mary, avocat, *président;* Isid. Lebeau, avocat, Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville père, *président*; Lefebvre Emile, ✲; Boca, ancien magistrat; Devillers, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Petyt, — *Juges*, MM. Beck, Fréd.; Govard, Féron, Didier, Hamoir. — *Juges suppléants*, MM. Vancauwemberghe Broquant, Lavergne, Coquelle, Gourdin. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. E. Delesalle, ✲. — *Juges*, MM. L. Danel, ✲, Kiener, P. Derode, Labbe, Charles Verley, ✲, Ch. Mas, J. Leblan. Delcourt-Meurisse. — *Juges suppléants*, MM. Bruyère, Descamps-Crespel, Ozenfant-Scrive, J. Shoutteten, Ch. Huet. — *Greffier*, M. Blondeau ; *commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Mallet-Mallet. — *Juges*, MM. Cornaille-Leroy, Pagniez-Delloye. — *Juges-suppléants*, MM. Fontaine, Mairesse, Cambay. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Delame, Manesse, Pesier, Dutemple. — *Juges suppléants*, MM. Em.; Wargny; Carlier, Viel, Barbet-Secret. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✲ ; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Descamps-Crespel, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon. — *Ouvriers*, MM. Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em; Tribourdeau.

ROUBAIX. — *Président*, M. Defrenne, ✲ ; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, L., Wattine, Ferrier. — *Ouvriers*, MM. Martin, Clarisse, Lainé, Lerouge, Franchomme, Lécluse.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Dervaux-Couvreur, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

ARMENTIERES. — *Président*, M. Fauquembergue ; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Léturgie, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque, Villard.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet ; *vice-président*, M. Bailey. — *Patrons*, MM. Demezières, Dubourg-Broux, Beauvois, Jupin, Détrain, Hayez. — *Ouvriers*, MM. Hocq, Barre, Bodelet. Lucas, Duterque, Gorez.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delan-

noy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Pruvost, Caffiaux.

Le Cateau. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM Crépin, Collart, Brunlet, N..., N..., N. . — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Dervallée, Deroncourt, Lussiez, Leclercq.

Halluin. — *Président*, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

2e CORPS D'ARMÉE.

QUARTIER GÉNÉRAL A LILLE.

M. de Ladmirault (G. ✲), sénateur, *général de division commandant en chef le 2e corps d'armée;*

M. Desaint de Marthille (C. ✲), général de brigade, *chef d'état-major général;*

M. Leroy (O. ✲), colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général;*

M. Pesme, ✲, chef d'escadron d'état-major, *aide-de-camp de* M. de Ladmirault;

M. Duvernay, ✲, chef d'escadron d'état-major;

M. de Polignac, ✲, capitaine d'état-major.

3e DIVISION. MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. Genestel de Planhol (G. O. ✲), *général de division command. la division.*

M. Thiroux, capitaine d'état-major, *aide de camp.*

M. Fèvre (O. ✲), lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major de la 3e division.*

M. Grandjean, ✲, chef d'escadron d'état-major.

M. Wuyts, ✲, capitaine d'état-major.

M. Clément, ✲, idem.

M. Tamajo, idem.

M. Noiret, ✲, idem.

M. Leleux, ✲, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Jeanningros (C. ✲), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — M. Trutié de Vaucresson, *lieutenant au 75e, officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz de Beaurains (O. ✲), colonel, *commandant la place.*

M. Chabal (O. ✲), capitaine, *commandant la citadelle;* M. Fournier (O ✲), *major de place.*

MM. Robert ✲, Varros ✲, Cravin, ✲, Petit Jean, capitaines, *adjudants de place;* Favalelli, ✲, lieutenant, *archiviste;* Labessede, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE.—M. Porion (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Lallemand, ✲, Guillemoney, *capitaines adjudants de place;* Diriais, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✲, sous-lieutenant, *archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Frémicourt, (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES.—M. Deslandes (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Courtois, ✲, capitaine, Maurel, ✲, idem, Poupart, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Boutot de Mazug (O. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Bongard, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem*; Cattier, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Despaisses de la Plane (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Lehir, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Haignière, ✲, capitaine, *commandant la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Brière (O. ✲), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle ✲, chef d'escadron, *commandant la place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Mallia (O. ✲), major, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Doyen, (O. ✲), chef de batail. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Péré, ✲, capitaine, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Gérard, ✲, chef de bat., *idem.*

ARTILLERIE.

M. le baron Treuille de Beaulieu (C. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire;* M. Demimuid, capitaine, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Hugon, (O. ✠), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✲), *professeur de sciences appliquées;* Malet (O. ✲), *professeur de fortification;* Anceaux, lieutenant, *adjoint aux professeurs;* Duprez, ✲, *garde principal d'artillerie, agent spécial,* Plichon, ✲, garde de 1re classe, *garde du polygone.*

FONDERIE DE DOUAI. — M. Bertout, ✲, chef d'escadron, *directeur,* MM. Louchard, ✲, capitaine, *sous-directeur;* Petelle, idem, *adjoint;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie;* Desforges, Bachman, *gardes de 1re classe;* Cartier, *contrôleur à la fonderie;* Hameux, *idem de 2e classe.*

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. de Metz, (O. ✲) colonel, *directeur,* à Douai; Demarest (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Liénard, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie,* à Lille; Spy, ✲, capitaine en 1er, *adjoint au commandant,* à Lille; Barrate, idem, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque; Blet, ✲, idem, *idem,* à Cambrai; Payen, ✲, idem, *chargé du service du bois et du matériel,* à Douai; Roussel, ✲, idem, *chargé du service des munitions,* idem; Foucault, ✲, capitaine en second, *chargé des bâtiments et des armes portatives,* à Douai; Caillard, idem, *chargé du service des approvisionnements,* à Douai; Giron, idem, *chargé du harnachement et du matériel,* à Douai; Malacroix, *garde-principal,* à Douai; Hardy, *garde de 1re classe,* idem; Coutineau, *idem,* idem; Lebon, *idem,* à Bouchain; Escallier, ✲, *idem,* à Condé; Günther, *idem,* à Bergues; Coursin, *idem,* à Landrecies; Canoville, *idem,* à Bergues; Renaud, *idem,* à Gravelines; Montbailly, *idem de 2e classe,* au Quesnoy; Pellé, *idem,* à Dunkerque; Jacquart, *idem,* à Avesnes; Lachaume, *idem,* à Douai; Dusseaut, *idem,* à Lille; Ricq, *idem,* à Douai; Desséré, *idem,* à Valenciennes; Leblond, *idem,* à Cambrai; Pennetot, *idem,* à Douai; Lyonnet, *idem,* à idem; Barrat, *idem,* idem; Jonville, ✲, *idem,* à Lille; Dewailly, *idem,* à Douai; Chanteur, ✲, *idem,* idem; Coulon, *idem,* idem; Lanne, ✲, *contrôleur principal,* Berthaut, Bailly, Desremaux, Hutz, Fontaine, *ouvriers d'état de 1re classe,* à Douai; Klein, Goebb, *idem de 2e classe,* idem; Mathieu, *gardien de batterie de 1re classe,* à Gravelines; Maronne, *idem de 2e classe,* à Dunkerque.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Deparis, ✲, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque; N..., capitaine, *idem,* à Bergues; N..., *idem,* à Gravelines; Gunther, *garde de 1re classe,* à Bergues; Gard, *gardien de batterie de 1re classe,* à Dunkerque; Renaud, Mathieu, *idem,* à Gravelines; Pellé, *garde de 2e classe,* à Dunkerque.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Coffyn (C. ✲), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, ✲, *garde principal,* au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Hallier (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Maréchal, ✲, *chef de bataillon*; Tessier, ✲, Atteleyn ✲, Duthilleux, ✲, Dorp, Cardin, ✲, Saubinet, Gillet, *capitaines;* Lerouge, ✲, Abraham, ✲, Pironneau, ✲, Chrétien, ✲, Mervant, ✲, Levin, Rigault, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. MM. Merlin, (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✲, capitaine; MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Barillon (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Kœhler *capitaine;* MM. Vahé, Laurent, Loiseau, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain; Normand, *garde*, au Quesnoy.

PLACE DE CONDÉ. — M. Baldy, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Nadeau ✲, *garde-principal.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; M. Schwartz, ✲, *capitaine de 1re classe*; MM. Richard, Paquier, Dhédin, *gardes.*

PLACE D'AVESNES. — M. Peltier, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Gaigne, *garde.*

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Antonin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Vautier, *capitaine de 2e classe;* MM. Rhumeau, ✲, Houard, Peltrizot, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✲, *idem*, à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Goury, (O, ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Barbary, ✲, *capitaine de 1re classe*, M. Boyenval, *capitaine de 2e classe;* M. Peyrot, *lieutenant en 1er;* MM. Girardot, ✲, Volbondt, Schlouppe, Bachmann, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✲, *garde principal de 2e classe.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Noël, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde-principal.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✲, capitaine en retraite, *commissaire impérial;* Larue, capitaine au 75e de ligne, *substitut du commissaire impérial*; Faure, capitaine au 26e, *rapporteur*; Juffé, lieutenant au 75e de ligne, *substitut du rapporteur*; Pietri, officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✲), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial;* Lemaréchal, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* Boutereau, lieutenant au 75e, *substitut;* Pithon, ✲, officier d'administration, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (C. ✲, C. ✠ Saint-Grégoire-le-Grand), *intendant militaire de la 3e division*, à Lille; Milson, ✲, *sous-intendant*

de 1re *classe*, à Lille; Moyse, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Lille; Méry, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai; Plennay, ✲, *sous-intendant militaire*, à Cambrai; Saunier, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes; Iratsogny, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Dunkerque; Richard, ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge; Monnot, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, *chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille; Bompy, *adjudant d'administration en* 1er, Lannes dit Lenné, Mesre, Vinsonnaud, Coutant, Nocmain, *idem*, à Lille; Gaudin, *idem*, à Cambrai; Doffe, *idem*, à Dunkerque; Alfonsi, *idem*, à Maubeuge; Belhomet, *adjudant d'administration en* 2e, à Valenciennes; Modard, *idem*, à Douai; Gley, à Lille.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 1re *classe;* Jourdeuil, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Raoult-Deslongchamps, ✲, *idem;* Cocud, ✲, *idem;* Raimond, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Leclerq, *idem;* Chabanier, *idem;* Dumoutier, *idem;* Coupard, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Lamotte, *pharmacien major de* 2e *classe;* D'huicque, *pharmacien aide-major de* 1er *classe;* Clarisse, *aumônier. de* 2e *classe;* Durford de la Broye, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Paris, *adjudant d'administration en* 1er; Portier, *idem en* 2e; Bigorne, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Blanvillain, ✲, *médecin principal de* 2e *classe;* Bachelet, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Pierga, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Boileau, *adjudant d'administration en* 1er; Billotte, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Ladureau, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Crévaux, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Fegueux, *pharmacien. major de* 2e *classe;* Truguet, *idem;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe:* Rossin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Pagel, *officier d'administ. en premier*; Loyau, *idem en second.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Merchier, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe;* Viennet dit Bourdin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Nicolas, *adjudant d'administration en premier*; Rossat, *idem en second.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Juzeaux, *médecin-major de* 1re *classe;* Adam, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Mortreux, *aumônier de* 4e *classe;* Guérard, ✲,

officier d'administration comptable de 1re classe ; Barbet-Massin, *adjudant d'administration en* 1er ; Mayer, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✲, *officier d'administration de 1re classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille ; Richard, *adjudant d'administration en* 1er ; Jacquet, *adjudant d'administration en* 2e, *idem*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, ✲, *officier d'administration comptable de 1re cl*, à Lille ; Grégory, *idem*, à Cambrai ; Santelli, ✲, *idem*, à Valenciennes ; Goy, *idem*, à Dunkerque ; Cayrol, *idem de* 2e *classe*, à Douai ; Lacombe, *idem*, à Maubeuge ; Guillemot, St-Ernest, Labbe, *adjudants en* 2e, à Lille.

Service du chauffage. MM. Lecomte-Dufour *entrepreneur de la* 3e *division*, à Arras ; Bernaert, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Paquin, *agent du service pour la* 3e *division*, à Lille ; Patouillot, *préposé*, à Lille ; Delécluse, *idem*, à Dunkerque ; Monard, *idem*, à Cambrai ; Espinat, *idem*, à Valenciennes ; Charpillon, *id.*, à Douai ; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

MM. Clément (O. ✲), chef de bataillon, commandant le recrutement du Nord ; Margret, capitaine de recrutement.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Dupleix, ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille ; MM. Riff, ✲, *capitaine*, à Lille ; Lacrose, *lieutenant-trésorier*, idem ; Faure, ✲, *capitaine*, à Douai ; Joullié, *capitaine*, à Dunkerque ; Walroff, *capitaine*, à Hazebrouck ; Pol, ✲, *capitaine*, à Cambrai ; Michell, *sous-lieutenant*, à Avesnes ; Bollenot, ✲, *capitaine*, à Valenciennes ; Moriot, ✲, *lieutenant*, *commandant la* 2e *section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix ; Delaunay, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille ; Genty, *maréchal-des-logis chef*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 55 brigades, dont 38 à cheval et 17 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.	
Une à cheval à Dunkerque..	MM. Folton,	*maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.....	Guillon,	*brigadier.*
Une à cheval à Bergues....	Blanquart,	*idem.*

Une à cheval à Gravelines ..	MM.	Millet, *brigadier*.
Une id. à Watten.....		Dubuche, *idem*.
Une à pied à Hondschoote..		Rolo, *idem*.
Une à pied à Wormhoudt...		Lecaille, *brigadier*.
Une à cheval à Hazebrouck.		Bertin, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Bailleul.		Moreaux, *brigadier médaillé*.
Une id. à Cassel.....		Taxil, *maréchal-des-logis*
Une à pied à Merville.....		Lalie, *idem*.
Une id. à Steenvoode ..		Guilemand, *brigadier*.
Trois à cheval à Lille.....		Genty, *maréch.-des-logis-chef*.
		Huget, *brigadier*.
		Penot, id.
Une à pied à Lille..... .		Flamant, *maréchal-des-logis*,
Une à cheval à Lannoy.....		Boitte, *idem*.
Une id. à Seclin.....		Tellier, *idem*.
Une id. à Roubaix....		Aubert, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Pont-à-Marcq.		Ancelin, *idem*.
Une id. à Armentières..		Fauvet, *brigadier*.
Une id. à Fournes. .. .		Bour, *idem*.
Une à pied à Tourcoing....		Ducat, *maréch.-des-logis*, *méd*.
Une id. à Cysoing.....		Aubry, *brigadier*.
Une à cheval à Quesnoy-s-D.		Morlet, *idem*.
Deux id. à Cambrai....		Martin, *maréchal-des-logis*
		Boubet, *brigadier*.
Une à pied à Carnières.....		Dupont, *idem*.
Une à cheval au Câteau.....		Carpentier, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Clary.....		Debriennes, *brigadier*.
Une id. à Solesmes....		Boucly, *idem*.
Une id. à Masnières...		Ditte, *idem*.
Une id. à Avesnes.....		Pécheux, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Berlaimont...		Foulon, *brigadier*.
Une id. à Maubeuge...		Corroyette, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Trélon.....		Descarpentries, *brigadier*.
Une id. à Landrecies ..		Darsonville, *idem*, *médaillé*.
Une id. au Quesnoy...		Cnapelynck, *idem*.
Une id. à Bavai.....		Damien, *idem*.
Une à pied à Solre-le-Chât..		Galopin, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Hautmont.		N...
Deux à cheval à Douai.....		Semain, *maréchal-des-logis*.
		Boisse, *brigadier*.
Une à pied à Douai..... .		Fache, *idem*.
Une à cheval à Orchies.		Guyot, *idem*.
Une à pied à Marchiennes..		Lehmann, *idem*.
Une id à Aniche.....		Duermael, *idem*.
Une à cheval à Aubigny-au-B.		Dureigne, *idem*.
Une id. à Valenciennes.		Godard, ✻, *mar.-d-logis*, *méd*.

Une à pied à Valenciennes..	MM. Fiévé, *brigadier*.
Une id. à Denain.....	Demory, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Bouchain....	N...., *brigadier*.
Une à cheval à Condé... .	Tourtois, *brigadier*.
Une id. à St.-Amand..	Deflandre, ✲, *maréc.-des-logis*.
Une à pied à Anzin.....	Pol, *brigadier*.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Malassis, (O. ✲), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Fournier, ✲, commissaire adjoint de la marine, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Honoré, ✲, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis aux écritures de 2e classe; Cattoën, idem de 3e classe; Ribreu, ✲, idem; Lacour, idem, de 4e classe; Prompt, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*; Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, ✲, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine;* Duval, *trésorier des invalides de la marine*; Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re classe.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Delabaye, *syndic des gens de mer*; Debaecker, *inspecteur des pêches.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque ; Delalleau, à Hazebrouck ; Berard, à Cambrai ; Monnayeur, à Avesnes ; de Chataux, ✲, à Douai ; comte Ledochowski, à Valenciennes.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhous ✲ ✲ ✲	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
			1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Dujardin, Louis.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Baude, Emile.
4	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulement Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Wytz.
4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Behagle, Aug.-Ars.
4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Bastien.
7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Rosendael. Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Cumont, Ch.
5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Dissard.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÊKE Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Facon, Emile.
2	BAILLEUL Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Rolland, Louis.
7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	ESTAIRES La Gorgue	Dumont, Victor-C.
5	EECKE Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp. Terdeghem	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Hazebrouck Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.
5	Méteren Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Midi, Em.
3	Merville Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
4	Morbecque Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
2	Nieppe Steenwerck	Bonnet, J.-B.
4	Steenvoorde Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jean-B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Annappes Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.
8	Annœullin Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.
3	Armentières Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	Baisieux Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Rennait, Charles.
5	Bassée (la) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
5	Comines Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eugène.
3	Croix Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	Cysoing Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry, (O. ✲)

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Planchenault, Ém.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	André, Louis.
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Bourgeois, Désiré.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Guary, André.
	Lille 1 division	De St.-Marceau.
	Lille 2e division	Rafelis de Broves.
	Lille 3e division	Ed. Chevalier
	Lille 4e division	Badin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Armand, ✲
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-E.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Bommart, Émile-E.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Renon, Célest.
1	TOURCOING	Devemy, Théod.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Béhague, Louis.
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Mallet de Chauny.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	Rennuit, Victor.
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Delclève.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Thévenot, Simon.
7	GOUZEAUCOURT, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich	Fleurynck, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	Mœuvres Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th.
6	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond. ✲
7	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Toussaint, Georg.
6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Bévenot, Eugène.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dupont, Louis.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Boyer, M.-Louis.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Bris, Eugène.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	emise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Druart, Alphonse.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Devise.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux, Aug.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Lebleu, Benoît.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Carré.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Fourmies Anor Féron Wignehies	Robert, Jean.
7	Gommegnies Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Warguies-le-Grand Wargnies-le-Petit	Delerue.
4	La Longueville Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Stocquelet.
7	Landrecies Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Baltard, Eugène.
7	Le Quesnoy Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	Maroilles Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	Maubeuge Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Latimier-du-Clézieux.
6	Pont-sur-Sambre Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Looten, Charles.
5	Sains Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	Saint-Waast Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Clochez, Alfred.
10	Solre-le-Chateau Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Balicq, Jules-L.-A.
3	Trélon Glageon Ohain	Dehorter, Louis.
6	Villers Pol Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	François, Désiré.
7	Villers-sire-Nic. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Feret, Adolphe.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
		ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
7	Arleux Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Trentesaux, J.-A-J.	5	Marchiennes-ville Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Tronsens.
8	Bugnicourt Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Deroubaix, Ed.	4	Orchies Auchy Coutiches Faumont	Guilbert, Jules.
7	Cuincy Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Cantel.	5	Pecquencourt Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Varlet, Léon.
	Douai	Denabrif, Charles.	6	Raches Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
5	Landas Aix Beuvry Nomain Saméon	Renau, François.	6	Sin Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
7	Lewarde Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Roussel, Henri.	5	Somain Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Carton, Célestin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Buligand, Martin.
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Derquenne, Albert.
1	VALENCIENNES	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Prestat; Demeyer, Coppens, Dewalle; Vanamondel, Dorigny; Bécart; Decool; Theys.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, à Lille. — *Premier commis de la direction.* M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur de 2e classe*, M. Regnauldin, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Collet, de 3e classe, à Cambrai; Desmarets, de 2e classe, à Lille; Le Camus, de 3e classe, à Lille; Rey, de 1re classe, à Douai; Dézon, de 2e classe, à Dunkerque; Béhaghel, de 2e classe, à Hazebrouck; Mitenne, de 3e classe, à Valenciennes; Honco, de 3e classe, à Avesnes. — *Contrôleurs :* MM. Ballard, Trannoy, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du timbre.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Bernard; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Barrière; Gravelines, M. Bourgeois; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Lamer; Steenvoorde, M. Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Duval; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Houillon; successions et timbre, M. Bélime; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Granjond; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Caumartin; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Estienne-Colleville; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Anne Deschamps.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Souffron; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Lourdet; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, M. Gleyze; Maubeuge, M. Maydieu-Fiton, Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. David; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Catusse; Marchiennes, M. Béthune; Orchies, M. Loriot.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Vial; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Faure.

Surnuméraires, MM. Pottier, à Avesnes; Trampont, de Clerfayt à Douai; Stoffaes, à Dunkerque; Bonnière à Lille; Arsac, à Cambrai; Crépin, à Hazebrouck; Lambert, à Valenciennes; Colinet, à Lille.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard (O. ✻), rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Gérodias et Girodet, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Contrôleurs principaux de 1re *classe.* MM. Guerre, à Lille; Duchastelet, à Dunkerque; Muset, à Cambrai; Buffel, à Douai;

Peignian, à Valenciennes; Henri Colas, à Hazebrouck; Bouchet; à Roubaix.

Contrôleurs principaux de 2e *classe*, MM. Chonez, à Lille-Moreau, à Maubeuge; Schneider, à Tourcoing.

Contrôleurs de première classe, MM. Lafaye, au Quesnoy; Soher, à Cambrai; Lessens, Cornée, à Lille; Joly de Sailly, à Douai; Bertrand, à Valenciennes.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Viatte, à Avesnes; Chartier, au Cateau; Vermersch, à Cassel.

Contrôleur de troisième classe, MM. Huot, à Lille; Boidin, à Valencinnes.

Surnuméraires, MM. Saint-Quentin, Gérodias, Lepezel, Digeaux.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur*.

MM. Durand, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Tacquet, Thibaut, Raviard, Mathieu, Gérard, *géomètres de* 1*re classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES SUCRES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — *Douanes*, MM. Hugon, 1*er commis*; Duhem, 2e *commis*; Leroy, 3e *commis*; Le Bouhèlec, *commis attaché*; Challier et Brier, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1*er commis*; Cormon, 2e *commis*; Delebecque, 3e *commis*; Tabourin, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Sacaze, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Sauguet, *vérificateur de* 2e *classe*; *commis principal de* 2e *classe*, M. Billiet; *commis de* 1re *classe* : M. Wattin; *commis de* 2e *classe*, M. Buissart.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Chartier, *commis*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Verny, *commis*. — Houplines, M. Salomé, *receveur*. — Bizet, M. Laude, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Recht, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Raverdy, *commis*.—Pont-de-Warnêton, M. Dru, *receveur*. — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Caille, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Houplines; Eissendeck *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. de Gency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Poignet, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur principal* ; Astier, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Rogier, *receveur principal* ; Willems ✻ et Smet-Jamar, *contrôleurs.*— *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille et Langevin. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Tesmoingt, Millot, Minon, Malet, de Ste-Valière, Chellonneix et St-Quentin. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte et Leblanc. — *Commis de 1re classe*, M. Lecoutre de Beauvais. — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur* ; Grandin, *vérificateur de 2e classe* ; Charreyron, *commis de 1re classe.* — Riscontout. MM. De Rolin, *receveur* ; Fosset, *commis de 1re classe.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur.* — Tourcoing. M. Desmier, *sous-inspecteur* ; Vandeville, *receveur* ; Delaunoy et Le François, *vérificateurs ;* Chuquet et Deligny, *commis-principaux.* — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur ;* Copin et de St-Amour, *vérificateurs* ; Darlay et Framezelle, *commis.* — Wattrelos. MM. Basset, *receveur ;* Boyer, *vérificateur* ; Capelier, *commis.* — Leers, MM. Desmidt, *receveur* ; Rousse, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur* ; Allex, *commis.* — Baisieux (station). MM. Collin, *sous-inspecteur sédentaire ;* Morin de La Pillière, *receveur* ; Battistini, *vérificateur de 1re classe* ; Lalande, *idem, de 2e classe* ; Gourdin, *commis de 1re classe.* — Baisieux (route). MM. Glenisson, *receveur* ; Tancrez, *commis.* — *Entrepôt réel de Douai* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur* ; Osmont et Hibon, *vérificateurs* ; Serouge, *commis de 1re classe* ; Gosselin, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal* ; Demasur, *commis de 1re classe ;* Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Dugard et Roux-Fouillet, *commis principaux* ; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing ; Pion, *lieutenant*, à Tourcoing (ville) ; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station) ; Ogée, *lieutenant*, à Roncq ; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Cocquelet, *capitaine*, à Chéreng ; Coquelet, *lieutenant*, à Lannoy ; Pion, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Bernard, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille ; Dubois, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul ; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Roche, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN MM. Sapin, *receveur principal ;* Guilbert, *vérificateur ;* Fécheroulle, *commis de* 1re *classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Geneau, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude). M. Blondel, *commis principal* ; M. Bailly, *commis de* 1*re classe* ; MM. Henne et Steffenone, *commis de* 2*e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ. — M. Cuirot, *capitaine* ; à Pont-à-Marcq ; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech, Legris, Prévost, *lieutenant*, à Cysoing ; Delarue, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies ; Courtois, *lieutenant*, à Cappelle ; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Digeaux, à Lille.

Receveur principal, M. Du Gard, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Ducourthial, 1er *commis* ; Mallet, Boullet, Chocqueel, *commis* ; Richez, *surnuméraire.* —

Entreposeur des tabacs, M. Boudville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Gueugniaud, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Couppey, Tabourin, Labbe, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Dethoor (Lille), Soulier (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*. M. Ouda (quartier de Wazemmes La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Ferrey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur*, M. Enou ; *receveur particulier sédentaire*, M. Vuillermoz. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. *Contrôleur*, M. Testut ; *receveur particulier sédentaire*, M. Vernette. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. *Receveur particulier sédentaire*, M. Bailly. — RÉSIDENCE DE SECLIN. *Rcceveur particulier sédentaire*, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. *Contrôleur*. M. de Geslin ; *Receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kerst, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Meunier, à Douai.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1er *commis* ; Boullet, 2e *commis*, Baretti, *surnuméraire*. — *Contrôleur*, M. Dusan. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches ; Cartier, à Marchiennes ; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Salgues, à Auby ; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Rolland, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Como, à Lille ; Deny, à Fournes ; Galland, à Pont-à-Marcq ; Létocart, à Seclin.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. La Garde, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Rigollet, à Douai ; Doublat, à Marchiennes ; Hausselle, à Cantin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Boullet ; *receveur partic. buraliste*, M. Goirand.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Taraure, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Thouillaud, *premier commis* ; Guillet, *second idem* ; Benedetti, *troisième idem* ; Levillain, *commis attaché* ; Isambert, *surnuméraire*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — MM. Boué, *premier commis*; Frédrick, *deuxième idem*; Brulley, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. l'Hôte, (O ✲), *inspecteur divisionnaire*; Isambert, ✲, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.— PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.— M. Mayan, *receveur principal.*

M. Demanche, *sous-inspecteur sédentaire.*
M. Perret, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Bouly de Lesdain et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Delattre, Blanc, Simon, Leclercq, Buhot, Doué, Carion, Cheffre, Courtois, Hyart et Cardock. — *Commis principaux*, MM. Malingre, Caron, Tortel (Henri), Bourdon, Collet, Angois, Tortel (Edouard), Thévenet, ✲. — *Commis*, MM. Herbart, Salemon, Baes, Belgueul, Vanderwallen, Pierens et Debaecque. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Rincheval, *receveur;* Doyelle, *vérificateur;* Ghyvelde, MM. Danctoville, *receveur;* Hénot, *commis.* — Labrouskstraete, M. Ern. Collet, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Choquet *receveur;* Bossaert, *commis.* — Hondschoote, MM. Vanheeger, *receveur;* Hénot, *commis.*

Service actif.—CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine*, à Dunkerque; Dardenne, *lieutenant*, à Dunkerque; Delemotte, *idem*. à Dunkerque, Réveillon, *idem*, à Dunkerque, Romby, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Magnan, Page, *idem*, à l'Etoile; Degiganon, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Foigne, *capitaine*, à Bergues, Mignonet, *lieutenant*, à Warhem; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaort, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Descaq, (✻, O ✠, ✠) *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal*, Strack et Petit, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Cocquelet, *receveur;* Lefebvre, *commis.* — Boeschèpe. M. Potier, *receveur.* — Schaexhen, M. Vincent, *receveur.* — Bailleul, MM. Pla, *receveur;* Gorsas, *commis principal:* Olivier, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Tesmoingt, *lieutenant*, à Houtkerque; Chevalier, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Sauvage, *capitaine*, à Méteren Leroy, *lieutenant*, à Berthen; Bimon, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck; Pocholle, *lieutenant*, à Strazeele; Hibon, *idem*, à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Durant, à Dunkerque; *commis*, MM. Fontaine et Debouzi, à Dunkerque.— *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Miriel.

Contrôleurs de ville, MM. Degrave et Richard. — *Contrôleur de garantie,* M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis de 1re classe,* MM. Boissonnet, Roissard, Geffroy, Bellais, Murie, Daullé; *de 2e cl.*, MM. Couturier, Coët, Mathorez, Gugelot, Boudry, Vanbremeersch. — *Surnuméraires,* MM. Delbecque, Deschepper et Duval. — *Receveur de navigation*, à Dunkerque, M. Sevin; *surveillant de navigaiton*, M. Meurs. — *Receveurs-buralistes*, MM. Lamarre et Sauvage..

BANLIEUE DE DUNKERQUE. — *Receveur*, M. Dufau; *commis principal de 2e classe*, M. Duchez.— Service des distilleries.—*Commis de 1re classe,* MM. Petetin et Beauchet; *de 3e classe*, M. Richard.

RÉSIDENCE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. — Service des sucres. — *Commis principal de 2e classe*, M. Monhée; *commis de 3e classe*, M. Muotz; *préposé sédentaire de 1re classe*, M. Bouclet.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Bureau ; *receveur particulier sédentaire*, M. Hennart; *commis de 2e classe*, MM. Bouquet, Wiscart ; *de 3e classe*, MM. Guillaume et Delacroix ; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues.— RÉSIDENCE DE STEENE. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe*, M. Appourchaux ; *commis de 2e classe*, M. Personnat ; *préposés sédentaires de 1re classe*, MM. Dollet et Lordez. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Brulley ; *commis principal chef de service*, M. Chapey ; *commis de deuxième classe*, M. Cavry ; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoone. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Jouveneau ; *commis principal, chef de service*, M. Bufquin ; *commis de deuxième classe*, M. Salle.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Vanstrazeele ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine, *receveur buraliste*, M. Beaucertain. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Mélan ; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Le Bret ; *commis principal de deuxième classe*, M. Rooryck ; *receveur buraliste*, M. Deblacker. — RÉSIDENCE DE CRAYWICK. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe, chef de service*, M. Vasseur; *commis de 3e classe*, M. Petyt; *préposé sédentaire*, M. David.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Devos, à Hazebrouck ; *commis*, M. Becquart ; *surnuméraire*, M. Dupont, à Hazebrouck ; *contrôleur*, M. Maury, à Hazebrouck, *commis de 2e classe*, MM. Decoopman, Verhaeghe ; *idem de 3e classe*, MM. Charlier et Foucard ; *surnuméraire*, M. Verhaeghe.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy; *contrôleur*, M. Morin ; *commis de 2e classe*, MM. Hovaer et Bouchet ; *idem de 3e classe*, MM. Deleval et Gremillot.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Borde ; *commis principal de 2e classe*, M. Carré; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Taverne de Saint-Antoine; *commis principal de 2e classe*, M. Trousson ; *receveur buraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur* M. Coppens; *commis principal de 2e classe*, M. Guillaume; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Chevresson ; *commis principal de 2e classe*, M. Leroux; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de 2e classe*, M. Chorin ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Mahé; *commis principal de 2e classe*, M. Busschaert ; *Receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Dany, *premier commis*; Brienne, *deuxième idem*, Deman, *troisième idem*. MM. Mélot, Lavie, *commis attachés*. MM. Jaugeon, Lien et Gripon, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Devallée, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Margaine, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe*; Jacquet, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Pirolle, Ruffin, *commis de 1re classe.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Nortier, *vérificateur de 3e classe*; Dremaux, *commis.* — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulaine, *commis.*

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*; Faudacq, *commis.* — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Filliat, *commis.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Thibault.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Faton, *sous-inspecteur*; Longrais, *contrôleur;* Ponchau, Teiteix, Bunot, de l'Eglise, *vérificateurs de 1re classe*; Ganne et Lefebvre, *commis principaux de 1re classe*; Buyssens, Lepidi, *commis principaux de 2e classe*; Bize, *commis de 1re classe.*

Blanc-Misseron, MM. de Valensart, *receveur;* Quès, *vérificateur de 3e classe*; Honoré, Ravel, *commis.* — Marchipont, M. Bouchez, *receveur.* — Sebourg, M. Courteville, *receveur.*

Crespin, M. Demarbaix, *receveur*. — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M Valin. — Eth, *receveur*, M. Despas.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Huentz, *sous-inspecteur;* L'hôte, Meurisse, *vérificateurs de 1re classe*, Bellon, *vérificateur de 2e classe*; Guiomar, *commis principal de 1re cl.;* Sbarbaro, *commis principal de 2e cl.*; Capé, Herbecq, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Serval, *receveur*. — Hergies, M. Plancke, *receveur*. — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, M. Doste, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Faucheur, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Deman, de St-Martin-Beyrie, Vandaele, Michaud, Honoré et Penaud, *vérificateurs de 1re classe*; Dumont, Bonnefoy, Débette, *commis principaux de 1re classe;* Schillinger et Cordier, *commis principaux de 2e classe;* Kieffer et Gérard, *commis de 1re classe;* Ravaux, Mariage, *commis de 2e classe*.

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. St-Quentin, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Aubry, *commis de 1re classe;* Dupeire, Pierquet, *commis de 2e classe*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Pyanet, *receveur principal;* Lécuyer, *commis principal de deuxième classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur;* Laplace, *commis*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*. — Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. de Varènes, *receveur*. — Ohain, MM. Bouteleux, *receveur*; Loth (Gustave), *commis*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon; Lesrel, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Germain, *lieutenant*, à Tilloy; Gaillard, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, *lieutenant*, à Bruille; Colmant, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Perrin, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve; Coupard, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Cousin, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Paris, *lieutenant*, à St.-Vaast; Moucheront, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La

Longueville ; Desbordes, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Mathieu, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Pécheux, *lieutenant*, à Berlaimont ; Bruyère, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Robert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole ; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Lalou, *lieutenant*, à Hestrud ; Canneaux, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, ✠, *lieutenant*, à Trélon ; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre ; Beaudet, *lieutenant*, à Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. Danican-Philidor, *inspecteur*, à Valenciennes ; de Percy, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.—*Contrôleurs*, MM. Louis et de Villereau, à Valenciennes ; Fallague, à Onnaing ; Couplet, à Bouchain ; Duvivier, à Cambrai ; Ferrière, à Denain ; Chardenal, à Saint-Amand ; Beaujeu, à Famars ; Couturier, au Quesnoy ; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Boursy; *sous-inspecteur*, M. de Lestang, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Guillaume; *troisième id.*, M. Millet; *contrôleur*, MM. Gaffet et Dehau, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Graffet, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Hellein; *receveur particulier sédentaire*, M. Lucas. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Goujard, *receveur particulier sédentaire*, M. Borry. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Sausverd; *receveur particulier sédentaire*, M. de D'Hhaussy; *receveur de navigation*, M. Leveuf. — — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Toucheboeuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*. M. Seigne; *receveur particulier sédentaire*, M. Piroué; *receveur de navigation*, M. Hermon. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur paticulier sédentaire*, M. Mulot. — RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Lesix. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Brugnon. — RÉSIDENCNE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Lannoy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Biard, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Lemire; *deuxième idem*, M. Fagart. *Contrôleur*, M. Galopin, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Hazard, à Maubeuge; Prioux, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Delahaye, à Avesnes; Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Jeumont; Lepine, à Hautmont.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Inspecteur, M. de Commines de Marsilly, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Sutils, à Cambrai. *1er commis*, M. Parisel; *2e idem*, M. Carlier. *Contrôleur de ville*, M. Lefebvre, à Cambrai. *Receveur de navigation*,

M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Monget, à Cambrai, Bailleul, au Câteau; *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; Habrant, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Duval, à Masnières, Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins de tabacs en feuilles et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1868, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures impériales 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✲, à Lille. — *Ingénieur*, M. Brunet. — *Sous-ingénieur*, M. Duquesnay. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux. —MM. Ricouard, *premier commis;* Labitte, *second commis;* Durigneux, *commis de 1re classe*; Lebeau, Lemasson, Morinières, *commis de 2e classe*; Canet et Dardenne, *commis de 3e classe.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louët, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille ; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — Entreposeur, M. Mérel ; *contrôleur de magasin*, M. Olry ; *commis aux écritures*, M. Coly ; *contrôleur de culture*, M. Olive.

Magasin N° 2. — Entreposeur, M. Héron ; *contrôleur de magasin*, M. Mallard ; *commis aux écritures*, M. Crespel ; *contrôleur de culture*, M. Halouchery.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Daudé, à Merville ; *contrôleur de magasin*, M. Guillou, à Merville ; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE IMPÉRIALE DES SALPÊTRES DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✲). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. Lanchon. — *Maître raffineur*, M. Ménagé. — *Maître raffineur-adjoint*, M. Libert.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Béraud, à Amiens.

MM. Bécourt, *garde-général sédentaire*, *secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire*, *chargé de la comptabilité*; Jolly de Sailly, *brigadier-sédentaire*, Leroy, *garde-sédentaire*; Cotte, *idem;* Pintiau, *commis*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Lyon, *inspecteur*, *chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Pelet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur*, *chef de service*, au Quesnoy; Pintiaux, *garde-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; Dambrun, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✲, *garde général*, à Landrecies; Manceaux, *garde général adjoint*, *chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon*; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTE AUX LETTRES (1).

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Lemay, ✲, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleur, M. Dericault.

MM. Louvart de Pontlevoy, *premier commis de direction*; Chassaigne, *deuxième commis*, *idem*; Mari, *surnuméraire*.

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord quatre vingt-cinq bureaux de postes aux lettres : neuf bureaux composés, soixante-cinq bureaux simples et onze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. de la Motterouge, *receveur princip.;*

(1) Un décret impérial en date du 27 novembre 1864, inséré au *Moniteur* du 11 décembre suivant, décide que les *Inspecteurs* s'appelleront désormais *Directeurs;* les *Directeurs comptables*, *Receveurs principaux;* les *Directeurs* prendront le nom de *Receveurs*.

Lescaux, Granger, *commis principaux; — receveuses des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes.—Avesnes, M. Lorentz, *receveur.* — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Bernage, *commis principal.* — Douai, MM. de Beaune, *receveur;* Bourroux, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Fourie, *commis principal* — Maubeuge, M. Scheller, *receveur.* — Roubaix, M. Veilhan, *receveur.* — Tourcoing, M. Noël, *receveur.* — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, M. Poillo; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Debaisnes; La Bassée, M. Watier; Bavai, Mme Salles; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Bouchain, M. Chanudet; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Campion; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Tourasse; Comines, Mme Hangaillart; Condé, Mlle Bossel; Crespin, Mlle Cartier; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mme Werquin; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Mlle Mahistre; Estaires, M. Duretz, Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mlle Tancrez; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mme Vieillot; Halluin, Mme Wallard; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Delaporte; Hazebrouck, M. Pietre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jeumont, M. Disneur, ✲; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Duchet; Maroilles, Mlle Barthélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Onnaing, Mme Mahistre; Orchies, Mlle Bauvin; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Dubuisson; Le Quesnoy, M. Cat; Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; St.-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme Bocquet; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Trélon, Mme Balasse, Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme Caron; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Ascq, Mme Ve Herlin; Beugnies, M. Lelong; Fresnes, M. Daussy; Loos, M. Bodou; Mortagne, Mlle Lebrun; Renescure, M. Cohet; Sains, M. Georges; Steenwerck, Mlle Marin; Templeuve, Mme Pottier; Trith St.-Léger, Mlle Dubrulle; Wignehies, Mlle Berthollet.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Laporte, à Lille; Lermitte, à Busigny; Rabouille, à Cambrai; Cendro, à Douai; Logié, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France, le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, le surintendant-général des théâtres, idem, des beaux-arts.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ; le prince Lucien Murat.

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service ; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France; les membres du conseil-privé.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques, le directeur du service des dons et secours de la maison de l'Empereur.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a dix ans, dans notre recueil, des notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. %, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. % depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit

préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Renescure et de Beugnies, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donne avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint;* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✲), sénateur, membre de l'Institut; Paillard (C. ✲), préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✲, ✲, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✲, *vice-président*; Chon, ✲, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de pein-

ture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propr.; De Norguet, propriétaire; Desplanques, archiviste du département; Marteau, architecte du département; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van Hende, chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Carnel, curé à Sequedin; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th. Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.

Sous-Comité de l'arrondissemeat d'Avesnes.

MM. N..., président; Caverne, Eliacin, pharmacien à Avesnes, secrétaire; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, maire de St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✲, conseiller à la Cour impériale de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✲, maire de Douai; Cahier, ✲, président à la Cour impériale de Douai; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire-archiviste de la ville; Preux, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, conseiller-général à Honnaing.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. N..., président; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Cousyn, Louis, avocat, à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✲, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Deschodt, membre du Conseil général, président; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriét., à Noordpeene, secrétaire; Arnould Detournai, à Estaires; De Smyttère, maire à Cassel; Deberdt, César, percepteur, Verheylewigen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société impériale des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✲ ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✲, sous-préfet, à Sceaux; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à St-Amand, imprim., à Nantes; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun; de Girardot, (le baron) O. ✲, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire Inférieure, à Nantes; de Godefroy de Menilglaise, ✲, propr. à Paris; de La Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✲, propr., à Arras; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, à Paris; de Smyttère, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre; Robert (O. ✲), intend. milit., directeur au ministère de la guerre, à Paris; Vincent, membre de l'Institut, à Paris.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le

général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O.✲), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O.✲), membre du conseil général et président honoraire à la Cour impériale; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite; Lagarde, ✲, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✲, docteur en médecine; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✲, ancien magistrat, Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✲, président à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris, fils, docteur en médecine, de Maingoval, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Corne père, *président;* Maurice, ✲, *premier vice-président:* Fleury, *deuxième vice-président;* Preux fils, *secrétaire*; Mangin *premier secrétaire-adjoint,* Corne fils, *deuxième secrétaire-adjoint;* le comte De Guerne, ✲, *économe;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte; Thurin, propriétaire; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, maire de Douai; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✲, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, professeur de mathématiques au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✲, ancien maire; R. de Bailliencourt, propriétaire; Duchet, proviseur du lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Moy, professeur au Lycée; Gentil, juge; Francoville, substitut du procureur impérial; Laigle, professeur au lycée.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Guiraudet, ✲, *président;* Chon, *vice-président*; Gripon, *secrétaire-général*; Van Hende, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant en chef le 2e corps d'armée; le général commandant la division; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Verly, architecte; Kulhmann (C. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✲, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), docteur en médecine; Delerue, ✲, (O.A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✲, chimiste-agronome; Lavainne, ✲ ✠, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, ✲, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire; Colas, peintre; Violette (O ✲), directeur de la raffinerie impériale des salpêtres; Garreau, ✲, profess. à l'école de médecine; Girardin, (O. ✲), doyen de la Faculté des sciences; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✲, manufacturier; Paeile, ✲, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✲, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende (O.A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✲, professeur à la Faculté des sciences; De Coussemacker (✲, ✲, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Lemaître, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du départ.; Vandenberghe, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Desplanques, archiviste; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart (O. ✲), conservateur du musée; Gosselet, professeur à la Faculté; Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing; Gripon, professeur à la Faculté; Mossot, professeur au lycée; Tellier, juge; Lyon, inspecteur des forêts.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Parise, docteur en médecine, *président ;* Meurein, *vice-président ;* Rey, *secrétaire-général ;* Huidier, *secrétaire des consultations gratuites ;* Baggio, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O. ✲), conseiller d'état ; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, ✲, Cappelle, Castelain, ✲, Cazeneuve (O. ✲), Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dujardin, Godefroy, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Parise, ✲, Petit, Pilat, Pommeret, ✲, Pucelle, ✲, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Watelle, docteur en médecine, *président* ; Maugin, idem, *secrétaire* ; Frey, idem, *trésorier-archiviste.* — *Membres :* MM. Faucheux, docteur en médecine ; Fontaine, idem ; Bagnéris, fils, idem ; Gelez, fils, idem ; Léonardi, idem ; Deleplanque, vétérinaire. — *Membres honoraires :* MM. Lequien, ✲, docteur en médecine ; Duhem, idem ; Tesse, idem ; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse

an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, fils, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. Sencier, (G. O. ✲), préfet du Nord; le comte de Hogendorp, sous-préfet de Cambrai; Fleury, ✲, recteur de l'Académie; Brabant, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de *l'Émancipateur;* Crépin, ✲, agriculteur; de Baralle, architecte; Devred, organiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-médecin; Ladureau, ✲, médecin en chef de l'hôpital militaire; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, ✲, agriculteur; Roth, banquier; Renard, avocat, juge suppléant; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Tingry, directeur de l'école de musique.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, maire, *président*; Wattelle, Wavrin, *vice-présidents*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Dutilleul, *trésorier.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Pouëll, Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✲, E. Desmarest, Lequien, ✲, J. Maurice, Al. de la Grange, *membres honoraires.*

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Asselin, ✲, maire, *président*; Lequien, ✲, *vice-président*; Thorez-Corbitt, *secrétaire*; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Robaut (Félix), propriétaire.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✲, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✲, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Terquem, ✲, *président*; Lhote, *vice-président*; Güttslin, *secrétaire-perpétuel*; Epinay, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, *archiviste*; Allart, négociant, *trésorier*.

M Delelis, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier; Belval, directeur du *Pilote;* Bernaert, négociant; Bonvarlet fils, négociant; Carlier, Am. (O. ✲), négociant; Charlier, professeur; Conseil, ✲, ancien capitaine de port; Cousin, ancien magistrat; Dantu, distillateur; de Clebsattel, ✲, conseiller-général; Delaeter, doyen-curé; Delelis, maire; Delegue, professeur; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Durin, distillateur; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Gambier, professeur; Güthlin, professeur de seconde au collége; Habar, ancien professeur; Hovelt, notaire; Lhote, receveur principal des douanes; Mollet, ✲, ancien maire; Mordacq, inspecteur primaire; Muotz, propriétaire; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Robinet, receveur des postes; Terquem, professeur d'hydrographie; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✲, ✲), *président*; C. de Laroière, *vice-président*; A. Bonvarlet, *secrétaire*; A. Desplanque, *idem*; Ch. Verly, *trésorier;* E. Vandercolme, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. N..., *président;* Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; N...; Caverne, pharmacien; Michaux, receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, pro-

priétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Ledoux, capitaine du génie; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, ✲, sous-préfet; Messin, receveur de l'enregistrement.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*: Lemoinier, *vice-président*, Paillart, *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, ✲, idem; Descamps, Ed, idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 40,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle*.

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✲), adjoint, *président*; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté; de Coussemaker, ✲ ✠, juge; Godefrin, propriétaire; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; le dimanche, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,000 volumes imprimés et 30 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 20.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 35,000; les manuscrits forment un total de 1,157 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, Houzé.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à cinq heures et de sept à dix heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; cinq à six lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 16,500 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,340 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs

Conservateur, N...; M. Fosset, *adjoint*.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,421 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,209 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des

voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✲).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✲), *président*; Benvignat, *vice-président ;* Grodée, ✲ ; Herlin, Auguste ; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✲, photographe, H. Fockedey ; Houdoy ; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte, *président* ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✲), adjoint, *président* ; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté ; le président de la

Société des sciences ; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences ; Chrestien ; de Norguet.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✻, C. Gaudelet.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président ;* Chrestien, docteur en médecine ; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Girardin (O. ✻), doyen de la Faculté des Sciences, *président ;* Bachy ; Ch. Viollette, professeur à la Faculté ; Bernot, directeur de l'École impériale des Arts industriels ; Chrestien, doct. en médecine.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MM. de Coussemacker, ✻, ✠, ✠. *président ;* Benvignat, architecte ; H. Bernard ; Chon, ✻, professeur à la Faculté ; Gaudelet ; comte de Melun ; Van Hende.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O. ✻) ; C. Vanderhelle ; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On

remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* Darras, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; E. de Forcade, *conservateur.*

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; Louis Behaghel; Ild. Plichon; B. Van Merris; Allo; Croes; Durie; Bacquart; P. Behaghel

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potier, Louis.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* de Warenghien, ✲, conseiller à la cour impériale, *vice-président*; Watelle, *secrétaire-général*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint.*

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président;* Parmentier, conseiller à la cour; Moutée, docteur en médecine, *secrétaire;* Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller; Taillar, ✲, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✲, conseiller; Rossignol, idem; Estabel-Luce, Clavon, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✲, *président;* Preux, *secrétaire;* de la Phalecque, avocat; Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; Locoge; Courtin, ✲, Asselin, propriétaire.

Section d'histoire naturelle. MM. Foulon, *président;* L. Maurice, *secrétaire*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint;* Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; le baron de Guerne; Tesse, docteur; Potier; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle, et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✲), lieutenant de vaisseau; Demont, propriétaire; Locoge-Blondeau, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✲, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte; V. Delattre.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme près de 300 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens; une descente de croix, du même auteur; des miniatures, des dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Warenghien, ✲, *vice-président;* Ewbank, *secrétaire*; Charles Courtin, naturaliste; Ed. Hamoir; de St.-Ouen; Edwin; Dutouquet, Prignet; Cellier; Décles; Courtin.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✲, *vice président;* De Clercq, ✲, Ingénieur en chef des mines; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez.

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales: 1° treize carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les

fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° vingt carnets d'échantillons de nouveautés pour robes et pantalons provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudevillé et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✻, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne;

2e classe, Mlles. Platel, Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien; (garçons), M. E. Bourelle.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, (O. ✻); Benvignat, architecte; Grodée, ✻, secrétaire en chef de la mairie; Barrois, manufacturier; Herlin, négociant; Marteau, architecte; comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, Pelaud, ✻, ingénieur en chef de la navigation; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houze de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique et levé de machines, M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et e dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Joupin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; J. Lagache, ✻, *vice-président*, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*; F. Defontaine, *président honoraire;* J. Leblan, *vice-président*; V. Dervaux; Caulliez-Cateaux, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, doct. en médecine.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Boissière, de Prins, Nugens.

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flament; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Béhaghel, conseiller général; Plichon, Ild.; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. de la Brunière, adjoint, *président*; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✻, Petit, Ch.; Tingry, *directeur*.

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Masurel, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois,

ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte; professeur, N....

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Robaut fils, propriétaire; Giroux, raffineur; Ricourt, professeur au lycée; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Landry, Gelez, fils, Campion.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.

École d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Pèpe, *profes.-adjoint*.

École de dessin, M. Petit; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

École de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mme. Copin, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, idem, adjoint; Decarpentrie, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle Sarrazin, idem; Mlle Martinache, professeur de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; de Warenghien, *vice-président*; Ewbanck, *secrétaire*; Ed. Hamoir, Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Prignet, Cellier, Courtin, Alb.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Delame, Denoyelle.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel, Louis ✻; Lefort, Léonard Danel ✻, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Leleux, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Vandewalle, Ghémar.— A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve Kien, Belval.— A Bergues, M. Focqueur.— A Hazebrouck, M. Guermonprez.— A Bailleul, M. Vanneufville.—A Cambrai, MM. Simon, Carion, Régnier, Deligne.— Au Câteau, M. Lempereur. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve. Levecque. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Crépin. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Hazebrouck, Florin, Lesguillon, Gravelle, Leveugle.— A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Belval. — A Hazebrouck, M. Guermonprez.—A Cambrai, MM. Simon, Jean; Baladiez; Deligne; Ve Bécourt.— Au Câteau, MM. Terrin, Lempereur. — A Avesnes, MM. Dubois, Poulet, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez.— A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux.—A Landrecies, M. Deloffre.—A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle, Duthillœul. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel ✻, Druart, Horremans, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (Réné), Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve Bla, Bailliez, Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Caron, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Vandewalle. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve. Nollent. — A La Bassée, Mme Boilly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle), Hazebrouck. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Dame Demaret, MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, Mme Custaert. — A Bergues, MM. Barbès, Debever. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Lécluselle, Carion, Dame Bécourt, M. Béal. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle), Vaille. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet, Delattre. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque — Au Quesnoy, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), MM. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul. — A Orchies, M. Dubois, — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, ✲, *inspecteur de* 1re *classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de* 2e *classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de* 4e *classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux, gér. .	Leleux . .	Leleux
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux. . .	Esparbié. .	Delesalle.
Idem. . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	Masure . . .	Masure . .	Degans et Lagache
Idem . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✲.	De Franciosi	L. Danel, ✲.
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.	Mathon . . .	Mathon. . .	Mathon.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque .	L'Autorité	Ve Kien . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai. . .	L'Indépendant.	P. Adam. . .	P. Adam. .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret et Lacquement.	Lacquement .	Vve. Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai . .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L.).	Carion (L.)
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier, Bouttean
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Guermonprez	Guermonprez	Guermonprez
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Viroux . . .	Dubois. . .	Dubois.
Idem. . . .	Le Nouvelliste	Poulet. . . .	Poulet. . .	Poulet.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES.	TITRES ET SOUS-TITRES.	NOMS des PROPR.-GÉRANTS.	NOMS des IMPRIMEURS.
Lille. . . .	Lille . . .	L'Écho de Lille.	Petit	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Massart . . .	Degans . . . .
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Abeille Lilloise	Mme. Bayart.	Mme Bayart
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho de Roubaix. . . .	Lesguillon. .	Lesguillon
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Indicateur général de Roubaix	Idem	Idem.
Dunkerque .	Bergues. .	Journal de Bergues . . .	Focqueur, aîné	Focqueur.
Idem. . . .	Dunkerque .	Le Pilote dunkerquois . .	Vve D'Hubert.	Ve D'Hubert
Hazebrouck.	Bailleul . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vaneufville.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais.	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Journal d'Orchies. . . .	Crépin. . . .	Crépin
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho de l'Industrie. . .	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier Artésien. . .		
Cambrai. . .	Le Câteau. .	Le Journal du Câteau et du département du Nord. .	Lempereur . .	Lempereur.
Idem. . . .	Cambrai. .	L'Industriel.	Morcrette . .	Simon.
Avesnes . .	Avesnes. . .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arr. d'Avesnes.	Carton. . . .	Carton.

Par arrêté en date du 6 décembre 1867, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1868, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille* ; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes ;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai* ; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant* ; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité* ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck* ; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Vercoustre, propriétaire, à Bourbourg, Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille; Coolen, médecin vétérinaire à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Merville, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Duquenne, ✲, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, ✲, député, conseiller général et maire à Avelin, *vice-président*; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Demesmay, ✲, cultivateur à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; J. Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Deleplanque, cultivateur à Loos;

Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque ; Lecat-Butin, ✻, cultivateur à Bondues ; Ed. Defontaine, ✻, ✠, conseiller général à Marquette ; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Aubencheul-au-Bac, *vice-président* ; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies, *secrétaire ;* Raoult, cultivateur à Iwuy ; Leleu, idem, à Tilloy ; Seydoux (O. ✻), maire du Câteau : Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; Telliez, cultivateur et maire, à Carnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. N..., *vice-président ;* De Colnet, conseiller général à Dompierre ; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai ; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies ; Bever, cultivateur à Solre-le-Château ; Mary, agriculteur à Aymeries ; Darche, ✻, maire de Gognies-Chaussée, Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies ; Manesse, conseiller d'arrondissement à Frasnoy ; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président* ; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire* ; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin ; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain ; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Blanquet, ✻, cultivateur et maire à Famars, *vice-président ;* Hamoir, Gustave, idem, à Saultain, *secrétaire ;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand ; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur à Denain ; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand ; Mariage, maire à Thiant ; Petit, agriculteur à Condé.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président* ; Harcourt, *trésorier* ; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président.*

Quinze membres.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mabieu fils, *vice-président.*

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

neuf membres.

Canton de Bergues. M. N..., *vice-président*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Vandenkerkhove, *vice-prés.*, à Volkerinckove, onze membres.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; dix membres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✲, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de a 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire*.

Membre honoraire. M. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 37 pour le canton de Bourbourg, et de 11 pour le canton de Gravelines; ensemble: 48.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Deschodt, *vice-président*; Deberdt, *secrétaire*; Margerin, *trésorier*. — M. le sous-préfet. M. Cappon, à Merville, *présidents honoraires*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 79.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Behaghel, conseiller général, *président*; Lotthé, maire, *vice-président*; Hopsomer, *secrétaire-trésorier*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 67.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 292 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; J. Lefebure (O. ✲), *président honoraire*; le général commandant la division.

Bureau. MM. Heddebault, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; Lethierry, *secrétaire-général;* de Norguet, *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E., *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* Mailliart, *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 80.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✲, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président;* M. Médard, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Palize, *président*; M. Cousin, *vice-président*; M. N...., *secrétaire.*

SAINT-AMAND. — M. Chotteau, *président*; M. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire.*

DENAIN. — M. Deslinsel, ✲, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire.*

CAMBRAI

Bureau. MM. L. Crepin, ✲, membre du conseil général, *président*; Seydoux, (O ✲), maire du Câteau; Leleu, membre du Conseil général, *vice-présidents*; Evrard, ingénieur civil, *secrétaire-général*; Ch. Roth, conseiller municipal, *secrétaire*; Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 500

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. ✲), *président*; Verley, ✲, *vice-président;* Decroix, *trésorier*; A. Bonte, A. Vanderhagen, V. Saint-Léger, Descat-Leleux, ✲, Loyer, ✲, Scrive-Bigo, ✲, P. Derode, Aug. Longhaye, H. Bernard, E. Delesalle, ✲, A. Descamps,

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✲, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Patoux, ✲, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai.— Secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agie, ✲, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Carlier, ✲, Lefebvre, Ch. Vaucauwenberghe, A. Petyt, J. Beck, Broquant, Bourdon. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. E. Lefebvre, ✲, *président*; Canonne, ✲, ancien président du tribunal de commerce, *vice-président*; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; *trosorier*; Lewille; Durieux; A. Renard, ✲, maire de Fresnes; Boca-Gellé; Blanquet, ✲, maire de Famars; Quillacq, maire d'Anzin.—*Secrétaire de la Chambre*, M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, Réné, maître de forges, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Six chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* J. Leurent, ✲, *vice-président;* Ch. Jonglez, Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, Duvillier-Duriez; F. Masurel, Ch. Flipo, Lucien, Nollet, Jourdain-Defontaine; *secrétaire*, M. Jonglez-Desurmont.

ROUBAIX. MM. Paul Defrenne ✲, *président;* N..., *vice-président;* Delattre, ✲; Screpel, J.-B.; Toulemonde-Nollet; Réquillart-Screpel; Lefebvre, L., ✲; Eeckmann; Wattinne-Bossut; Boissière, A.; Roussel, F.; *secrétaire*, M. Delfosse.

ARMENTIÈRES. MM. A. Béghin, *président*; V. Pouchain, *secrétaire*; Mahieu Delangre, ✲; D. Delescaille; Bouchez; Vanlaton; Coisne; P. Woutters; Fauquenoy; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président*; Petit-Courtin, ✲, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux, Philippe; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✲, *président*; Rouez, Godard-Desmarest, ✲, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✲, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bacley, idem; Patoux, ✲, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✲, J. Lagache, ✲, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, ✲, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, H. Deroubaix, Leplat-Desnoulet, Lorthioir-Desplanques, Fr. Masurel

Directeur, M. Dubrulle.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué à Roubaix, par arrêté préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont, ✲.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (C. ✲), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; De Caulaincourt, propriétaire; de Germiny, propriétaire; Jonglez-Deligne, propr.; Vandercuyssen fils, idem; Dubuisset, docteur en médecine à Quesnoy-sur-Deûle; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Decottignies, commerçant, à Lannoy; Briffault, cultivateur, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, ancien pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve; Lefebvre-Crombez, négociant, à Tourcoing; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand, à Halluin; Demeestère, ✲, propriétaire, idem; Dujardin, propriétaire, à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Dubar-Delespaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien, à Seclin; Messéan, ex-percepteur, à Comines; Masnou, avocat, à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire, à Haubourdin; Duverdyn, propriétaire, id.; Bonte, idem, idem; Flamen-Charvet, propriétaire, à Lille, Brulois, idem, à Roubaix; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur, à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire, à Lille; Henry, docteur en médecine, à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat, à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de Douanes en re-

traite, à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Delputte, fabricant, à Tourcoing; Beaudoux, ancien notaire, à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur, à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire, à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Rameau, propriétaire, à Templeuve; Lefebvre, propriétaire, à Hellemmes; Houzé de l'Aulnoit, avocat à Lille; Dupire-Duponchel, propriét., à Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Jules Lefebvre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, à Lille; Ployette, propriétaire, idem; Dorémieux, ✲, ancien vice-président du Bureau de Bienfaisance, idem; Dechin, rentier, à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Fromont, propriétaire, idem; Collet, professeur, idem; Fr. Chombart, avocat, idem; Delerue, propriétaire, à Ascq; Garreau, professeur à la Faculté; Lorthioir, propriétaire; baron B. Pagès, idem; Capelle, cultivateur; Desmazières, marchand; Herbaux, propriétaire, à Comines; Delespaul, propriétaire, à Lille; C. Desurmont, à Tourcoing; Duprez, idem.; Welcomme-Calens, idem; Lepers, adjoint, à Croix; Chrestien, docteur en médecine, à Lille; D'halluin, maire, à Quesnoy-sur-Deûle; Dervaux-Louage, idem, à Tourcoing; Brulois, maire à Wasquehal.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Meneboo, ✲, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armbouts-Cappel; Favié, receveur d'enregistrement à Hondschoote; Duviflier, doyen-curé de St.-Jean-Baptiste à Dunkerque; Darras, ancien notaire.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; Delassus, idem, idem.

ARRONDISSEMEMT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, propriét., id.; Desrousseaux, curé de Saint-Géry; Stiévenard, propriétaire; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; idem; Crépin, conseiller gén., ✲, à Noyelles; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé, à Rumilly; Sorlin, prop., à Banteux; Delafons, id., au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, propriétaire à St-Hilaire; Darcy, père, id., à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop., à Etrœungt; Marsy, pharmacien, à Landrecies; Philippe, brasseur, à Maubeuge; de Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin, à Hautmont; Marchant, prop., à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop., au Quesnoy; Lustremant, médecin, à Wargnies-le-

Petit; Carlier fils, prop., à Villers-Pol, Lefebvre-Douay, prop., au Quesnoy; Couvez, marchant de bois, à Solre-le-Château; Divry, notaire, à Fourmies; Delloue, prop., à Anor; Delhaye, ancien notaire, à Bavai; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Bernaille, maire, à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué, à Douai; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Lavoix, ancien receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Branque, maire, à Lécluse: baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing; Piédanna, médecin, à Marchiennes, Danniaux, conseiller à la cour; Desprez, juge-de-paix; Descamps, inspecteur primaire; Caille, docteur en médecine; Lavoix, propriétaire; Em. Dubois, avocat.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire, à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, ✲ maire, à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes; Renard, ✲, membre du conseil général, à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain; Deslinsel, propriétaire, à Onnaing; de Monchaux, contrôleur, à Valenciennes; Barbieux, notaire, à St.-Amand; Bouchelet, maire, à Lourches; Morelle, idem, à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire, à Vieux-Condé; Bracq, ✲, idem, à Valenciennes; Trancrède fils, idem, à Marly; Lecuyer, ✲, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin, à Valenciennes; Courtin, propriétaire à Valenciennes; Dutouquet, architecte, idem; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Verley, ✲; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri; Bernard, Théodore; G. Delesalle; A. Descamps; François Gihoul; A. Scalbert; E. Verstraete; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Marracci; Scrive-Bigo; DescampsCrespel.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Henry; *administrateurs*, MM. Piérard; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✲, Hamoir; Harpignies, père; *censeurs*, MM. Canonne, ✲; de Marsilly; Blanquet, ✲; *caissier*, M. Duhamel.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Établie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père; Thierry; Vancauwemberghe; Collet-Taverne; Z. Chocquet; Malo; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✲; de Cleebsattel, ✲; Carpentier; *caissier*, M. Lefranc.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener; *caissier*, M. Grimbel; *conseil d'administration*, MM. Catel-Béghin, Derode, P.; Descat-Leleux, ✲; Droulers, ✲, Gentil, Arthur; Grandel-Parvillez; Groulois; Honnorat; Kuhlmann (O. ✲), Loncke-Maccartan; Noyelle; Scrive; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✲), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. L. Deman, *syndic*; Spiers, *premier adjoint*; Leroy, *deuxième adjoint*; Lefebvre, Alibert, Debaecker, Plaideau, Hans-Birck, Sapelier, Sergent, Vancauwenberghe, Vallet, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Prat, Fevez.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre;

Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, et vice-consul des États-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius aîné, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Plaideau aîné, consul d'Autriche; Foort, délégué consulaire d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; L. Debaecque, vice-consul de Russie; Collet, consul de la république de Vénézuela; G. Beck, consul d'Oldenbourg.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Alwin Staar, consul de Saxe-Weimar-Eisenach; Urb. Rouvière, consul de Portugal, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie.

VALENCIENNES. M. Édouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

TOURCOING. M. Sioen, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,687 hectares.

Aspect.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe. le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pène, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchemènts, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population, 65,091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville d'industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille. 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,022 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,753 habitants. — Distance dc Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lillé. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,369 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée.— Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Marchiennes. Ville ouverte, chef lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,634 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	SUPERFICIE par canton. ares	SUPERFICIE par arrondissemt. hect.	SUPERFICIE par arrondissemt. ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	5	4715	28		
	Gravelines	4	6942	98		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille.	Armentières	8	6277	76	87438	78
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35		
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896	01	89260	33
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes (Nord)	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)	12	15119 07	
	Bavai	18	12725 15	
	Berlaimont	14	8747 ((	
	Landrecies	10	11467 93	
	Maubeuge	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord	6	5956 85	
	Douai Sud	10	5787 66	
	Douai Ouest	11	6345 55	
	Marchiennes	15	10279 81	
	Orchies	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.)	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.)	8	5860 92	
	Bouchain	21	14227 19	
	Condé	10	8346 21	
	Valenciennes Nord	8	6735 36	
	Valenciennes Est	10	8002 29	
	Valenciennes Sud	14	8560 28	
		661	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1867.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	5	6	7
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	74	1005	8753	34	3012	16670
Bergues	»	9	66	5738	52782	16	8344	86732
Bierne.	2	10	68	496	8376	26	2209	15173
Bissezeele.	7	16	62	405	2730	66	1793	5778
Crochte.	6	15	70	711	6056	33	1986	14450
Éringhem.	12	19	66	712	6623	52	3417	13553
Hoymille.	2	11	68	503	5367	66	3554	14458
Pitgam	9	15	68	1568	16344	28	4566	28427
Quaëdypre.	5	14	65	1622	16150	31	5024	36202
Socx.	4	13	64	685	6910	33	2241	12842
Steene.	6	13	100	964	9553	17	1607	16173
West-Cappel.	8	16	62	749	5885	82	4824	12927
Wylder.	9	19	60	328	2162	98	2115	5829
Totaux....				15486	147688	30	14692	273214
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2634	18918	28	5249	33542
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2409	23669	7	1556	37050
Brouckerque.	7	13	71	949	6927	31	2249	12882
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1216	11072	21	2369	18381
Dringham.	10	19	64	269	2613	68	1796	6150
Holque.	11	28	67	550	3191	50	1532	6464
Looberghe.	7	18	67	1595	12212	42	5103	23759
Millam.	12	26	66	929	8856	39	3412	16459
Momelin (St-)	20	33	66	448	3514	34	1158	6467
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	541	5992	13	785	9949
Spycker.	10	10	75	672	5327	27	1420	9743
Watten.	14	29	67	1331	10454	60	6218	19954
Wulverdinghe.	18	29	70	389	2046	60	1228	3989
Totaux....				13932	114821	30	34075	204789
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	515	7571	41	3087	14891
Coudekerque-Br.	2	2	72	1465	13362	8	1050	20735
Dunkerque Est.	»	»	76	15519	316847	18	57572	520180
Leffrinckoucke.	7	7	81	290	2609	50	1314	5799
Rosendael (Le).	3	3	79	2795	9420	27	2560	16778
Téteghem.	7	7	81	1363	13333	40	5270	25757
Uxem.	10	10	73	439	4429	8	353	7048
Zuydcoote.	10	10	81	286	922	93	858	2228
Totaux				22672	368493	20	72064	613416

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	497	4273	26	1110	7538
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	17564	»	»	»	»
Fort-Mardyck (1)	6	6	83	900	(2)	(2)	(2)	(2)
Mardyck.	11	11	87	436	3142	8	2488	6709
Synthe-Grande.	7	7	84	839	8539	44	3766	17401
Synthe-Petite.	4	4	82	2895	14248	34	4844	26862
Totaux....				23131	30202	40	12208	58510
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	383	4886	48	2362	9743
Georges (St.-).	4	2	95	321	3798	35	1335	7299
Gravelines.	»	20	97	6518	34209	8	2717	53552
Loon.	7	12	89	2177	16382	36	5896	31344
Totaux....				9391	59275	21	12310	11937
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1014	9050	48	4295	19217
Ghyvelde.	10	12	84	1994	9839	27	2688	17658
Hondschoote.	»	20	82	3725	28362	12	3463	46061
Killem.	4	20	81	1136	8926	46	4069	18270
Moëres (Les).	6	17	75	851	7566	63	4758	15876
Oost-Cappel.	7	23	82	458	3249	52	1671	6485
Rexpoëde.	6	19	78	1850	13150	35	4581	24423
Warhem	9	14	74	2457	19933	32	6217	37311
Totaux....				13485	100045	32	31742	185301
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1776	14386	46	6628	29095
Broxeele.	15	27	65	344	2947	70	2029	6567
Esquelbecq.	3	20	63	1912	12660	54	6866	26450
Herzeele.	5	24	64	1672	12863	59	7512	26940
Lederzeele.	17	29	66	1571	11055	44	4824	21603
Ledringhem.	4	24	57	635	5292	95	5058	12464
Merckeghem.	14	27	68	814	5564	42	2363	11845
Volckerinckhove.	15	27	66	892	7741	55	4243	16733
Wormhoudt.	»	20	58	3703	28231	47	13257	58218
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1768	13136	54	7118	27208
Totaux....				15087	113875	53	59898	237093

(1) Commune nouvellement instituée.

(2) Ne seront réglés que dans les rôles de 1868.

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut directes. pour 1867
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7226	69641	38	26339	132740
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1041	5801	70	4064	13046
Nieppe.	9	26	20	4501	22018	84	18572	52506
Steenwerck.	6	19	26	4659	25863	116	29889	68743
Totaux....				17427	123293	64	78864	267035
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	«	17	28	5670	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	6	16	35	596	3692	63	2334	8650
Flêtre.	7	10	35	1127	7345	58	4207	15940
Merris.	6	10	35	1165	6990	74	5208	15949
Meteren.	3	14	32	2582	16255	72	11636	33023
Vieux-Berquin.	8	12	37	3278	17179	84	14373	39534
Totaux....				14418	51461	73	37758	113096
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1472	11171	67	7468	23674
Bavinckhove.	3	10	55	863	6358	61	3876	13656
Buysscheure.	12	19	63	801	5537	72	3957	12837
Cassel.	»	13	51	4242	28130	17	4806	44569
Hardifort.	3	13	54	538	4289	35	1501	8059
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	742	6149	78	4739	14095
Noordpeene	7	26	58	1448	9795	65	6248	21261
Ochtezeele.	7	20	57	473	4516	78	3438	10143
Oxelaëre.	2	10	52	517	3743	40	1510	7164
Rubrouck.	12	21	63	1398	12564	38	4725	26014
Wemaers-Cappel.	4	13	54	492	3180	69	1968	6802
Zermezeele.	4	14	55	395	3314	49	1610	6880
Zuydpeene.	7	13	56	775	7846	49	3684	15930
Totaux....				14156	106592	46	49530	211084
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1769	12050	80	9565	28342
Caëstre.	7	7	38	1542	10529	76	7944	23803
Ebblinghem.	9	9	54	781	5569	49	2777	11163
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4796	63285	31	19630	114230
Hondeghem.	4	4	50	1297	10486	41	4254	20079
Lynde.	9	9	55	732	6432	73	4656	14772
Renescure	12	12	57	1839	12057	74	8902	26934
Sercus.	7	7	51	516	3910	66	2564	8849
Staple.	8	8	53	936	7913	71	5587	17810
Wallon-Cappel.	5	5	50	710	4862	50	2434	9679
Totaux....				14968	137093	50	68313	275681

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	1025	6124	67	4105	13869
Borre.	4	4	41	703	4900	41	2038	9854
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4224	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3831	19318	23	4357	36293
Pradelles.	5	5	4	332	2531	84	2097	5827
Steenbecque.	7	7	52	1896	11227	67	7485	24723
Strazeele.	8	8	38	578	4015	72	2873	8537
Thiennes.	10	10	51	1026	6446	53	3406	15619
Totaux....				13612	54561	49	26361	114722
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	7120	41505	32	13376	75864
Haverskerque.	7	10	45	1607	7778	102	7974	20265
La Gorgue.	5	17	32	3369	19200	33	6324	35259
Merville.	»	12	37	6753	39497	58	22747	82694
Neuf-Berquin.	4	15	34	1439	5921	122	7194	16769
Totaux ...				20288	113901	51	57615	230848
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	16	36	2103	9209	52	4761	18894
Eecke.	4	10	40	1131	8614	88	7598	19405
Godewaersvelde.	5	15	40	1675	8824	85	7439	21155
Houtkerque.	9	20	58	1315	9027	49	4402	18076
Oudezeele	6	16	54	982	6049	97	5839	14059
Steenwoorde.	»	11	48	3988	27745	74	20330	59734
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1035	6990	48	3356	14242
Terdeghem.	4	10	53	588	6210	55	3406	12318
Winnezeele.	4	15	52	1350	9426	73	6864	20839
Totaux....				14467	92094	70	63995	198722
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	»	16	16	15559	102160	33	33532	177730
Bois-Grenier.	5	16	16	1198	7196	96	6773	17941
Capinghem.	8	8	8	290	2153	93	1863	5397
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2678	14222	77	10869	32520
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1827	11251	84	9219	26862
Frelinghien.	5	13	13	2165	15201	98	14835	39709
Houplines.	3	16	16	3127	20568	63	12513	45751
Prémesques.	7	9	9	1176	5853	112	6545	16110
Totaux....				28040	178604	54	96149	364990

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée.								
Aubers.	10	23	23	1963	8832	67	5892	21270
La Bassée.	»	24	24	3170	24355	10	2450	43196
Fournes.	9	16	16	1630	11856	60	6914	23539
Fromelles	10	23	23	1314	6524	90	5808	15890
Hantay.	5	24	24	540	2738	112	3084	6868
Herlies.	7	20	20	1024	6520	92	6013	16251
Illies.	4	24	24	1609	9088	92	8403	22517
Marquillies.	8	21	21	1143	6455	30	1972	12017
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2277	9062	70	6421	20226
Salomé.	3	24	24	1135	7763	36	2765	15029
Wicres.	6	19	19	253	2327	128	2933	7670
Totaux....				16058	95520	55	52655	204473
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	947	5221	55	2864	10653
Bourghelles.	2	16	16	1245	6518	73	4770	13908
Bouvines.	3	13	13	590	3362	51	1722	6787
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1376	7182	74	5347	16790
Cappelle.	8	18	18	1408	8333	62	5190	17352
Cobrieux.	4	17	17	433	2127	100	2122	5287
Cysoing.	»	14	14	2983	18011	71	12710	40220
Genech.	5	16	16	1169	5298	70	3720	12143
Louvil.	3	14	14	698	2901	34	2003	6462
Mouchin.	9	23	23	1458	8407	67	5603	18050
Péronne.	5	12	12	689	2203	80	1737	5295
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1820	11048	35	3662	21047
Templeuve.	7	18	18	3068	20966	85	17814	48213
Wannehain.	4	18	18	621	2669	67	1763	5838
Totaux....				18505	104246	68	71027	228045
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	1015	4842	87	4176	12032
Emmerin.	3	10	10	1770	5601	46	2579	12356
Englos.	3	10	10	449	1764	103	1815	4528
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1664	10518	64	6724	21331
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	229	1596	100	1596	4063
Escobecques.	5	12	12	279	1865	94	1751	4752
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	743	4915	105	5146	12684
Haubourdin.	»	7	7	4204	33349	57	18918	68815
Le Maisnil.	10	17	17	517	2721	162	4374	8041
Ligny.	6	13	13	131	868	8	69	1767
Lomme.	7	6	6	3596	20801	71	14697	46548

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos.	3	5	5	5702	26426	51	13579	58001
Radinghem.	8	15	15	1138	6707	94	6148	16113
Santes.	3	10	10	1726	10800	70	7539	24054
Sequedin.	3	10	10	678	4175	110	4630	11043
Wavrin.	7	14	14	3137	14917	22	3283	27459
Totaux...				26948	151865	64	97024	333587
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2232	14142	66	9322	30949
Anstaing.	9	10	10	560	2857	33	939	5704
Ascq.	8	8	8	2186	11236	46	5162	22637
Baisieux.	9	15	15	2027	11535	64	7368	24965
Chereng.	8	12	12	1431	6314	80	5039	14097
Flers.	8	6	6	2784	16953	70	11940	32513
Forest.	5	12	12	800	2450	58	1394	5087
Gruson.	10	12	12	400	2867	36	2063	6476
Hem.	3	11	11	1688	16390	52	8452	33533
Lannoy.	»	13	13	1820	11049	40	4371	20760
Leers.	4	16	16	3192	10629	69	7259	24558
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1983	9859	62	6123	20673
Sailly.	3	14	14	958	5431	71	3823	11947
Toufflers.	2	14	14	1062	4063	116	4737	10955
Tressin.	7	10	10	439	2675	71	1921	6036
Willems.	5	15	15	2050	8944	74	6735	19522
Totaux....				26612	137394	63	86648	290379
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	2163	9401	55	5199	20717
Lille Nord-Est.	»	»	»	34888	1773843	18	303753	2863335
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1868	8846	56	4964	20430
Totaux....				38919	1792090	18	313916	2904482
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	19143	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	5410	31992	89	28365	84749
Totaux...				24553	31992	89	28365	84749
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	6	6	6	2705	11805	42	4894	24762
Lezennes.	6	6	6	1432	3966	96	3843	9871
Lille Sud-Est.	»	»	»	18858	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1990	9558	70	6759	20563
Totaux...				24985	25329	61	15496	55196

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	67179	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	1567	14514	65	9081	28424
Lambersart.	3	3	3	1852	14867	68	9683	33893
Lille Ouest.	»	»	»	14681	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2867	16513	72	11842	38696
Wambrechies.	7	7	7	3847	26630	46	11901	51791
Totaux ...				24794	72524	53	42507	152808
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6335	59	3608	12545
Avelin.	3	12	12	1706	14547	48	6960	29334
Bersée.	5	19	19	1780	14395	54	6143	23561
Ennevelin.	3	17	17	1587	10289	75	7798	23963
Fretin.	5	11	11	2094	13079	55	7196	27256
La Neuville.	7	17	17	385	2268	38	861	4599
Mérignies.	2	16	16	901	7725	44	3409	16912
Monchcaux.	9	23	23	1010	4822	85	4066	11887
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1998	14174	75	10664	31799
Ostricourt.	11	23	23	919	5161	64	3298	11491
Phalempin.	8	15	15	1487	10606	78	8289	24177
Pont-à-Marcq	»	14	14	810	5983	71	4292	14236
Thumeries.	8	19	19	939	6323	30	1848	11393
Tourmignies.	3	16	16	543	2364	59	1400	4740
Wahagnies.	8	19	19	860	5164	30	1528	9835
Totaux....				17865	120235	59	71330	257728
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6246	40251	34	13893	74225
Deûlémont.	5	16	16	1952	13188	71	9339	29323
Lompret.	7	8	8	629	3944	100	3961	10061
Pérenchies.	6	8	8	1409	8526	134	11382	21252
Quesnoy-sur-Deûle.	«	11	11	4512	33471	71	23635	74873
Verlinghem.	4	7	7	1686	10865	139	15108	31875
Warnêton-Bas.	6	16	16	265	2753	41	1139	5131
Warnêton-Sud.	5	15	15	125	1465	45	660	2979
Wervick-Sud.	10	18	18	2989	14122	37	5305	27948
Totaux....				19813	128585	66	84422	277637

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contributions directes, pour 1867
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Roubaix-Est (1).								
Roubaix.	»	11	11	36419	669692	17	110449	1079508
Wattrelos.	4	15	15	13113	40775	55	22601	85031
Totaux . .				49532	710467	19	133050	1164539
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	3	8	8	2888	17659	65	11412	38619
Roubaix.	»	11	11	26672	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2731	15712	64	10005	35008
Totaux...				34291	33371	64	21417	73627
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	984	6087	95	6102	15491
Annœullin.	3	19	19	3805	21327	23	4942	36517
Bauvin.	13	24	24	1922	8410	38	3255	15745
Camphin-en-Carem.	6	17	17	938	8048	68	5453	15308
Carnin.	6	17	17	437	2805	65	1810	5852
Chemy.	4	15	15	377	3608	54	1952	7668
Gondecourt.	4	15	15	1889	10514	61	6439	23876
Herrin.	6	16	16	502	2955	76	2288	6594
Houplin.	3	14	14	1564	8650	44	3828	17911
Lesquin.	7	7	7	1293	10174	77	7869	22367
Noyelles.	7	9	9	344	2555	27	713	4563
Provin.	11	20	20	1443	6298	48	3050	12689
Seclin	»	11	11	4923	40209	82	23031	82977
Templemars.	4	8	8	927	5089	74	3856	11638
Vendeville.	6	8	8	494	2487	98	2423	6515
Wattignies.	5	7	7	2376	10738	48	5134	21947
Totaux....				24218	149924	55	82145	307358
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	1995	11803	73	8611	26983
Halluin.	9	17	17	13673	55304	45	24654	107285
Linselles.	7	13	13	4177	22279	85	18735	53136
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3742	12422	42	5223	24914
Roncq.	5	14	14	5479	24076	62	15084	50999
Tourcoing-Nord.	»	14	14	14087	316569	28	87527	552990
Totaux.. .				43123	442453	36	159834	816307
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3380	19650	79	15454	44650
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	7335	40985	66	27080	95602
Mouveaux.	3	10	10	2926	12350	56	6991	25564
Tourcoing-Sud.	»	14	14	24175	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				37816	72985	68	49522	166116

(1) Le canton de Roubaix a été divisé en deux cantons par une loi du 24 juillet 1867.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	528	4596	51	2348	9444
Cagnoncles.	7	7	66	822	5957	50	2975	12092
Cambrai-Est.	»	»	59	9466	227797	27	47064	382587
Cauroir.	6	6	65	677	5792	60	3489	12578
Escaudœuvres.	3	3	62	1879	8443	27	2266	14977
Estrun.	11	11	58	625	2787	112	3125	7474
Eswars.	7	7	63	479	2732	122	3307	7792
Forenville.	7	7	63	69	2234	30	653	4085
Iwuy.	9	9	62	3720	18353	21	3828	34265
Naves.	7	7	66	907	5266	65	3475	11757
Niergnies.	5	5	64	578	3373	112	3811	9390
Ramillies.	5	5	65	535	5351	50	2674	11435
Thun-Lévêque.	8	8	63	804	5058	67	3412	11332
Thun St.-Martin	8	8	66	848	6650	67	4432	14458
Totaux....				21937	304389	28	86859	540666
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	646	5313	69	3643	11761
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	518	3541	6	215	5435
Bantigny.	7	7	62	501	3063	71	2197	6014
Blécourt.	6	6	56	388	3291	86	2823	7910
Cambrai-Ouest	»	»	59	12741	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	366	2227	106	2322	5792
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1955	9461	42	3955	19209
Fressies	10	10	61	711	3840	8	302	6079
Haynecourt.	7	7	54	437	5251	91	4796	10693
Hem-Lenglet.	10	10	54	800	3967	25	997	6309
Morenchies.	3	3	59	131	1346	8	108	2156
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1124	5526	57	3161	12471
Paillencourt.	10	10	60	1247	6098	85	5193	14524
Proville.	3	3	62	673	5962	44	2671	12165
Raillencourt.	5	5	65	1007	7920	45	3604	14882
Sailly.	5	5	56	543	3199	106	3376	7766
Sancourt.	6	6	53	449	3722	76	2796	8446
Tilloy.	3	3	57	358	2910	36	1040	5549
Totaux ..				24595	76637	56	43199	157161
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	8	15	74	2542	10046	51	5157	21856
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3317	8923	67	5988	19195
Beauvois.	5	12	71	1477	6571	94	6192	17244

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Béthencourt.	9	16	74	1473	6356	108	6860	17199
Bévillers.	4	14	73	1170	4661	144	6752	14283
Boussières.	2	12	71	972	4103	138	5618	12045
Carnières.	»	11	70	1808	10003	116	11563	27150
Cattenières.	5	10	69	1182	4522	127	5734	11636
Estourmel.	4	8	67	710	3702	95	3496	8453
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1456	5697	57	3278	12789
Hilaire (St.-).	7	14	72	2223	7523	91	6852	19321
Quiévy.	6	18	76	3578	10666	118	12620	30123
Rieux.	5	11	69	2120	8946	26	2335	15815
Séranvillers.	8	9	66	592	3172	72	2312	7140
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1510	7007	77	5383	15920
Wambaix.	6	9	68	782	4417	96	4244	11111
Totaux....				26912	106345	89	94879	261551
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1288	8175	94	7712	22813
Beaumont.	7	17	76	901	3296	64	2111	7314
Benin (St.-).	4	28	87	708	3536	85	3345	8812
Câteau (Le).	»	24	83	9974	77516	35	27396	111992
Catillon.	8	31	90	2696	19281	55	10649	37451
Honnechy.	8	26	84	1418	4525	78	3527	10404
Inchy.	6	18	77	1715	6221	62	3828	13254
La Groise.	11	35	93	1084	8016	63	5048	17406
Maurois.	8	25	83	900	3130	90	2796	7523
Mazinghien.	9	33	80	1243	5228	98	5078	14525
Montay.	2	26	85	526	5177	35	1808	10528
Neuvilly.	5	25	84	2510	11297	98	11004	24617
Ors.	7	31	90	1175	8454	78	6520	23008
Pommereuil	4	28	87	1570	7079	92	6518	18191
Reumont.	6	25	82	1018	2921	144	4182	8658
Souplet (St.-).	6	30	89	2813	8876	127	11339	21293
Trois-Villes.	6	22	81	2026	8203	120	9788	22675
Totaux.....				33565	190931	64	122649	410464
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	318	1455	161	2341	4111
Bertry.	3	23	82	2933	9251	120	11057	26227
Busigny.	8	28	85	3720	17708	96	16815	46363
Caudry.	5	15	74	4421	17225	67	11572	40919
Caullery.	2	17	77	878	2595	106	12749	7504
Clary.		20	77	2712	9041	193	17533	30670
Deheries.	6	17	77	74	665	91	603	2097
Elincourt.	5	20	78	1819	5127	84	4523	13830

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux		TOTAUX des contribut directes pour 1867.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1667	10122	70	7125	22164
Haucourt.	6	13	71	711	2526	117	2930	7152
Ligny.	4	16	74	2151	7761	43	3343	20165
Malincourt.	8	18	75	959	4936	112	5501	12679
Maretz.	4	24	82	3217	13681	131	17947	35772
Montigny.	2	20	79	1174	3908	104	4074	10305
Selvigny.	4	17	75	838	3109	108	3353	8304
Villers-Outreau.	10	21	78	2958	7223	98	7023	19581
Walincourt.	5	15	74	2499	9633	97	9929	25778
Totaux ...				33049	126266	101	127788	333620
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	524	4252	55	2362	8873
Banteux.	9	14	82	920	3767	94	3560	9096
Bantouzelle.	10	14	83	1084	4943	79	3861	11570
Boursies.	12	15	74	809	6553	52	3373	14565
Cantaing	4	8	67	744	5799	70	4067	12709
Crévecœur.	6	10	79	2489	20588	80	16051	47614
Doignies.	13	17	76	813	6967	50	3453	13978
Flesquières.	5	13	72	738	4867	69	3390	10652
Gonnelieu.	8	16	75	997	4074	112	4155	11027
Gouzaucourt.	9	18	77	2631	12158	57	6912	25713
Honnecourt.	10	17	76	1741	9394	64	5987	19544
Lesdain.	8	12	71	1120	4903	71	3480	11426
Marcoing.	»	8	66	1782	10951	24	2629	19491
Masnières.	3	7	66	1967	15066	46	6929	31748
Mœuvres.	12	14	73	900	5252	75	3913	11895
Novelles.	2	6	64	665	5893	52	3054	11808
Ribecourt.	3	12	68	688	5536	66	3660	12243
Rumilly.	4	6	64	1930	7740	64	4945	16550
Villers-Ghislain.	10	18	77	2083	10609	64	6754	25393
Villers-Plouich	6	16	75	926	6347	130	5173	16232
Totaux....				25551	155658	65	100708	342117
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	431	1341	231	3003	5230
Bermerain.	10	24	82	1292	6177	63	3917	14239
Briastre.	4	21	79	978	7608	86	6516	18984
Cappelle.	8	28	83	382	3801	39	1500	7187
Escarmain.	7	27	81	1150	5711	63	3577	12161
Haussy.	5	19	85	3354	15602	68	10286	32699
Martin (St.-).	9	29	82	714	4293	30	1398	8927
Montrécourt.	8	19	89	335	2245	131	2883	6812
Python (St.-)	2	18	77	1910	9293	54	5063	19478

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1867
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	3	23	82	890	5951	49	2806	13483
Saulzoir	9	20	80	2435	31172	56	6241	26473
Solesmes.	»	20	89	6230	41681	67	28029	85225
Sommaing.	10	30	79	598	2956	107	3223	6316
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1268	6824	37	2533	12574
Vertain.	4	24	85	1330	5816	59	3441	12542
Viesly.	6	19	78	3136	11285	87	9815	30603
Vaast (St.-).	6	14	73	1813	5981	49	2944	12712
Totaux....				28246	147737	66	97124	325645
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	6	6	92	492	5762	39	2248	11459
Avesnes-Nord.	»	»	105	2432	33503	9	2909	52329
Bas-Lieu.	3	3	102	375	5275	26	1369	9892
Beugnies.	8	8	109	553	5199	68	3537	11755
Dompierre.	8	8	92	1000	8911	25	2199	15813
Dourlers.	7	7	99	940	7103	47	3304	14116
Felleries.	8	8	114	1769	12918	51	6342	26235
Flaumont et Waud.	4	4	109	367	3305	60	1946	7137
Floursies.	8	8	100	216	2214	41	904	4407
Hilaire (St.-).	3	3	93	928	7989	26	2112	13881
Ramousies.	9	9	115	516	3507	143	5023	10473
Semeries.	6	6	111	751	6731	83	5604	14323
Semousies.	6	6	93	278	2098	67	1403	4299
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	860	7043	66	4641	15417
Totaux....				11477	111558	39	43711	211536
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	2	2	107	1536	12131	44	5334	23603
Avesnes Sud.	»	»	105	1305			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3769	67	2661	8904
Boulogne.	7	7	101	438	5551	49	2743	11257
Cartignies.	8	8	96	1872	15018	63	9514	33085
Etrœungt.	7	7	113	2533	22768	29	6640	39372
Fayt-le-Grand.	11	11	93	586	6431	55	3535	12297
Fayt-le-Petit.	10	10	95	448	4503	61	2724	9652
Floyon	11	11	108	1228	10734	70	7409	23102
Haut Lieu.	4	4	111	420	4306	102	4383	9920
La Roullies.	9	9	116	518	4173	68	2840	9644
Marbaix.	7	7	97	850	5694	40	2596	11642
Sains.	8	8	105	2009	13588	47	6393	25791
Totaux....				14271	108666	52	56772	218266

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	6	26	74	322	1537	85	1237	3385
Audignies.	2	23	75	185	1875	29	548	3517
Bavai.	»	24	73	1765	13870	8	1109	21493
Bellignies.	4	28	77	893	5928	39	2320	11195
Bermeries.	5	26	62	430	3375	35	1190	6195
Bettrechies.	5	29	73	331	2623	67	1750	6395
Feignies.	9	21	85	2405	15017	41	6136	29314
Flamengrie (La	6	30	70	287	1618	66	1056	3132
Gussignies.	7	29	80	477	3109	57	1754	6218
Honhergies.	4	28	77	1123	10491	34	3626	19903
Houdain.	2	26	73	949	9325	25	2346	18869
Longueville (La)	5	21	77	1289	12182	11	1375	19689
Louvignies Bavai.	1	23	74	874	6454	31	1987	11503
Mecquignies.	3	22	73	972	4217	35	1481	7755
Neuf-Mesnil.	9	18	83	705	1700	48	835	3758
Obies.	4	22	77	1085	5088	30	1504	9093
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1302	13450	33	4362	24724
Waast(St.-)	3	27	70	740	6917	15	1040	11529
Totaux...				16134	118776	30	35626	217667
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	1	14	83	431	5414	29	1573	9445
Aymeries.	2	14	84	269	2958	21	736	5420
Bachant.	5	14	89	931	6044	50	3055	12554
Berlaimont.	»	14	82	2655	20491	33	6734	39340
Boussières.	11	16	85	298	2405	33	803	4742
Ecuelin.	8	9	90	464	1475	69	1017	3455
Hargnies.	7	18	80	596	3513	48	1686	7082
Leval.	4	11	87	638	5100	34	1736	10049
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	653	4416	46	2025	8039
Noyelles.	8	13	95	434	6523	27	1722	11928
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1502	10741	22	2350	17347
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	666	3843	77	2906	8406
Sassegnies.	3	17	85	416	3669	53	1944	7127
Vieux-Mesnil.	8	18	85	416	2855	44	1292	5566
Totaux...				10069	79447	38	29579	150498
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	6	25	79	1906	8275	74	6124	18729
Croix.	9	28	80	596	3026	126	3777	7920
Favril	4	19	85	674	6161	42	2582	13398
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1082	6919	37	2476	12849
Forest.	9	28	81	1792	7661	33	2562	15264

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1867
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Landrecies.	»	19	82	4021	35824	11	4096	57377
Maroilles.	6	13	88	2022	27192	38	10613	50995
Preux-au-Bois.	6	24	76	1724	4894	60	2939	10477
Prisches.	8	13	90	1532	11818	66	7829	26776
Robersart.	5	24	77	283	1855	110	2038	4326
Totaux				15633	113621	39	45036	218111
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	186	1468	48	710	2973
Beaufort.	8	11	96	1170	7500	55	4116	15431
Bersillies.	6	24	93	192	1704	71	1204	3881
Bettignies.	6	25	92	192	2485	60	1513	5249
Boussois.	5	23	92	542	4021	45	1801	7965
Cerfontaine.	5	19	91	431	2149	57	1215	4222
Colleret.	9	21	95	1168	8831	8	701	13969
Damousies.	8	14	96	298	1657	60	991	3299
Eclaibes.	10	10	97	324	2205	31	677	3989
Ellesmes.	4	23	91	528	4264	43	1816	8342
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2568	15262	22	3390	26551
Ferrière la-Petite.	6	17	94	870	4877	43	2092	9460
Gognies-Chaussée.	8	27	95	921	4897	61	2971	10484
Hautmont.	5	15	86	3862	33610	26	8599	58733
Jeumont.	10	29	96	1994	17711	18	3150	27278
Limont-Fontaine.	9	10	97	611	3536	8	277	5593
Louvroil.	2	17	89	1718	12051	42	5124	23532
Mairieux.	5	23	92	499	3869	18	709	6557
Marpent.	8	25	94	810	4000	38	1515	7193
Maubeuge.	»	19	87	10877	73892	12	9292	117100
Obrechies.	9	14	97	282	1982	37	757	3682
Quiévelon.	9	23	94	253	1209	90	1093	2926
Recquignies.	6	23	94	810	6918	27	1890	12221
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	14	93	598	3135	38	1167	6302
Rousies.	4	20	91	681	4678	42	2074	8727
Vieux-Reng.	8	27	94	935	7245	17	1179	13416
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1334	9634	38	3671	17986
Wattignies.	10	12	99	233	1538	67	1006	3365
Totaux....				34869	246328	26	64700	430426
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1177	6591	21	1367	11398
Engle-Fontaine.	7	26	74	1949	9214	66	6040	19128
Ghissignies.	4	29	70	586	4749	56	2632	10394
Hecq.	9	25	76	549	1905	97	1848	5050
Jolimetz.	4	26	71	947	5984	56	3370	13492

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	641	6242	61	4086	19369
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1122	7361	51	3740	15129
Neuville.	8	31	75	647	2819	114	3204	8105
Poix.	8	28	74	1889	8574	61	5223	17710
Potelle.	3	27	70	278	2838	40	1125	5933
Quesnoy-Est.	8	8	67	1892	28087	26	7264	48896
Raucourt.	6	24	72	281	1295	79	1016	3283
Ruesnes.	4	33	70	502	4483	49	2211	9266
Salesches.	8	30	74	610	3907	103	4004	9758
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1077	6907	107	7368	19214
Totaux....				14117	100946	54	54498	216125
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	372	2200	89	1964	5781
Eth.	10	32	62	343	3350	67	2253	6255
Frasnoy.	5	28	71	504	5956	24	1439	10258
Gommegnies.	6	25	68	3486	18089	48	8809	38966
Jenlain.	7	35	60	990	6910	50	3418	14488
Maresches.	7	35	58	929	5891	56	3314	12164
Orsinval.	3	31	64	495	3844	59	2236	8169
Preux-au Sart.	7	27	66	442	3809	38	1464	7230
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1454	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	900	4872	96	4696	12334
Villereau.	3	27	68	1012	6510	41	2692	14050
Villerspol.	5	32	61	1491	11247	33	3671	20142
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	901	6253	37	2092	11393
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	794	5121	47	2392	10287
Totaux....				14113	84052	48	40440	171517
Canton de Solre-le-Château.								
Albes.	8	19	100	350	2645	88	2314	6067
Beaurieux.	3	17	106	288	2207	53	1169	5310
Berelles.	5	19	101	200	1569	88	1375	3696
Bousignies.	15	29	105	694	4804	82	383	7521
Choisies.	8	15	98	102	688	50	347	1305
Clairfayt.	3	16	107	404	2720	83	2197	6423
Cousolre.	12	26	102	2174	14317	8	1108	22070
Dimechaux.	5	13	99	300	1715	56	947	3096
Dimont.	11	11	101	443	2887	41	1178	5616
Eccles.	4	18	104	160	876	97	847	2138
Fontaines (lez).	3	13	101	370	1785	81	144	3316

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hestrud.	6	20	119	552	2711	33	886	5139
Liessies.	7	13	106	1000	4627	50	2286	10626
Sars-Poteries.	5	10	103	1654	8156	63	5149	17368
Solre-le-Château.	»	14	103	3006	22259	18	3931	36602
Solrinnes.	4	16	102	174	1545	87	1338	3768
Totaux....				11871	75511	34	25596	140061
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2844	16131	74	1190	25182
Baives.	7	23	121	270	2236	8	180	3366
Eppe-Sauvage.	10	25	124	720	7462	8	600	11849
Féron.	8	12	117	654	6137	54	3308	12553
Fourmies.	9	17	115	7045	53991	20	10580	94649
Glageon.	2	14	112	1567	9497	3	252	14284
Moustier.	10	25	124	181	2191	45	1044	4102
Ohain.	3	18	117	1188	5685	8	440	8889
Rainsars.	12	8	114	257	2388	26	643	4290
Trélon.	»	16	114	2670	22057	8	1743	34375
Wallers.	6	21	120	436	2885	18	525	5423
Wignehies.	10	15	108	2657	16924	11	1765	26785
Willies.	9	15	111	407	2013	43	865	4484
Totaux....				20896	149597	16	23135	250411
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	14	47	1640	15343	12	1807	24049
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1095	5258	17	909	8274
Brunemont.	6	13	46	510	2373	25	588	3761
Bugnicourt.	4	11	44	771	6132	16	1012	11561
Cantin.	5	8	41	1038	12439	50	6165	25058
Erchin.	8	10	44	507	4891	56	3248	11078
Estrées.	3	9	42	1055	6140	20	1199	10563
Fechain.	12	17	43	1275	5453	42	2325	11468
Fressain.	8	13	36	935	6798	31	2076	11823
Gœulzin.	6	6	39	937	6933	20	1342	10903
Hamel.	3	13	44	477	3701	18	690	5855
Lecluse.	7	13	46	1718	7789	78	609	12148
Marcq.	12	22	53	534	5615	72	4094	12621
Monchecourt.	10	15	50	978	9189	38	3548	16973
Villers-au-Tertre.	7	13	45	398	4086	42	1735	6505
Totaux....				13878	102433	34	31257	182640

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1867
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai Nord.								
Anhiers.	8	8	28	465	2185	28	606	3949
Douai-Nord.	»	»	33	9228	273045	9	23462	455018
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4042	23663	11	2672	36995
Lallaing.	8	8	38	2081	7793	8	646	12393
Sin.	3	3	35	4606	22837	8	1784	35626
Waziers.	3	3	39	1630	8450	24	1991	14324
Totaux....				22052	338023	9	31128	558275
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4501	22907	19	4181	38462
Auberchicourt.	13	13	48	1970	12045	30	3638	21443
Dechy.	4	4	36	1849	10865	8	866	17152
Douai-Sud.	»	»	33	5662	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	655	4856	32	1586	9011
Ferin.	6	6	39	779	8708	25	2151	14857
Guesnain.	6	6	43	459	4747	36	1677	8915
Lewarde.	7	7	40	1171	7264	31	2240	13198
Loffre.	7	7	40	217	2646	61	1590	5512
Masny	10	10	44	951	8781	38	3385	16539
Montigny.	10	10	46	817	6225	8	519	10222
Roucourt.	7	7	42	301	3483	36	1238	6545
Totaux....				19332	92527	25	23071	161856
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1253	9704	13	1258	15303
Courchelettes.	4	4	40	268	3771	31	1178	6670
Cuincy.	4	4	37	1020	10328	26	2730	17550
Douai Ouest.	»	»	33	9215	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	653	5673	31	1793	10393
Flers.	5	5	35	1149	8768	53	4006	18573
Lambres.	3	3	37	910	13848	37	5036	25628
Lauwin-Planque.	4	4	37	719	5481	26	1431	9603
Raches.	7	7	26	1615	9870	31	3073	15316
Raimbeaucourt.	9	9	28	2289	14526	25	3550	25070
Roost-Warendin.	7	7	28	2006	9570	8	747	15112
Totaux...				21097	91539	28	25402	159218
Canton de Marchiennes.								
Alnes	4	23	37	686	3133	61	1872	6589
Bouvignies.	5	15	48	1845	9702	41	4002	18627
Bruille-lez-March.	6	14	47	905	4618	92	4248	11191
Erre.	9	18	43	1189	5724	8	454	9090

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	8	17	42	2067	9533	8	747	15002
Hornaing.	10	20	40	1172	8648	36	2759	15403
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3274	24135	3	692	37631
Marchiennes-Camp.	5	16	39	426	3320	61	2015	7126
Pecquencourt	8	12	47	1427	10648	8	850	16730
Rieulay.	5	16	39	467	1716	82	1387	4122
Somain.	6	15	40	3835	24017	17	3899	39321
Tilloy.	4	24	38	523	3385	58	1962	7160
Villers-Campeau.	7	16	40	162	2275	13	287	3623
Vred.	6	15	39	1495	3824	8	300	6085
Wandignies et Ham.	4	24	38	1011	6326	35	2118	11467
Totaux...				20484	121004	23	27592	209167
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	990	6938	78	5381	16493
Auchy.	3	19	23	1426	10084	31	3119	17747
Beuvry.	4	21	30	1877	12858	45	5702	25282
Coutiches.	5	13	28	2119	14233	28	3976	25539
Faumont.	10	12	21	1598	10490	27	2879	18180
Landas.	5	22	31	2331	14626	77	11240	36425
Nomain.	4	21	30	2500	20157	77	15639	46389
Orchies.	»	17	26	3688	35661	8	2842	54833
Saméon.	8	26	34	1703	10277	74	7596	22183
Totaux....				18232	135324	43	58374	263071
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	«	13	37	5503	79379	8	6387	123740
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	1827	11371	59	6699	22887
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	850	5084	56	2864	9957
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1872	11908	25	2950	20979
Hasnon.	5	18	39	3477	13673	3	410	20935
Mortagne	8	21	38	1112	7639	8	612	11948
Raismes.	8	5	44	4450	32163	8	2534	50719
Totaux....				19091	161217	14	22456	261165
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4866	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	348	2658	8	211	4245
Brillon.	8	20	34	695	5026	18	900	8345
Lecelles.	4	16	33	2185	18627	27	5170	33346

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut directes. pour 1867
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	1045	5676	8	452	9063
Millonfosse.	3	16	38	587	4127	8	328	6544
Nivelle.	3	16	40	1119	7165	40	2834	13964
Rosult.	6	19	34	1303	10949	69	7520	24886
Rumegies.	8	20	29	1572	9493	42	4058	18410
Sars et Rosières.	7	20	31	559	3182	44	1410	6234
Thun.	4	17	43	620	3702	28	1032	6697
Totaux....				14899	70605	34	23945	134734
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1650	11732	76	892	18239
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1631	9766	91	8912	22194
Bouchain.	»	19	49	1504	20742	15	3630	34415
Denain.	10	11	49	11022	62835	15	15503	108052
Douchy.	6	12	53	1968	13201	52	6826	26243
Émerchicourt.	7	26	49	226	4589	17	1248	7476
Escaudain.	8	15	44	2720	15059	65	9799	32069
Haspres.	11	17	57	3090	14659	8	1170	22980
Haveluy.	14	14	50	889	4344	8	344	6923
Hélesmes.	15	15	45	1217	6161	33	2061	11593
Hordain.	3	20	52	1505	7181	72	5204	15550
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	850	4952	76	3780	11012
Lourches.	7	15	51	3658	10999	8	823	16957
Marquette.	5	22	49	2276	10327	26	2843	19573
Mastaing.	4	19	47	850	6294	65	4116	14207
Neuville-sur-l'Escaut.	6	15	54	994	7003	15	1052	11955
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5375	76	4108	12191
Rœulx.	6	16	49	1273	6364	31	2001	11593
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	849	4670	64	2996	10166
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	376	3078	8	244	4789
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	666	3827	30	1134	7051
Totaux....				39935	233198	34	78686	425228
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	335	4856	18	889	8248
Condé.	»	14	51	4642	43714	8	3510	68792
Crespin.	7	14	58	1520	16048	8	1285	25152
Escaupont.	2	10	51	1136	7810	3	228	12369
Fresnes.	2	10	49	5504	37244	3	1116	55899
Hergnies.	6	18	47	3285	13823	8	1094	21781
Odomez.	7	15	44	490	2353	59	1390	5022
Thivencelles.	4	16	55	597	5190	52	1739	9720
Vicq.	5	10	52	940	4681	8	372	7468
Vieux-Condé.	2	16	49	5067	22298	8	1796	35029
Totaux....				23486	158017	9	13449	249480

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1158	9149	65	6102	19842
Etrœux.	7	7	57	618	6475	102	6644	16300
Marly.	2	2	51	1519	18935	68	12924	42252
Onnaing.	6	6	55	3685	21494	28	6963	43250
Préseau.	7	7	57	1905	9424	12	10604	24297
Quaroube.	8	8	55	2510	15920	40	6294	25720
Quiévrechain.	12	12	61	1062	7510	47	3504	14562
Rombies.	12	12	59	557	4640	50	2270	9460
Saultain.	4	4	54	1060	8402	110	9284	22302
Sebourg.	10	10	60	1775	13859	65	8915	30462
Valenciennes-Est.	»	»	50	7103	293607	8	23266	471081
Totaux....				22952	412685	23	96767	719228
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	2	2	48	7283	55457	9	5328	86264
Aubry.	5	5	53	995	5193	81	4216	12246
Bellaing.	9	9	51	374	3247	52	1659	6672
Beuvrages.	4	4	48	1380	6549	70	4503	14313
Bruai.	5	5	52	3251	16432	58	9540	31810
Petite-Forêt.	3	2	52	917	4455	88	3962	10423
Saulve (St.-)	»	»	50	2041	22669	38	8556	42082
Valenciennes-Nord.	12	12	48	8761	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	»	»	»	3420	19699	8	1565	31128
Totaux....				28422	133701	29	39329	237937
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	952	8012	78	6248	20117
Aulnoy.	3	3	52	1808	9778	75	7350	20873
Famars.	5	5	55	792	7122	44	3116	13737
Haulchin.	9	9	53	861	8307	51	4268	16832
Hérin.	7	7	53	1618	7898	50	3889	15640
Maing.	8	8	57	1948	13504	15	2011	24723
Monchaux.	14	14	56	513	4223	56	2338	9076
Oisy.	8	8	52	256	2110	51	1068	4299
Prouvy.	8	8	53	815	5073	40	2056	8008
Quérenaing.	8	8	58	499	3914	55	2121	8095
Rouvignies.	8	8	53	262	2582	23	605	4510
Thiant.	12	12	54	1276	9941	54	5348	19435
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3923	21829	14	3035	35594
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8480	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1432	9684	64	6190	23159
Totaux....				25435	113977	45	49643	224098

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1867. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1867 7
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	147688	30	44692	273214
	Bourbourg.	13932	114821	30	34075	204789
	Dunkerque-Est.	22672	368493	20	72064	643446
	Dunkerque-Ouest.	23134	30202	40	12208	58510
	Gravelines.	9391	59275	21	12310	101937
	Hondschoote.	13485	100045	32	31742	185301
	Wormhoudt.	15087	113875	53	59898	237093
	Totaux.....	113184	934399	29	266989	1674260
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.					
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est.)	17427	123293	64	78864	267035
	Bailleul (Sud-Ouest)	14418	51461	73	37758	113096
	Cassel.	14156	106592	46	49530	211084
	Hazebrouck (Nord.)	14968	137093	50	68313	275661
	Hazebrouck (Sud.)	13612	54564	49	26361	111722
	Merville.	20288	113902	51	57615	230848
	Steenvoorde.	14167	92094	70	63995	198722
	Totaux.....	109036	678995	57	382436	1411168
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.					
LILLE.	Armentières.	28040	178604	54	96149	361990
	Bassée (La).	16058	95520	55	52655	204473
	Cysoing.	18505	104246	68	71027	228045
	Haubourdin.	26918	151865	64	97024	333587
	Launoy.	26612	137394	63	86648	290379
	Lille (Nord-Est.)	38919	1769811	18	313916	2904482
	Lille (Centre.)	24553	31992	89	28365	84749
	Lille (Sud-Est.)	24985	25329	61	15496	55196
	Lille (Sud-Ouest.)	67179	»	»	»	»
	Lille (Ouest.)	24794	72524	58	42507	152808
	Pont-à-Marcq.	17875	120235	59	71330	257728
	Quesnoy-sur-Deûle.	19813	128585	66	84422	277637
	Roubaix. (Est.)	83823	710467	19	133050	1164539
	Roubaix. (Ouest.)		33371	64	21417	73627
	Seclin.	24218	149924	55	82145	307358
	Tourcoing (Nord.)	43123	442453	36	159834	816307
	Tourcoing (Sud.)	37816	72985	68	49522	166116
	Totaux.....	523231	4225305	34	1405507	7679021
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
CAMBRAI.	Cambrai (Est.)	21937	304389	28	86859	540666
	Cambrai (Ouest.)	24595	76637	56	43199	157164
	Carnières.	26912	106315	89	94879	264551
	Câteau (Le).	33565	190931	64	122649	410464
	Clary.	33049	126266	101	127788	333620
	Marcoing.	25551	155659	65	100708	342117
	Solesmes.	28246	147737	66	97124	325645
	Totaux.....	193855	1107934	57	673209	2371224

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS	NOMS des CANTONS.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1867	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
AVESNES.	Avesnes Nord.	11477	111558	39	43711	211536
	Avesnes Sud.	14271	108666	52	56772	218266
	Bavai.	16134	118776	30	35626	217667
	Berlaimont.	10069	79447	38	29574	150198
	Landrecies.	15633	113621	39	45036	218111
	Maubeuge.	34869	246328	26	64700	430426
	Quesnoy Est.	14117	100946	54	54498	216125
	Quesnoy Ouest.	14113	84052	48	40440	171517
	Solre-le-Château.	11871	75511	34	25596	140061
	Trélon.	20896	149597	16	23135	250411
	Totaux.....	163450	1188502	35	419098	2224218
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
DOUAI.	Arleux.	13868	102433	31	31257	182640
	Douai Nord.	22052	338023	9	31128	558275
	Douai Sud.	19332	92539	25	23071	161856
	Douai Ouest.	21097	91539	28	25402	159218
	Marchiennes.	20484	121004	23	27592	209167
	Orchies.	18232	135324	43	58374	263071
	Totaux	115065	880850	22	196824	1534227
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19091	161217	14	22456	261165
	Amand (St.) rive-d.	14899	70605	34	23915	131734
	Bouchain.	39935	233198	34	78686	425228
	Condé.	23486	158017	9	13419	249480
	Valenciennes Est.	22952	412685	23	96767	719228
	Valenciennes Nord	28422	133701	29	39329	237937
	Valenciennes Sud.	25435	113977	45	49643	224098
	Totaux.....	174220	1283360	25	324215	2248871

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1866.	Centimes communaux Nombre	Centimes communaux Montant	TOTAUX des contribu. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	6
Dunkerque.	113184	934399	29	266989	1674260
Hazebrouck	109036	678995	57	382436	1411168
Lille.	523231	4225305	34	1405507	7679021
Cambrai.	193855	1107934	57	673206	2371224
Avesnes.	163450	1188501	35	419098	2224218
Douai	115065	880850	22	196824	1534227
Valenciennes.	174220	1283360	25	324215	2248871
Totaux.	1392041	10299344	35	3668275	19142989

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Conseil Général.

Le Conseil général du département a fait pour la première fois usage, en 1867, des attributions nouvelles qui lui sont conférées par la loi du 18 juillet 1866. Nous croyons utile de rappeler ici les principales dispositions de cette loi.

Art. 1er. Les Conseils généraux statuent définitivement sur les affaires ci-après désignées, savoir :

1° Acquisition, aliénation et échange de propriétés départementales, mobilières ou immobilières, quand ces propriétés ne sont pas affectées à l'un des services énumérés au N° 4 ;

2° Mode de gestion des propriétés départementales ;

3° Baux de biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée ;

4° Changement de destination des propriétés et des édifices départementaux autres que les hôtels de préfecture et de sous-préfecture et les locaux affectés aux cours et tribunaux, au casernement de la gendarmerie et aux prisons ;

5° Acceptation ou refus de dons et legs faits au département sans charges, ni affectation immobilière, quand ces dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation ;

6° Classement et direction des routes départementales, lorsque le tracé desdites routes ne se prolonge pas sur le territoire d'un autre département ; projets, plans et devis des travaux à exécuter pour la construction, la rectification ou l'entretien des routes départementales ; le tout, sauf l'exécution des lois et règlements sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Projets, plans et devis de tous autres ouvrages à exécuter sur les fonds départementaux ;

7° Classement et direction des chemins vicinaux de grande communication ; désignation des chemins vicinaux d'intérêt commun ; désignation des communes qui doivent concourir à la construction et à l'entretien desdits chemins ; le tout sur l'avis des Conseils municipaux et d'arrondissement ;

Répartition des subventions accordées sur les fonds départementaux aux chemins vicinaux de grande communication ou d'intérêt commun ;

8° Offres faites par des communes, par des associations ou des particuliers, pour concourir à la dépense des routes départementales ou d'autres travaux à la charge des départements;

9° Déclassement des routes départementales, des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, lorsque leur tracé ne se prolonge pas sur le territoire d'un ou de plusieurs départements;

10° Désignation des services auxquels sera confiée l'exécution des travaux sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, et mode d'exécution des travaux à la charge du département autres que ceux des routes départementales;

11° Emploi de fonds libres provenant d'emprunts ou de centimes extraordinaires recouvrés ou à recouvrer dans le cours de l'exercice;

12° Assurances des bâtiments départementaux.

13° Actions à intenter ou à soutenir au nom du département, sauf les cas d'urgence, dans lesquels le Préfet pourra agir conformément à l'art. 36 de la loi du 10 mai 1838;

14° Transaction concernant les droits des départements;

15° Recettes et dépenses des établissements d'aliénés appartenant au département; approbation des traités passés avec des établissements privés ou publics pour le traitement des aliénés du département;

16° Service des enfants assistés.

Les délibérations prises par les Conseils généraux sur les matières énoncées aux N°s 6, 7, 15 et 16 ci-dessus, sont exécutoires si, dans le délai de deux mois, à partir de la clôture de la session, un décret impérial n'en a pas suspendu l'exécution.

Art. 2. Les Conseils généraux peuvent voter, dans la limite d'un maximum qui sera annuellement fixé par la loi de finances, des centimes extraordinaires affectés à des dépenses extraordinaires d'utilité départementale.

Ils peuvent voter également les emprunts départementaux remboursables dans un délai qui ne pourra excéder douze années, sur ces centimes extraordinaires ou sur les ressources ordinaires.

Art. 3. Les délibérations par lesquels les Conseils généraux statuent définitivement sont exécutoires si, dans un délai de deux mois, à partir de la clôture de la session, elles n'ont pas été annulées pour excès de pouvoir ou pour violation d'une disposition de la loi ou d'un règlement d'administration publique.

Cette annulation ne peut être prononcée que par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 4. Le Conseil général fixe, chaque année, le minimum du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale. Si le Conseil général se sépare sans l'avoir fixé, le maximum arrêté pour l'année précédente est maintenu jusqu'à la session suivante.

Le maximum ne peut dépasser 20 centimes.

Art. 5. Chaque année, le Préfet présente au Conseil général le relevé de tous les emprunts communaux qui ont été votés depuis sa session précédente, avec indication du chiffre total des centimes extraordinaires et des dettes dont chaque commune est grevée.

Le Préfet soumet également au Conseil général le compte annuel de l'emploi des ressources municipales affectées aux chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Art. 6. Le budget départemental est divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire.

Les dépenses comprises aujourd'hui dans les 1re, 2e, 3e et 4e sections des budgets départementaux forment le budget ordinaire.

Les recettes du budget ordinaire se composent :

1° Du produit des centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle mobilière, votés annuellement par le Conseil général dans les limites déterminées par la loi de finances

Ces centimes comprendront à l'avenir les 7 centimes qui forment aujourd'hui le fonds commun ;

2° Des produits éventuels énoncés aux Nos 5, 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838 ;

3° Du produit des centimes autorisés pour les dépenses des chemins vicinaux et de l'instruction primaire, dont l'affectation spéciale est maintenue (1).

Les recettes du budget extraordinaire se composent :

1° Du produit des centimes extraordinaires votés annuellement par le Conseil général dans les limites déterminées par la loi de finances, ou autorisés par des lois spéciales ;

2° Du produit des biens aliénés ;

3° Des dons et legs ;

4° Du remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées ;

5° Du produit des emprunts ;

6° De toutes autres recettes accidentelles.

A l'avenir, les forêts et les bois de l'Etat acquitteront les centimes additionnels ordinaires et extraordinaires affectés aux dépenses des départements dans la proportion de la moitié de leur valeur imposable, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 13 de la loi du 21 mai 1836 et de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1865.

Tout centime additionnel, soit ordinaire, soit extraordinaire, qui serait ultérieurement établi en sus de ceux actuellement autorisés, portera sur toutes les contributions directes.

(1) La loi des Finances du 31 juillet 1867 a autorisé les départements à élever, pour 1868, la quotité de ces centimes à sept pour les chemins vicinaux et à trois pour l'instruction primaire.

Session de 1867.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 26 août 1867, à dix heures du matin, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 24 juillet précédent, s'est réuni dans l'une des salles du Palais-de-Justice (1). Après avoir donné lecture du décret précité, M. le Préfet appelle à prêter le serment d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'Empereur, les vingt-deux membres élus ou réélus depuis 1866.

MM. le comte Mimerel, comte Dubois, Dansette, comte d'Hespel, Kuhlmann, Flament, Catteau, Paul, Stiévenart-Béthune, Dutemple, colonel Fiévet, Joos, Carlier, L. Béhaghel (de Bailleul), Deschodt, Beck, Culhiat du Fresne et Maniez remplissent cette formalité.

Dans le cours de la session MM. Crapez et le marquis d'Aoust ont également satisfait aux prescriptions légales à ce sujet.

M. le Préfet donne ensuite communication d'un décret en date du 14 août qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de 1867*, M. le comte MIMEREL, sénateur ; *Vice-Présidents*, MM. DANEL, Président de chambre honoraire à la Cour impériale de Douai, et le comte DUBOIS, Conseiller d'État; *Secrétaires*, MM. DE CLEBSATTEL, ancien député au Corps législatif et MAILLIET, adjoint au maire d'Avesnes.

Le Conseil ajourne à l'année suivante la réorganisation radicale de ses bureaux, qui devra continuer à être etudiée par la Commission spéciale, et décide la fusion des 5e et 7e bureaux, dont la division présente des inconvénients pour l'étude et la solution des affaires.

Il désigne ensuite le 61e membre nommé en conséquence de la création d'un second canton à Roubaix pour faire partie du 4e Bureau.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations du Conseil général, en conservant l'ordre alphabétique des matières, pour la facilité des recherches.

ACADÉMIE DE DOUAI. — Renouvellement du vœu tendant à l'élévation de l'Académie de la 3e à la 2e classe.

AGENTS DE CHANGE. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une dépêche de M. le Ministre des finances, en réponse au vœu exprimé l'année dernière pour que les agents de change soient soumis à un contrôle dans l'exercice de leurs fonctions.

(1) La très-prochaine arrivée de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice à Lille n'avait pas rendu possible la réunion à l'hôtel de la Préfecture lieu ordinaire des séances.

ALIÉNÉS DU CULTE PROTESTANT. — Le Conseil déclare ne pas s'associer à la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur tendant à créer des asiles régionaux destinés à recevoir les malades du culte réformé.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX. — Adoption des propositions de M. le Préfet tendant au rétablissement des fonctions d'architectes départementaux, un par arrondissement, avec traitement fixe. — Répartition du crédit annuel de 5,000 francs. — Prière de recommander aux architectes la plus grande discrétion dans les dépenses.

ASILE D'ALIÉNÉS. — Le Conseil, après avoir examiné les questions relatives aux asiles d'aliénés de Bailleul et d'Armentières, décide, sur la proposition de son troisième bureau, 1° que le département ne peut pas en droit, et ne doit pas, dans son intérêt, revendiquer la propriété de ces deux établissements ; 2° qu'il y a opportunité de maintenir la séparation des deux maisons ; 3° qu'il est utile de prêter sans intérêt, à l'asile de Bailleul, une somme de 100,000 francs pour la construction de salles de gâteuses et d'agitées. En conséquence de ce troisième point, le crédit de 100,000 francs est voté, savoir : 8,000 francs sur le budget de 1868, 46,000 francs sur le budget de 1869 et 46,000 francs sur celui de 1870, la fixation des époques et conditions des remboursements réservés.

ASSOCIATIONS AGRICOLES. — Prière à M. le Préfet de soumettre de nouveau à l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce tous les vœux émis par les Conseils d'arrondissement se rapportant spécialement à l'agriculture. — Espoir que les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles obtiendront, en 1368, par l'entremise de M. le Préfet, des subsides au moins égaux à ceux de 1867. — Vote d'un crédit de 15,700 francs en faveur des sociétés agricoles du département.

AUMÔNIERS DES PRISONS. INDEMNITÉ DE LOGEMENT. — Le Conseil accorde une augmentation de 200 francs en faveur de l'aumônier de la prison de Douai, et vote le crédit annuel en ce qui concerne l'aumônier de la prison de Lille.

BANQUE DE FRANCE. SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Remerciements à l'Empereur pour les assurances qu'il a données qu'une succursale pour desservir ces deux villes industrielles était accordée. — Expression de la gratitude du Conseil à M. le Préfet pour les nombreuses démarches qu'il a faites en vue d'obtenir ce résultat.

SUCCURSALE A DOUAI. — Vœu qu'une succursale soit établie à Douai.

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 1868. — Le Conseil, sur la proposition de son 1er bureau, vote le budget départemental : en recettes, pour un total de 4,014,100 fr. 42 cent.; en dépenses, pour une somme de 4,013,600 fr. 42 cent., d'où résulte un excédant de recettes de 500 fr. Comparé au budget de 1867, le budget de 1868 comporte une diminution d'impôts de 2 centimes 56, donnant environ 226,000 francs. Ce

résultat est dû à l'application de la nouvelle loi sur les attributions des Conseils généraux, et notamment à la suppression du fonds commun.

CABARETS. — Ordre du jour à propos du vœu tendant à restreindre le nombre des cabarets; mais recommandation à la vigilance de l'administration départementale de la ferme exécution des règlements qui régissent la police de ces lieux publics.

CAISSE DES RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de la communication relative à la situation de la caisse des retraites de la Préfecture. — Fixation des pensions de M. Dubois, ancien agent-voyer en chef, 1,490 fr.; — de M. Butin, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénés d'Armentières, 4,318 fr.; — de M. Lebleu, agent-voyer principal, 1,222 fr. — Rejet de la demande de M. Dupont, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, tendant à être admis aux bénéfices de la caisse. Cette décision est motivée sur ce que le pétitionnaire ne jouit que d'un traitement éventuel.

CASERNES DE GENDARMERIE. — Vote d'un crédit de 3,650 fr. pour grosses réparations aux casernes de Lille, Pont-à-Marcq, Cassel, Cambrai, Avesnes. — Assentiment à des modifications d'emploi de crédits pour les casernes de Roubaix et de Bailleul. — Ratification du bail de location de la caserne de Bavai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DE COMMERCE. — Vœu que les chambres consultatives des Arts et Manufactures de Douai, Roubaix et Tourcoing, soient érigées en Chambres de commerce.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — Le Conseil adopte les propositions de son 5e bureau, concernant : 1° le classement du chemin de Wahagnies à Libercourt, comme dépendance du chemin de grande communication N° 30 de Carvin à Orchies; 2° la rectification du chemin de grande communication N° 51 de Seclin à Pont-à-Marcq; 3° l'ajournement du prolongement du chemin N° 9 entre le hameau de la Croix-Blanche et le territoire de Linselles; 4° le redressement du chemin N° 23 aux abords de Merville, et l'allocation de 1,200 francs nécessaire pour ce travail, à imputer sur les fonds applicables aux grosses réparations du chemin; 5° sous certaines réserves, la rectification, aux abords du pont de Douai, du chemin N° 35 de Douai à Saint-Amand; 6° également sous réserve, le redressement du chemin N° 16, dans la traverse de Viesly; 7° le classement dans la grande vicinalité du chemin de ceinture de Valenciennes, entre les portes de Famars et de Mons; 8° le classement du chemin vicinal, dit de l'Etoile, comme prolongement du chemin de grande communication N° 3, entre Hondschoote et Furnes; 9° la demande tendant à ce que M. le Préfet procède pour les autres arrondissements, comme il l'a fait pour l'arrondissement d'Avesnes, à une enquête pour rechercher la part d'intervention qu'il est juste d'attribuer aux communes dans les dépenses d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun; 10° l'allo-

cation des crédits nécessaires au service de la grande vicinalité en 1868. — L'Assemblée vote ensuite les 7 centimes autorisés par la loi du 18 juillet 1866, et donne pouvoir à M. le Préfet d'en faire emploi suivant les indications consignées au budget. — Adoption d'un vœu tendant à ce que M. le Préfet soit autorisé à appliquer une somme de 6,000 francs à l'amélioration de la traverse de Flines pour faciliter l'écoulement des eaux.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN ET ORDINAIRES. — D'après le rapport de M. le Préfet sur les 122 chemins d'intérêt commun classés, il y en a sept où les premiers travaux sont encore à faire, savoir : Nos 89 de Bailleul au Mont-Noir; 93, de Seclin à Haubourdin; 92, de Montigny à Lallaing; 103, de Millonfosse à Sars et Rosières; 105, d'Hasnon à Wallers; 108, de la Madeleine à la route départementale 14; 110, de Wattignies à Faches. Le Conseil décide que les Conseils municipaux seront une dernière fois mis en demeure de voter leurs contingents, à péril de voir les chemins déclassés.

Classement et allocation de crédits en faveur des sept chemins d'Hazebrouck à Vieux-Berquin, de Zermezeele à Ledringhem, d'Hantay à Salomé, de Lezennes à Ronchin, de Villers-Ghislain à Epehy, d'Aubencheul à Hem-Lenglet, de Catillon à Ribeauville. — Ajournement du classement du chemin de Douai à Dorignies, jusqu'à explication du crédit demandé qui paraît trop élevé; des chemins de Fournes à Fromelles, de Noyelles à Houplin, du Câteau à Landrecies, d'Estrun à Hordain, au sujet desquels les Conseils municipaux se sont prononcés négativement.

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN CLASSÉS. — *Grosses réparations.* — Vote des ressources nécessaires pour exécuter d'importantes restaurations aux chemins N° 14 de Vendegies à Ercarmain, et N° 65, de Douai à Oisy. — Régularisation des dépenses autorisées d'urgence pour la reconstruction des ponts d'Hautmont dépendant du chemin N° 95. — Répartition du reliquat de 1866 de la manière suivante : Travaux de construction et d'achèvement des chemins classés et à classer, 142,071 fr. 26 c.; travaux de grosses réparations, 103,674 fr. 43 cent. — Allocation de 93,000 fr. pour aider les communes pauvres dans la construction ou la restauration de leurs chemins vicinaux ordinaires. — Adoption de l'avis de M. le Préfet de provoquer une enquête auprès des Conseils municipaux, sur la proposition de M. l'Agent-voyer en chef de réunir en une seule ligne les groupes de deux ou trois chemins au plus qui, se succédant sans interruption, n'en forment réellement qu'un seul. — Adhésion à une nouvelle répartition du concours des communes à l'entretien du chemin N° 29 de Clary à Troisvilles, par suite de la substitution d'un pavage à l'empierrement. — Répartition des dépenses d'entretien du chemin de Bois-Grenier à Wavrin N° 62. — Autre répartition d'une subvention totale de 73,150 fr. à prendre sur les fonds départementaux, pour l'entretien

entre les chemins vicinaux d'intérêt commun. — Avis que la hauteur maximum des haies le long des chemins vicinaux fixé à 1 m 33 c quand elles sont composées d'épines, peuvent sans inconvénient être portées à 1 m 50 c quand elles sont faites d'autres essences. — Maintien pour 1868 du tarif des prestations établi pour 1867. — Autorisation donnée à M. le Préfet de faire dresser une carte du département présentant tout le réseau des voies de communication sans exception, et de prélever la dépense sur les crédits applicables aux chemins vicinaux. — Nomination de la Commission chargée, conformément au décret du 17 août 1867, de procéder à la classification des chemins vicinaux. Sont appelés à en faire partie : MM. Deschodt, Em. Lefebvre, Plichon, Lécuyer, Chombart, de Coussemacker, de Carnières, Maurice, Mailliet, Tellier, Leleu, Brame, baron de Bouteville, Seydoux.

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. — Le Conseil entend le rapport de son 5e bureau sur le projet d'achèvement des chemins vicinaux. Ce rapport expose la situation du département du Nord dans cette grande question, commente la lettre de l'Empereur en date du 15 août 1867, les dispositions du décret du 17 août suivant prescrivant le classement de ces voies de communication en trois catégories, et propose, en définitive, une adresse de gratitude à Sa Majesté pour les bienfaits que cette utile mesure doit répandre dans les campagnes du département du Nord.

Les conclusions de ce rapport et la rédaction de l'adresse sont adoptées à l'unanimité.

CHEMINS DE FER. — Le Conseil général, sur les propositions de son 5e bureau, émet le vœu : 1° que la Compagnie des Chemins de fer du Nord établisse des disques indicateurs nocturnes aux passages à niveau établis dans les faubourgs de la ville de Lille; — 2° que la même Compagnie prenne des mesures pour que le passage à niveau de la route départementale N° 4, près de la station de Somain, soit moins souvent intercepté par les manœuvres; — 3° que le Préfet du Nord continue toute diligence pour remédier aux dangers que présente, aux approches de Lille, l'intersection du chemin de fer du littoral et du chemin de fer de Roubaix et Tourcoing; — 4° que les démarches soient continuées auprès de la Compagnie du Chemin de fer pour qu'elle accorde une station ou du moins une halte aux communes de Phalempin et de Wasquehal; — 5° qu'elle achève, dans un bref délai, le pavage de la voie d'accès à la gare de Seclin; — 6° que le service postal, profondément modifié depuis l'exploitation du chemin de Calais à Boulogne, soit rétabli de manière à satisfaire aux exigences et aux besoins du commerce; — 7° que l'administration apporte la plus grande célérité dans l'expédition de toutes les formalités relatives au chemin de Lille à Valenciennes, afin d'enlever tout prétexte à de nouveaux retards; — 8° que le gouvernement fixe son attention sur les inconvénients qui résulteraient de gares trop éloignées des villes d'Orchies et de Saint-Amand; — 9° que la ligne de Gravelines à Dunkerque soit concédée de manière que tout en satis-

faisant aux intérêts de Gravelines, il puisse être fait droit à la ville et au canton de Bourbourg, soit par une déviation de la ligne principale, soit par un chemin de fer d'intérêt local de Gravelines à Watten par Bourbourg; — 10° que la ligne de Somain à Orchies soit concédée, ainsi que celle de Trélon à la ligne de Valenciennes à Hirson; — 11° que la ligne d'Anzin à Péruwelz, sur le territoire belge, ne soit concédée à la Compagnie d'Anzin qu'autant qu'il soit fait droit aux légitimes réclamations qui se sont produites dans la Commission d'enquête pour le raccordement avec la gare de Valenciennes; — 12° que, dans le cas où le gouvernement donnerait suite au projet annoncé, de constituer un 4e réseau de chemins de fer, les diverses lignes qui intéressent le département du Nord soient comprises dans ce réseau et reçoivent les subventions nécessaires pour qu'elles soient exécutées; ce serait là une compensation au préjudice causé au département par l'oubli dont il a été l'objet lors de la constitution des réseaux secondaires.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Adoption des conclusions du rapport du 5e bureau relatif à ces voies ferrées. Ce rapport contient un compte-rendu du crédit total de 10,000 fr. voté en deux moitiés sur les exercices 1866 et 1867 pour aider, dans la limite d'un tiers, les communes qui auraient réclamé l'étude de chemins de fer d'intérêt local. Sur cette allocation, 4,754 francs ont été dépensés pour les études de lignes ferrées de Tourcoing à Menin, d'Erquelines à Anor, de Cambrai à la frontière du département de la Somme, d'Armentières à Merville, et il reste disponible un reliquat de 5,246 fr. paraissant suffisant, avec les 3,000 fr. demandés pour 1868 par MM. les Ingénieurs, afin de parer aux éventualités. — Au point de vue des résultats, les études du chemin d'Erquelines à Anor sont en voie d'exécution, il serait utile toutefois que cette voie desservît une partie des cantons de Solre-le-Château et de Trélon; — les études du chemin de Tourcoing à Menin sont terminées, et il y aura lieu de revenir sur l'examen de cette affaire lorsque le Conseil général sera saisi d'une demande de subvention. Quant au chemin de fer de Cambrai à la limite du département, les études en sont complètes, et les Conseils généraux du Nord et de la Somme sont saisis de demandes de concessions et d'offres de concours de la part des communes. Mais comme cette ligne n'aura qu'un tiers de son parcours sur le Nord et deux tiers sur la Somme, c'est à ce dernier département à continuer les négociations, et il ne sera opportun d'entrer au cœur de la question que lorsqu'elles seront terminées, c'est-à-dire à la session de 1868. Jusque-là, M. le Préfet est prié de suivre attentivement la marche de l'affaire pour en saisir le Conseil quand le moment sera venu. — A la suite de ce rapport, le crédit nouveau de 3,000 fr. à inscrire au budget de 1868 pour les études des chemins de fer d'intérêt local est alloué.

CHEMINS DE FER. — *Expéditions à grande vitesse.* — Acte à M. le Préfet de la communication d'une réponse de M. le Ministre du Commerce

relativement au vœu du Conseil pour la révision de la loi du 13 mai 1863. S. Exc. ayant expliqué que l'immunité, si elle était accordée, ce qui n'est pas possible, ne profiterait qu'aux articles de luxe, le Conseil général décide qu'il n'y a pas lieu d'insister sur la question.

COLONIES AGRICOLES DE METTRAY ET DE GUERMANEZ. — Vote d'un subside de 500 fr. sur l'exercice 1868 à chacune de ces deux maisons.

COMPTE DÉPARTEMENTAL.— Le Conseil, après avoir entendu le rapport de son 2e bureau sur le compte départemental de l'exercice 1866, vu et vérifié toutes les pièces produites à l'appui, arrête et fixe les recettes à la somme de 4,358,367 fr. 86 c., et les dépenses à 3,792,706 fr. 64 c. D'où résulte un excédant de recettes de 565,661 fr. 21 c. Mais une somme de 1,672 fr. 01 c. représentant les mandats encore à solder, et celle de 483,663 fr. 28 c. pour crédits restant à employer devant être défalquée de cet excédant, le reliquat disponible à porter en première recette au budget de 1868 est en définitive de 80,325 fr. 93 c.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Approbation du compte de non-valeurs et de réimpositions pour 1866. — Répartement des quatre contributions directes conformément aux propositions de M. le Directeur du service — Maintien, pour 1868, du prix de la journée de travail devant servir à l'assiette de la taxe personnelle.

CONTRIBUTIONS DU TRIBUNAL DE CAMBRAI. — Renvoi au bureau compétent de la proposition de M. le Préfet, tendant à inscrire au budget une somme de 385 fr. pour la contribution foncière et de main-morte des tribunaux de Cambrai.

DÉPÔT DE MENDICITÉ. — Le Conseil entend lecture d'un rapport d'un de ses membres faisant connaître que, selon son vœu de 1866, le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon recevra dorénavant les mendiants du Nord. Un décret du 15 juin 1867 a autorisé cette mesure et l'arrêté préfectoral du 3 juillet suivant la rend exécutoire dans la circonscription départementale. Une des dispositions de l'arrêté précité ordonne de placer aux principales entrées de chaque commune des poteaux portant cette inscription : *la mendicité est interdite dans le département.* Quelques localités, privées de ressources, ne pouvant faire la dépense nécessaire pour se soumettre à cette utile prescription, autorisation est donnée, sur sa demande, à M. le Préfet, de leur venir en aide au moyen d'un subside imputable sur la portion non employée du crédit de 6,000 fr. alloué l'année dernière pour l'extinction de la mendicité. — Un nouveau crédit de 6,000 fr. est voté sur le budget de 1868 pour l'entretien des mendiants du Nord au dépôt de Montreuil.

DIVISION DE COMMUNES. — *Blanc-Seau.* — Acte à M. le Préfet de sa proposition d'ajournement à la session prochaine du projet d'annexion à Roubaix du hameau de Blanc-Seau, actuellement dépendant de la ville de Tourcoing. — *Hameau de la Croix-du-Bac.* — Avis défavo-

rable à son érection en commune séparée. — Il serait possible de donner satisfaction aux habitants en appuyant leur vœu d'ériger cette section en paroisse et de lui attribuer la nomination d'un certain nombre de conseillers municipaux. = *Hameau de Doulieu* (Estaires). — Ajournement jusqu'à la session de 1868. = *Le Rejet de Beau-Lieu, La Lorette, La Louvière et le Petit-Cambrésis* (Câtillon). — Avis favorable à leur réunion en commune distincte.= *Hameau du Pont-d'Iwuy* (Thun-Saint-Martin) —Vœu favorable à la distraction pure et simple, mais en réservant l'examen de la question des terrains compris entre Erclain et Iwuy et celle des compensations à donner à la commune de Thun-St.-Martin. — Vœu également favorable à la séparation du hameau de Carnoy de la commune de Gommegnies afin d'être érigé en commune séparée. — Rejet de la demande tendant à ce que le hameau du Plauty soit distrait de la commune de Poix pour être annexé à celle d'Englefontaine. — Rejet de la demande de la commune de Willies à l'effet d'obtenir la réunion à son territoire de la section dite Garde-de-Willies, dépendant actuellement de Felleries. — Ajournement, jusqu'à des propositions d'échange de la part du département de l'Aisne, de la demande des deux hameaux de Tout-y-Faut et du Petit-Cambrésis dépendant de la commune de Busigny (Nord), tendant à leur annexion à la commune de Becquigny (Aisne).

ÉCOLE DE MÉDECINE DE LILLE.— Appréciation des excellents résultats que continue à produire cet établissement. — Remerciements à M. le Préfet pour les vives instances par lui faites afin d'obtenir l'érection de l'École préparatoire en Faculté, et prière à ce magistrat de continuer ses démarches dans ce but. — Allocation du crédit annuel de 6,500 fr. applicable au service d'ensemble de l'institution et au traitement du professeur d'accouchement.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES DE LILLE.— Selon le désir du Conseil, une Commission de surveillance a été réorganisée. L'établissement est en voie de prospérité; les locaux sont insuffisants; un projet de reconstruction est en ce moment soumis au Conseil municipal de Lille. — Inscription au budget de 1868 du crédit annuel de 8,800 fr.

ÉCOLE IMPÉRIALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT. — Vote du crédit ordinaire de 1,575 fr. destiné à l'entretien de trois bourses et demie. Expression du désir de voir s'élever le nombre des vétérinaires brevetés et vœu que les titulaires de bourses départementales une fois diplomés soient mis dans l'obligation de s'établir dans les cantons ruraux où ils peuvent rendre le plus de services à l'agriculture.

ÉCOLE DES MINES DE VALENCIENNES. — Renouvellement du vœu émis en 1866 pour la création d'une école des mines à Valenciennes.

ÉCOLE DES CHAUFFEURS. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille demandant le rétablissement dans cette ville d'une école de chauffeurs.

Eglises. — *Subventions pour reconstructions.* — Le Conseil alloue des secours pour la reconstruction des édifices religieux suivants, savoir : Cuincy, 3,000 fr. — La Neuville (Pont-à-Marcq), 3,000 fr., en trois annuités. — Boursies, 3,000 fr. en trois annuités. — Vieux-Rengt, Ostricourt, Vendeville, Romeries, Neuville-Saint-Remy, Honnecourt (3e annuité de 10,00 fr). — Haulchin, Béthencourt, Beauvois, Ruesnes, Haubourdin (2e annuité de 1,000 fr.) — Forest, 3,000 fr., en trois annuités. — Sars-Poteries, 3,000 fr., idem. Ghissignies, 3,000 fr., idem. — Ajournement de la décision à prendre au sujet de la demande de la commune de Neuville-sur-l'Escaut.

Élections consulaires. — Vœu : 1° que la loi d'organisation des Tribunaux et Chambres de commerce (14 septembre 1807) soit révisée dans le sens de l'extension très-large de l'électorat.

Enfants assistés. — L'assemblée constate l'excellente situation du service, l'augmentation du nombre des pupilles sans accroissement de dépense. — Remercie M. le Préfet de sa constante sollicitude pour cette administration. — Appuie les propositions relatives à la révision du tarif. — Vote une somme de 3,413 fr. 15 c. montant du déficit de 1866, et un crédit de 67,750 fr., prévisions des dépenses de 1868. — Admet à participer aux dépenses du service les communes ayant moins de 8,000 fr. de revenus ordinaires. — Emet le vœu que le repatriement des enfants belges puisse être fait dans les deux mois de l'abandon et sur demandes adressées directement aux Gouverneurs par M. le Préfet.

Épidémies. — Le Conseil entend de la part du 6e bureau l'analyse du rapport du Conseil central d'hygiène sur l'épidémie cholérique de 1866, sur la marche de la maladie, sur les mesures prises par l'administration, sur les moyens à adopter désormais pour annihiler la propagation du fléau. — S'associe aux éloges adressés par M. le Préfet aux personnes qui se sont dévouées pour soigner les malades. — Et vote le crédit ordinaire de 600 fr. pour le service des épidémies.

Espèce chevaline. — Le système d'encouragement adopté depuis dix-huit ans continue à produire les meilleurs résultats. La revente aux cultivateurs, des étalons achetés par le département a permis de doubler le nombre des reproducteurs, qui est aujourd'hui de 59. Les soins donnés par les détenteurs aux étalons départementaux sont très-satisfaisants, le service de la monte, en un mot, est dans d'excellentes conditions ; malheureusement les étalons rouleurs non autorisés menacent de compromettre la bonne situation, et M. le Préfet est prié de fixer son attention sur ce point. — Allocation du crédit de 11,600 fr. destiné au même emploi que les années précédentes.

Faculté de droit de Douai. — Maintien, au budget de 1868, de la somme de 500 fr. pour distribution de médailles et de prix aux étudiants de cette école.

Foires et marchés. — Acte à M. le Préfet de la communication d'ar-

rêtés ministériels autorisant la création de huit nouvelles foires à Anor; — de nouveaux marchés à Templeuve, Hazebrouck, Cartignies, Wignehies, foires et marchés à propos de l'institution desquels le Conseil avait donné des avis favorables en 1866. — Emission d'avis favorables pour la création de 12 foires à Bavai, tous les 17 ou 16 de chaque mois, et d'une foire annuelle à Armentières, laquelle s'ouvrirait le premier dimanche de mai et durerait pendant dix jours.

FONDS DE NON-VALEURS ET DE RÉIMPOSITIONS. — Le Conseil approuve le compte de 1866, présenté par M. le directeur des contributions directes, qui se règle par des excédants de recettes de : 1,172 fr. 42 c. sur la contribution foncière, personnelle et mobilière; 3,623 fr. 65 c. sur la contribution des portes et fenêtres; et 28 fr. 50 c. sur la contribution des patentes. — Le montant des réimpositions se trouve être de 19,039 fr. 98 c.

FORTIFICATIONS DE LILLE. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que la partie plane des fortifications de cette ville soit mise en location pour être affectée à la culture maraîchère.

FRAIS D'ADMINISTRATION DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES. — Vœu que des mesures soient prises pour améliorer la position des employés de la préfecture et des sous-préfectures, attendu que les traitements alloués ne sont plus en rapport avec l'augmentation toujours croissante du prix des objets de première nécessité.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES. — Sur la proposition de son 1er bureau, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 4 centimes 67/100 pour le montant être recouvré en 1868 et être appliqué au service des routes et chemins, aux travaux des chemins d'intérêt commun, et enfin à la construction d'une nouvelle préfecture.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.—Acte à M. le Préfet de sa communication concernant cette industrie, et renouvellement du vœu pour la répression des abus résultant de l'introdnction des fers et tôles étrangers importés sur acquits à caution.

INSPECTION DES PHARMACIES. — Constatation que l'excédant des droits de visite chez les pharmaciens, droguistes et épiciers, anciennement attribués aux départements, a laissé en 1865 une somme de 41,276 fr. 90 c. devant s'augmenter encore des excédants de 1866 et 1867; qu'une partie de cette somme a été employée en secours aux communes visitées par les épidémies en 1866, et qu'il convient de laisser à nouveau les reliquats de cette provenance pour la même destination.

Appui aux vœux des inspecteurs : 1° pour faire cesser la vente de certaines substances médicamenteuses par les charlatans dans les communes rurales; 2° pour que des visites soient faites dans tous les magasins où il se débite des denrées alimentaires.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Après avoir entendu le rapport de son 3e

bureau sur le service de l'instruction primaire, le Conseil règle le budget de 1868, pour ce service, conformément aux propositions de M. le Préfet. Parmi les crédits ainsi votés figurent, pour complément des dépenses des écoles communales (traitements), 130,000 francs (50,422 fr. de plus qu'en 1867); pour constructions et appropriations d'écoles de garçons, 36,124 fr. 17 c. (il n'avait été alloué que 19,984 fr. 80 c. pour 1867); pour subventions affectées à des constructions et appropriations d'écoles de filles, 40,000 fr. (on n'y consacrait que 25,000 fr. avant la loi du 10 avril 1867); — pour secours à d'anciens instituteurs retraités, 10,000 fr. au lieu de 9,000; — pour frais de bureau et de tournée, 1,600 fr. au lieu de 1,000 à M. l'inspecteur d'Académie; 1,400 fr. au lieu de 1,000 à M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Lille; — pour le traitement et les frais de tournée de l'inspectrice des salles d'asile du département, 1,500 fr. (emploi nouveau). — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, que des salles d'asile soient créées dans toutes les communes agglomérées de plus de 2,000 âmes. — Regrette de ne pouvoir, en 1868, accorder de subvention à l'arrondissement de Cambrai en faveur des concours cantonaux entre les écoles primaires; — considère que le vœu de l'arrondissement d'Hazebrouck, de voir dans chaque commune un instituteur enseigner la théorie de l'agriculture reçoit son accomplissement par suite de l'enseignement agricole donné à l'école normale de Douai. — Soumet à l'appréciation de M. le Préfet un autre vœu de ce même arrondissement tendant à ce que des écoles mixtes soient installées dans les hameaux dépendant de Nieppe, Vieux-Berquin, Saint-Jans-Cappel et Stenvoorde — Reconnaît avoir été donné suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à la nomination d'une inspectrice laïque des écoles de filles pour l'arrondissement, en créant une inspectrice pour le département. — L'Assemblée vote enfin une imposition de 3 centimes additionnels, devant produire 311,023 fr. 31 c., formant, avec le reliquat de 25,773 fr. 36 c. de 1866, l'importance du chiffre des recettes et des dépenses s'élevant à 336,796 fr. 65 c.

Jeunes aveugles. — Continuation du crédit de 700 fr. pour l'entretien de deux demi-bourses en 1868 à l'Institution impériale des jeunes aveugles de Paris. — Vote d'une somme de 15 fr. pour dépense arriérée en 1866.

Lycées de Lille et de Douai. — Élévation de 3 à 5 du nombre des bourses départementales entretenues dans chacun des lycées de Lille et de Douai. Le crédit inscrit au budget est, en conséquence, porté de 4,800 fr. à 8,000.

Maisons d'arrêt. — *Avesnes.* — Vote d'un crédit de 370 fr. pour changement de pente des gouttières afin d'amener l'eau dans les citernes.

Cambrai. — Allocation d'une somme de 800 fr. pour établissement de branchements nécessaires au service des eaux dans la maison d'arrêt. — Vœu pour la reconstruction entière de la maison d'arrêt. — Appui à

la proposition de M. le Préfet de compléter l'étude du contre-projet Monnier, et de le soumettre à toutes les formalités légales à temps, pour qu'une décision définitive puisse intervenir en session de 1868.

Maison de refuge du Bon-Pasteur. — Le Conseil élève à 9,000 fr. le crédit affecté à l'entretien de bourses dans cet érablissement. — Il exprime l'avis que M. le Préfet soit invité à continuer sa surveillance sur la position des pensionnaires qui ont atteint leur majorité.

Navigation intérieure. — Après audition d'un rapport du 5e bureau, le Conseil émet les vœux suivants : 1° que les rivières faisant partie du réseau du Nord, comme l'Aa, l'Oise et l'Escaut, qui sont des rivières naturelles, soient tarifées comme telles à 2 millimes par tonne et par kilomètre pour les marchandises de la première classe des tarifs établis par le décret du 9 février 1867 ; — 2° que les blés, farines, pommes de terre, sucres et autres denrées alimentaires soient rangés dans la deuxième classe ; — 3° que les crédits permettent au service des ponts-et-chaussées de donner aux chemins de halage une suffisante solidité pour supporter le remorquage à vapeur par locomobile ; — 4° que le régime du Delta de l'Aa, bassin fluvial et maritime, Nord et Pas-de-Calais (service de la navigation, service hydraulique, service des ports maritimes), soit placé sous la direction d'un ingénieur en chef unique ; — 5° que les plantations d'arbres effectuées par l'Etat, le long des voies d'eau, soient espacées comme elles le sont sur les voies de terre ; — 6° que les crédits d'entretien soient augmentés ; — 7° que le tirant d'eau soit porté à deux mètres sur tout le réseau du Nord, et autant que possible par voie d'approfondissement ; — 8° qu'il soit procédé à l'unification des tarifs, tant en ce qui concerne les péages qu'en ce qui concerne la classification ; — 9° que les péages soient progressivement diminués, en attendant la complète gratuité sur les voies d'eau comme sur les voies de terre ; — 10° que les canaux concédés soient rachetés lorsque les finances de l'Etat le permettront. — L'Assemblée, en outre, renouvelle son vœu de l'an dernier et des années précédentes, tendant à ce que les tarifs différentiels des compagnies de chemins de fer ne soient admis désormais qu'avec une grande réserve et à la suite d'enquêtes sérieuses dens lesquelles les Chambres de commerce et d'agriculture des contrées traversées soient appelées à fournir leurs observations.

Nouvel hôtel de Préfecture. Emprunt. — Vote d'un emprunt de 200,000 fr. à réaliser en 1868, pour être inscrit en recette et en dépense au budget extraordinaire, afin de pourvoir aux travaux de la nouvelle Préfecture. — Décision portant qu'on consacrera à ces travaux les fonds libres de l'exercice 1866, 21,033 fr. 84 c., et les 3 centimes à prendre sur les impositions extraordinaires de 1868, 311,023 fr. 31 c.

Note remise a l'Empereur. — Communication de la note remise à l'Empereur par le 5e bureau. Ce document, qui expose les besoins les plus urgents du département, contenait les vœux suivants : 1° Amélio-

ration des canaux entre Paris, la Belgique, Lille, et les ports de Dunkerque et de Gravelines, en portant à 2 mètres le tirant d'eau, tout en sauvegardant les intérêts de l'agriculture et des desséchements; — 2° exécution dans la traversée des fortifications des places de guerre, des projets d'élargissements approuvés par le Conseil général des ponts-et-chaussés, et adoptés depuis cinq ans par le ministre des travaux publics; — 3° Réalisation le plus tôt possible et surtout dans une période de cinq ans, des travaux décrétés le 14 juillet 1861, pour l'amélioration des ports de Dunkerque et de Gravelines, la plus grosse part de beaucoup dans le montant des travaux approuvés restant encore à exécuter, malgré leur urgence démontrée et admise au point de vue du commerce et de la défense du territoire; — 4° Obtention du ministère des travaux publics de subventions suffisantes pour achever les desséchements entrepris dans le Nord depuis trois siècles, notamment dans les Moëres, les Wæteringues, les marais de l'Aa, de la Deûle, de la Scarpe et de la Sambre; — 5° complément des voies ferrées indispensables à la prospérité du département, par la concession des chemins de fer déjà demandés et qui concernent les lignes de Gravelines à Dunkerque, de Somain à Orchies, des gîtes de minerai de fer du canton de Trélon, de Valenciennes à Hirson, de Valenciennes à Péruwelz.

Octrois. — Le Conseil général n'ayant pas le temps suffisant d'étudier le tarif général des octrois dans les limites duquel les Conseils municipaux, aux termes de la nouvelle loi municipale du 24 juillet 1867, pourront augmenter leurs taxes, accepte provisoirement le projet tel qu'il a été préparé, mais en réservant la faculté de présenter, dans chacune de ses sessions à venir, les observations que l'expérience pourra amener à faire. — Décide qu'il n'y a pas lieu de s'associer au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que l'impôt de l'octroi soit supprimé.

Organisation vicinale. — Les propositions de l'administration ont pour but de partager le département en trente-sept circonscriptions, dont le personnel serait composé d'un agent-voyer en chef ayant à côté de lui un agent-voyer cantonal et deux surnuméraires, d'un agent-voyer principal dans chaque arrondissement, avec un surnuméraire attaché à son bureau; d'un agent-voyer cantonal dans chaque circonscription. Les agents-voyers d'arrondissement seraient divisés en trois classes au lieu de deux, et les agents-voyers cantonaux en cinq classes. Le Conseil, tout en adhérant à ces propositions, a cru devoir substituer aux surnuméraires des commis appointés qui pourront arriver au grade d'agent-voyer cantonal après avoir subi des examens devant un jury composé de deux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées ou des mines, de deux professeurs de la Faculté ou du lycée et de l'agent-voyer en chef. Le programme des connaissances exigées sera rédigé par M. le Préfet. — Quant aux circonscriptions, elles ne seront définitivement fixées qu'après examen dans chaque canton par une Commission consultative composée d'un conseiller général, d'un conseiller d'arrondissement, des maires du

canton et de l'agent-voyer principal. — Le Conseil, après avoir adopté le budget du personnel de la nouvelle organisation s'élevant en total à 119,000 fr. (soit en moyenne 17,000 fr. par arrondissement), élève de 15,000 francs le concours des communes, ainsi amené au chiffre de 40,000 francs.

Police de la chasse. — Vœux : 1° que les moineaux doivent être considérés comme insectivores et qu'il n'y a pas lieu dès-lors, comme le demandent les campagnes, d'en autoriser la destruction à l'aide de filets; — 2° que suivant la demande de la Société cynégétique de Lille, la chasse au faisan soit retardée chaque année jusqu'au 1er octobre; — 3° que les époques de fermeture de la chasse au marais coïncident avec celles du Pas-de-Calais et de la Belgique; — 4° que l'usage des lacets en crins pour la chasse des grives soit autorisé, sous la condition expresse que les lacets seront placés à 1 mètre de hauteur au moins au-dessus du niveau du sol, et qu'il ne pourra en être fait emploi pour la prise d'aucun autre gibier.

Ports. — Remerciements à M. le Préfet de la communication de lettres de M. le Ministre des Travaux-Publics, annonçant 1° l'ouverture au budget extraordinaire de 1867 d'un crédit de 50,000 fr. pour les travaux extraordinaires du port de Dunkerque; 2° l'envoi au Conseil d'État du projet de décret pour déclarer d'utilité publique des travaux complémentaires d'amélioration du port de Gravelines. — Expression des vœux suivants : *En ce qui touche le port de Dunkerque*, que le crédit d'entretien soit élevé à 200,000 fr., et que le crédit pour grosses réparations soit porté à 100,000 fr.; — que les travaux autorisés par le décret du 14 juillet 1861 soient exécutés d'urgence, que les allocations annuelles soient élevées au minimum de 2 millions, afin de pouvoir terminer les travaux dans un délai maximum de six ans; — que le gouvernement accepte les offres de la ville et de la Chambre de commerce d'avancer les sommes nécessaires, sous les conditions de remboursement et d'intérêt stipulées dans leurs délibérations, et que cette proposition soit soumise à la sanction législative dans la prochaine session de novembre; — que les travaux soient exécutés dans l'ordre déjà indiqué; — que des crédits soient ouverts au prochain exercice pour terminer les travaux militaires concernant l'organisation des nouveaux fronts de l'ouest et les travaux civils ayant pour objet d'utiliser ces travaux au service du commerce, du desséchement et des chasses. — Que d'autres crédits soient ouverts pour entreprendre, dans l'ordre suivant, sinon simultanément 1° l'écluse des chantiers de constructions; 2° l'élargissement et l'approfondissement de l'avant-port et du port d'échouage, notamment devant l'écluse du nouveau bassin; 3° l'exécution de cette nouvelle écluse. — Que la communication par les voies ferrées des quais de l'Est du bassin de commerce avec la gare du chemin de fer ne subisse plus de retard. — Que M. le Ministre des Travaux publics fasse aussitôt étudier les projets des

travaux nécessaires pour donner à la rade de Dunkerque les conditions nécessaires pour en faire un véritable port de refuge. — *En ce qui touche le port de Gravelines.* — Que le crédit pour grosses réparations soit élevé à la somme de 90,000 fr. — Qu'un crédit de 150,000 francs soit accordé en 1868 pour exécuter le barrage éclusé en avant de l'écluse Vauban ; — qu'un décret autorise les travaux relatifs à l'organisation des moyens de halage pour l'entrée et la sortie du chenal, ainsi que ceux relatifs à la construction d'un mur de quai, et qu'un crédit soit ouvert pour les entreprendre aussitôt.—Que le gouvernement accepte les offres du Conseil municipal de lui faire l'avance des sommes nécessaires à l'exécution des travaux, sous les conditions de remboursement et d'intérêt stipulées dans sa délibération, et que cette proposition soit soumise à la sanction législative à la prochaine session de novembre. — Expression à l'Empereur de profonde et respectueuse gratitude pour l'intérêt que S. M. a montré en faveur des deux ports et les promesses qu'Elle a faites de seconder les vœux du Conseil général. — Remercîments à M. le Ministre des Travaux publics pour son concours effectué ou promis dans le présent et dans l'avenir.

Remises des percepteurs. — *Dons charitables.* — *Prestations.* — Renvoi au 1er bureau de la question soulevée par un membre, à savoir que les comptables des communes et des administrations charitables ne soient pas admis à prélever des remises sur les dons charitables. — Renouvellement du vœu tendant à ce que les percepteurs ne touchent plus à l'avenir de remises ni sur les dons charitables, ni sur les prestations en nature.

Réorganisation des bureaux. — Sur la proposition de la Commission spéciale nommée dans son sein, le Conseil fixe à cinq le nombre de ses bureaux, dont le personnel et les attributions sont déterminées comme suit : 1er *Bureau.* — 12 membres. — Contributions, finances, compte et budget départemental, cadastre, archives, casernes, tribunaux, circonscriptions territoriales. — 2e *Bureau.* — 11 membres. — Dépenses obligatoires, loyer et travaux de la Préfecture et des sous-Préfectures, Palais-de-Justice et prisons. — 3e *Bureau.*—11 membres. — Instruction publique, culte, beaux-arts, secours publics et aliénés. — 4e *Bureau.* — 12 membres. — Agriculture, industrie, commerce, salubrité, objets généraux. — 5e *Bureau.* — 15 membres : 2 membres par arrondissement, 3 membres pour l'arrondissement de Lille. — Routes et chemins, leurs budgets et dépenses, chemins de fer, ponts, canaux, travaux hydrauliques.

L'assemblée décide en outre que le renouvellement intégral des bureaux aura lieu tous les trois ans.

Réunion des communes. — *Lys à Lannoy.* — Avis favorable à la réunion de deux localités pour former une seule commune sous le nom de Lannoy-Lys.

Routes départementales. — Le Conseil classe comme annexes aux routes départementales N° 23, de Cambrai à la frontière, et N° 26 de ceinture de Cambrai, deux tronçons, l'un de 122 mètres, l'autre de 460 mètres qui sont vivement sollicités par le pays. — Décide qu'aucune route départementale ne sera déclassée. — Arrête qu'aucun chemin de grande communication ne sera élevé au rang de route départementale. — Approuve les projets et devis, en exceptant l'élargissement et les trottoirs aux abords de Socx, concernant la route départementale N° 21. — Vote l'ensemble et la répartition des crédits d'entretien pour un total de 400,000 fr. — Alloue pour les grosses réparations et améliorations une somme totale de 268,329 fr. 78 cent. — Regrette de ne pouvoir appuyer les vœux des Conseils d'arrondissement d'Avesnes, Cambrai, Dunkerque, Lille et Valenciennes pour le classement comme routes départementales des chemins de grande communication N°s 72, 42, 3, 11, 17, 66, 6, 14, du chemin de ceinture de Valenciennes.— Appuie la demande d'un crédit exceptionnel formée par l'arrondissement d'Avesnes pour la réparation de la partie de la route N° 12 située entre Avesnes et la gare d'Aulnoye. — Adhère aux vœux des autres arrondissements, auxquels il est du reste donné satisfaction dans le projet de budget pour 1868.

Routes impériales. — Après avoir entendu l'exposé de la situation de ces voies de communication, des dépenses qu'elles ont occasionnées pour leur entretien et des travaux qu'elles nécessitent encore pour leur mise en parfait état, le Conseil général décide qu'il y a lieu de : 1° Prier M. le Préfet d'insister près de M. Ministre des Travaux publics pour que le fonds d'entretien en 1868 soit notablement augmenté; 2° Demander que les fonds pour grosses réparations soient portés de 105,000 fr. à 200,000 francs en 1868, si l'on ne veut s'exposer à voir la circulation interrompue en plusieurs points ; 3° Enfin, réclamer pour 1868 un crédit de 150,000 fr. pour les travaux d'élargissement dans les passages des places de guerre.

Salubrité publique. — Constatation de l'amélioration des cours d'eau, indication de certaines industries exerçant une influence pernicieuse sur la santé des ouvriers, et conseils pour la combattre. Vœu que des précautions soient prises au sujet des dépôts d'huiles minérales; que des abattoirs soient créés dans les communes ayant une population agglomérée considérable. — Regret que l'éloignement des cimetières du centre des communes s'opère d'une manière si lente. — Vote du crédit de 5,500 fr. à titre de traitement de l'inspecteur de la salubrité et d'indemnité pour les gardes-canaux.

Service hydraulique — Rapport du 5e bureau et adoption de ses propositions au sujet de ce service. — Constatation que les curages, les irrigations, la pêche floriale, les affaires d'usines sont dans un bon état

réglementaire. En ce qui concerne les desséchements, il reste des améliorations à effectuer, et avant de solliciter des subventions du Gouvernement pour arriver à ce résultat, il y a lieu de demander aux Ingénieurs un travail général comprenant l'importance des travaux à faire des dépenses à consacrer à chaque desséchement. Prière est faite à M. le Préfet de provoquer ce travail. Appui aux vœux suivants des Conseils d'arrondissements : — Valenciennes, pour la non division du syndicat de la Scarpe et pour que M. le Préfet ouvre une instruction sur les modifications relatives à l'élection de la Commission syndicale. — Dunkerque, pour que des études soient faites pour le meilleur écoulement des eaux des Waeteringues, la création de nouveaux chenaux intérieurs à ouvrir pour relier le système aux débouchés à la mer et le maintien des eaux du canal de Bourbourg à un niveau constaut. — Douai, pour que le syphon de la Traitoire-sous-le-Godron soit abaissé; que les travaux concernant la dérivation du Décours, du Bouchard et de la Racbe soient exécutés le plus tôt possible; qu'il soit procédé au nivellement général des cauaux de la Vallée de la Scarpe.

Service des postes. — Remerciements à M. le Préfet pour son rapport sur ce service. — Appui aux vœux suivants des Conseils d'arrondissements : — De Lille, pour que toutes les lettres circulant dans le même arrondissement ne soient soumises qu'a la taxe uniforme de 10 centimes, et que la position des facteurs soit améliorée; — de Dunkerque, pour qu'un second emploi de facteur boitier soit créé à Worhoudt; — de Douai, pour qu'un bureau soit établi dans la commune de Flines.

Sociétés de charité maternelle. — Vote d'un subside de 2,000 fr. à partager, savoir : 1,000 fr. pour la Société de Lille, et 500 fr. pour chacune des sociétés de Douai et de Valenciennes.

Sociétés de secours mutuels. — Allocation d'un crédit de 1,5000 fr., comme les années précédentes, pour encourager la propagation de ces associations.

Sourds-muets et aveugles. — Création de deux nouvelles bourses de sourds-muets et une d'aveugles, et élévation, par suite, à 40,600 fr., de l'allocation de 37,500 fr. affectée à l'entretien, dans les deux établissements de Lille et de Fives, des pensions de ces infortunés. — Vœu que la limite d'âge pour l'admission des sourds-muets soit fixée de huit à quatorze ans.

Sous-préfecture d'Hazebrouck. — M. le Ministre de l'Intérieur, en présence du vœu itératif du Conseil, a promis d'élever cette Sous-Préfecture à la 2e classe, sitôt que les crédits le permettront. — Remerciements à Son Exc. pour ces bonnes dispositions et vœu qu'elles se réalisent dans un délai aussi court que possible.

Tabacs. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de la culture du tabac dans le département. — Prière à ce magistrat de

continuer ses instances pour que les conditions faites à cette culture soient améliorées dans le sens des précédentes délibérations du Conseil. Désignation de deux membres pour faire partie de la Commission chargée de la délivrance des permis de culture en 1868, savoir : M. Desrousseaux, pour l'arrondissement de Lille ; M. Deschodt, pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Après examen approfondi de la question, le Conseil émet les vœux suivants : 1° d'étendre l'application de la loi de 1841 à tous les établissements industriels employant des enfants hors de leur famille et des conditions de l'apprentissage et aux exploitations houillères ; — 2° d'élever le minimum d'âge à onze ans ; — 3° d'exiger de l'enfant, pour l'admission dans les ateliers, la justification qu'il a reçu l'instruction primaire élémentaire ; — 4° de créer pour la surveillance de l'exécution de loi, une inspection rétribuée par l'État. — Inscription au budget de 1868 d'un crédit de 2,500 fr., applicable au service de l'inspection du département.

TRIBUNAL DE COMMERCE A ROUBAIX. — Emission du vœu qu'un Tribunal de commerce soit autorisé à Roubaix, pour les cantons de Roubaix et de Lannoy, à condition que la ville de Roubaix s'engagera à supporter, à la décharge du département, tous les frais d'installation et de logement.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE. — Appui au vœu du Conseil municipal de Dunkerque, tendant à ce que le Tribunal civil de cette ville soit élevé de la 5e à la 4e classe.

BUDGET DÉPARTEMENTAL:

EXERCICE 1868.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier

Dépenses obligatoires.

ART. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture . . .		6.000 »
2.	Appropriations diverses, idem		12,879 68
3.	Entretien des hôtels de Sous-Préfecture d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.		1,800 »
4.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures : de Dunkerque 2,400f d'Hazebrouck 2,200f.		4,600 »
5.	Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :		
	Douai	9,000 »	
	Avesnes	500 »	13,580 »
	Cambrai.	1,380 »	
	Valenciennes.	2,700 »	
6.	Entretien des casernes de gendarmerie		3,000 »
7.	Loyer des casernes, au nombre de 35		48,895 »
8.	Éclairage des casernes, remplacement des drapeaux, service des eaux, etc		655 60
9.	Réparations aux casernes appartenant au département. .		3,650 »
10.	Travaux et location de meubles pour l'hôtel de la Préfecture, à l'occasion de la visite de LL. MM. II.		68,955 »
11.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux.		2,785 »
12.	Entretien du mobilier des tribunaux.		1,400 »
13.	Achat de meubles pour les tribunaux		1,572 12
14.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux . .		18,300 »
15.	Menues dépenses des justices-de-paix et tribunaux de police		6,290 »
	TOTAL du sous-chapitre Ier		194,362 40

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

ART. 1er	Réparations aux bâtiments des archives départementales.		6,450 »
2 à 7.	Réparations aux bâtiments des tribunaux :		
	De Lille	170 »	
	D'Avesnes	300 »	
	D'Hazebrouck.	948 75	6,876 75
	De Douai.	4,208 »	
	De Valenciennes (tribunal civil)	830 »	
	De Valenciennes (tribunal de commerce. .	450 »	

ART.	8 et 9.	Réparations aux maisons d'arrêt : de Cambrai, 800 f.; d'Avesnes, 370 fr.	1,170 »
	10.	Entretien des bâtiments des tribunaux	2,500 »
	11.	— des prisons	3,200 »
	12.	Entretien du bâtiment des archives	650 »
	13.	Entretien des dépôts de sûreté de Bailleul et de Cassel	150 »
	14.	Établissement thermal de St.-Amand	50 »
	15.	Traitement des architectes d'arrondissement	5,000 »
	16.	Assurance des bâtiments départementaux	1,106 45
	17.	Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture	500 »
	18.	Frais d'illumination des édifices les jours de fêtes publiques	400 »
	19.	Abonnement des édifices départementaux aux distributions d'eau de Valenciennes et de Cambrai	761 80
		TOTAL du sous-chapitre II	28,845 »

SOUS-CHAPITRE III.

Mobilier départemental.

ART.	1er	Hôtel de la Préfecture	5,425 »
	2.	Hôtels des Sous-Préfectures	4,920 »
		TOTAL du sous-chapitre III	10,345 »

SOUS-CHAPITRE IV.

Routes départementales.

§ 1er ENTRETIEN.

ART.	1er	Route N° 1	de Lille à Valenciennes	11,500 »
	2.	— 2,	de Lille à Ypres	14,500 »
	3.	— 3,	de Douai à Tournai	8,000 »
	4.	— 4,	de Cambrai à Tournai	11,000 »
	5.	— 5,	d'Avesnes à Philippeville	11,000 »
	6.	— 6,	de Landrecies à Chimay	35,000 »
	7.	— 7,	de Condé à Mons	6,700 »
	8.	— 8,	de Condé à Tournai	7,000 »
	9.	— 9,	de Lille à Saint-Omer	32,000 »
	10.	— 10,	de Valenciennes à Bohain	35,000 »
	11.	— 11,	de Cambrai à Guise	12,000 »
	12.	— 12,	d'Avesnes au Quesnoy	20,000 »
	13.	— 13,	de Maubeuge à Maroilles	11,000 »
	14.	— 14,	de Lille à Courtrai	22,000 »

Art. 15.	Route N° 15,	de Dunkereue à Furnes	8,500	»
16.	— 16,	de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17,	d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18,	de Béthune à Armentières	5,000	»
19.	— 19,	de Roubaix à Saint-Amand	26,000	»
20.	— 20,	de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21,	de Bergues à Saint-Momelin	15,000	»
22.	— 22,	de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23,	de Cambrai à la frontière	45,000	»
24.	— 24,	d'Hélesmes à Denain	6,500	»
25.	— 25,	Ceinture de Maubeuge	3,000	»
26.	— 26,	Ceinture de Cambrai	2,500	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1,	remaniement	6,000	»
2.	— 2,	—	5,994	»
3.	— 4.	—	7,000	»
4.	— 5,	rechargement	4,200	»
5.	— 6,	remaniement	8,000	»
6.	— 7,	—	8,000	»
7.	— 8,	—	3,000	»
8.	— 9,	remaniement et restauration	26,230	»
9.	— 10,	rémaniement et élargissement	21.000	»
10.	— 11,	élargissement et zones	15,000	»
11.	— 12,	rechargement, remaniement, etc	11,087	»
12.	— 13,	consolidation et ouvrages d'art	4,000	»
13.	— 14,	reconstruction, remaniement, etc	33,500	»
14.	— 15,	élargissement dans la traverse des fortifications	9,100	»
15.	— 16,	pavage et remplacement de l'empierrement	15,000	»
16.	— 18,	rechargement et élargissement	5,000	»
17.	— 19,	remaniement	13,500	»
18.	— 20,	élargissement du pont et zones	5,019	99
19.	— 22,	remaniement et élargissement	13,000	»
20.	— 23,	remaniement, élargissement, etc	26,874	87
21.	— 24,	élargissement	445	94
22.	Réserve pour travaux imprévus		22,300	»
23.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc		62,400	»
24.	Frais d'impression		1,500	»
25.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs		7,881	»
26.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		2,800	»
	Total du sous-chapitre IV		715,530	76

BIBLIOTECA·BOILEAU

SOUS-CHAPITRE V.

ART. 1er — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS	TOTAL.
1	7533 »	»	7533 »
3	9580 »	»	9580 »
4	2667 »	»	2667 »
6	4385 »	»	4385 »
7	4484 »	4800 »	9284 »
8	11157 »	22400 »	33557 »
9	12000 »	15200 »	27200 »
10	1047 »	»	1047 »
11	12533 »	5600 »	18133 »
12	3137 »	»	3137 »
13	7839 »	5900 »	13739 »
14	4265 »	23200 »	27465 »
15	8700 »	16800 »	25500 »
16	3780 »	21600 »	25380 »
17	8761 »	»	8761 »
18	2667 »	2240 »	4907 »
19	3017 »	4800 »	7817 »
20	19412 »	8000 »	27412 »
21	4707 »	6400 »	11107 »
22	963 »	»	963 »
23	12000 »	8000 »	20000 »
24	11406 »	»	11406 »
25	4847 »	7200 »	12047 »
27	5856 »	»	5856 »
28	2699 »	»	2699 »
30	2540 »	»	2540 »
32	5322 »	»	5322 »
33	5000 »	6417 79	11417 79
34	2220 »	»	2220 »
35	6223 »	12000 »	18223 »
36	7594 »	8000 »	15594 »
37	333 »	»	333 »
38	10000 »	7800 »	17800 »
39	5443 »	17600 »	23043 »
40	4333 »	»	4333 »
41	5649 »	16000 »	21649 »
42	11304 »	»	11304 »
43	5762 »	3600 »	9362 »
44	2333 »	»	2333 »
45	8352 »	8800 »	17152 »
46	3200 »	»	3200 »
47	2260 »	2800 »	5060 »
48	3348 »	»	3348 »
49	4317 »	4800 »	9117 »

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
50	10000 »	6500 »	16500 »
51	5147 »	»	5147 »
52	2347 »	»	2347 »
53	853 »	»	853 »
54	2577 »	»	2577 »
55	7333 »	8400 »	15733 »
56	600 »	»	600 »
57	4667 »	»	4667 »
58	8000 »	»	8000 »
59	10113 »	16000 »	26113 »
60	5406 »	13600 »	19006 »
61	3333 »	»	3333 »
62	9333 »	»	9333 »
63	5260 »	12000 »	17260 »
64	3930 »	»	3930 »
65	7587 »	2000 »	9587 »
66	3450 »	»	3450 »
67	2333 »	13494 44	15827 44
68	6137 »	»	6137 »
69	12705 »	»	12705 »
70	4571 »	»	4571 »
71	5195 »	»	5195 »
72	9085 »	»	9085 »
73	2188 »	»	2188 »
74	1755 »	»	1755 »
76	3410 »	»	3410 »
77	1597 »	»	1597 »
TOTAL....	403854 »	341952 20	745806 20

ART. 2. — *Chemins d'intérêt commun.*

Subventions pour l'entretien ainsi réparties :

CHEMINS.	SOMMES.	CHEMINS.	SOMMES.	CHEMINS.	SOMMES.	CHEMINS.	SOMMES.
Nos 2	300	Nos 26	240	Nos 52	800	Nos 77	1000
4	1800	27	2400	53	1500	78	2000
5	860	28	1900	54	1000	79	1000
7	1800	29	1200	55	800	80	1500
8	1200	30	200	56	1000	81	1500
10	550	34	300	57	1500	82	250
11	1300	36	500	59	500	84	1600
12	700	37	1000	60	2800	85	2500
13	500	38	500	62	2000	86	2800
14	3800	40	650	63	1800	87	1600
15	500	42	1800	64	200	90	100
17	1000	44	1000	65	1500	96	1000
18	900	45	500	67	3000	102	1000
19	1800	46	500	69	500	104	800
23	500	48	1500	72	500	107	500
24	800	49	800	73	800	116	500
						TOTAL à reporter	73150

	Report	999,999 »
ART. 3.	Subventions pour les travaux des autres chemins vicinaux	93,000 »
4.	Réserve pour travaux imprévus	25,400 »
5.	Traitement des agents-voyers, etc.	98,600 »
6.	Impressions pour le service de la grande viciualité . . .	2,000 »
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc. . . .	363,934 »
	TOTAL du sous-chapitre V	1,371,887 20

SOUS-CHAPITRE VI.

Enfants assistés.

ART. 1er	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 650 enfants : Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	62,950 »
2.	Traitement de l'inspecteur et de l'inspecteur-adjoint. . .	4,800 »
	TOTAL du sous-chapitre VI	67,750 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 843 aliénés à raison de 365 fr.		296,745 »
Frais de transport, etc.		10,000 »
		306,745 »
A déduire :		
1° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir.	19,000	109,000 »
2° Le produit présumé du concours des communes . .	90,000	
TOTAL du sous-chapitre VII		197,745 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Assistance publique.

ART. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,000 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.	2,400 »
3.	Secours aux sociétés maternelles.	2,000 »
4.	Subvention aux sociétés de secours mutuels	1,500 »
5.	Bureaux d'assistance judiciaire.	240 »
6.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties.	9,000 »
7.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
8.	Secours aux malades indigents.	1,000 »
9.	Entretien de jeunes aveugles dans l'institution impériale de Paris.	700 »

Art. 10.	Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives	40,600	»
11.	Secours dans le cas d'extrême misère.	3,000	»
12.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray, Guermanez et de Mesnil-Saint-Firmin.	1,250	»
13.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000	»
14.	Subvention à la société du Prince impérial.	200	»
15.	Id. Id. humaine de Dunkerque	500	»
16.	Id. Id. Id. de Gravelines	500	»
	Total du sous-chapitre VIII	70,860	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Culte catholique.

Art. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque	5,000	»
	Id. aux trois vicaires généraux.	3,600	»
	Id. aux dix chanoines.	10,000	»

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes	protestant.	1,200 »	2,700	»
		israëlite.	1,500 »		
	Total du sous-chapitre IX.			21,300	»

SOUS-CHAPITRE X.

Instruction publique.

Art. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur de l'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai.	8,000	»
3.	Entretien d'élèves à l'école normale de Cluny.	1,600	»
4.	Service de l'instruction primaire	335,196	65
5.	Subside à la Faculté de droit de Douai.	500	»
	Total du sous-chapitre X	336,496	65

SOUS-CHAPITRE XI.

Archives départementales.

Art. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	9,400	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	900	»
3.	Publication de l'inventaire.	750	»
4.	Inspection des archives communales	500	»
	Total du sous-chapitre XI	11,250	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc.		600 »
2.	Subvention à la société d'émulation de Cambrai.	500	
	Id. d. des sciences et arts de Valenciennes	500	
	Id. Id. dunkerquoise	500	
	Id. Id. impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille	1500	
	Id. aux sociétés de musique	3000	
	Id. à l'école des arts industriels et des mines de Lille	8800	
	Id. à la société de médecine de Lille	800	25,600 »
	Id. au jeune Devos, élève peintre	1000	
	Id. Id. Lenglet, id	1000	
	Id. Id Peinte, élève sculpteur	1000	
	Id. Id. Calot, id	1000	
	Id. Id. Trufot, id.	1000	
	Id. Id. Houssin, id.	1000	
	Id. Id. Laoust, id.	1000	
	Id. Id. Dutert, élève architecte	1000	
	Id. Id. Quesnay, élève musicien	1000	
	Id. Id. Fournier, id.	1000	
3.	Id. à la commission historique de Lille		700 »
4.	Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons.		1,800 »
5.	Service des observations météorologiques		300 »
6.	Elèves sages-femmes envoyées à Paris		2,791 »
7.	Cours d'accouchement et traitement du professeur		1,500 »
8.	Subside à la société des régates de Dunkerque		300 »
	TOTAL du sous-chapitre XII		33,591 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

ART. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »		
	Sociétés d'agriculture	15,700 »		
	Exposition collective d'agriculture à l'Exposition universelle	9,761 97	34,661 97	
	Concours d'animaux de boucherie	2,000 »		
	Exposition centrale et départementale d'agriculture	5,500 »		
2.	Courses de chevaux	8,000 »	19,600 »	
	Elève des chevaux	11,600 »		
3.	Encouragement à la Société Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »	

ART. 4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		1,575 »
5.	Mesures contre les épizooties.		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles. . . .		100 »
	TOTAL du sous-chapitre XIII		57,236 97

SOUS-CHAPITRE XIV.

Subventions aux communes.

ART. 1er	Établissement de pompes à incendie		4,000 »
2.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers		3,000 »
3.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille.		5,000 »
4.	Subvention pour construction ou reconstruction d'églises.		17,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XIV		29,000 »

SOUS-CHAPITRE XV.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre.			18,000 »

SOUS-CHAPITRE XVI.

Dépenses diverses.

ART. 1er	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne.			1,500 »
2.	Indemnité de logement au directeur des prisons			500 »
3.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons . . .			900 »
4.	Prêt à l'asile d'aliénées de Bailleul (1re partie)			8,000 »
5.	Dépenses des Conseils de salubrité			9,160 »
6.	Mesures contre les épidémies.			600 »
7.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général	5,750 »		
	Frais d'impression des budgets et comptes départementaux.	1,100 »		8,850 »
	Frais d'impression des listes électorales, des listes du jury, etc.	2,000 »		
8.	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.			1,750 »
9.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture			800 »
10.	Indemnités aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires			3,200 »
11.	Traitement des concierges de la Préfecture.			1,400 »
12.	Gratifications pour belles actions.			1,400 »
13.	Traitement des concierges du Palais-de-Justice			1,700 »

ART.	14. Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	20,000	»
	15. Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,440	»
	16. Réserve pour dépenses diverses et imprévues	1,596	57
	17. Redevance pour une prise d'eau dans un canal communal à Lille	2	»
	18. Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
	19. Frais d'inspection du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
	TOTAL du sous-chapitre XVI	73,448	57

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dettes départementales.

ART.	1er Impression, en 1866, des procès-verbaux du Conseil général	649	45
	2. Solde des dépenses des enfants assistés en 1866	3,443	15
	3. Id. des aliénés	16,442	42
	4. Entretien des sourds muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives	900	»
	5. Dépenses des enfants assistés en 1865 et années antérieures	1,809	»
	6. Solde de la pension d'un aveugle à l'institution de Paris	45	»
	TOTAL du sous-chapitre XVII	23,229	02

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

ART.	1er Construction de l'hôtel de la Préfecture	236,417	15

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

	2. Route No 24, élargissement	5,380	02
	3. — 9, reconstruction des tabliers des ponts aqueducs d'Estaires	22,000	»

Art. 4. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs	55	54

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

5. Chemin N° 8, Prolongement.	24,666	66
— 51, redressement.	20,000	»
— 67, amélioration	505	59
— 70, élargissement.	13,083	34
— 78, construction.	13,000	»

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

6. Chemin N° 14, grosses réparations	62,200	»
— 65, id.	6,668	»
— 95, reconstruction des ponts d'Hautmont. . .	8,000	»
7. Réserve pour travaux imprévus	34,212	64

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

8. Etudes pour l'établissement de chemins de fer d'intérêt local	3,000	»

§ 2.

Service des emprunts départementaux.	95,640	»
Total du sous-chapitre XVIII	541,828	94

SOUS-CHAPITRE XIX.

Dépenses imputables sur fonds d'emprunt.

Construction de l'hôtel de la préfecture	200,000	»
Route départementale N° 24, élargissement de la chaussée. . . .	173	94
Total du sous-chapitre XIX	200,173	94

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires.

Frais de vente de matériaux, mobilier hors de service et vieux papiers	200	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires.	3,271,397	57
Id. extraordinaires	742,202	85
Total.	4,013,600	42

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1866.

NAISSANCES.

Les relevés récapitulatifs des naissances ont donné les résultats généraux suivants :

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	2049	1924	110	127	4180
— d'Hazebrouck	1814	1747	86	109	3756
— de Lille.....	8505	8150	1202	1160	19017
— de Cambrai.....	2780	2742	309	293	6124
— d'Avesnes.....	1967	1829	209	206	4211
— de Douai.....	1706	1558	162	122	3548
— de Valenciennes..	2550	2518	233	274	5575
Totaux....	21341	20468	2311	2291	46411

Total général des naissances.	Garçons.....	23652	46411
	Filles..	22759	
	Enfants légitimes ..	41809	46411
	— naturels ...	4602	

Le nombre des naissances de 1866 n'excède celui de 1865 que de 186; cette différence est sans importance. Les chiffres pour chaque arrondissement sont aussi restés à peu près les mêmes; il y a eu toutefois une faible augmentation dans l'arrondissement de

Dunkerque et une diminution également faible dans celui d'Avesnes. En signalant, l'année dernière, une réduction assez notable dans le nombre des naissances naturelles, nous avons exprimé le désir que ce fait fût le résultat d'une amélioration dans la moralité des populations; mais cette diminution ne s'est pas reproduite en 1866 : le nombre des enfants nés hors mariage a augmenté au contraire de 166 et cet accroissement s'est particulièrement porté sur l'arrondissement de Lille où, par contre, le chiffre des naissances légitimes a fléchi. La proportion générale des naissances naturelles par rapport aux naissances légitimes s'est réduite à une pour 9,1.

Les reconnaissances ont été au nombre de 1,409 sur 4,602 enfants naturels, ce qui fait une sur 3,26.

Les naissances considérées selon le sexe se sont réparties comme suit : masculines, 51 p. 0/0 ; féminines, 49 p. 0/0.

Les naissances se sont divisées par mois de la manière suivante :

Janvier	4073	Juillet	3747
Février	3817	Août	3772
Mars	4047	Septembre	3689
Avril	3949	Octobre	3872
Mai	3822	Novembre	3769
Juin	3783	Décembre	4071

La moyenne mensuelle a été de 3867.

Naissances multiples.

Elles ont été moins nombreuses en 1866 qu'en 1865. 545 naissances doubles ont été constatées; elles ont produit 1,090 enfants, savoir : 537 garçons dont 437 vivants et 100 mort-nés; et 553 filles dont 490 vivantes et 69 mort-nées. 180 de ces naissances ont produit 2 garçons, 188, 2 filles, et 177, un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 4, ayant donné chacune 3 filles ; ensemble 12 filles toutes vivantes.

MARIAGES.

On a compté, en 1866, 11,253 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	795	55	79	44	973
— d'Hazebrouck.....	734	23	67	18	842
— de Lille.....	3657	204	259	162	4282
— de Cambrai.....	1239	41	133	44	1457
— d'Avesnes.....	1089	64	65	38	1256
— de Douai.	859	44	73	18	994
— de Valenciennes...	1245	38	132	34	1449
Totaux.....	9618	469	808	358	11253

Le nombre des mariages a notablement diminué dans l'arrondissement de Dunkerque. Il a aussi un peu fléchi dans celui d'Avesnes, mais il a augmenté dans les autres parties du département. Au total, il y a eu accroissement de 342, soit de 3,19 p. 0/0 sur 1865.

Les mariages se sont répartis par mois comme suit :

Janvier	958	Juillet	1046
Février	918	Août	845
Mars	410	Septembre	1064
Avril	1375	Octobre	1021
Mai	1107	Novembre	956
Juin	842	Décembre	711

Les nombres les plus élevés semblent correspondre à certaines fêtes générales ou locales.

Parmi les mariés, 12,966 ont signé leur nom, dont 6,969 hommes et 5,997 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont

déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 9,540, dont 4,284 hommes et 5,256 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 49 ; six avaient été l'objet d'oppositions.

3,846 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 1 mariage entre neveu et tante ; 5 entre oncles et nièces ; 34 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 167 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,366 ; 827 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1,557 ; c'est donc un mariage réparateur sur 7,23 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,869.

DÉCÈS.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	100	74	16	8	198
— d'Hazebrouck.....	94	77	4	6	178
— de Lille.....	557	401	115	90	1163
— de Cambrai.....	161	105	31	21	318
— d'Avesnes.....	78	49	13	6	146
— de Douai..... ...	58	42	6	2	108
— de Valenciennes..	147	93	23	12	275
Totaux.....	1192	841	208	145	2386

Les chiffres qui précèdent indiquent pour 1866 une augmentation de 102 sur ceux de 1865. Cette différence en plus s'applique aux cinq premiers arrondissements et principalement à celui de Lille, et c'est sur la classe des enfants légitimes qu'elle s'est entièrement portée ; elle s'élève même à 139 dans cette classe, mais elle est en partie compensée par une diminution notable sur les enfants naturels dans l'arrondissement d'Avesnes.

La moyenne générale est toujours d'un mort-né sur 19 à 20 naissances ; quant à la division par sexe, elle est restée dans la proportion de 3/5e pour les garçons et de 2/5e pour les filles.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
Arrondt. de Dunkerque....	1141	533	192	1866	1034	447	346	1827	3693
— d'Hazebrouck	971	451	241	1663	972	391	310	1673	3336
— de Lille.....	6464	2410	797	9671	4819	2171	1043	8033	17704
— de Cambrai.....	1096	680	349	2125	974	644	395	2013	4138
— d'Avesnes	652	544	302	1498	560	487	342	1389	2887
— de Douai	863	498	229	1590	807	468	337	1612	3202
— de Valenciennes..	1674	880	339	2893	1529	832	471	2832	5725
Totaux.....	12864	5996	2449	21306	10695	5440	3244	19379	40685

Décès par âges.

De 0 à 10 ans.....	9204	»	»	9204	7447	»	»	7447	16648
De 10 à 20 ans.....	1113	1	2	1116	1049	27	»	1076	2192
De 20 à 30 ans.....	1142	491	27	1570	774	775	45	1594	3164
De 30 à 40 ans.....	407	958	96	1461	271	1055	104	1430	2891
De 40 à 50 ans...	302	1279	200	1781	193	1071	215	1482	3263
De 50 à 60 ans.....	222	1171	337	1730	189	931	421	1541	3271
De 60 à 70 ans.....	238	1163	642	2043	265	949	791	1975	4018
De 70 à 80 ans.	163	752	707	1622	320	547	1063	1900	3522
De 80 à 90 ans.....	72	262	406	740	168	132	544	844	1584
De 90 à 100 ans.....	1	9	32	42	19	10	61	90	132
Totaux...	12864	5996	2449	21306	10695	5440	3244	19379	40685

Les décès de 1866 présentent un excédant d'environ 8,000 ou de près d'un quart sur la moyenne ordinaire qui est de 32 à 33 mille par année. Des circonstances extraordinaires pouvaient seules amener un tel résultat; c'est en effet aux ravages si cruellement exercées par l'épidémie cholérique dans nos contrées que sont dues les pertes ainsi éprouvées par la population.

Le surcroît d'extinctions que nous signalons s'applique aux arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, mais surtout aux deux premiers qui ont été plus particulièrement atteints par la maladie. Dans l'arrondissement d'Avesnes que l'épidémie a épargné, les décès offrent une différence en moins de 181.

Les décès dans la population mâle ont été supérieurs de près de 2,000 à ceux de la population féminine. Cette différence en plus des premiers est pour le seul arrondissement de Lille de 1,638; elle est de 109 dans l'arrondissement d'Avesnes et très-peu sensible dans ceux de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Les arrondissements de Douai et d'Hazebrouck offrent au contraire de faibles excédants dans la population féminine sur la population masculine.

Considérée par âges, l'augmentation que les décès de 1866 présentent sur ceux de 1865, se traduit par les chiffres proportionnels ci-après :

De 0 à 10 ans..	12 p. 0/0.	De 50 à 60 ans.	54 p. 0/0.
De 10 à 20 ans..	52 —	De 60 à 70 ans.	22 —
De 20 à 30 ans..	48 —	De 70 à 80 ans.	5 —
De 30 à 40 ans..	55,5 —	De 80 à 90 ans.	» —
De 40 à 50 ans..	59 —	De 90 à 100 ans.	14 —

Nous indiquons ci-après, comme nous l'avons fait les années précédentes, la division des décès par mois et par sexe.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1356	1274	2630
Février	1443	1257	2700
Mars	1645	1574	3489
Avril	1504	1334	2838
Mai	1447	1412	2859
Juin	1419	1385	2804
Juillet	2002	1909	3911
Août	2240	2002	4242
Septembre	3173	2509	5682
Octobre	2510	2376	4886
Novembre	1326	1184	2510
Décembre	1271	1163	2434
TOTAL	21306	19379	40685

La mortalité a été moins grande qu'en 1865 pendant les quatre premiers mois de l'année; mais des augmentations considérables se sont produites pendant la durée de l'épidémie à partir de juin jusqu'en octobre. Ce dernier mois et ceux d'août et de septembre sont ceux qui ont fourni le plus de décès.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année, donne les résultats suivants :

	Naissances.	Décès.	EXCÉDANT des naissances	EXCÉDANT des décès.
Janvier	4073	2630	1443	»
Février	3817	2700	1117	»
Mars	4047	3189	862	»
Avril	3949	2830	1111	»
Mai	3822	2859	963	»
Juin	3783	2804	979	»
Juillet	3747	3911	»	164
Août	3772	4242	»	470
Septembre	3689	5682	»	1993
Octobre	3872	4886	»	1014
Novembre	3769	2510	1259	»
Décembre	4071	2434	1637	»

En résumé, les naissances ayant été de 46,411

Et les décès de 40,685

La population s'est augmentée pendant l'année d'un nombre d'individus de 5,726

équivalant au 245e de la population totale du département, malgré les épreuves qu'elle a subies par suite de l'invasion du choléra.

POPULATION.

Dénombrement de 1866.

Nous n'avons pu insérer dans notre précédent annuaire les résultats de ce dénombrement au point de vue de la nationalité, du culte, de l'âge et de la profession des personnes, parce que les éléments recueillis à ce sujet n'étaient pas encore entièrement réunis. Nous donnons ci-après le complément de ce travail.

Population selon l'origine et la nationalité.

		SEXE		TOTAL.
		Masculin.	Féminin.	
Français	Nés dans le département. . . .	549,160	560,537	1,109,697
	Nés dans d'autres départements. . .	44,361	89,312	83,673
	Étrangers naturalisés français. . .	989	359	1,348
	Total des Français. . . .	594,510	600,208	1,194,718
Étrangers.	Anglais, Écossais et Irlandais . .	1,374	1,240	2,614
	Américains	4	8	12
	Allemands.	655	459	1,114
	Belges	97,347	80,620	177,967
	Hollandais.	306	245	551
	Italiens.	150	75	225
	Suisses.	138	51	189
	Espagnols.	91	66	157
	Russes.	26	13	39
	Polonais.	109	42	151
	Suédois, Norwégiens et Danois. .	16	10	26
	Autres étrangers.	29	8	37
	Individus dont on n'a pu constater la nationalité	1,271	195	1,466
	Total des étrangers . . .	101,516	83,032	184,548

Population par culte.

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
Catholiques	690,652	679,345	1,369,997
Protestants (calvinistes)	2,388	2,626	5,014
Protestants (luthériens)	376	288	664
Autres sectes protestantes	635	529	1,164
Israélites	305	222	527
Autres cultes non chrétiens (mahométans, boudhistes, etc.)	3	3	6
Individus dont on n'a pu constater le culte	1,667	227	1,894
Total	696,026	683,240	1,379,266

Infirmités diverses.

Aliénés		180	210	390
Idiots et crétins non goitreux		643	540	1,183
Goitreux.	Crétins	42	49	91
	Non crétins	129	398	527
Aveugles.	De naissance	87	57	144
	Devenus tels	532	502	1,034
	Pour lesquels cette distinction n'a pu être établie	7	12	19
Sourds-muets.	De naissance	261	222	483
	Devenus tels	54	35	89
	Pour lesquels cette distinction n'a pu être établie	2	1	3
Total		1,937	2,026	3,963

Population selon les professions (familles comprises).

	Nombre d'établissements	Patrons.	Employés, ouvriers, domestiques.	TOTAL.
Agriculture.	47,971	325,540	93,088	418,628
INDUSTRIE.				
Industrie textile (tissus). . . .	6,971	32,741	271,919	304,660
Industrie extractive (mines et carrières).	229	1,235	41,761	42,996
Industrie métallurgique. . . .	84	402	11,138	11.540
Fabrication d'objets en métal .	1,201	5,324	25,071	30,395
Industrie du cuir	297	1,378	3,482	4,860
Industrie du bois	1,257	5,460	4,287	9,747
Industrie céramique.	461	3,205	12,441	15,646
Produits chimiques et analogues	196	776	4,174	4.950
Industrie du bâtiment	6,650	31,464	53,939	85,423
Industrie de l'éclairage. . . .	289	1,147	3,563	4,710
Industrie de l'ameublement. .	535	1,711	8,703	10,417
Habillement et toilette.	10,330	31,716	50,580	82.296
Industrie de l'alimentation . .	19,566	65,998	28,313	94,311
Industrie des transports . . .	4,590	26,047	21,683	47,730
Industries relatives aux sciences et arts	182	658	2,491	3,149
Industries de luxe et de plaisir.	161	586	1,715	2,301
Industrie de guerre	13	40	238	278
COMMERCE.				
Bâtiment.	463	1,525	775	2,300
Ameublement.	125	511	231	742
Habillement et toilette. . . .	3,043	11,457	5,107	16,564
Alimentation	8,066	27,512	4,739	32,251
Chauffage et éclairage. . . .	677	2,581	1,234	3,815
Transports.	277	1,453	1,201	5,654
Commerce d'objets relatifs aux sciences et aux arts	168	632	258	890
Objets de luxe et de plaisir. . .	1,161	3,608	580	4,188
Marchands d'objets divers. .	505	1,982	324	2,306
Professions diverses.	2,078	4,506	3,403	7,909
A reporter. . . .	0,00000	000,000	000,000	000,000

	Nombre d'établissements	Patrons.	Employés, ouvriers, domestiques.	TOTAL.
Report	888,888	888,888	888,888	888,888
PROFESSIONS LIBÉRALES.				
Profession judiciaire.	»	2,495	2,085	4,580
Profession médicale	»	3,325	864	4,189
Profession de l'enseignement .	»	4,152	1,104	5,256
Sciences, lettres et arts . . .	»	1,421	186	1,607
Force publique	»	5,555	144	5,699
Administration	»	13,662	3,960	17,622
Clergé.	»	4,344	1,253	5,597
Individus sans profession. . .	»	77,500	6,560	84,060
Total	117,539	706,652	672,614	1,379,266

Récapitulation par grandes divisions de tous les individus que la même profession fait vivre directement ou indirectement.

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin	
Agriculture.	203,919	214,709	418,628
Industrie.	396,930	358,479	755,409
Commerce.	32,109	36,601	68,710
Professions diverses.	3,981	3,928	7,909
Professions libérales.	20,189	18,764	38,953
Clergé.	2,005	3,592	5,597
Individus sans profession.	36,893	47,167	84,060
Totaux	696,026	683,240	1,379,266

Population par âges.

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
De 0 à 12 mois.	17,765	18,361	36,126
De 1 à 2 ans	15,278	15,308	30,586
De 2 à 3	15,260	15,953	31,213
De 3 à 4	14,211	15,384	29,595
De 4 à 5.	13,677	14,906	28,583
De 5 à 6	14,381	14,842	29,223
De 6 à 7.	14,244	13,686	27,930
De 7 à 8.	14,697	15,039	29,736
De 8 à 9	13,596	13,317	26,913
De 9 à 10.	12,871	12,754	25,625
De 10 à 11.	12,480	12,248	24,728
De 11 à 12.	11,614	11,391	23,005
De 12 à 13.	12,298	12,279	24,577
De 13 à 14.	11,698	11,758	23,456
De 14 à 15.	12,333	11,975	24,308
De 15 à 16.	13,442	12,760	26,202
De 16 à 17.	12,766	12,227	24,993
De 17 à 18.	12,949	12,869	25,818
De 18 à 19.	12,411	12,047	24,458
De 19 à 20.	11,337	11,466	22,803
De 20 à 21.	11,306	11,793	23,099
De 21 à 22.	11,303	11,757	23,060
De 22 à 23.	11,976	13,378	25,354
De 23 à 24	12,410	11,743	24,153
De 24 à 25.	11,994	12,094	23,588
De 25 à 26.	12,055	12,034	24,089
De 26 à 27.	11,515	11,286	22,801
De 27 à 28.	11,560	11,055	22,615
De 28 à 29.	11,251	10,789	22,040
De 29 à 30.	10,855	10,502	21,357

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
De 30 à 31.	10,721	10,362	21,083
De 31 à 32	10,111	9,314	19,455
De 32 à 33.	10,777	9,984	20,761
De 33 à 34.	9,962	9,023	18,985
De 34 à 35.	9,592	9,174	18,745
De 35 à 36.	9,970	9,158	19,128
De 36 à 37.	9,760	8,931	18,691
De 37 à 38.	9,188	8,530	17,718
De 38 à 39.	9,585	8,698	18,283
De 39 à 40.	9,377	8,613	17,990
De 40 à 41.	10,511	9,132	19,976
De 41 à 42.	8,196	7,787	16,283
De 42 à 43.	8,961	8,331	17,292
De 43 à 44.	8,115	7,555	15,650
De 44 à 45.	8,291	7,959	16,250
De 45 à 46.	9,179	7,987	17,166
De 46 à 47.	8,125	7,103	15,528
De 47 à 48.	7,639	7,182	15,121
De 48 à 49.	7,327	6,986	14,313
De 49 à 50.	7,551	6,887	14,138
De 50 à 51.	8,323	7,277	15,600
De 51 à 52.	6,751	5,990	12,741
De 52 à 53.	6,925	6,271	13,199
De 53 à 54.	6,046	5,286	11,332
De 54 à 55.	6,586	5,928	12,511
De 55 à 56.	6,101	5,890	12,291
De 56 à 57.	6,128	5,606	11,731
De 57 à 58.	5,173	1,956	10,129
De 58 à 59.	5,151	5,038	10,189
De 59 à 60.	5,116	1,880	9,996
De 60 à 61.	5,971	5,198	11,169

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
De 61 à 62.	4,352	4,145	8,497
De 62 à 63.	4,690	4,362	9,052
De 63 à 64.	4,227	4,319	8,546
De 64 à 65.	4,293	4,353	8,646
De 65 à 66.	4,662	4,597	9,259
De 66 à 67	4,565	4,578	9,143
De 67 à 68.	3,575	3,816	7,391
De 68 à 69.	3,580	3,853	7,433
De 69 à 70.	3,219	3,427	6,646
De 70 à 71.	3,382	3,460	6,842
De 71 à 72.	2,462	2,521	4,983
De 72 à 73.	1,894	2,474	4,368
De 73 à 74.	1,712	2,244	3,956
De 74 à 75.	1,567	2,248	3,815
De 75 à 76.	1,604	2,192	3,796
De 76 à 77.	1,285	1,892	3,177
De 77 à 78.	1,133	1,571	2,704
De 78 à 79.	1,060	1,255	2,315
De 79 à 80.	852	1,282	2,134
De 80 à 81.	939	1,281	2,210
De 81 à 82	606	748	1,354
De 82 à 83.	550	688	1,238
De 83 à 84.	421	608	1,029
De 84 à 85	441	551	992
De 85 à 86.	287	444	731
De 86 à 87.	194	308	502
De 87 à 88.	155	241	396
De 88 à 89.	112	155	267
De 89 à 90.	63	126	189
De 90 à 91.	53	102	155
De 91 à 92.	21	51	72

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
De 92 à 93.	29	44	73
De 93 à 94.	17	33	50
De 94 à 95	6	24	30
De 95 à 96.	4	11	15
De 96 à 97.	1	5	6
De 97 à 98.	1	4	5
De 98 à 99.	1	3	4
De 99 à 100	»	4	4
De 100 et au-dessus	»	»	»
Totaux	696,026	683,240	1,379,266

Les personnes de 0 à 26 ans forment la moitié de la population du département, et celles de 26 à 100 l'autre moitié. Nous avons constaté un résultat analogue en 1862, en rendant compte du dénombrement de 1861. Alors, c'est à 25 ans que s'arrêtait la première moitié.

La population masculine est supérieure à la population féminine entre 8 et 63 ans ; la première est de 51,12 p. % du total, et la seconde de 48,88. Dans les autres âges, c'est la population féminine qui l'emporte. Ainsi, elle est de 50,82 p. % dans la série de 0 à 8 ans et de 53,13 dans celle de 63 à 100 ans, contre 49,18 et 46,87 p. % pour la population masculine.

Population classée d'après le degré d'instruction.

	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
Individus ne sachant ni lire ni écrire .	289,474	320,322	609,796
Sachant lire seulement.	34,605	40,082	74,687
Sachant lire et écrire	361,394	312,687	674,084
Dont on n'a pu vérifier l'instruction. .	9,553	10,149	19,702
Total	696,026	683,240	1,379,226

Ménages. — Maisons par catégories.

Nombre des ménages	348,889
Nombre de maisons :	
Entièrement habitées	247,580
Non habitées — en partie	1,508
— en totalité.	2,699
Total des maisons.	261,787
Maisons en construction	3,130
Nombre de maisons couvertes :	
En chaume.	71,450
En tuiles, ardoises, zinc, etc.	190,337
Maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée.	180,462
Ayant un rez-de-chaussée et 1 étage.	67,703
— et 2 étages.	10,889
— et 3 étages.	2,109
— et 4 étages.	471
— et plus de 4 étages.	143

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Conformément à la loi du 22 juin 1863 et à l'arrêté de M. le Préfet, du 11 juillet 1867, il a été procédé, pour la seconde fois, le 5 août suivant, au renouvellement de la deuxième série des membres du Conseil général du département et de la première série des membres des Conseils d'arrondissement. Le résultat des élections est indiqué ci-après.

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	NOMS des CANDIDATS ÉLUS.	Nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.	Voix dissidentes ou perdues.
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arrond.t de Dunkerque.			MM.		
Bergues.	4256	3267	Joos.	3259	8
Dunkerque-Ouest. . .	5220	2349	Am. Carlier.	2344	5
Arr.t d'Hazebrouck.					
Bailleul-Nord-Est . . .	3523	2707	L. Behaghel.	2707	»
Hazebrouck-Nord . . .	4041	2501	Deschodt.	2457	32
Steenvoorde.	3588	2885	Beck.	2768	57
Arrondiss.t de Lille.					
Armentières.	4982	2424	Dansette.	2319	102
Haubourdin.	6404	4768	Le comte d'Hespel.	3611	1157
Lille-Nord-Est.	5036	3297	Kuhlmann	1776	1521
Lille-Sud-Ouest . . .	7156	4588	Flamant.	2600	1988
Roubaix-Est (1). . . .	5752	3643	P. Catteau.	2767	876
Roubaix-Ouest . . .	4440	2384	Le comte Mimerel.	2324	60
Arrond.t de Cambrai.					
Cambrai-Est.	6043	2521	Stiévenart	2396	125
Clary.	8732	6826	Dutemple	3596	3230
Solesmes	7098	6000	Macarez.	3594	2406

(1) Nouveau canton récemment créé.

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	NOMS des CANDIDATS ÉLUS.	Nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.	Voix dissidentes ou perdues.
Arrond.t d'Avesnes.			MM.		
Avesnes-Nord	3111	1497	de Colnet.	1494	3
Bavai	4081	3177	Crapez.	2184	1293
Berlaimont	2791	1822	Paul.	1822	»
Arrond.t de Douai.					
Arleux	3980	2275	Le marquis d'Aoust	2275	»
Douai-Sud	4712	3117	Le colonel Piévet	1889	1528
Arr.t de Valenciennes.			MM.		
Bouchain	9155	1817	Maniez.	1816	1
St.-Amand (rive g.). .	1991	3278	Le comte Dubois.	3108	170
CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.					
Arr.t de Dunkerque.					
Bergues.	1250	3256	Hilst.	3256	»
Bourbourg.	3711	2278	Demeunynck.	2266	12
Gravelines	2325	985	Vanwormhoudt.	856	129
Hondschoote..	3181	1901	Goudaert.	1900	1
Arr.t d'Hazebrouck.					
Hazebrouck-Nord. . .	1011	2193	Lespagnel.	2173	20
Hazebrouck-Sud. . . .	3801	2207	Claudorez.	2179	28
Merville.	5620	3811	Verhaeghe-Ledieu. Hennion.	3776 3583	195
Steenvoorde.	3588	2865	Heem.	1575	1290
Arrondiss.t de Lille.					
Armentières..	1982	2702	Castrique,	2690	12
Lille-Centre..	3971	1928	Leleux.	1878	50
Lille-Nord-Est	5036	2919	Géry Legrand.	1832	1087
Lille-Ouest	1161	1796	Mercier	1069	727
Lille-Sud-Est.	1071	2716	Cochez.	1382	1331

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	NOMS des CANDIDATS ÉLUS.	Nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.	Voix dissidentes ou perdues.
Lille-Sud-Ouest . . .	7156	4568	Perot.	2322	2246
Roubaix-Est.	5752	3624	J. Lefebvre. Sioen-Pin.	3477	147
Tourcoing-Nord . . .	5841	3324	Roussel-Defontaine.	3317	7
Tourcoing-Sud. . . .	6595	3388	Ducrocq.	3329	59
Arrond.t de Cambrai.					
Cambrai-Est.	6043	2579	Leroy	2516	63
Cambrai-Ouest. . . .	6472	2482	Monnier.	2482	»
Carnières.	6964	3365	Bricourt-Ledieu.	3283	82
Le Câteau.	8965	5014	Wauters. A. Seydoux (O ✲).	4590 4244	524
Arrond.t d'Avesnes.					
Landrecies	4347	4389	Dequesnes.	4374	15
Le Quesnoy-Est. . . .	3996	2424	Boulangé.	1783	641
Le Quesnoy-Ouest . .	4059	2272	Manesse.	2260	12
Solre-le-Château . . .	2932	1921	George-Deschamps.	1621	300
Trélon	4989	2401	Delloue	2386	15
Arrond.t de Douai.					
Douai-Nord.	4853	3048	Coulmont. Lequien.	1681 1547	1440
Douai-Ouest.	4967	2172	Luce. Le comte de Guerne	2097 1962	»
Douai-Sud.	4912	3033	Constant Fiévet (✲).	2973	60
Arr.t de Valenciennes.					
Bouchain	9455	4895	Deslinsel, Ad. Bouchez père.	1783 1684	21
Condé	5369	3204	Renard Léon.	3192	12
St-Amand (rive droite).	5244	2018	Baligand.	2010	8
St-Amand (rive gauche)	4991	3603	Legrand Louis.	2319	1284
Valenciennes-Sud. . .	5502	2737	Bultot.	2729	8

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 18 septembre 1867, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	5
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	10
Cysoing	6
Haubourdin	10
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	14
Lille-Ouest	9
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	24
Pont-à-Marcq	6
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix-Est	18
Roubaix-Ouest	12
Seclin	9
Tourcoing-Nord	15
Tourcoing-Sud	14
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	9
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	10
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Baval	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	12
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	7
Orchies	6
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	14
Condé	9
St.-Amand, r. g	7
St.-Amand. r. d	5
Valenciennes-Est	8
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	9
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilomètres.	
Chemins de fer d'Anzin à Somain, concédés à la Compagnie des mines d'Anzin par ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18	»
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224	»
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines.....	63	»
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	51	»
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.		
Chemin de fer d'Aniche à Somain, concédé à la Compagnie des Mines d'Aniche par décret du 18 février 1850	1	»
Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord	10	»
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt...	11	»
Chemin de fer de Ferrière-la-Grande à Rousies, concédé à M. Dumont, maître de forges, par décret impérial du 23 avril 1859	3	50
Chemin de fer de Lille à Tournai, concédé à la Compagnie du Nord par décret impérial du 6 juillet 1862 ..	12	67
Chemin de fer de Denain à Lourches, concédé par		
A reporter....	394	17

	kilomètres
Report.....	394 17
décret impérial du 18 juin 1863, à la Société des hauts-fourneaux et forges d'Anzin.....	4 33
Chemin de fer de Lille à La Bassée, concédé par décret impérial du 29 août 1863 à la Société houillère de Béthune.....	22 »
La longueur totale des voies ferrées en exploitation dans le département est ainsi de.....	420 50

Les autres lignes en voie de construction sont celles ci-après :

Chemins de fer de Valenciennes à Aulnoye et d'Aulnoye à Anor, aussi concédés à la Compagniedu Nord par décrets du 6 juillet 1862.

Chemin de fer de Soissons à la frontière de Belgique par Anor, également concédé par décret de même date à la Compagnie du Nord.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

Chemin de fer de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes, adjugé le 16 juin 1862, à M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement. Longueur en France, 13 kilomètres 53.

Chemin de fer de Lille à Valenciennes concédé par décret du 11 juillet 1864, à la Compagnie Guilbert, Hamoir et Viette.

Chemin de fer concédé à la Compagnie des mines de houille de l'Escarpelle par décret impérial du 24 février 1866, à l'effet de relier sa nouvelle fosse à la ligne du Nord au garage de la Deûle.

Chemin de fer d'Armentières à la frontière, concédé par décret du 26 mai 1866 à la Compagnie belge du chemin de fer d'Ostende à Armentières.

Chemin d'Hazebrouck à la frontière, concédé par décret du 26 décembre 1866 à la Compagnie Belge des chemins de fer de la Flandre Occidentale.

...

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	28.27	8.65	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.22	»	96.22
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.22	»	34.22
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	39.15	»	39.15
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.19	2.48	55.67
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.25	13.87	60.12
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	26.34	16.39	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.99	54 07	590.00
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16		De La Bassée à Estaires	0.685	4.605	5 340
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.644	18.330	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	26.230	26.588	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26		Ceinture de Cambrai	»	5.664	5.664
		TOTAUX	346 709	169.634	546.343

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agricole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne diurne sur les

routes impériales est de 585 coliers ; elle est de 388 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes impériales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes impériales donne lieu dans tout l'Empire à une dépense moyenne de 537 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 767 fr. pour les chaussées pavées et 1,247 fr. pour les chaussées d'empierrement. Cette différence s'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, les circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail (1). — Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	317	36087	36404
21	De Saint Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13325	13325
33	D'Hazebrouck à Merris	2500	8155	10655
34	D'Aubenchicourt à Abscon	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin..... . ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.....	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele.....	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.....	576	4979	5555
53	De Courchelettes..... .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.....	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires.....	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois.....	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor.....	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.....	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.....	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (à construire).	2302	»	2302
	TOTAUX... ...	423635	433012	856647

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur Mètres
1.	Chemin dit Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem		4390
2.	Chemin de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem		4910
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	du Maisnil à Radinghem	2950
5.	—	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580
6.	—	de Renescure au Schoubrouck	1093
7.	—	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	9951
8.	—	de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1500
10.	—	d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3996
12.	—	d'Haubourdin à Wattignies	7090
13.	—	de Sequedin à Haubourdin	3785
14.	—	de Vendegies à Escarmain	7700
15.	—	de Bruille à Maulde	9663
16.	—	d'Hazebrouck à Vieux-Berquin	8810
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	7151
18.	—	de Lewarde à Fressin	7030
19.	—	de Wannehain à Baisieux	7900
20.	—	de Vred à Somain	4540
21.	—	de Lezennes à Ronchin	4000
22.	—	d'Aubencheul à Hem-Lenglet	5600
23	—	de Steenwoorde à Winnezeele	5913
24.	—	de Lannoy à Baisieux	6406
25.	—	de Catillon à Ribeauville	3400
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	1210
27.	—	d'Avesnes au Nouvion et à Barzy	15764
28.	—	de Ribécourt à La Chapelle d'Anneux	8078
29.	—	de Clary à Troisvilles	8360
30.	—	de Bergues à Bambecque	9265
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4190
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Pecquencourt à Aniche	6325
34.	—	de Douchy à Noyelles	2887
35.	—	d'Ors à Basuel	3230
36.	—	de Ledringhem à Wormhoudt	4015
37.	—	de la Croix-de-Pierre à la Lys	8705

Nos			Longueur Mètres
38,	Chemin	de Villereau à Orsinval	2786
39.	—	de Roucourt à la route impériale N° 45	2568
40.	—	d'Esquerchin à Douai	4930
42.	—	de Fourmies au pont de Sains	6280
43.	—	de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.	—	d'Haverskerque à Aire	7155
45.	—	de Cassel à Oudezeele	5069
46.	—	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	4130
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2740
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem	11760
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9616
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	8922
52.	—	de Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi	5120
53.	—	de Lederzeele à Watten	7003
54.	—	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
55.	—	de Rexpoede à Hondschoote	5080
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11750
57.	—	de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Etreux à Saultain	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval	11139
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2392
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos,	7116
64.	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy	7875
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Câteau	6976
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Bollezeele	8500
70.	—	de Cuvillers à Bantigny	1260
71.	—	d'Estrun à Paillencourt	4150
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	7418
74.	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-Saint-Amand	5266
75.	—	de Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	6366
76.	—	de Niergnies à Cambrai	1350
77.	—	d'Estaires à Steenwerck	7920
78.	—	du bac de Wavrin	11520
79.	—	de Steenbecque à Ebblinghem	8700
80.	—	de Beugnies à Sains	11171
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes	7389
82.	—	(Classé dans la grande vicinalité)	»

Nos			Longueur Mètres
83.	Chemin	d'Ohain à la frontière.	2395
84.	—	de Bavai à la frontière	7065
85.	—	de Solesmes à Haspres	10100
86.	—	de Quesnoy au Câteau	17275
87.	—	de Gommegnies à Roisin	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael	2225
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	3573
90.	—	de Genech à Baisieux	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville	5200
95.	—	de la Longueville au bois des Dames	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	—	de Montigny à Lallaing	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10	2694
101.	—	de St.-Aubert à la route départementale N°8	2011
102.	—	de Condé à Bruille-Saint-Amand	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rosières	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle	3258
105.	—	de Wallers à Hasnon	4800
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux	2005
107.	—	de Caestre à Steenvoorde	5654
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N°14	2000
109.	—	de Ceinture à Douai	4820
110.	—	de Wattignies à Faches	3000
111.	—	d'Englefontaine à la Balance	5309
112.	—	de Ruesnes à Haspres	5311
113.	—	de Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	8470
114	—	de Renescure à Campagne	1499
115.	—	de l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	5460
116.	—	de Quérénaing à Trith-St-Leger	8172
117.	—	de Beaurain à Solesmes	1980
118.	—	d'Iwuy à Cattenières	12544
119.	—	d'Hélesmes à Escaudain	5453
120.	—	de Pont-à-Marcq à Mérignies	1350
121.	—	de Templeuve à Cysoing	2070
122.	—	de Merville à Estaires	5769
123.	—	d'Hantay et Salomé à La Bassée	4500
		Total	714706

CHEMINS VICINAUX.

SERVICE DE 1866.

Les ressources créées pour l'ensemble du service vicinal pendant l'année 1866, se sont élevées à la somme totale de 3,802,207 fr., savoir :

Subventions de l'Etat (fonds de 25 millions) ci. .		85,867	»
Subventions du département.		1,461,733	»
Subventions industrielles.		100,237	»
Ressources communales. .	en argent . . .	1,253,069	»
	en nature . . .	877,941	»
Souscriptions particulières.		23,360	»
Ensemble. . .		3,802,207	»

Ces produits étaient applicables :

Aux chemins de grande communication jusqu'à concurrence de	1,620,398	»
Et aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires pour	2,181,809	»

Les dépenses effectuées au moyen de ces ressources se sont élevées en totalité à la somme de 3,516,483 fr. dont la division suit :

Personnel. — Ingénieurs et agents-voyers . .		111,600	»
Dépenses diverses et frais de rôles.		1,996	»
Chemins de grande communication.			
Travaux d'amélioration. . . .	741,172 »	1,445,972	»
Id. d'entretien	704,800 »		
Chemins d'intérêt commun.			
Travaux de construction. . .	196,507 »	594,126	»
Id. d'amélioration . . .	132,904 »		
Id. d'entretien	257,789 »		
Id. d'art.	6,926 »		
Chemins vicinaux ordinaires.			
Construction, amélioration et entretien. . .		1,362,789	»
Ensemble. . .		3,516,483	»

Les dépenses faites en travaux sont aux ressources créées dans la proportion de 90 p. 0/0, et cette proportion se divise comme suit entre les trois catégories de chemins :

Chemins de grande communication. . . .	38 p. 0/0.
Id. d'intérêt commun	16
Id. vicinaux ordinaires.	36

Les dépenses relatives aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires se sont réparties de la manière suivante entre les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		TOTAL.
	d'intérêt commun.	ordinaires.	
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	35,385	91,970	127,355
Hazebrouck.....	72,400	156,939	229,339
Lille.....	117,500	309,902	427,402
Cambrai.....	123,847	221,978	345,825
Avesnes.....	152,698	290,427	443,125
Douai.....	27,183	131,382	158,565
Valenciennes.....	65,113	160,191	225,304
Totaux	594,126	1,362,789	1,956,915

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 39,507 mètres courants de chaussées, dont 17,765 en pavé et 21,742 en empierrement, d'un pont, de deux ponceaux et de 33 aqueducs; le relevé à bout de 18,882 mètres courants de chaussées pavées, le rechargement de 27,021 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 6,424 kilomètres de chaussées.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail dans l'ensemble du service vicinal se sont établis comme suit :

Chemins de grande communication. Entretien, 78 c.

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 18 fr. 50 c.; relevé à bout de pavage, 6 fr. 60 c. — Empierrement neuf, 8 fr. 95 c.; rechargement, 2 fr. 80 c.; entretien d'empierrement, 58 c.; entretien de pavage, 27 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 12 fr. 08 c.: relevé à bout, 3 fr. 76 c.; entretien de pavage, 21 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 73 c.; recbargement, 1 fr. 92 c.; entretien d'empierrement, 38 c.

Statistique des cinq années antérieures a 1867.

Nombre et longueur des chemins vicinaux.

Les relevés statistiques formés pour la période quinquennale de 1862 à 1866 inclusivement, fournissent les renseignements suivants :

Les chemins vicinaux sont au nombre de 4,377. Ils ont ensemble une longueur de 7,501 kilom., et comprennent environ 6,378 hectares représentant la 89e partie de la superficie du département. La moyenne, pour chaque commune, est de 6 chemins 6/10 et de 11 kilomètres 4 dixièmes.

Les chemins se répartissent dans les trois divisions ci-après :

	NOMBRE.	DÉVELOPPEMENT.
Chemins vicinaux de grande communication. . . .	72	854
Chemins vicinaux d intérêt commun.	116	676
Chemins vicinaux ordinaires.	4189	5989
Totaux.	4377	7549

Ce qui fait, par chaque ligne, une longueur moyenne de 1 kilomètre 714 mètres.

La moyenne de chaque catégorie est :

Pour les chemins de grande communication, de 11 kilom. 875;
Pour les chemins d'intérêt commun, de 5 kilom. 672;
Pour les chemins vicinaux ordinaires, de 1 kilom. 430.

Ressources affectés pour le service des chemins.

Les chemins vicinaux sont construits, réparés et entretenus conformément à la loi du 21 mai 1836, au moyen, soit des ressources

ordinaires, des centimes spéciaux additionnels et de prestations en nature.

Pendant les cinq années de la période, les communes ont voté sur leurs revenus ordinaires des allocations montant ensemble à 1,110,692 fr., et sur leurs ressources extraordinaires une somme de 1,305,665 fr. Les crédits ouverts d'office sur leurs fonds libres se sont élevés à 8685 fr. Le total de ces ressources est de 2,425,042 fr.

Le relevé des bases imposables à la prestation en nature, d'après les états matrices, dans 609 communes, a donné les résultats suivants :

Nombre recensé	d'hommes	128,389
	de chevaux	64,802
	de mulets	1,496
	d'ânes	3,513
	de bœufs	1,528
	de vaches	1,281
	de voitures à deux roues	20,731
	de voitures à quatre roues	18,334

Le nombre d'articles portés aux états-matrices est de 94,118. La valeur d'une journée de prestation, dans toutes les communes qui ont des chemins vicinaux, est de 444,470 fr.

Ressources réalisées.

Ressources éventuelles	Impositions sur les propriétés de l'État	20,460
	Subventions imposées à des établissements industriels pour dégradations extraordinaires	534,502
	Souscriptions particulières	410,938
	Allocations de l'Etat	408,308
		1,374,208
Allocations sur les revenus des communes		2,425,042
Montant des rôles de prestations évaluées en argent,		5,134,145
Centimes spéciaux		2,311,395
Impositions extraordinaires		849,773
Fonds votés par le Conseil général		5,646,818
Total général des ressources		17,741,381

Chacune de ces ressources entre dans la masse générale pour la proportion suivante :

Revenus communaux, 13,67 p. %, prestations, 28,94 p. %; centimes spéciaux communaux, 13,03 p. %; impositions extraordinaires communales, 4,87 p. %; ressources éventuelles, 7,65 p. %; fonds départementaux, 31,83 p. %.

La somme de 17,741,381 francs, formant l'importance des ressources du service pendant la période de 1862 à 1866 a été répartie de la manière suivante entre les chemins des trois catégories :

Aux chemins de grande communication, ci . .	5,606,602 fr.
Aux chemins vicinaux d'intérêt commun . . .	3,872,828
Aux chemins vicinaux ordinaires.	7,710,288
Au personnel.	551,663
Total	17,741,381 fr.

Cette répartition donne les proportions qui suivent :

Chemins de grande communication . . .	33 p. %
Chemins d'intérêt commun	21
Chemins vicinaux ordinaires.	43
Personnel	3

Ainsi la grande vicinalité a reçu le tiers des ressources; la moyenne, un peu plus d'un cinquième, et la petite vicinalité en a absorbé plus de deux cinquièmes.

EMPLOI DES RESSOURCES.

Chemins de grande communication.

La somme de 5,606,602 fr., indiquée comme affectée au service des chemins de grande communication, a été augmentée des reliquats montant à 39,308 fr. des ressources des années antérieures, ce qui a formé un total de 5,645,910 fr.

Les dépenses faites se sont élevées à la même somme, savoir :

Dépenses diverses, frais d'études, indemnités de terrains, etc.	3,573 fr.
Travaux de construction.	147,943
— d'entretien	5,494,394
Total	5,645,910

Les dépenses des travaux exécutés depuis 1837 jusques et compris 1866, se sont élevées à 24,263,549

Celles restant à faire pour amener tous les chemins de grande communication classés à l'état d'entretien, étaient, au 31 décembre 1856, évaluées à 2,458,858

Situation matérielle.

Les chemins des diverses catégories étaient, au 31 décembre 1866, dans l'état indiqué ci-après :

	CHEMINS			
	de grande communication.	d'intérêt commun.	vicinaux ordinaires	Total.
Longueurs à l'état d'entretien .	854	587	2194	3635
— de 1er empierrement.	»	48	91	139
— de simple terrassem.	»	1	566	567
— en sol naturel.. . .	»	40	3138	3178
Totaux.....	854	676	5989	7519

ACHÈVEMENT DES CHEMINS VICINAUX.

Dans son admirable sollicitude pour les intérêts de l'agriculture et des populations des campagnes, S. M. l'Empereur a ordonné l'exécution d'un ensemble de mesures propres à assurer, en dix ans, l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires par le triple concours des communes, des départements et de l'État.

Le pays sera reconnaissant envers le Souverain pour l'entreprise d'une œuvre aussi utile et aussi féconde.

Nous reproduisons ci-après la LETTRE IMPÉRIALE du 15 août 1867 et le décret du 17 du même mois qui en est le développement.

Les formalités prescrites par le décret ont été remplies dans le département et les pièces de l'instruction ont été mises sous les yeux du Gouvernement. Le pays ne peut qu'attendre avec confiance ce qui sera décidé par les pouvoirs législatifs sur cet important objet.

LETTRE DE L'EMPEREUR

Au Ministre de l'Intérieur sur l'achèvement des chemins vicinaux.

Camp de Châlons, le 15 août 1867.

« Monsieur le Ministre, vous savez quelle importance j'attache au » prompt achèvement de nos voies de communication. Je les considère » comme l'un des plus surs moyens d'accroître la force et la richesse » de la France, car partout le nombre et le bon état des chemins sont » un des signes les plus certains de l'état avancé de la civilisation des » peuples.

» J'ai déjà donné des instructions au Ministre des travaux publics » pour qu'il poursuive l'étude et prépare la concession de nouvelles » lignes de chemins de fer. Il doit, en même temps, chercher les » moyens d'améliorer nos cananx et la navigation de nos rivières, » contre-poids modérateur du monopole des chemins de fer.

» Mais là ne doivent pas se borner nos efforts. L'enquête agricole a » démontré, d'une manière évidente, que la construction du réseau » complet des chemins vicinaux est une condition essentielle de la » prospérité du pays et du bien-être de ces populations rurales qui » m'ont toujours montré tant de dévouement.

» Préoccupé de la réalisation de ce projet, je vous avais chargé d'é- » tudier, de concert avec le ministre des finances, un ensemble de » mesures qui nous permît de terminer en dix ans le réseau des voies » vicinales, par le triple concours des communes, des départements » et de l'Etat. En outre, désireux de faciliter aux communes le moyen » de participer à la dépense, je vous avais invité à préparer la création » d'une caisse spéciale destinée à leur avancer les fonds nécessaires, » au moyen de prêts consentis à un taux modéré et remboursables à » long terme.

» J'approuve la note que vous m'avez adressée et les principes qui » lui servent de base. Mais comme, avant de saisir le Corps législatif » de résolutions définitives, il y a plusieurs questions importantes à » approfondir, je vous prie de préparer des éléments d'information » complets et précis. Les délibérations des conseils municipaux devront » être évidemment le point de départ de ce travail. Mais je désire que, » dans l'enquête qui va s'ouvrir, une large part soit faite aux membres » de ces assemblées départementales dont je connais le patriotisme et » le dévouement, et dont le concours, je le sais, ne me fera pas défaut.

» Je compte sur le zèle éclairé et sur l'énergique activité que vous avez » montrés depuis que je vous ai placé à la tête du département de » l'Intérieur, pour mener rapidement à fin cette enquête administrative

» et pour saisir le Corps législatif, à sa prochaine session, d'un projet » de loi qui assure l'exécution de l'œuvre que j'ai à cœur de réaliser.

» Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa » sainte garde.

» NAPOLÉON. »

Decret impérial portant ouverture d'une information sur la situation actuelle du réseau des chemins vicinaux et sur les mesures à prendre pour en assurer l'achèvement.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — Les conseils municipaux se réuniront, en session extraordinaire, dans les dix premiers jours du mois de septembre prochain, pour procéder à la révision du classement de ceux des chemins vicinaux de leur commune qui ne sont pas encore parvenus à l'état d'entretien.

Ils diviseront ces chemins en trois catégories :

La première comprendra ceux dont l'achèvement a un caractère d'urgence;

La seconde, ceux qui, sans présenter le même degré d'urgence, sont cependant d'une utilité reconnue;

La troisième, ceux dont l'exécution peut être ajournée, sans préjudice sérieux pour la commune.

La répartition faite par le conseil municipal sera affichée pendant dix jours aux lieux accoutumés, dans la commune. Chaque intéressé pourra, dans le même délai, adresser ses réclamations au maire.

Art. 2. — Dans les dix derniers jours du mois de septembre, les maires des communes de chaque canton se réuniront au chef-lieu.

Feront partie de cette réunion, les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement élus par le canton.

A sa première séance, l'assemblée élira un président, un vice-président et un secrétaire.

La réunion donnera son avis sur le classement proposé par chaque conseil municipal, et indiquera les modifications dont ces classements lui paraîtraient susceptibles.

Art. 3. — Dans la première quinzaine d'octobre, le sous-préfet transmettra au préfet les délibérations des conseils municipaux et celles des assemblées cantonales, avec son avis motivé, et un rapport de l'agent

voyer d'arrondissement, qui donnera une évaluation sommaire de la dépense pour chacune des deux premières catégories de chemins vicinaux ordinaires.

Art. 4. — Une commission du conseil général se réunira au chef-lieu du département, dans la première quinzaine de novembre.

Cette commission se composera d'un nombre de membres double de celui des arrondissements du département.

Elle sera élue au scrutin secret et à la majorité absolue par le conseil général dans sa prochaine session.

La commission délibèrera et donnera son avis : 1° sur les classements proposés ; 2° sur l'évaluation de la dépense à faire pour l'exécution des chemins classés dans chacune des deux premières catégories; 3° sur le délai dans lequel il convient d'exécuter ces chemins ; 4° sur les ressources et contributions spéciales qui pourront être affectées à l'achèvement du réseau vicinal ordinaire, et notamment sur les combinaisons qui tendraient à appliquer aux chemins vicinaux ordinaires ou d'intérêt commun une notable portion des prestations et des centimes centralisés, actuellement employés au profit des chemins de grande communication.

La commission donnera également son avis sur les délais dans lesquels devront être terminés les chemins vicinaux de grande communication et les chemins d'intérêt commun classés dans le département, ainsi que sur les voies et moyens applicables à ces travaux.

Cette commission nommera, à sa première séance, un président, un vice-président et un secrétaire. La durée de la session ne pourra excéder dix jours.

Art. 5. — Dans les vingt jours qui suivront la clôture de la session de la commission du conseil général, le préfet prendra un arrêté qui divisera les chemins vicinaux de chaque commune, non encore amenés à l'état d'entretien, en trois catégories conformes à celles qui sont déterminées par l'article 1er du présent décret.

Cet arrêté contiendra l'évaluation de la dépense afférente aux chemins de chacune des deux premières catégories.

Dans le même délai, le préfet adressera à notre ministre de l'intérieur un rapport résumant les opérations prescrites par le présent décret, et contenant des propositions pour l'achèvement : 1° des chemins vicinaux de grande communication ; 2° des chemins d'intérêt commun ; 3° des chemins vicinaux ordinaires, ainsi que ses appréciations, soit quant aux délais d'exécution, soit quant aux voies et moyens applicables à ces travaux.

Art. 6. — Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au camp de Châlons, le 17 août 1867.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'Intérieur,

LA VALETTE.

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
		m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
	départementales . .	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
	Total.	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
Longueur des chemins vicinaux.	de grande communic.	134636	110899	177099	99309	161647	81210	86102	850983
	ordinaires. pavés ou empierrés.	353355	292501	523234	337033	863450	243038	261977	2874588
	ordinaires. en sol naturel. . . .	393048	649004	781392	844289	291952	301055	493619	3724359
	Total.	881039	1052404	1481725	1252983	1317049	625303	841698	7452201
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		582973	533120	913934	631469	1257134	417917	493248	4829690
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		976021	1182122	1695323	1445758	1548986	718972	986867	8554049
		h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement			69320	87439	89260	139723	57206	62978	568837
Population de chaque arrondissement .		113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,89	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales. . . .	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,87	1,75	2,03	1,11	1,16	1,72	1,37	1,49
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	4,89	4,22	5,98	3,78	6,19	5,17	4,32	5,06
	de toutes les voies construites.	8,07	7,69	10,34	7,08	9,01	8,87	8, »	8,52
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,53	17,05	19,39	16,20	11,86	15,23	15,67	15,05
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,22	1,06	»,39	»,51	1,03	»,73	»,50	»,61
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,27	2,80	1,14	1,78	5,49	2,17	1,53	2,21
	de toutes les voies construites.	5,35	5,10	2, »	3,33	7,99	3,73	2,88	3,71
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,62	10,89	3,24	7,45	9,48	6,25	5,66	5,83
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication. . .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1866.

ROUTES IMPÉRIALES.			
1re catégorie. — Entretien. . . .	510,000 »		
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	85,337 »	638,837	
Travaux extraordinaires	43,500 »		
RIVIÈRES.			
1re catégorie. — Entretien. . . .	197,000 »		
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	227,733 »	521,300	»
Travaux extraordinaires	96,567 »		
CANAUX.			
1re catégorie.	189,544 »		
2e idem.	89,921 »	901,732	»
Travaux extraordinaires	622,267 »		
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.			
Dépenses.		6,700	»
PORTS.			
1re catégorie.	120,000 »		
2e idem.	172,716 »	602,825	»
Travaux extraordinaires	310,109 »		
		2,671,394	»

Travaux départementaux.

Exercice 1866.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	668,278
Idem tribunaux.	124,938
Idem maisons d'arrêt.	11,854
Idem casernes de gendarmerie	13,566
Idem dépôts de sûreté.	550
Idem archives départementales	650
Construct. et réparation des routes départementales .	539,620
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,089,167
Total. . .	2,448,623

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1866, ont donné lieu à une dépense de 4,970,130 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	146074	127355	273426
Idem d'Hazebrouck	24194	229339	253533
Idem de Lille	2142084	427402	2569486
Idem de Cambrai	234369	345825	580194
Idem d'Avesnes	240227	443125	683352
Idem de Douai	130643	158565	289178
Idem de Valenciennes	95657	225304	320961
	3013215	1956915	4970130

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Cimetières.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Hospices.	Ponts.	Abattoirs.
Dunkerque...	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck..	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Lille.....	1	1	»	9	1	2	1	»	»
Cambrai.....	1	»	»	5	»	»	»	1	»
Avesnes.....	1	1	1	1	1	1	»	1	1
Douai.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Valenciennes.	»	1	»	3	1	»	»	»	»
Totaux....	6	3	2	20	3	3	1	2	1

CHEMINS DE FER.

L'entretien des voies livrées à l'exploitation est assez convenable, quoique laissant jusqu'à un certain point à désirer ; la substitution du rail Vignole à l'ancien et du laitier au sable, se généralise de plus en plus ; les dispositions nouvelles pour l'installation des disques signaux se continuent ; l'installation des postes télégraphiques de secours dans les maisons de garde est terminée. La Compagnie vient d'être invitée à remplacer les tourniquets des passages à niveau pour piétons qui offrent des dangers d'accidents, par des barrières roulantes. On continue les expériences d'un appareil destiné à faire communiquer entre eux les agents du service des trains ; la communication des voitures de première classe et des voitures mixtes de première et deuxième classe avec le conducteur chef est établie.

La Compagnie a exécuté divers travaux pour l'agrandissement des halles aux marchandises de Douai, Baisieux, Cassel et Cambrai, la construction des bâtiments de douane et d'octroi à Roubaix et Tourcoing. De nouveaux bâtiments sont établis à la gare aux marchandises de Lille. Les travaux du bâtiment définitif des voyageurs de la même ville sont à peu près terminés et sont mis en service.

Les lignes en construction dans le département sont celles d'Aulnoye à Anor et de Soissons à la frontière de Belgique dans la traversée d'Anor. La Compagnie a obtenu de la majeure partie des propriétaires l'autorisation d'occuper les terrains nécessaires sauf règlement des indemnités par le jury ; en sorte qu'elle a pu exécuter la presque totalité des terrassements et entreprendre la construction des ouvrages d'art. Elle est d'ailleurs en mesure d'exproprier les terrains dont elle n'a pu obtenir la cession amiablement.

Le Chemin de fer de Lille à Béthune est construit depuis La Bassée jusqu'à Loos, et cette section est mise en exploitation. La Compagnie a présenté un projet de raccordement entre Loos et la ligne du Nord à la gare de Fives, qui a reçu en juin dernier l'approbation de l'Administration supérieure.

Les travaux de la ligne de Dunkerque à Furnes ajournés en 1865, n'ont pas encore été repris à cause de contestations existant entre le concessionnaire et une Compagnie belge avec laquelle il avait traité. Un nouveau délai d'exécution a été accordé au concessionnaire par décret impérial du 15 mai 1867.

La Compagnie du Nord n'a pas encore présenté le projet de tracé définitif de la ligne de Valenciennes à Aulnoye; elle en est encore aux études qui sont fort avancées.

Les projets de stations du Chemin de fer de Lille à Valenciennes ont été soumis aux enquêtes. M le Ministre des Travaux publics a approuvé ces divers projets, sauf ceux des stations d'Orchies et de Saint-Amand sur lesquels il a sursis à statuer parce que les emplacements proposés pour l'établissement de ces gares comportaient des modifications de tracé qui, devant imposer une notable augmentation de dépenses, ne pourraient être autorisées que moyennant la réalisation des offres d'indemnités faites par les localités à la Compagnie. Les enquêtes parcellaires ont été récemment terminées dans l'arrondissement de Lille.

Les Compagnies des Chemins de fer d'Ostende à Armentières et d'Hazebrouck à Poperinghe n'ont encore présenté aucun projet pour la partie de ces lignes qui s'étend sur le territoire français.

L'ajournement prononcé par l'administration supérieure de la demande en concession du Chemin de fer d'Orchies à Somain n'a pas encore été levé. D'un autre côté le projet du Chemin de fer de Douai vers Tournai est l'objet d'un ajournement indéfini.

La Compagnie des mines d'Anzin a présenté un avant-projet pour l'établissement d'un Chemin de fer d'Anzin à la frontière vers Péruwelz, devant former le prolongement de la ligne de Somain à Anzin dont elle est déjà concessionnaire. Cet avant-projet a été soumis aux formalités d'enquête d'utilité publique, et l'affaire est en voie d'instruction.

Le mouvement sur les parties du réseau du Nord situées dans le département va toujours en progressant; le nombre des voyageurs a été en 1866 de 3,558,117; il n'avait été en 1865 que de 3,361,490; augmentation: 196,627. La recette des péages, qui avait été en 1865 de 31,951,381 francs, s'est élevée en 1866 à 32,573,867 fr. La différence en plus est de 622,486 fr. Le détail du mouvement et des recettes de 1866 est indiqué dans le tableau suivant.

NUMÉROS d'ordre.	STATIONS	Nombre de voyageurs	RECETTES			
			des Voyageurs.	des Marchandises à grande vitesse.	des Marchandises à petite vitesse.	TOTALES.
			fr.	fr.	fr.	fr.
2	Erquelines . . .	54719	588025 80	315802 70	4812985 53	5716814 03
3	Lille.	1006957	1740201 10	264962 95	2690866 78	4696030 83
4	Quiévy.	64138	604741 50	29520 35	3347866 14	3979127 99
6	Dunkerque. . .	99224	259261 35	166022 »	2764171 32	3194454 67
8	Somain	63991	102059 70	40164 75	2043640 38	2155834 83
9	Quiévrain	63413	184238 80	280820 90	1416077 72	1881137 42
12	Douai.	210829	484767 55	67716 25	929422 89	1481906 69
13	Valenciennes . .	147677	383019 50	70832 85	943624 64	1397476 96
19	Roubaix.	425894	354613 65	121865 15	497539 71	974018 51
21	Mouscron	243523	353033 »	77716 20	409634 96	840384 16
23	Cambrai	96700	273437 70	53278 25	336488 14	663204 09
25	Hautmont	27146	26630 40	2550 50	556043 18	585224 08
28	Lourches.	15221	26914 95	1024 95	503175 49	531115 39
30	Raismes	25690	40487 55	3169 95	474741 42	518098 92
31	Maubeuge. . . .	76936	136079 35	20197 95	346661 16	502938 46
36	Tourcoing	198019	135132 05	31487 60	213035 79	379655 44
44	Armentières. . .	118880	126913 35	9668 55	196568 68	333150 58
46	Landrecies. . . .	29560	81131 85	14051 50	218570 09	313753 44
52	Aulnoye.	27126	68286 45	10863 45	178336 09	257485 99
53	Le Câteau.	33357	83632 80	15329 15	152742 45	251704 40
58	Hazebrouck . . .	67012	125700 15	10182 80	84344 46	220224 41
65	Jeumont.	14754	28160 15	12266 25	156149 29	196575 69
68	Bergues.	65993	73607 90	11357 80	104925 07	189890 77
82	Blanc-Misseron.	8863	7874 25	13649 15	85458 87	136982 27
83	Seclin.	56393	57654 55	2208 90	77002 61	136866 06
90	Caudry	20675	37000 35	12404 20	68402 60	117807 15
92	Busigny.	33458	71424 70	8188 30	30660 59	110273 59
94	Bailleul.	39436	59044 10	5497 »	37081 95	101620 05
101	Bouchain.	19512	30434 05	2138 »	55497 76	88069 81
106	Montigny.	16235	15288 50	698 10	62254 65	78241 25
111	Strazeele.	15518	20154 40	1216 85	48275 52	69646 77
116	Leforest.	13625	12975 35	702 90	45294 90	58973 15
117	Cassel.	22536	33535 05	5282 79	19287 »	58104 75
122	Watten	18948	19335 65	2911 »	24494 50	46741 15
132	Bertry	11083	16391 95	1126 35	20636 10	38454 40
133	Iwuy.	11427	19400 »	1257 50	17545 98	38203 48
134	Esquelbecq. . . .	19604	25708 35	2110 60	8749 20	36868 15
139	Arnèke.	12685	15522 95	795 »	14977 45	31295 40
142	Steenwerck. . . .	10517	11130 95	571 85	16682 33	28385 13
144	Cattenières. . . .	6779	9736 85	504 55	17109 45	27347 85
147	Steenbecque. . .	4246	7163 75	831 20	15938 67	23933 62
149	Feignies	6277	10659 80	897 90	9816 33	20774 03
152	Ebblinghem . . .	6730	8467 65	367 90	10484 75	19020 30
153	Wallers.	8806	12592 »	562 60	4913 50	18068 10
154	Pérenchies	15177	11440 60	1962 95	4649 65	18053 20
158	Thiennes.	2834	3523 90	179 45	9226 70	12930 05
	Totaux.	3558417	6789633 80	1697514 75	24086719 41	32573867 46

Le produit total des 164 gares du chemin du Nord ayant été de 84,650,561 fr. 77 c., celui des gares du département en représente 38 p. %. En 1865, la proportion avait été de 41 p. %.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

La situation du port de Dunkerque est sensiblement la même qu'en 1865 et 1866. Le tirant d'eau obtenu par les travaux antérieurs et surtout au moyen des chasses et des guideaux s'est maintenu; les navires de 1,200 tonneaux peuvent actuellement franchir la passe, entrer dans le chenal et s'établir dans les bassins. Le tonnage moyen qui était avant les travaux de la loi du 16 juillet 1845, de 300,000 tonneaux pour 4,000 navires est aujourd'hui de près de 900,000 tonneaux pour 6,000 bâtiments.

Un décret impérial du 14 juillet 1861 a déclaré d'utilité publique les travaux à faire pour agrandir le port et compléter ses installations reconnues insuffisantes. Ces travaux sont évalués à 15 millions. Les fonds affectés jusqu'en 1867 à cette importante entreprise s'élèvent à 2,839,900 f.

Le service du remorquage à vapeur établi par la Chambre de Commerce, en vertu de la loi du 18 juin 1859, produit toujours de très-bons résultats.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable.

Le mouvement des navires a été en 1866, de 6,123; il ne s'était élevé en 1865 qu'à 5,712; la différence en plus est de 411. Un accroissement analogue s'est réalisé, quant au tonnage total qui ayant été en 1865, de 758,798 tonneaux s'est élevé en 1866 à 876,312. Les importations ont été de 522,150 tonnes de marchandises, et les exportations de 193,794; en total, 715,944 tonnes. Le progrès est donc constant.

Les armements pour la pêche de la morue dans les mers d'Islande

ont été représentés, en 1867, par 117 navires jaugeant ensemble 11,969 tonneaux et montés par 1,878 marins. La pêche du poisson frais occupe toujours 90 à 100 bateaux d'une jauge totale de 2,400 à 2,600 tonneaux et montés par 600 à 650 marins et l'effectif de la marine marchande se résume en 315 à 320 navires ayant 35,000 tonneaux de capacité y compris 10 navires à vapeur jaugeant 1,738 tonneaux. 13 navires neufs d'une jauge moyenne de 2,989 tonneaux ont, en outre, été mis à l'eau, en 1867, dans ce port.

Cinq navires ont été naufragés la même année, dans les parages de Dunkerque; les pertes se sont élevées à 389,000 fr. On n'a eu heureusement à déplorer la mort d'aucun des hommes composant les équipages de ces navires.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1866 se sont élevés a 3,878,331 fr.; ils avaient été en 1865, de 4,126,295 fr.; la différence en moins est de 247,964 fr. Cette différence porte sur les droits d'entrée et de sortie qui ont subi une réduction sensible.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1866 a été de 709 navires, dont 353 entrés et 356 sortis, jaugeant ensemble 48,341 tonneaux et portant 28,981 tonnes de marchandises.

Huit navires, jaugeant 844 tonneaux et montés par 134 marins, ont été armés en 1866, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux, y occupe, année moyenne, 50 à 60 bateaux, jaugeant 1,081 tonneaux, montés par environ 500 marins.

La marine marchande du port a un effectif d'une centaine de navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,500 à 4,600 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1866, onze navires neufs de 450 tonneaux de jauge totale.

Trois navires ont fait naufrage en 1866, dans les parages du port de Gravelines. On n'a eu à déplorer la perte d'aucun homme; la perte en argent peut être évaluée à 17,000 fr.

Un décret du 5 juin 1861 a autorisé l'exécution, dans le port de Gravelines, de travaux évalués à 47,000 fr., destinés à assurer l'écoulement des eaux du pays et à prévenir les inondations de l'Aa. — La partie de ces travaux ayant pour objet l'affectation des fossés de la place à l'evacuation des eaux, sont terminés. Il reste à entreprendre le barrage éclusé en amont de l'écluse Vauban.

D'autres travaux importants, estimés 788,000 fr., sont projetés dans le même port. Ils ont été déclarés d'utilité publique par un décret impérial du 16 septembre 1867.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Albert, de 160 chevaux et 500 tonneaux.
Nord, de 180 chevaux et 480 tonneaux.
Baltique, de 180 chevaux, et 500 tonneaux.
France, de 118 chevaux et 540 tonneaux, touchant à Bordeaux.
Newa, de 140 chevaux et 320 tonneaux.
Flandre, de 70 chevaux et 200 tonneaux, touchant au Hâvre.
Normandie, de 70 chevaux et 190 tonneaux, touchant au Hâvre.
Fulton, de 97 chevaux et 300 tonneaux, touchant à Bordeaux et au Hâvre.
Commerce, de 138 chevaux (service du remorquage).
Industrie, de 50 chevaux (service du remorquage).

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;
2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;
3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;
4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;
5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier ;
6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.*— Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*— Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qu communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* —Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*—Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule

voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1866.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE		
		Absolu.	Kilométrique	Rapporté au parcours total
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx
Sambre canalisée . . .	Concédé.	849,202	41,263,858	736,854
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	»	»	»
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	1,137,481	5,728,533	1,132,569
Escaut	id.	3,248,969	75,925,537	1,991,903
Canal de St-Quentin (entier)	id.	»	»	»
Autres lignes navigables du département.				
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	87,171	1,047,946	78,773
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	100,246	823,113	102,123
Canal de Bourbourg. . .	id.	103,716	6,973,117	334,603
Canal de la Haute-Colme.	id.	177,711	3,111,151	125,779
Canal de la Basse-Colme.	id.	54,739	299,697	22,183
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	50,643	119,359	17,009
Rivière de la Lys. . . .	id.	153,526	9,877,370	186,365
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	110,099	663,602	71,761
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	1,736,100	17,720,968	727,187
Scarpe supérieure . . .	id.	733,235	1,591,099	661,113
Scarpe inférieure . . .	Concédé	606,195	16,163,321	155,117
Canal de la Sensée . . .	Expl. par l'Etat.	557,118	13,952,171	557,118

Situation du service de la navigation.

Les lignes navigables du Nord sont généralement dans un état satisfaisant; sauf quelques obstacles qui tendent chaque jour à disparaître, la marche des bateaux s'accomplit partout avec facilité.

La profondeur de 2 mètres donnée à toutes nos voies principales et les autres améliorations réalisées depuis plusieurs années ont produit cette situation favorable.

Toutefois, l'approfondissement à 2 mètres ne s'est pas encore traduit en fait au passage des écluses de Don, sur la Haute-Deûle, de Lambres, sur la Scarpe, et de Gœulzin, sur la Sensée; pour les deux dernières cependant les travaux ont été entrepris en 1867 et doivent être terminés. Quant à l'écluse de Don, il s'agit d'une reconstruction entière de l'ouvrage et d'une rectification partielle du canal. Le projet a été soumis aux formalités d'enquête d'utilité publique, et l'approbation du Gouvernement est attendue.

La conversion de l'écluse simple de Cense à Witz, sur la Lys, en écluse à sas, s'exécute. Ce travail aura pour résultat de transformer en navigation continue la navigation jusqu'ici intermittente de cette rivière.

Les travaux d'achèvement du canal de Roubaix ont pris en 1867 une grande activité dans la section qui s'étend entre la Marque et le Blanc-Seau.

Aucun travail important n'est à faire en ce moment sur les voies navigables dépendant de la Belgique sur Paris. L'Administration française est toujours dans l'attente de l'achèvement des travaux entrepris par le gouvernement belge pour convertir en écluse à sas l'écluse simple d'Antoing, sur l'Escaut, afin de rendre continue la navigation encore intermittente tant sur la ligne belge que sur les parties inférieures de l'Escaut français et de la Scarpe. D'après les renseignements recueillis, cet achèvement aura lieu en 1868. Il sera nécessaire, alors, de compléter les dispositions, en France, par l'approfondissement du lit de l'Escaut entre l'écluse de Rodignies et la frontière.

Les relevés du mouvement de la navigation accusent une augmentation importante pour 1866 sur l'année 1865. La différence en plus est de 813,000 tonnes; elle paraît provenir, au moins en partie, de l'extension donnée à la production des houillères et s'applique principalement à la grande ligne de navigation vers Paris comprenant le canal de Mons, l'Escaut, la Sambre et le canal de Saint-Quentin. La Deûle et le canal de Dunkerque à Furnes ont également pris une grande part à cette augmentation de trafic. La Scarpe-Inférieure elle-même, malgré son imperfection et son faible tirant d'eau, a vu les transports qu'elle dessert s'accroître de plus de 63,000 tonnes par suite d'une réduction de droits consentie par le concessionnaire.

La proportion relative des transports de houille effectués par les voies navigables et par les chemins de fer a été, en 1866 comme en 1865, de 47 p. 0/0 pour les premières et de 53 pour les seconds. Il semble y avoir un temps d'arrêt dans la progression que les expéditions par les chemins de fer ont constamment suivie depuis 1852, et qui menaçait la batellerie d'une ruine complète. Il est à désirer que cette dernière industrie puisse se relever au

rang qu'elle a perdu afin de soutenir contre les voies ferrées une concurrence profitable aux intérêts commerciaux du pays.

L'administration suit avec intérêt les expériences qui se font pour l'application à nos lignes navigables d'un mode de traction des bateaux au moyen de locomobiles marchant sans rails sur les chemins de halage.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2320
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes.		10614
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		6418
— — rive droite.		72297
Vallée de la Moyenne-Sambre		7416
— Basse-Sambre.		2100
Marais de la Haute-Deûle.		1600
Marais de Bourlain et de Trith.		192
Total.		146636

Les travaux du desséchement des marais de la Deûle sont terminés depuis 1864; nous en avons fait connaître le résultat satisfaisant. L'entreprise est maintenant l'objet d'un service d'entretien confié à un syndicat spécial. Le desséchement des marais de Bourlain est également terminé. La seule entreprise de cette nature qui reste à l'état de projet est celle de la rive droite de la Lys entre Aire et Saint-Venant.

Le service des curages de cours d'eau se fait avec soin et succès dans tout le département, excepté dans l'arrondissement d'Avesnes où il présente de sérieuses difficultés.

Aucune affaire d'irrigation ne s'est produite en 1866 non plus que dans les années antérieures. Le seul projet d'utilité un peu générale dont il puisse être question dans le département se réduit à l'irrigation et au colmatage de la rive droite de la Sambre entre Landrecies et Leval. Les intéressés à l'exécution de cette entreprise se sont constitués en syndicat libre en vertu de la nouvelle loi sur les associations syndicales.

On a entrepris l'application de cette loi aux rivières de l'Yser et de la Marque, mais l'inertie des riverains a fait échouer ces tentatives.

La situation du drainage reste à peu près la même dans le département. La superficie des terrains drainés était au 31 décembre 1865 de 34,661 hectares, elle s'est augmentée, en 1866, de 2,229 et n'est encore que de 36,890 hectares.

Cinquante-quatre fabriques de tuyaux existent dans le département.

La dépense du drainage par hectare est d'environ 230 francs. Quant à la plus-value acquise, on peut l'évaluer à 10 0/0 tant en capital qu'en revenu.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1866.

HOUILLES.

NOMS des mines	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de Puits d'ext.	Puits d'épuisement.	Avaleresses.	Ouvriers employés.	Machines Nombre.	Machines Force en chevaux.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	21	5	1	4398	28	1464	6054044
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	1112	2	66	1614412
— de Raismes. .	4819	Id	5	1	1	1219	6	300	1808716
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	551	2	190	744666
— de Fresnes. . .	2073	Id	3	2	»	535	3	132	911309
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1112	7	320	1620583
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	2	1	12	»
— d'Aniche	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2666	19	997	4671352
— de Douchy. . .	3119	— de Douchy . .	7	»	»	1210	7	519	1726792
— de l'Escarpelle. .	1721	— de la Scarpe. .	3	»	»	893	13	531	1085738
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	1	2	»	590	6	300	1122855
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	292	1	172	582671
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt . .	2	1	1	370	5	237	351191
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	62	6	315	»
— de Bruille . . .	103	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2812	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1188	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert .	155	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		62	15	9	15042	109	5535	22294635

Ce produit brut de 22,294,635 quintaux métriques de houille est évalué à 28,477,512 fr.

Les 15,042 ouvriers employés dans les mines de houille en 1866 ont donné 4,361,740 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 11,072,079 fr., soit 2 fr. 60 c. par journée environ.

Comme on l'a vu plus haut le nombre des concessions en exploitation est de 13; elles possèdent 62 puits d'extraction. La quantité de houille extraite par ouvrier du fond est de 1,800 à 1,900 quintaux; la main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 0 fr. 50 c.

La production du bassin houiller du Nord s'est élevée, en 1866, comme on le voit ci-dessus, à 22,294,635 quintaux métriques, soit à 2,629,182 quintaux métriques de plus qu'en 1865, et, comme déjà celle de 1865 avait dépassé de 2,018,190 quintaux la production de 1864, il est résulté pour ces deux années un accroissement d'extraction de 4,647,372. Une telle progression, si elle se continuait, doublerait la production du bassin en dix ans.

Les consommations offrent, de leur côté, une augmentation notable; du chiffre de 26,730,655 quintaux métriques qui en représentait l'importance en 1865, elles se sont élevées à la quantité de 33,387,395 en 1866.

Stimulées par la rareté de combustible qui s'était produite en 1865, les Sociétés houillères ont redoublé d'activité dans le travail de l'extraction.

Quant à l'accroissement remarquable qui s'est manifesté dans la consommation ou plutôt dans les ventes faites par les Compagnies, il s'explique en ce sens que beaucoup d'établissements industriels ont pris une activité exceptionnelle en 1866, pour se préparer à l'Exposition universelle de 1867; que la campagne sucrière a été plus longue que d'ordinaire, à raison de l'abondance des betteraves, et que les marchands dépositaires de houilles, qui avaient épuisé leurs approvisionnements en 1865, ont dû les reconstituer en 1866.

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1866 une quantité de. . . . . 22,294,635 q.

Il a été importé dans le cours de la même année.

Du bassin du Pas-de Calais. . .	8,264,320	
Des bassins anglais	1,195,260	
Du bassin de Mons.	18,831,680	
Du bassin de Charleroi. . . .	16,704,080	
	44,995,340	44,995,340
Total de la production et de l'importation.		67,289,975

La consommation dans le département, en 1866, est évaluée à une quantité de. . . 33,387,395 q.

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, Eure, etc.	33,272,580
Sur l'étranger (Belgique) . . .	630,000
Total égal. . .	67,289,975

Développement de la consommation dans le département, en 1866.

Mines, minières, carrières	834,184 quint.
Industrie du fer	5,445,390
Usines diverses (filatures, teintureries, sucreries, distilleries, etc.).	12,632,945
Industrie des transports	576,190
Chauffage domestique	13,898,686
Total.	33,387,395 quint.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 13,898,686 quint, ce qui, pour une population de 1,392,041 habitants, donne une moyenne de 10 quint. environ par individu, ou 40 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 80 fr.

On a compté 109 accidents dans les mines de houille en 1866. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 128, dont 25 tués et 103 blessés, savoir : par éboulements, 67; par explosions, 7; par coups de mine, 7; par rupture d'appareils, 22, par chute dans les puits, 14, et par autres causes, 11.

MINES DE FER, MINIÈRES.

Les mines de fer sont, dans le département, au nombre de 5; il existe en outre 250 minières dans 85 communes.

Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année **1866.**

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS. q.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.							
Trélon et Ohain....	1,600	Mérode-Westerloo.	19	»	Peroxyde hydraté jaune	41,492	30,032	» 72
Glageon.....	275	Beuret et Cie.	26	1	Oligiste rouge..	69,193	53,889	» 78
Féron.....	250	Id.	»	»	»	»	»	»
Fourmies.....	275	Id.	»	»	»	»	»	»
Les Pizons.....	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	685	»	Peroxyde hydrat.	1,827,600	1,005,180	» 55
	2,526		720	1		1,938,285	1,089,101	» 56

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoye. Les salaires des 730 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1866, de 475,011 f.; chacun d'eux a reçu en moyenne 650 fr.

L'exploitation se fait par puits et galeries.

La quantité de minerai propre à la fusion, obtenue moyennement d'un quintal de minerai brut a été de 100 kil. dans la concession de Glageon, de 48 à 49 kil. dans celle de Trélon et Ohain, et de 50 dans les minières.

Les redevances payés aux propriétaires du sol se sont élevées à 42,432 fr., c'est-à-dire à 0 fr. 02.19 par quintal de minerai extrait.

CARRIÈRES.

On compte dans le département :

220 carrières de pierres, sable, etc., dans l'arrondissement d'Avesnes ; 550 ouvriers y sont employés, tous à l'intérieur.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 265 ouvriers, dont 95 à l'intérieur et 170 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1866, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (16 exploitations).	18,000	9,300	» 55
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque.	»	»	» »
Arrondissement de Douai. — Communes d'Arleux et de Féchain.	15,300	6,885	» 45
	33,300	16,785	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1866, 97 ouvriers dont le salaire a été de 9,890 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 60, dont 33 situées dans l'arrondissement d'Avesnes, 25 dans celui de Valenciennes et 2 dans l'arrondissement de Cambrai. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état brut ou en objets moulés; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, ils reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 26 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots, 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux, 1 marteau pilon et 4 trains de laminoirs;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 19 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 martinets, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2;

Celui de Fourmies, appartenant à MM. Godard-Desmarest et Cie., comprenant en outre 2 cubilots;

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie., comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs;

52 autres établissements possèdent 38 cubilots, 107 fours à puddler, 2 fours à réverbère, 21 foyers d'affinerie, 1 foyer de mazerie, 61 fours à réchauffer, 33 marteaux, 14 martinets, 14 marteaux pilons et 26 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Hauts-fourneaux	22
Fours à réverbère.	3
Cubilots	55

Fabrication du fer.

Foyers d'affinerie.	14
Foyers de mazerie.	1
Fours à puddler	233
Fours à réchauffer.	134

Fabrication de l'acier.

Foyers d'affinerie.	7
Fours à puddler	1
Fours de chaufferie.	7
Fours de cémentation . . .	5
Fourneaux de fusion. . . .	16

Appareils pour l'étirage.

Marteaux	44
Martinets	18
Marteaux pilons	26
Trains de laminoirs	56

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 94 machines hydrauliques d'une force de 337 chevaux et 170 machines à vapeur d'une force totale de 4,233 chevaux.

Ils ont employé, en 1866, 5,871 ouvriers dont 5,273 hommes, 50 femmes et 508 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,740,324 journées de travail et ont reçu un salaire total de 6,248,885 francs.

Ils ont consommé 4,622,572 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 7,977,237 francs.

Ils ont élaboré 5,876,264 quintaux de matières premières évaluées à 25,006,425 fr. et ont donné les produits indiqués dans le tableau suivant :

Production en 1866.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	Quintaux.		
Fonte brute et fonte moulée de 1re fusion	1136360	10442920	10 et 9,50
— moulée, 2e fusion	109500	2452500	25 et 19 f.
Fer affiné : Rails	199036	4073202	20,50 et 19,50
Fer affiné : Gros fers marchands	610127	11917064	20,50 et 19 f.
Fer affiné : Petits fers marchands	259236	5112536	11; 20,50 et 21,30.
Fers spéciaux	372550	8031360	22,20 et 20 f.
Tôle	57684	1577616	28 et 26,50 f.
Acier	18880	672660	35,60
TOTAUX	2763373	75585858	

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1866, 7,000 quintaux métr. de minerai de plomb argentifère, et a produit 4,800 quintaux de plomb d'une valeur de 240,000 fr., et 2 quintaux d'argent d'une valeur de 45,000 fr. Elle a occupé 45 ouvriers dont le salaire s'est élevé à 23,000 fr.

APPAREILS A VAPEUR.

Tableau des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1866

	Nombre des Etablissements.	CHAUDIÈRES			MACHINES	
		Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.	Nombre.	Force en chevaux.
Filatures	430	835	283	868	640	14805
Sucreries et raffineries de sucre	154	223	150	2250	360	3684
Distilleries	106	186	107	605	121	1166
Fonderies et ateliers de machines	243	279	»	6	273	1793
Mines de houille	77	267	»	16	165	6076
Huileries	37	48	»	43	40	166
Brasseries	109	107	6	38	107	672
Tissage	89	134	25	290	114	1867
Usines à fer	20	290	»	»	254	4485
Blanchisseries, apprêts	35	48	34	107	41	483
Minoteries	96	108	»	3	97	1103
Battage du blé (locomobiles)	104	105	»	»	105	585
Divers	698	744	132	1001	927	7202
	2195	3374	1037	5225	3044	44387

Ont chômé en 1866, 82 établissements contenant 138 chaudières, dont 109 motrices et 29 calorifères, et 109 machines d'une force totale de 1185 chevaux.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 29 décembre 1864, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 924, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officier de santé, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine. 209 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 277 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 138; sages-femmes reçues par le jury médical, 116; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 53 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 129.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1866, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1866.	NOMBRE DE				Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole.	sujets. morts de la variole.	sujets. Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque. . . .	4184	2498	84	6	»	60
Hazebrouck. . . .	3688	2895	388	»	»	76
Lille.	19260	8940	20	2	1	46
Cambrai.	6124	5260	244	9	89	85
Avesnes.	4399	2500	17	»	1	57
Douai	3563	5220	7	2	2	147
Valenciennes . . .	5575	4003	41	4	9	72
TOTAUX.	46790	34176	805	23	102	66

Les vaccinations, dont le nombre avait fléchi en 1865, ont encore notablement diminué dans les arrondissements de Lille, Valenciennes, Dunkerque et Hazebrouck. Dans ceux de Cambrai et d'Avesnes les nombres sont restés à peu près les mêmes ; l'arrondissement de Douai a conservé son rang supérieur pour le nombre

des vaccinations qui a été de 147 pour 100 naissances. Au total le nombre des opérations qui s'était élevé à 37,614 en 1865, a été, en 1866, de 31,176.

L'épidémie de variole qui s'était manifestée en 1864 et 1865, a continué ses ravages en 1866. On a compté 805 sujets atteints de cette maladie parmi lesquels 28 ont succombé et 102 restés infirmes ou défigurés.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1866, pour la propagation de la vaccine, sont :

M. Legrain, officier de santé, à Lille. . . .	598	vaccinations.
M. Robert, docteur en médecine, à Ligny. .	538	—
M. Béal, officier de santé, à Avesnes lez-Aub.	509	—
Dᵉ Lavabre, sage-femme, à Lille	450	—
Dᵉ Piédanna, id., id.	361	—
Dᵉ Duthoit, sage-femme, à Roubaix	344	—
M. Lequien, docteur en médecine, à Douai. .	320	—
M. Zandyck, id., à Dunkerque.	320	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1866. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Legrain, officier de santé, à Lille. 64 médailles en argent, dont 28 de première et 30 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées à un même nombre de vaccinateurs. 30 autres ont obtenu des livres de médecine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1866.

La population de ces établissements était, au 1ᵉʳ janvier 1866, de 1,815 individus dont 1,255 hommes et 560 femmes. Il en est entré pendant l'année, 468. Il en est sorti 180, et par décès 260. Il y restait, au 31 décembre 1866, 1,843 malades, dont 1,244 hommes et 599 femmes.

Ce chiffre de 1,843 est réparti entre les asiles, comme suit : Armentières (hommes), 610 ; Lommelet (hommes), 634 ; Bailleul (femmes), 599.

Les causes de l'aliénation des 2,283 qui ont séjourné dans ces établissements sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 74, idiotisme, 357 ; irritabilité excessive, 32 ; excès de travail, 57 ; dénuement, misère, 68 ; onanisme, 60 ; maladies de la peau, 6 ; coups, blessures, 23 ; maladies syphilitiques, 12 ; hydrocéphale, 21, épilepsie, convulsions, 155 ; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 72 ; excès alcooliques, 202 ; émanation de substances malfaisantes, 18.

Causes morales. — Chagrins, 137 ; amour et jalousie, 75 ; orgueil, 41 ; événements politiques, 18 ; ambition, 59 ; sentiments religieux poussés à l'excès, 65 ; causes inconnues, 593 ; hérédité, 143.

Ces 2,283 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 97 ; rentiers, propriétaires, 157 ; artistes, 33 ; militaires et marins, 36 ; négociants, commerçants, 88 ; marchands en détail, 70.

Professions manuelles ou mécaniques.—Ouvriers en bois, 105 ; en fer, 42 ; en or et argent, 21 ; en autres métaux, 16 ; en filature et tissage, 200 ; en bâtiments, 46 ; en cuirs et peaux, 40 ; en teinture, 20 ; en objets d'habillements, 107 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 51 ; gens occupés de travaux agricoles, 283 ; domestiques, journaliers, 228 ; gens de peine, 116 ; sans profession, 316, professions inconnues, 211.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1232 ; Pas-de-Calais, 406 ; Seine, 172 ; Somme, 189 ; Aisne, 170 ; divers autres départements, 114.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 180, se répartissent ainsi : Armentières, 54 ; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,9 p. %; Bailleul, 57 ou 8 %, Lommelet, 69 ou 8,8 p. %.

Les 260 décès se divisent comme suit : Armentières, 117 ou 15 p. %; Lommelet, 83 ou 10,5 p. %; Bailleul, 60 ou 8,4 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Nous avons rendu compte l'année dernière des ravages exercés par l'épidémie du choléra dans le département, pendant l'année 1866 ; aucune autre maladie épidémique n'a régné sur nos contrées dans le cours de cette année.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

L'épidémie cholérique, qui a si cruellement sévi en 1866, a été à juste titre la principale préoccupation du service de la salubrité. Il a été constaté de nouveau que c'est surtout dans les localités voisines des cours d'eau que le fléau a sévi avec le plus d'intensité ; c'est aussi dans ces mêmes localités que les fièvres typhoïdes et intermittentes sont les plus fréquentes. Il ressort de ces faits qu'il importe plus que jamais de surveiller les communications existant entre les cours d'eau et les établissements industriels. La principale règle à suivre à cet égard consiste à éviter le déversement dans les cours d'eau de matières facilement altérables, donnant naissance aux produits les plus insalubres et les plus incommodes, renfermant, enfin, les éléments propres au développement des épidémies. Cette règle est observée depuis longtemps par l'Administration. Mais dans bien des cas elle ne peut être rigoureusement appliquée à raison soit de l'état des lieux, soit des nécessités de l'industrie à laquelle l'Administration doit aussi protection ; dans ces cas, on impose à l'industriel les mesures propres à atténuer autant que possible les inconvénients des déversements insalubres. Il importe surtout que les prescriptions administratives soient rigoureusement observées, et que, à cet effet, les autorités locales exercent une sévère surveillance. Mais malgré les recommandations qui leur sont faites, les autorités locales font quelquefois défaut au point de vue de la surveillance dont elles sont chargées, et c'est là un grave obstacle à la réalisation des moyens d'assainissement.

Quoi qu'il en soit, la situation est généralement et relativement satisfaisante.

Les fabriques de sucre, qui jusqu'aujourd'hui ont fourni le plus fort contingent aux cours d'eau, de matières insalubres, laissent actuellement moins à désirer sous ce rapport. Si quelques-unes d'entr'elles ont encore négligé de se conformer aux prescriptions de l'Administration et causé de fâcheuses altérations aux eaux des cours d'eau qui reçoivent leurs résidus, on peut d'un autre côté se féliciter de la situation des autres sucreries qui, la plupart, avaient donné lieu à de vives plaintes, et qui, grâce au bon esprit des industriels, ont réalisé des améliorations réelles. Nous espérons que l'Administration prendra à l'égard des premières les dispositions propres à prévenir le retour des inconvénients qu'elles ont produits.

Les établissements de peignage et de lessivage de laines ont encore, par incurie ou mauvais vouloir de leurs chefs, donné lieu à des plaintes.

Les teintureries, tanneries, brasseries, ateliers d'équarrissage, fonderies, etc. sont généralement exploitées dans des conditions meilleures de salubrité.

Des améliorations sont aussi signalées en ce qui concerne les fabriques de céruse.

Le lavage des déchets provenant des filatures de lin a pour effet d'altérer beaucoup les eaux et d'infecter l'air. Cette industrie s'exerçant sur une grande échelle, surtout aux environs de Lille, l'Administration s'occupe de la question de son classement parmi les établissements insalubres. Cette mesure permettrait à l'autorité d'exercer son action sur ces sortes d'établissements.

La question d'assainissement des cours d'eau du Trichon et de l'Espierre, ainsi que celle de l'assainissement de la partie de la Lys, où se produisent les effets du rouissage, sont à l'étude, au sein de Commissions internationales dont une première réunion a déjà eu lieu.

Des vœux ont été émis pour la couverture des canaux intérieurs de Lille, Valenciennes, Douai, Saint-Amand, Armentières, etc. Les Administrations municipales ont reconnu toute l'utilité d'une telle mesure, et elles en facilitent l'exécution par la cession gratuite aux riverains du sol sur lequel ils sont disposés à établir une voûte. Ce mode d'exécution comporte bien des lenteurs, et nombre d'années s'écouleront avant que tous les canaux soient couverts. Mais, pour agir promptement, il faudrait recourir aux expropriations, et cette voie entraînerait les villes dans des dépenses considérables auxquelles elles sont dans l'impossibilité absolue de pourvoir.

Le besoin d'assainissement est compris par beaucoup de chefs d'industrie qui, dans leurs nouvelles constructions, donnent aux ateliers des proportions telles que les ouvriers puissent y respirer à l'aise. Il existe toutefois des exceptions en ce qui concerne les ateliers de filature de lin au mouillé et plusieurs filatures de laine où l'air chaud, humide et non renouvelé est nuisible à la santé. Ces établissements n'étant point classés, l'Administration ne peut agir auprès des industriels que par voie de persuasion. Son impuissance à cet égard est regrettable, mais on ne saurait perdre de vue que les inconvénients signalés sont principalement inhérents au genre d'industrie dont il s'agit, et il est permis d'espérer que le progrès appportera sur ce point, comme il ne cesse d'en apporter dans d'autres travaux industriels, des modifications ou transformations qui atténueront ou feront complètement disparaître les inconvénients dont souffre actuellement l'ouvrier de ces filatures.

GARDE NATIONALE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id).	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps des sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque.	12	35	609
Hazebrouck	18	35	742
Lille	80	159	3708
Cambrai.	43	60	1514
Avesnes	46	67	1563
Douai	33	50	1348
Valenciennes.	61	86	2389
Totaux.	293	492	11873

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1866, levée en 1867, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,065 hommes sur 9,583 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	802	258
—	d'Hazebrouck	780	250
—	de Lille.	2,812	897
—	de Cambrai..	1,632	522
—	d'Avesnes	1,183	380
—	de Douai..	904	289
—	de Valenciennes.. . .	1,468	469
	Totaux. . .	9,581	3,065

Le nombre des inscrits a diminué dans tous les arrondissements, notamment dans ceux de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes.

17 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 9,564.

Ont été exemptés:

Pour infirmités ou défaut de taille	1,216
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	876
Total.. . . .	2,092

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée, et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du 4 juin 1864..	366
Déclarés bons pour le service..	2,657
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	42
Nombre égal au contingent. . .	3,065

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,407.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 701, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 55;

Hazebrouck, 49; Lille, 212; Cambrai, 84; Avesnes, 117; Douai, 60; Valenciennes, 114.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 21 pour %; d'Hazebrouck, 20; de Lille, 24; de Cambrai, 16; d'Avesnes, 31; de Douai, 21; de Valenciennes, 24. — Moyenne pour le département, 23 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	270
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	49
Elèves de l'école polytechnique.	3
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaire	17
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement.	4
Élèves de l'école normale supérieure.	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs de colléges et lycées.	4
Elèves des grands séminaires.	17
Dispensés en vertu du § 1er de la loi du 4 juin 1864.	2
Total.	366

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés de la manière suivante :

Ne sachant lire ni écrire.	2,429
Sachant lire seulement	141
Sachant lire et écrire.	6,855
Dont on n'a pu vérifier l'instruction. . . .	139
	9,564

Les jeunes gens ayant reçu au moins l'instrution primaire forment les sept dixièmes et les illettrés les trois dixièmes du nombre total.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1866.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 décembre 1867, de 1,203, savoir :

Criminels	166
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement	1037
Total	1,203

979 d'entre eux étaient occupés à toute espèce de travaux; es 224 autres étaient inoccupés par diverses causes.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 421; Pas-de-Calais, 171; Somme, 239; Aisne, 175; Oise, 148; Seine, 28; Marne, 8; Ardennes, 1; Cher, 1; Seine-Inférieure, 1; Seine-et-Marne, 6; Gironde, 1; Meurthe, 1; Algérie, 2.

On comptait parmi ces détenus 107 sujets belges et 25 individus appartenant à d'autres nationalités étrangères.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 425 au 31 décembre 1867, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	8
Idem, à plus de deux ans	17
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	400
Total. . .	425

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	50	»	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1867.

	Hommes.	Femmes.	Total.
DUNKERQUE.			
Détenus pour dettes	2	»	61
Prévenus ou accusés	5	1	
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	1	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	40	11	
Jeunes détenus.	1	»	
HAZEBROUCK.			
Détenus pour dettes.	9	1	56
Prévenus ou accusés	3	1	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	53	7	
Condamné à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	1	1	

	Hommes.	Femmes.	Total.
LILLE.			
Détenus pour dettes	29	5	
Prévenus ou accusés	27	4	
Condamnés à moins d'un an	200	75	356
Id. à plus d'un an	»	1	
Jeunes détenus	15	1	
Détenus par correction paternelle	2	»	
CAMBRAI.			
Prévenus ou accusés	4	»	
Condamnés à moins d'un an	38	12	56
Jeunes détenus	2	»	
AVESNES			
Détenus pour dettes	40	1	
Prévenus ou accusés	2	1	103
Condamnés à moins d'un an	49	10	
DOUAI.			
Détenus pour dettes	9	4	
Prévenus ou accusés	22	2	
Condamnés à un an et au-dessous	92	26	162
Id. à plus d'un an	4	»	
Jeunes détenus	3	»	
VALENCIENNES			
Détenus pour dettes	8	4	
Prévenus ou accusés	6	5	
Condamnés à moins d'un an	47	18	91
Id. à plus d'un an	1	»	
Jeunes détenus	1	1	
Total			885

Récapitulation.

Maison centrale	1,203
Établissements d'éducation correctionnelle	425
Maison correctionnelle départementale	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	885
Total de la population des prisons	2,563

Dépôt de mendicité.

Un décret impérial du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet même année approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous croyons devoir reproduire ici la loi nouvelle du 24 juillet 1867 sur les Conseils municipaux.

TITRE PREMIER.

Des attributions des Conseils municipaux.

Art. 1er. — Les Conseils municipaux règlent, par leurs délibérations, les affaires ci-après désignées, savoir :

1° Les acquisitions d'immeubles, lorsque la dépense, totalisée avec celles des autres acquisitions déjà votées dans le même exercice, ne dépasse pas le dixième des revenus ordinaires de la commune;

2° Les conditions des baux à loyer des maisons et bâtiments appartenant à la commune, pourvu que la durée du bail ne dépasse pas dix-huit ans;

3° Les projets, plans et devis de grosses réparations et d'entretien, lorsque la dépense totale afférente à ces projets et aux autres projets de la même nature, adoptés dans le même exercice, ne dépasse pas le cinquième des revenus ordinaires de la commune, ni, en aucun cas, une somme de 50,000 francs;

4° Le tarif des droits de place à percevoir dans les halles, foires et marchés;

5° Les droits à percevoir pour permis de stationnement et de locations sur les rues, places et autres lieux dépendant du domaine public communal;

6° Le tarif des concessions dans les cimetières;

7° Les assurances des bâtiments communaux;

8° L'affectation d'une propriété communale à un service communal, lorsque cette propriété n'est encore affectée à aucun service public, sauf les règles prescrites par des lois particulières;

9° L'acceptation ou le refus de dons ou legs faits à la commune sans charges, conditions ni affectation immobilière, lorsque ces dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation.

En cas de désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne sera exécutoire qu'après approbation du préfet.

Art. 2. — Lorsque le budget communal pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette extraordinaire aux dépenses, soit obligatoires, soit facultatives, les allocations portées audit budget par le conseil municipal, pour des dépenses facultatives, ne peuvent être ni changées ni modifiées par l'arrêté du préfet ou par le décret impérial qui règle le budget.

Art. 3. — Les conseils municipaux peuvent voter, dans la limite du maximum fixé chaque année par le conseil général, des contributions extraordinaires n'excédant pas cinq centimes pendant cinq années, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Ils peuvent aussi voter 3 centimes extraordinaires, exclusivement affectés aux chemins vicinaux ordinaires.

Les conseils municipaux votent et règlent, par leurs délibérations, les emprunts communaux remboursables sur les centimes extraordinaires votés comme il vient d'être dit au premier paragraphe du présent article, ou sur les ressources ordinaires, quand l'amortissement, en ce dernier cas, ne dépasse pas douze années.

En cas de désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne sera exécutoire qu'après approbation du préfet.

Art. 4. — A l'avenir, les forêts et les bois de l'État acquitteront les centimes additionnels ordinaires et extraordinaires affectés aux dépenses des communes, dans la proportion de la moitié de leur valeur imposable, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 13 de la loi du 21 mai 1836, de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1865 et du paragraphe 2 de l'article 3 de la présente loi.

Art. 5. — Les Conseils municipaux votent, sauf approbation du Préfet :

1° Les contributions extraordinaires qui dépasseraient 5 centimes sans excéder le maximum fixé par le Conseil général, et dont la durée ne serait pas supérieure à douze années ;

2° Les emprunts remboursables sur ces mêmes contributions extraordinaires ou sur les revenus ordinaires, dans un délai excédant douze années ;

Art. 6. — L'article 18 de la loi du 18 juillet 1837 est applicable aux délibérations prises par les conseils municipaux en exécution des articles 1er, 2 et 3 qui précèdent.

L'article 42 de la même loi est applicable aux contributions extraordinaires et aux emprunts votés par les conseils municipaux en exécution des articles 3 et 5.

Art. 7. — Toute contribution extraordinaire dépassant le maximum fixé par le conseil général, et tout emprunt remboursable sur ressources extraordinaires, dans un délai excédant douze années, sont autorisés par décret impérial.

Le décret est rendu en Conseil d'État, s'il s'agit d'une commune ayant un revenu supérieur à 100,000 francs.

Il est statué par une loi, si la somme à emprunter dépasse un million, ou si ladite somme, réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, dépasse un million.

Art. 8. — L'établissement des taxes d'octroi votées par les conseils

municipaux, ainsi que les règlements relatifs à leur perception, sont autorisés par décrets impériaux rendus sur l'avis du Conseil d'État.

Il en sera de même en ce qui concerne :

1° Les modifications aux règlements ou aux périmètres existants ;

2° L'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés dans le tarif local ;

3° L'établissement ou le renouvellement d'une taxe sur des objets non compris dans le tarif général indiqué ci-après ;

4° L'établissement ou le renouvellement d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif général.

Art. 9. — Sont exécutoires, dans les conditions déterminées par l'article 18 de la loi du 18 juillet 1837, les délibérations prises par les conseils municipaux, concernant :

1° La suppression ou la diminution des taxes d'octroi ;

2° La prorogation des taxes principales d'octroi pour cinq ans au plus ;

3° L'augmentation des taxes jusqu'à concurrence d'un décime pour cinq ans au plus.

Sous la condition, toutefois, qu'aucune des taxes ainsi maintenues ou modifiées n'excèdera le maximum déterminé dans un tarif général qui sera établi, après avis des conseils généraux, par un règlement d'administration publique, ou qu'aucune desdites taxes ne portera sur des objets non compris dans ce tarif.

En cas de désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne sera exécutoire qu'après approbation du préfet.

Art. 10. — Sont exécutoires, sur l'approbation du préfet, lesdites délibérations ayant pour but :

La prorogation des taxes additionnelles actuellement existantes ;

L'augmentation des taxes principales au-delà d'un décime,

Dans les limites du maximum des droits et de la nomenclature des objets fixés par le tarif général.

Art. 11. — Les Conseils municipaux délibèrent sur l'établissement des marchés d'approvisionnement dans leur commune.

Le paragraphe 3 de l'article 6 et le paragraphe 3 de l'article 41 de la loi du 10 mai 1838 sont abrogés en ce qui concerne lesdits marchés.

Art. 12. — Les délibérations des commissions administratives des hospices, hôpitaux et autres établissements charitables communaux, concernant un emprunt, sont exécutoires en vertu d'un arrêté du préfet, sur avis conforme du conseil municipal, lorsque la somme à emprunter ne dépasse pas le chiffre des revenus ordinaires de l'établissement, et que le remboursement doit être effectué dans un délai de douze années.

Si la somme à emprunter dépasse ledit chifire, ou si le délai de rem

boursement est supérieur à douze années, l'emprunt ne peut être autorisé que par un décret de l'Empereur.

Le décret d'autorisation est rendu dans la forme des règlements d'administration publique, si l'avis du conseil muninipal est contraire ou s'il s'agit d'un établissement ayant plus de 100,000 francs de revenus.

L'emprunt ne peut être autorisé que par une loi, lorsque la somme a emprunter dépasse 500,000 francs, ou lorsque ladite somme, réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursables, dépasse 500,000 francs.

Art. 13. — Les changements dans la circonscription territoriale des communes faisant partie du même canton sont définitivement approuvés par les préfets, après accomplissement des formalités prévues au titre Ier de la loi du 18 juillet 1837, en cas de consentement des Conseils municipaux, et sur avis conforme du Conseil général.

Si l'avis du Conseil général est contraire, ou si les changements proposés dans les circonscriptions communales modifient la composition d'un département, d'un arrondissement ou d'un canton, il est statué par une loi.

Tous autres changements dans la circonscription territoriale des communes sont autorisés par des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 14. — La création des bureaux de bienfaisance est autorisée par les préfets, sur l'avis des conseils municipaux.

TITRE II.

Dispositions concernant les villes ayant trois millions de revenus.

Art. 15. — Les budgets des villes et des établissements de bienfaisance ayant trois millions au moins de revenus sont soumis à l'approbation de l'Empereur, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Art. 16. — Les traités à passer pour l'exécution, par entreprises, des travaux d'ouverture des nouvelles voies publiques et de tous autres travaux communaux déclarés d'utilité publique, dans lesdites villes, sont approuvés par décrets rendus en Conseil d'Etat.

Il en est de même des traités portant concession, à titre exclusif ou pour une durée de plus de trente années, des grands services municipaux desdites villes, ainsi que des tarifs et traités relatifs aux pompes funèbres.

Art. 17. — Les dispositions de la présente loi et celles de la loi du 18 juillet 1837 et du décret du 25 mars 1852, qui sont encore en vigueur, sont applicables à l'administration de la ville de Paris et de la ville de Lyon.

Les délibérations prises par les conseils municipaux desdites villes,

sur les objets énumérés dans les articles 1er et 9 de la présente loi, ne sont exécutoires, en cas de désaccord entre le préfet et le conseil municipal, qu'en vertu d'une approbation donnée par décret impérial.

Aucune imposition extraordinaire ne peut être établie dans ces villes, aucun emprunt ne peut être contracté par elles, sans qu'elles y soient autorisées par une loi.

Il n'est pas dérogé aux dispositions spéciales concernant l'organisation des administrations de l'assistance publique, du mont-de-piété et de l'octroi de Paris.

TITRE III.

Renouvellement des conseils municipaux.

Art. 18. — A l'avenir, les conseils municipaux seront élus pour sept ans.

TITRE IV.

Dispositions diverses,

Art. 19. — Dans le cas où une commune sera divisée en sections pour l'élection des conseillers municipaux, conformément à l'article 7 de la loi du 5 mai 1855, la réunion des électeurs ne pourra avoir lieu avant le dixième jour à compter de l'arrêté du préfet.

Art. 20. — Les gardes-champêtres sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel il est assermenté, les contraventions aux règlements de police municipale. Ils dressent des procès-verbaux pour constater ces contraventions.

Art. 21. — Nul ne peut être maire ou adjoint dans une commune et conseiller municipal dans une autre commune.

Art. 22. — La commission nommée en cas de dissolution d'un conseil municipal, conformément à l'article 13 de la loi du 5 mai 1855, peut être maintenue en fonctions pendant trois ans.

Art. 23. — L'article 50 de la loi du 5 mai 1855 est abrogé.

Toutefois, dans les villes chef-lieux de département ayant plus de quarante mille âmes de population, l'organisation du personnel chargé des services de la police est réglée, sur l'avis du conseil municipal, par un décret impérial, le Conseil d'Etat entendu.

Les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police sont nommés par le préfet, sur la présentation du maire.

Si un conseil municipal n'allouait pas les fonds exigés pour la dépense, ou n'allouait qu'une somme insuffisante, l'allocation nécessaire serait inscrite au budget par décret impérial, le Conseil d'État entendu.

Art. 24. — Toutes les dispositions de lois antérieures demeurent abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1866, se sont élevées, savoir :

1° Pour le traitement des gardes champêtres. . .	335,393fr.
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.	1,383,063
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial. .	131,793
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	301,233
5° Pour les chemins vicinaux.	476,063
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	1,030,910
Total.	3,658,455

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir les dépenses du service ordinaire.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque. . . .	192,036 »	75,028 »	267,664 »
— d'Hazebrouck	281,554 »	100,572 »	382,126 »
— de Lille	882,814 »	512,692 »	1,395,506 »
— de Cambrai.	513,005 »	160,584 »	158,449 »
— d'Avesnes	334,786 »	87,300 »	449,086 »
— de Douai.	150,954 »	45,949 »	196,873 »
— de Valenciennes . . .	275,396 »	48,815 »	324,211 »
	2,627,545 »	1,030,940 »	3,658,455 »

Cette somme de 3,658,455 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui montait, en 1866, à 10,041,086 fr., présente un taux moyen de 36 centimes additionnels, 43/100.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1866.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	49,280
Bourbourg-Ville	11,601
Bourbourg-Campagne	7,161
Coudekerque-Branche	2,730
Dunkerque	363,210
Gravelines	31,332
Hondschoote	10,661

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	75,343
Cassel	19,216
Estaires	34,033
Hazebrouck	80,135
La Gorgue	8,988
Merville	30,014
Morbecque	9,052
Steenvoorde	13,535
Vieux-Berquin	6,907

Arrondissement de Lille.

Annœullin	9,955
Armentières	237,789
La Bassée	7,539
Chapelle-d'Armentières	7,211
Comines	18,350
Halluin	22,703
Haubourdin	17,635
Loos	15,361
Lannoy	8,873
Lille	1,963,425
Roncq	10,139
Quesnoy-sur-Deûle	12,408
Roubaix	953,656
Seclin	18,914
Tourcoing	484,361

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	233,152
Le Câteau	56,760
Solesmes	21,547

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	29,393
Bavai	9,187
Fourmies	16,523
Hautmont	13,740
Landrecies	19,229
Maubeuge	80,847
Le Quesnoy	18,180
Solre-le-Château	13,758

Arrondissement de Douai.

Aniche	16,098
Douai	307,267
Orchies	10,950

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	40,256
Anzin	43,654
Condé	24,498
Fresnes	10,268
Lourches	17,151
Denain	68,771
Valenciennes	329,036
Vieux-Condé	8,346

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	475,975
Hazebrouck	277,223
Lille	3,788,319
Cambrai	311,459
Avesnes	200,857
Douai	334,315
Valenciennes	549,980
	5,638,128

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 12 fr. 30 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse..	10	»
	chiens de garde	2	»
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8	»
	chiens de garde.	2	»

L'application de ces taxes faite, en 1866, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque.	18,694 fr.
—	d'Hazebrouck	18,702
—	de Lille.	79,098
—	de Cambrai.	27,464
—	d'Avesnes.	31,998
—	de Douai	18,632
—	de Valenciennes.. . . .	26,778
	Total. . . .	221,366

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1866 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	18	52	46	116	41272 »	1218	42490 »	38720 »
Bourbourg	2	51	47	100	27255 »	2564	29819 »	25961 »
Bollezeele	»	16	»	16	6581 »	1000	7581 »	3160 »
Dunkerque	45	179	9	233	105562 »	1800	107362 »	117532 »
Gravelines	»	19	»	19	4537 »	1800	6337 »	3975 »
Hondschoote	2	32	4	38	5398 »	»	5398 »	4385 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	13	115	20	148	26801 »	11000	37801 »	37167 »
Cassel	»	32	29	61	11251 »	»	11251 »	11256 »
Estaires	»	14	»	14	5795 »	3000	8795 »	8426 »
Hazebrouck	9	57	36	102	22253 »	200	22453 »	28678 »
La Gorgue	»	13	»	13	2984 »	»	2984 »	2953 »
Merville	»	12	»	12	5160 »	»	5160 »	4354 »
Steenbecque	»	7	»	7	716 »	»	716 »	716 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	48	»	48	9487 »	4000	13487 »	11528 »
Steenwerck	»	38	»	38	11206 »	»	11206 »	11011 »
Vieux-Berquin	»	20	»	20	2706 »	»	2706 »	2643 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières(h.civ.)	29	76	87	192	56956 »	4466	61422 »	57562 »
Chapelle d'Arment.	»	»	»	»	»	»	»	»
La Bassée (h. civil).	»	41	»	41	13889 »	»	13889 »	17202 »
Bondues	»	22	3	25	12713 »	»	12713 »	9651 »
Comines	27	53	»	80	23128 »	2330	25458 »	21813 »
Halluin	»	36	»	36	5014 »	2534	7548 »	8044 »
Haubourdin	7	18	12	37	8990 »	2000	10990 »	8819 »
Lille	354	1397	186	1937	885770 »	279438	1165208 »	1159919 »
Linselles	»	31	»	31	5427 »	2000	7427 »	6315 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	41	»	41	6951 »	»	6951 »	5802 »
Roncq	»	18	»	18	2870 »	»	2870 »	3062 »
Roubaix	130	131	208	469	234905 »	»	234905 »	234521 »
Seclin	26	61	»	87	54174 »	4814	58988 »	63802 »
Tourcoing	35	116	107	258	100027 »	3600	103627 »	98981 »
Wambrechies	»	26	»	26	7449 »	»	7449 »	7883 »
Wattrelos	»	46	»	46	12276 »	»	12276 »	9942 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai.....	75	267	14	356	252075 »	28685	275710 »	218140 »
Le Cateau.....	12	»	»	12	10844 »	»	10814 »	9712 »
	»	15	»	15	4325 »	50000	54825 »	4825 »
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes.....	16	41	»	57	13349 »	9454	22803 »	20206 »
Landrecies.....	1	36	»	37	11519 »	23642	35161 »	9129 »
Maubeuge.....	13	53	49	115	40564 »	»	40564 »	39689 »
Le Quesnoy.....	46	26	6	78	24096 »	2968	27064 »	23333 »
Solre-le-Château .	1	7	»	8	553 »	»	553 »	530 »
Arrondissement de Douai.								
Douai.....	70	482	11	563	205540 »	»	205540 »	236196 »
Orchies.....	7	27	14	48	25069 »	850	25919 »	17880 »
Arrondissement de Valenciennes.								
Condé.....	»	9	»	9	3857 »	»	3857 »	2830 »
Amand (Saint-)...	»	82	36	118	34968 »	2696	37664 »	33026 »
Valenciennes.....	63	428	25	516	290836 »	18046	308882 »	210515 »
Totaux.....	1001	4291	949	6241	2637068 »	409055	3046123 »	2746294 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 223 habitants.

La dépense de 2,846,294 fr., répartie sur les 6,241 individus formant la population moyenne des établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 400 fr., soit par journée, 1 fr. 20 c.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;
Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;
Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget de 1868 pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1866, au nombre de 563, dont 296 garçons et 267 filles ; de ce nombre 249 garçons et 251 filles étaient placées à la campagne.

Il a été admis dans le cours de l'année 448 enfants de moins de 12 ans dont 237 garçons et 211 filles. 346 d'entre eux ont été immédiatement placés à la campagne.

On a constaté, pendant l'année, 95 décès dont 50 garçons et 45 filles. 50 décès ont eu lieu à la campagne et 45 dans les hospices. Cette mortalité est attribuée à l'état de débilité des enfants au moment de leur abandon ; 15 d'entre eux cependant sont morts du choléra.

56 enfants ont atteint leur douzième année et ont cessé d'être à la charge du département. 74 autres ont été rendus à leurs parents ou confiés à des bienfaiteurs. Enfin 20 enfants ont été rapatriés en Belgique.

Les restants au 31 décembre 1866 étaient au nombre de 763 à la

charge du département, non compris 57 secourus temporairement.

Il existait à la même époque 284 pupilles de 12 à 21 ans; 239 étaient placés en apprentissage et 45 conservés dans les hospices dépositaires pour infirmités.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Où elle agit, cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1866 à 57,735 fr. 20 c. dont 47,258 fr. 50 c pour pensions, 3,537 fr. pour secours temporaires, 4,800 fr. pour frais d'inspection et 2,139 fr. 69 c. pour frais de transport d'enfants.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements, au nombre de 646 dans le département, ont secouru à domicile, en 1866, 232,036 individus.

Leurs recettes ordinaires se sont élevées à la somme de 2,688,821 fr. ainsi divisée :

Produits d'immeubles	1,482,514 fr.
Rentes sur l'État	460,884
Autres rentes	2,585
Subventions communales	517,830
Droits des pauvres sur spectacles, bals, concerts	31,064
Quêtes, souscriptions, collectes	71,875
Autres recettes	122,069
Total	2,688,821 fr.

Les recettes extraordinaires, dons et legs, ventes d'immeubles, etc., etc., ont, en outre, produit une somme de 424,509 fr.

Les dépenses se sont élevées, en 1866, à 3,661,435 fr., savoir :

Aliments	1,954,888 fr.
Vêtements	208,522
Chauffage	276,833
Médicaments et soins médicaux	183,610
Autres secours en nature	325,263
Id. en argent	336,955
Frais d'administration	375,364
Total	3,661,435

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1866.

	Dunkerque.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	30822	228858	24144	28417	42053	354294
Sommes prêtées sur ces gages.....	343229	1523423	146604	192963	339995	2546214
Valeur moyenne de chaque article.....	10 f. 16	6 fr. 66	6 fr. 07	6 fr. 79	8 fr. 08	7 fr. 10
Nombre de gages retirés.....	28092	220265	23383	27004	39683	338427
Sommes recouvrées par les dégagements....	285082	1539704	136786	182948	345515	2460032
Nombre de gages { vendus....	1133	6635	1212	1280	2658	10918
Nombre de gages { renouvelés	3835	2308	1799	»	1181	9123
Produit des ventes et renouvellements....	66954	102569	26104	7232	42756	245612

Les chiffres qui précèdent sont, presque en tous points, inférieurs à ceux de 1865, qui l'étaient déjà à ceux de l'année 1864. Il serait à désirer que cette situation, qui semblait indiquer une amélioration dans les conditions de la population ouvrière, eût pu se continuer pendant les années suivantes.

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 73/100e de gage par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 25 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.93 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 6 fr. 84. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 95,52 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre des nombres, sont ceux d'août, d'octobre, septembre et juillet. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de janvier, février et mars.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de juin, mars, août et juillet, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier février et avril.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au dessous de 5 fr., 161,117; de 5 à 10 fr., 128,658; de 11 à 25 fr., 32,391; de 26 à 50 fr., 6,056; de 51 à 100 fr., 2560; de 101 à 500 fr., 1,079; de 501 à 1,000 fr., 21; au-dessus de 1,000 fr., 9.

CAISSES D'ÉPARGNE

Service de 1866.

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent à près de 26 millions.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous . . .	49,155	6,970,531	141,68
501 à 800 fr.	10,266	6,270,575	610,81
801 à 1,000 francs. . . .	7,380	6,651,325	901,26
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	5,466	6,536,416	1,195,83
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	66	191,469	2,901,05
	72,333	25,720,317	355,58

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1866 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	4,039	784,179
Domestiques	1,232	188,626
Employés	427	81,137
Militaires et marins . .	251	47,541
Professions diverses . .	3,124	728,002
Mineurs.	2,863	321,383
Société de secours mutuels.	20	12,910
	11,956	2,163,778

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

251 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1866, 268 inscriptions, montant ensemble à 6,098 fr.

523 autres titres de rente, d'une valeur totale de 18,760 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 513 déposants; 4 autres, s'élevant à 100 fr., sont arrivés par transfert.

478 titres, montant ensemble à 17,956 fr., ont été retirés par 475 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 327 inscriptions appartenant à 292 titulaires, et d'une valeur de 7,002 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1866, de 26. Dix-sept succursales ont fonctionné.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1866, de 67,769 et au 31 décembre de 72,333; l'augmentation est de 7 %.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1865, à 8,081,824 fr., et ont été, en 1866, de 8,425,706 fr., soit en plus 343,882 fr.; le crédit total des déposants, qui avait été de 23,833,431 fr., s'est fixé au 31 décembre 1866, à 25,720,217 fr., ce qui constitue, sur l'année précédente, une augmentation de 1,886,886 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 18 fr. 48 c. par habitant.

Le nombre des comptes-ouverts étant de 72,333 revient à un livret pour 19 habitants.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en **1866**, *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1869.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposant au 31 décembsre 1866.
	Existant au 1er. janvier 1866.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1866.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	1094	186	4	166	1118	415038	113472	14089	»	6788	112855	422956
Avesnes.....	2101	318	14	149	2284	696923	285772	24533	»	1871	310269	695087
Bailleul.....	1816	233	4	99	1954	705180	246082	24622	855	16121	206527	754092
Bergues.....	1859	325	»	142	2042	844833	292429	31346	»	11997	273317	883294
Bourbourg...	718	132	1	43	808	234342	100658	8847	190	2153	81042	260841
Cambrai	4713	1158	38	654	5255	1482511	659402	58422	70	29832	464945	1705627
Cassel.....	602	173	5	91	689	275692	135649	9995	438	7152	91683	322940
Cateau (Le)..	49	44	2	14	81	16027	14973	837	»	»	5294	26544
Clary.....	70	15	»	5	80	13514	6330	577	»	1834	»	18588
Comines	579	177	3	69	690	306454	116485	11925	»	988	58630	374947
Douai.....	7893	1326	29	882	8366	2911962	1009689	108517	280	15845	780829	3224774
Dunkerque. .	6757	755	29	409	7132	2016364	833427	74257	241	55906	791430	2076954
Estaires.....	307	49	»	46	310	84478	29507	2723	»	»	26630	90078
Gravelines...	301	98	2	53	368	94047	54272	3270	»	5789	45354	100446
Hazebrouck..	1558	213	2	115	1658	534872	232274	20245	»	11552	193786	581853
Iwuy.....	74	89	»	17	146	29940	36754	1293	»	»	13619	54368
La Bassée...	392	75	»	39	235	203101	45221	7460	283	43855	»	212209
Landrecies...	449	165	1	62	553	120786	107033	4640	»	»	67600	164858
Lille	17964	2896	97	2296	18661	5661533	1881997	199586	3841	152497	1581095	6003364
Maubeuge...	2548	433	9	208	2782	955636	365626	36000	»	10162	307837	1044284
Merville	386	19	»	20	385	98148	25173	3231	»	»	29834	96717
Roubaix	3516	1055	7	857	5721	2312484	609609	86077	425	42144	561235	2405216
Solesmes...	195	85	»	61	219	46348	45368	2057	»	35568	»	66204
Steenvoorde..	389	83	»	39	433	181161	74131	7175	»	2764	56229	203175
Turcoing....	2986	520	5	256	3255	1570395	407696	61238	25	6543	289321	1743489
Valenciennes.	6446	1334	34	906	6908	2021961	707877	72128	»	28257	586597	2187112
	67769	11956	286	7678	72333	23833431	8425706	875090	6647	489619	6930938	25720317

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1866, au nombre de 170 et réparties entre les arrondissements de la manière suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres.		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
		honoraires.	participants				
Dunkerque.....	5	371	1373	5593	2989	4600	13182
Hazebrouck.....	21	957	2879	15661	3537	4705	23903
Lille.....	113	3877	18578	141357	21365	24692	187414
Cambrai.....	6	455	336	1177	1763	1849	4789
Avesnes.....	3	125	374	3543	1637	1065	6245
Douai.....	8	400	2507	11766	3181	5667	20614
Valenciennes.....	14	895	3278	13524	3057	4709	21287
	170	6480	29525	192488	37530	46687	277404

Le département compte, en outre, 356 sociétés non approuvées. Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 146,374 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves s'élevaient au 31 décembre 1866, à 363,154 fr., indépendamment de 522,097 fr., versés à la Caisse des retraites.

Depuis le 1er janvier 1867, onze nouvelles sociétés se sont créées: à Lille, Caudry, Vieux-Condé, Herrin, Tourcoing, Sainghin-en-Mélantois, Abscon, Baisieux et St.-Jans-Cappel ce qui porte à 181 le nombre des associations mutuelles approuvées fonctionnant sur les différents points du département dans les conditions du décret du 26 mars 1852. Cet ensemble est de plus en plus satisfaisant et l'augmentation toujours croissante des associations est une preuve que l'œuvre de la mutualité est appréciée par les populations. Ces sociétés répondent généralement au but de leur institution et des éloges sont dus aux hommes dévoués pour les soins intelligents qu'ils apportent à l'accomplissement de leur mission.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

L'Ecole de médecine et de pharmacie de Lille est toujonrs en progrès. En 1866, le nombre des inscriptions prises s'est élevé à 245, et lors de la dernière session d'examen, 29 titres de réception ont été délivres, dont 13 à des officiers de santé, 12 à des pharmaciens et 4 à des sages-femmes.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'annee 1867 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	214	80	213	504
	Douai	270	35	104	409
COLLÉGES.	Dunkerque	57	18	171	246
	Bailleul	103	7	123	233
	Cassel	4	10	46	60
	Estaires	7	»	64	78
	Hazebrouck	35	»	35	70
	Armentières	23	4	162	189
	Tourcoing	191	43	204	438
	Cambrai	53	34	101	188
	Cateau (Le)	27	8	87	122
	Avesnes	51	6	55	112
	Maubeuge	74	9	98	181
	Le Quesnoy	83	11	55	149
	Saint-Amand	13	4	60	77
	Condé	33	8	81	122
	Valenciennes	102	46	172	320
	TOTAUX	1347	323	1828	3498

Instruction primaire.

Jusqu'à présent les départements n'étaient tenus légalement qu'à aider les communes dans les dépenses de traitements d'instituteurs titulaires et de location de maisons d'école. D'après la loi du 10 avril 1867, ils doivent, non-seulement intervenir dans les mêmes dépenses, mais en outre dans toutes celles relatives aux écoles de filles, accorder, à défaut de ressources des communes, des indemnités aux femmes chargées des travaux à l'aiguille dans les écoles mixtes, aux directeurs et directrices des cours d'adultes, et des subventions pour les traitements des instituteurs adjoints. Pour les mettre, dans une certaine limite, en mesure de faire face à cet accroissement de charges, l'article 14 de la nouvelle loi les autorise à s'imposer d'un troisième centime spécial au service de l'instruction primaire.

Les résultats que l'on doit attendre de cette loi sont considérables. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que de grandes difficultés sont à vaincre, notamment au point de vue de la question financière pour en tirer tout le fruit qu'elle promet. Le législateur, en imposant aux départements le sacrifice d'un troisième centime pour l'exécution de son œuvre, a créé une ressource précieuse, mais il a surtout compté sur le bon esprit des Conseils généraux et sur leur dévouement aux populations qu'ils représentent pour assurer à un service si digne de l'intérêt de tous la dotation sans laquelle les efforts les plus persévérants resteraient peut-être stériles.

Le Conseil général du Nord agissant dans cet ordre d'idées a voté l'intégralité des trois centimes additionnels autorisés par la loi nouvelle, et a réglé comme suit le budget de l'instruction primaire pour l'exercice 1868.

Instruction primaire. — Budget de 1868.

Recettes.

	Sommes proposées pour 1868.	
1° Reste disponible de 1866.	25,773	34
2° Trois centimes additionnels.	311,023	31
3° Produits éventuels réalisés	»	»
	336,796	65

CHAPITRE Ier. — *Dépenses.*

	Sommes proposées pour 1868.	
1° Dépenses ordinaires de l'École normale :		
Subventions du département. . . . 17,490		
Entretien de 39 bourses à 400 fr.. . 15,600		
— de 2 à 80 fr. (4e trimestre). 160	35,370	»
— de 10 demi-bourses à 200 fr.		
et 3 à 40 fr. (4e trimestre). . 2,120		
2° Frais de la Commission d'examen et du service de MM. les délégués cantonaux	450	»
3° Complément des dépenses ordinaires des écoles communales de garçons, mixtes, indemnités aux directeurs et directrices de cours d'adultes, complément du traitement des instituteurs-adjoints, etc	130,000	»
	165,820	»

CHAPITRE II. — *Dépenses extraordinaires.*

1° Subventions aux communes pour acquisitions, constructions ou réparations de maisons d'école de garçons et de mobilier scolaire . . .	35,324	17
2° Dépenses extraordinaires de l'école normale. .	9,502	48
3° Subvention pour l'établissement et l'entretien des écoles de filles.	40,000	»
4° Subvention pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile.	4,000	»
5° Allocation pour le cours normal d'institutrices.	13,500	»
6° Subvention pour achat de livres d'école destinés aux élèves indigents des communes pauvres .	2,500	»
7° Subvention pour achat de livres destinés aux bibliothèques communales.	1,500	»
8° Encouragements aux instituteurs qui se sont le plus distingués		
9° Mêmes encouragements aux institutrices. . .		
10° Mêmes encouragements aux directrices et surveillantes des salles d'asile	6,800	»
11° Mêmes encouragements aux directeurs des classes d'adultes.		
12° Subvention pour venir en aide aux instituteurs qui, par suite de circonstances exceptionnelles, se trouvent dans le besoin. . .		
A reporter	111,126	65

	Sommes proposées pour 1868.	
Report	111,126	65
13° Subventions et secours aux institutrices trop faiblement rétribuées	20,000	»
14° Secours à d'anciens instituteurs retraités . . .	10,000	»
15° Indemnité à M. l'Inspecteur d'Académie, au Directeur de l'Ecole normale, et frais de bureau aux sept Inspecteurs primaires	9,600	»
16° Subvention à l'Inspectrice des salles d'asile. .	500	»
17° Traitement des employés de bureau de l'instruction primaire et frais généraux d'impressions.	6,450	»
18° Achat de machines à coudre pour Ecoles de filles	1,000	»
19° Ecoles du dimanche. — Subvention pour ceux qui les tiennent.	3,000	»
20° Allocation à la Société de secours mutuels des instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile du département.	500	»
21° Indemnité au secrétaire de l'Académie de Douai	500	»
22° Entretien de deux bourses à l'Ecole normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny.	1,600	»
23° Traitement de l'inspectrice départementale des salles d'asile et frais de tournée.	1,500	»
Total.	170,976	65

Récapitulation.

Chapitre Ier. — Dépenses ordinaires.	165,820	»
Chapitre II. — Dépenses extraordinaires . .	170,976	65
Total.	336,796	65
Les ressources s'élèvent à.	336,796	65

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1865 se sont élevés à la somme de 75,871,731 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes (principal)	10.559.731
Enregistrement, timbre et domaine	12.852,480
Produits des forêts	2,042.907
Douanes et sels	15,065,094
Contributions indirectes	31,250,710
Postes	2,329,027
Produits universitaires	61.525
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles. .	545,576
Produits divers	1,164,681
Total	75,871.731
Les mêmes produits pour l'année 1864 ont été de.	71,500,335
La différence en plus pour 1865 est de.	4,371,396

Elle résulte presque entièrement d'une augmentation notable dans la recette des contributions indirectes, due à un accroissement de production du sucre indigène.

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,624,873,859 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 75,871,731 f., équivalant à un *vingt-unième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est un des deux départements qui fournissent les plus importantes recettes au Trésor. Celui de la Seine-Inférieure ne l'emporte sur lui que d'environ 1 million 800 mille francs parce que les produits de douane qu'il fournit excèdent ceux du Nord de près de 7 millions.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 373,121,402 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,251,752,457 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *seizième et demi* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total général de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30e; Enregistrement, 32e; Forêts, 21e; Douanes et Sels, 10e; Contributions indirectes, 19e; Postes, 34e; Produits universitaires, 56e; Retenues, etc., pour pensions, 23e; Produits divers, 9e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1865.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 18,487,372 fr., savoir :

Contribution foncière (y compris les centimes additionnels) .	9,135.464
Personnelle et mobilière. . . . . (Id).	2.503,231
Portes et fenêtres. . . . . (Id).	2.399,137
Patentes . . . . . (Id).	4,532,203
Chevaux et voitures.	94,631
Taxe du premier avertissement aux contribuables	22.704
Total . . . . . (1)	18,687,373
Le montant des contributions directes a été, en 1864, de. .	18,191,171
Différence en plus en 1865	496.202

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de l'accroissement des centimes départementaux et communaux et de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2).

Le nombre des patentés a été en 1865 de 64,970. Ce nombre représente le 26e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,693,976. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1864, de 1,674,047, et dans le département de 63,076. Il a diminué dans huit départements et a augmenté dans tous les autres, celui du Nord compris.

On compte dans le Nord une patente sur 22 habitants.

Les frais de poursuites, en matière de contributions directes, ont été, dans le département, de 10,264 fr., soit de 1/70 du total de 700,361 fr. auquel ils se sont élevés dans toute la France.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière.—Fonds de secours et de non valeurs, 1,8 ; centimes départementaux, 46,1 ; centimes communaux, 51 ; — total, 99,1.

(1) Y compris 8,127,642 fr. de fonds spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les augmentations pour constructions nouvelles ont été de 160,619, et les diminutions pour démolitions de 69,973.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 17 ; fonds de secours, etc., 2,8 ; centimes départementaux, 46 ; centimes communaux, 37,2 ; — total, 103.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; fonds de non-valeurs, 2,5 ; centimes départementaux, 21 ; centimes communaux, 331 ; — total, 72.4.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 10,8 ; fonds de non-valeurs, 5 c. ; centimes départementaux, 16,8 ; centimes communaux, 30,4 ; — total, 63.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc.	9,649,592
	Greffes, idem	96,754
	Hypothèques, idem	81,998
	Amendes de toute nature idem	123,828
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill. 1862)	14,899
	Demi-décime (loi du 8 juin 1864)	142,749
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 6 prairial an VII)	2,388
	Idem (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	1,193
	Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864)	»
	Passeports et permis de chasse	77,128
	Recouvrements des frais de justice	131,418
	Idem de poursuites et d'instances.	2,760
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		60
Timbre		1,753,352
Produits des Domaines.	Revenus des domaines	5,406
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	135,608
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	1,103
	Rentes (arrérages et rachats)	646
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	354
	Epaves, déshérences et biens vacants	9,580
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	208,382
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	3,538
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		108,929
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total	12,852,480
Les produits de 1864 se sont élevés à		12,810,022
Différence en plus en 1865		42,458

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1865 *effectuées par les agents forestiers.*

Produits des coupes de bois.		Prix principal	1,232,500
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	20,125
		Prix des coupes de bois vendues en détail	114,425
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	629,463
		Fruits, semences et herbes	170
		Minerai, terres, pierres et sables	1,375
		Redevances et indemnités	9,943
		Recettes diverses et imprévues	27
		Location de la chasse	19,759
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	715
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	7
		Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864)	29
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	902
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	2,088
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	9,433
		Recouvrement de frais de vente de coupes	*
		Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	*
		Produit de l'aliénation des bois de l'Etat	6,040
		Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois	1,946
		Total	2,048,917
		Les produits de 1864 avaient été de	1,883,881
		Différence en plus en 1865	165,036

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1865.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	12,894,199
		Tabacs de santé ou d'habitude	14,480
		Sucres des colonies françaises	204,386
		— étrangers	1,042,520
	à l'exportation		34,920
Droits de navigation.		Francisation des navires	373
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	292,049
		Droit spécial sur les navires américains.	15,737
		Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	23,538

Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	30
	Droit de timbre	52,139
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	5,500
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice des entrepôts	24,630
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	313
	Recettes accidentelles	2.609
Produit des amendes et confiscations		123,090
Taxes de plombage et d'estampillage		48,011
Taxe de consommation des sels		286,541
	Total	15,065,095

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 4,322,904 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque		4,195,766
——— d'Hazebrouck		127,138
	Total	4,322,904

2° A la direction de Lille, pour 5,582,652 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	146,580	
——— de Lille	5,417,584	
——— d'Orchies	18,488	
	5,582,652	5,582,652

3° A la direction de Valenciennes, pour 5,159,539 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,209.653	
——— de Valenciennes	769,378	
——— de Feignies	1,112,798	
——— de Jeumont	1,994,910	
——— d'Avesnes	72,800	
	5,159,539	5,159,539
	Total	15.065,095
Les douanes ont produit en 1864		16,135,054
Différence en moins en 1865		930,041

Cette différence s'applique particulièrement à la taxe sur les sucres étrangers.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1865.

Boissons		12,004,146
Sels		5,626
Sucre indigène		9,252,223
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	310,015
	Navigation sur les rivières et canaux, péage sur les ponts, bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs bords	951,409
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises des places, etc	123,199
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	15,281
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	192,468
	Cartes à jouer	399
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	79,305
	Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisies, amendes et confiscations	26,106
	Droits de dénaturation sur l'alcool	13,036
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	
	Indemnité pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	59,753
	Recouvrements sur avances pour divers services	32,621
	Autres recettes	102,292
Tabacs		7,865,196
Poudres		217,634
	Total	31,250,710
Les produits de 1864 se sont élevés à		26,448,414
Différence en plus en 1865		4,802,296

Cette augmentation de produit porte principalement sur le sucre indigène.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1865.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,278,771
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	25,600
Droit sur les envois d'argent (mandats internationaux)	83
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	23,814
Recettes accidentelles	758
Total	2,329,026
Les produits de 1864 avaient été de	2,100,081
Différence en plus en 1865	228,945

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	8,695
Examens	29,690
Certificats d'aptitude	8,360
Diplômes et visa	12,600
Duplicata	60
Rétributions facultatives	2,120
Total	61,525

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté de droit de Douai, pour	9,440
2° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	15,210
3° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	31,100
4° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	5,775
Somme égale	52,085

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, SAVOIR :

Receveurs de l'enregistrement	18,765
Receveurs des douanes et sels	191,143
Receveurs des contributions indirectes	106,182
Receveurs des postes	26,091
Receveurs généraux des finances	116,025
Payeurs du Trésor	87,370
	545,576

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1864.

Taxe des biens de main-morte	112,473
Produits des mines	74,573
Droits de la vérification des poids et mesures	88,874
Produit de la taxe des brevets d'invention	33,080
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	29,197
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	39,947
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	157,341
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	6
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	205,473
Produit des taxes de la télégraphie privée	241,294
Divers produits	182,423
Total	1,464,681

RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

Contributions directes		8,127,642
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires	19,730
	Produits des propriétés départementales non affectées à un service public	3,030
	Subventions communales et particulières	36,850
	Produits d'emprunts	200,000
	Ressources affectées à la grande vicinalité	341,000
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.	Ressources pour dépenses des écoles normales primaires	10,752
	Produits éventuels attribués à l'instruction primaire	1,200
	Subvention prélevée sur le produit des centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	»
	Produits divers spéciaux	4,732
	Total	8,744,936

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1867.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque	472060	118447	122647	221234	934398
Hazebrouck	418126	86595	89496	84780	678997
Lille	1440586	534586	715948	1564208	4225298
Cambrai	581508	145229	137485	243732	1107955
Avesnes	655564	135280	128676	268962	1188482
Douai	474555	112552	111810	181933	880850
Valenciennes	644750	164623	156181	320802	1283356
TOTAUX	4654449	1297322	1462213	2885652	10299336

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re Classe.	
1	Roubaix	L.
2	Anzin	V.
3	Lille (3e Division)	L.
4	Lille (1re Division)	L.
5	Lille (4e Division)	L.
6	Lille (2e Division)	L.
7	Douai	V.
8	Tourcoing	L.
9	Halluin	L.
10	Valenciennes	V.
11	Lille extra-muros	L.
12	Dunkerque	Dk.
13	Haubourdin	L.
14	Douchy	V.
15	Solesmes	C.
16	Maubeuge	A.
17	Cambrai	C.
18	Raismes	V.
19	Armentières	L.
20	Douai	D.
	2e Classe.	
21	Condé	V
22	Clary	C.
23	Fourmies	A.
24	Saint-André	L.
25	Fresnes	V.
26	Famars	V.
27	Masnières	C
28	Marly	V.
29	Avesnes-les-Aubert	V.
30	Croix	L.
31	Comines	L.
32	Quesnoy-sur-Deûle	L.
33	Landas	D.
34	La Bassée	L.
35	Wormhoudt	Dk.
36	Gouzeaucourt	C.
37	Pont-à-Marcq	L.
38	Marcq-en-Barœul	L.
39	Le Cateau	C.
40	Orchies	D.
41	Raches	D
42	Annœullin	L.
43	Mons-en-Pévèle	L.
44	Lanbrecies	A.
45	Templeuve	L.
46	Le Quesnoy	A.
47	Teteghem	Dk.
48	Lecelles	V.
49	Onnaing	V.
50	Catillon	C.
51	Bouchain	V.
52	Hazebrouck	H.
53	Cuincy	D.
54	Arleux	D.
55	Cysoing	L.
56	Meteren	H.
57	Rouvignies	V.
58	Lewarde	D.
59	Bourbourg	Dk.
60	Steenwerck	H.
61	Seclin	L.
62	Ligny	C.
63	Fournes	L.
64	Sin	D.
65	Berlaimont	A.
66	Maroilles	A.
67	Lannoy	L.
68	Gravelines	Dk.
69	Haussy	C.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
70	Iwuy	C.
71	Engle-Fontaine	A.
72	Frelinghien	L.
73	Villers-Pol	A.
74	La Bassée	L.
	3e *Classe.*	
75	Bugnicourt	D.
76	Neuville-St.-Remi	C.
77	Saint-Amand	V.
78	Gommegnies	A.
79	Inchy	C.
80	Abancourt	C.
81	Bavai	A.
82	Baisieux	L
83	Solre-le-Château	A.
84	Avesnes	A.
85	Jeumont	A.
86	Cassel	H.
87	Eecke	H.
88	Arnêke	H.
89	Cartignies	A.
90	Somain	D.
91	Walincourt	C.
92	Morbecque	H.
93	Rexpoede	Dk.
94	Houplines	L.
95	Merville	H.
96	Steenvoorde	H.
97	Santes	L.
98	Vendegies-sur-Ecaillon	C.
99	Hondschoote	Dk.
100	Beauvois	C.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
101	Bailleul	H.
102	Villers-sire-Nicole	A.
103	Wattignies	L.
104	Beaufort	A
105	La Longueville	A.
106	Sains	A.
107	Bergues	Dk.
108	Bollezeele	Dk.
109	Estaires	H.
110	Cauroir	C.
	4e *Classe.*	
111	Mœuvres	C.
112	Trélon	A.
113	Marchiennes	D.
114	Etrœungt	A.
115	Pitgam	Dk.
116	Estourmel	C.
117	Ennetières-en-Weppes	L.
118	Pont-sur-Sambre	A.
119	Pecquencourt	D.
120	Petite-Synthe	Dk.
121	Cousolre	A.
122	Looberghe	Dk.
123	Quaedypre	Dk
124	Eppe-Sauvage	A.
	5e *Classe.*	
125	Saint-Waast	A.
126	Watten	Dk.
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1867 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1867.	Produit par hectare en 1867.	Produit total de chaque espèce de grains en 1867.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1867.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	139162	1,87	12,08	10,42	19.49	2712248	75
Méteil.....	2994	1,78	12,05	10,64	18,94	56712	72
Seigle.....	9902	1,95	11,38	9,66	18,84	186557	70
Orge.....	12156	1,99	21,28	18,87	37,55	456547	58
Sarrazin.....	26	»,85	40 »	23,53	20, »	580	57
Epeautre.....	2465	2,41	12,50	11,60	27,96	68924	66
Avoine.....	49665	2,65	18,24	17,66	46,87	2324653	43
Légumes secs.. ..	18526	2,59	10.29	9,12	23.68	319694	76
Autres menus grains	7229	2,43	11.16	8,54	20,77	150211	77
Totaux.....	237125					6276066	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	18,178	19 43	350,322
id. Hazebrouck	20,976	19 20	402,739
id. Lille.....	25,033	21 43	536,520
id. Cambrai....	25,794	19 65	506,852
id. Avesnes....	18,427	17 »	313,259
id. Douai.....	14,588	18 »	263,070
id. Valenciennes..	16,166	21 »	339,486
Totaux..	139,162	19 49	2,712,248
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque...	31	19 50	615
id. Hazebrouck ..	150	18 80	2,820
id. Lille.....	830	22 61	18,769
id Cambrai....	580	19 50	11,340
id. Avesnes....	1,009	18 15	18,313
id. Douai.....	59	19 »	1,125
id. Valenciennes..	235	16 »	3,760
Totaux...	2,994	18 94	56,742

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	726	18 72	12,378
id. Hazebrouck . .	266	19 53	5,145
id. Lille.	1,221	23 05	28,116
id. Cambrai. . . .	2,100	18 55	38,955
id. Avesnes	1,626	19 25	31,300
id. Douai	1,315	18 »	23,630
id Valenciennes. .	2,648	17 75	47,002
Totaux. . .	9,902	18 84	186,557
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,129	32 71	86,109
id Hazebrouck. . .	107	37 57	4,020
id. Lille.	563	40 63	22,877
id. Cambrai	5,190	37 35	193,947
id. Avesnes. . . .	2,043	32 30	65,989
id. Douai	671	38 »	25,498
id. Valenciennes. .	1,453	40 »	58,106
Totaux. . .	12,156	37 55	456,547
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,439	41 72	214,370
id. d'Hazebrouck .	3,771	45 64	172,108
id. Lille	8,373	51 08	427,740
id. Cambrai. . . .	9,370	50 »	468,500
id. d'Avesnes . . .	11,064	40 50	448,092
id Douai.	5,857	54 »	345,875
id. Valenciennes. .	5,791	48 »	277,968
Totaux . .	49,665	46 81	2,324,653
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,477	22 25	78,813
id. d'Hazebrouck. .	6,455	22 50	148,446
id. Lille	1,486	29 40	43,712
id. Cambrai. . . .	850	24 50	20,643
id. d'Avesnes . . .	457	22 50	10,283
id. Douai	439	19 »	8,445
id. Valenciennes. .	362	26 »	9,412
Totaux . .	13,526	23 63	319,694

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment.....	3250243	9863	247510	15133	3522749
Méteil.....	163996	2347	6347	10	172700
Seigle.....	74004	112771	20136	113147	320059
Orge.....	»	24843	24501	774793	794137
Epeautre.....	23292	1211	8873	12789	46165
Sarrasin.....	»	6913	27	»	6940
Avoine.....	»	2243074	133913	23866	2400852
Légumes secs.....	141196	155381	35003	»	331580
Autres menus grains	14676	101780	17998	4611	139065
Totaux.....	3667407	2658183	494308	914349	7734247

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1867 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,276,066

Les consommations étant de 7,734,247

Il résulte un déficit de 1,458,181

Égal à un peu moins du quart des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1867, un nombre de 18,349 hectares qui ont produit chacun en moyenne 124 hectolitres 79 c., ce qui fait pour la totalité. . 2,288,896 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,943,919	
Pour celle des animaux domestiques	578,352	
Pour les semences	298,532	
Pour les distilleries, etc . . .	11,143	2,831,946
Les produits de 1867 présentent conséquemment une insuffisance de		543,050

Malgré les temps froids et humides des premiers mois de l'année et du printemps les cultures en grains et farineux présentaient une apparence assez favorable, mais les orages et les pluies survenus en juillet et août ont retardé la maturation des produits et en ont à la fois arrêté le développement et altéré la qualité. Aussi la récolte est-elle restée au double point de vue de la quantité et du poids des grains au-dessous d'une année moyenne ordinaire.

Le déficit qui en résulte est de 1,458,181 h. Il y sera pourvu par les arrivages des autres départements et par les expéditions de l'étranger par le port de Dunkerque.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1867.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	29 63	»	21 33	16 48	12 20	24 49	21 »
Bourbourg.....	28 26	»	20 35	16 25	9 96	»	21 25
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	29 47	»	»	»	8 50	»	»
Cassel.....	29 58	»	»	»	12 »	»	»
Estaires.....	29 25	»	»	»	»	25 »	»
Hazebrouck.....	29 46	»	»	»	»	»	»
Merville.....	29 18	»	»	»	»	25 29	»
Steenvoorde.....	29 98	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	30 73	»	19 »	16 »	12 »	25 22	»
La Bassée.....	30 25	26 44	»	15 69	9 87	26 »	21 »
Cysoing.....	30 45	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	32 25	»	»	»	»	»	»
Lille.....	31 76	»	21 »	»	»	23 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	»	»
Tourcoing.....	34 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	28 80	»	18 78	14 95	8 92	»	»
Le Câteau.....	27 93	»	15 »	16 »	8 »	30 »	26 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	10 »	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	28 17	24 42	19 84	16 82	9 28	34 »	33 »
Douai.....	29 82	»	20 25	15 »	9 96	»	»
Orchies.....	31 44	»	20 25	»	9 »	»	»
Marchiennes.....	32 »	»	»	»	10 28	»	»
Somain.....	31 »	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	32 88	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes.....	30 40	»	»	»	»	30 »	28 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 61	» 49	» 37	8 45	»	1 55	1 47	1 70	1 44
Bourbourg	52 50	» 59	» »	» 39	7 24	1 80	1 80	1 80	1 80	1 60
Dunkerque	53 33	» 54	» 50	» 47	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 60
Baillcul	»	» 55	» 45	» 35	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 70
Cassel	»	» 60	» 41	» 34	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 60
Estaires	»	» 44	» 40	» 29	7 50	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Hazebrouck	»	» 59	» 47	» 36	»	1 60	1 60	1 70	1 70	1 60
Merville	»	» 45	» 38	» 34	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 70
Steenvoorde	» »	» 61	» 42	» 35	»	» »	1 70	1 80	1 80	1 50
Armentières	55 »	» 58	» 48	» 38	8 89	1 90	1 90	2 »	2 »	1 80
La Bassée	56 »	» »	» »	» »	8 75	1 80	1 80	2 »	2 »	1 90
Cysoing	54 »	» 59	» 49	» 42	»	1 60	1 30	2 »	1 90	1 70
Lannoy	56 »	» 58	» 48	» 38	»	1 60	1 60	2 »	1 60	1 70
Lille	56 »	» 58	» 48	» 38	»	1 57	1 55	1 80	1 77	1 44
Roubaix	»	» 48	» 43	» 38	13 »	1 80	1 60	2 10	2 10	2 20
Tourcoing	»	» 48	» 43	» 38	11 50	1 80	1 80	2 »	2 »	1 60
Cambrai	»	» 48	44	» »	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 40
Le Câteau	56 »	» 48	» 45	» »	8 »	1 50	1 50	1 60	1 60	1 50
Solesmes	59 »	» 48	» »	» »	»	1 50	1 50	1 50	1 80	1 60
Avesnes	58 »	» 48	» 45	» »	»	1 50	1 50	1 80	2 10	1 60
Le Quesnoy	»	» »	» »	» »	»	1 60	1 60	1 80	1 80	1 90
Maubeuge	57 »	» 50	» 46	» »	»	1 70	1 60	1 80	1 90	1 40
Douai	55 »	» 49	» 45	» 41	»	1 80	1 60	2 »	1 60	2 »
Marchiennes	»	» 49	» 45	41	»	1 70	1 70	1 60	2 »	1 80
Orchies	»	» 49	» 45	» 41	»	1 60	1 60	1 80	1 80	2 »
Somain	50 »	» 49	» 45	» 41	»	» »	1 70	2 »	2 »	1 80
Bouchain	57 »	» 49	» 47	» »	»	1 80	1 80	2 »	2 »	1 70
Saint-Amand	»	» 48	» »	» 38	8 82	1 60	1 60	2 »	2 »	1 80
Valenciennes	»	» 48	» »	» »	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	6 08	3 16	11 50	10 50	3 75	3 »
Bourbourg	4 80	3 »	10 »	10 »	3 »	2 75
Dunkerque	8 34	4 34	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	4 »	5 »	6 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	8 »	5 »	7 75	9 »	4 50	3 »
Estaires	7 35	3 20	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	6 »	3 »	12 »	10 »	2 50	2 »
Merville	6 50	2 50	7 »	12 »	2 »	2 40
Armentières	7 »	5 50	22 »	18 »	1 80	2 25
La Bassée	12 »	9 »	»	»	2 70	1 65
Cysoing	6 »	5 25	»	13 »	5 »	2 20
Lille	9 33	4 80	»	»	»	»
Roubaix	»	»	» »	» »	3 »	2 20
Tourcoing	4 »	6 »	9 »	7 »	2 25	2 10
Cambrai	7 73	4 48	16 »	14 50	3 »	1 80
Le Câteau	5 33	4 33	5 »	8 50	2 50	2 30
Solesmes	6 65	4 30	»	»	»	2 25
Avesnes	5 »	5 »	4 »	10 »	2 »	2 60
Le Quesnoy	7 35	6 »	6 20	7 25	2 25	2 25
Maubeuge	4 75	4 12	8 »	10 »	2 50	2 »
Douai	9 40	5 10	18 »	18 »	2 50	1 50
Marchiennes	»	»	8 »	8 »	1 60	1 60
Orchies	6 66	5 20	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	2 »
Bouchain	9 50	5 »	»	»	»	»
Saint-Amand	6 33	5 »	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	6 25	5 »	9 »	»	2 50	1 90

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1867.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.			MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
			Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
							Hectolitre.
Janvier.	1re	quinz.	29 26	29 44	28 42	27 47	30,793
—	2e	»...	27 25	27 81	26 75	25 70	31,927
Février.	1re	»...	27 19	27 07	26 83	25 20	36,880
—	2e	»...	25 34	25 96	24 69	23 80	37,834
Mars.	1re	»...	26 10	27 15	24 56	24 97	28,891
—	2e	»...	25 80	26 62	24 97	24 79	41,789
Avril.	1re	»...	26 37	26 64	25 50	25 23	32,166
—	2e	»...	27 31	27 75	26 88	25 89	32,310
Mai.	1re	»...	26 52	26 84	25 91	24 48	27,757
—	2e	»...	26 25	26 93	25 82	25 15	27,452
Juin.	1re	»...	26 15	26 78	27 08	24 88	27,849
—	2e	»...	26 20	27 75	27 01	25 87	26,357
Juillet.	1re	»...	27 57	28 59	26 40	26 51	29,760
—	2e	»...	28 93	30 43	28 05	28 69	21,898
Août.	1re	»...	29 64	31 09	28 40	27 78	14,018
—	2e	» ..	29 61	31 08	30 42	27 53	20,091
Septembr.	1re	»...	31 13	33 28	30 59	29 32	20,523
—	2e	»...	29 66	32 82	30 52	28 48	26,739
Octobre.	1re	»...	29 95	32 70	31 53	29 68	41,007
—	2e	». .	29 41	32 83	31 66	30 02	39,351
Novembre	1re	»...	30 96	33 67	33 73	31 43	21,259
—	2e	»...	31 09	33 03	31 88	30 81	35,023
Décembre	1re	»...	30 88	32 23	31 34	29 92	33,458
—	2e	»...	29 63	31 76	29 82	28 80	36,102
							724,234

TROISIÈME PARTIE.

OBJETS DIVERS.

VOYAGE

de

LEURS MAJESTÉS L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE

Dans le département du Nord.

26, 27, 28, 29 et 30 août 1867.

Depuis plusieurs années, l'Administration municipale de Lille s'était promis de célébrer par de brillantes fêtes l'anniversaire biséculaire de la réunion de cette ville à la France. — Jalouse de donner à cette solennité un caractère digne du grand événement dont elle voulait rappeler le souvenir, elle avait prié nos Souverains, l'Empereur et l'Impératrice, d'honorer les fêtes de leur Auguste présence, et Leurs Majestés avaient daigné répondre à cette invitation. C'était la deuxième fois, dans une période de 14 ans, qu'Elles allaient visiter le département du Nord, cette riche province qui, par son importance, représente plus du trentième de l'Empire.

Le 26 août, vers cinq heures du soir, le train impérial amène les illustres voyageurs dans les murs de l'antique cité flamande. Après la réception à la gare par les autorités municipales, l'Empereur prononça le discours suivant :

Monsieur le Maire,

Messieurs,

» Lorsqu'il y a quelques années, je vins pour la première fois » visiter le département du Nord, tout souriait à mes désirs. Je » venais d'épouser l'Impératrice et je puis dire que je venais aussi » de me marier avec la France devant huit millions de témoins.

» L'ordre était rétabli, les passions politiques étaient assoupies et » j'entrevoyais pour notre pays une nouvelle ère de grandeur et de » prospérité.

» A l'intérieur, l'union de tous les bons citoyens faisait pressentir » l'avénement paisible de la liberté et à l'extérieur, je voyais notre » glorieux drapeau abriter toute cause juste et civilisatrice.

» Depuis quatorze ans, beaucoup de mes espérances se sont réali- » sées, de grands progrès se sont accomplis. Cependant des points » noirs sont venus assombrir notre horizon. De même que la bonne » fortune ne m'a pas ébloui, de même des revers passagers ne me » décourageront pas. Et comment me découragerais-je, lorsque je » vois d'un bout de la France à l'autre, le peuple saluer l'Impéra- » trice et moi de ses acclamations, en y associant sans cesse le nom » de mon Fils !

» Aujourd'hui, je ne viens pas seulement fêter un glorieux anni- » versaire dans la capitale des anciennes Flandres, je viens m'en- » quérir de vos besoins, relever le courage des uns, affermir le » confiance de tous et tâcher d'accroître la prospérité de ce grand » département en cherchant les moyens de développer encore da- » vantage l'agriculture et le commerce.

» Vous m'aiderez, Messieurs, dans cette noble tâche, mais vous » n'oublierez pas que la première condition de la prospérité d'une » nation comme la nôtre, c'est d'avoir la confiance de sa force, de » ne pas se laisser abattre par des craintes imaginaires et de compter » sur la sagesse et le patriotisme du Gouvernement.

» L'Impératice, touchée des sentiments que vous exprimez, se » joint à moi pour vous remercier de votre chaleureux et sympa- » thique accueil. »

De l'église Saint-Maurice, où Elles avaient été reçues par Mgr. l'Archevêque de Cambrai, entouré d'un nombreux clergé, Leurs Majestés se rendirent en calèche découverte à la Préfecture par la rue Impériale et les boulevards ; mais en ce moment, un orage se déclara, une pluie torrentielle vint inonder les Augustes visiteurs, qui voulurent braver le mauvais temps afin de ne pas soustraire leurs personnes à la vue d'une foule de plus de deux cent mille âmes accourue de tous les points de la contrée pour les acclamer. Saisie d'enthousiasme par cette exquise courtoisie, la population ne cessa de faire entendre les vivats les plus chaleureux sur tous le parcours du cortége qui pouvait à peine se frayer un passage au milieu d'une multitude avide de contempler les traits de Leurs Majestés.

Nous ne pouvons, dans le cadre restreint d'un court résumé, rappeler tous les épisodes touchants, toutes les marques de profonde et respectueuse sympathie dont l'Empereur et l'Impératrice ont été constamment l'objet durant leur séjour dans le Nord. Nous devons

nous borner à esquisser en traits rapides les principaux incidents de ce voyage triomphal.

A peine arrivés à la résidence impériale, Leurs Majestés recevaient, conformément aux usages, les autorités de l'ordre religieux, judiciaire, civil et militaire. Peu après, Elles présidaient à un grand dîner où Elles avaient convié les notabilités les plus éminentes du département. Enfin, Elles terminaient la soirée en assistant, au théâtre, à une repsésentation de gala donnée en leur honneur.

Le lendemain 27, l'Empereur alla visiter une des casernes de la ville, s'informer du bien-être du soldat, de ses besoins. Ensuite, Il se rendit à l'imprimerie de M. L. Danel. Là, il examina les magnifiques ateliers, si heureusement disposés de cette grande maison et montra un vif intérêt pour tous les travaux des 400 ouvriers qui y sont journellement occupés. Au moment où Sa Majesté allait se retirer, le chef de l'établissement lui remit un livre d'une grande perfection d'exécution dont les trois premiers exemplaires avaient été tirés pendant le cours de sa visite, et qui se compose de documents extraits du *Moniteur* et relatifs au Prince Impérial. L'Empereur accueillit cet hommage avec bienveillance, et remit à M. L. Danel la croix de Chevalier de la Légion-d'Honneur au milieu des vivats les plus enthousiastes des ouvriers et des nombreuses personnes, parentes et amies du nouveau légionnaire, qui assistaient à cette scène touchante.

Au sortir de l'imprimerie, l'Empereur se rendit à la filature de lin de M. Dequoy, visita les ateliers avec une grande attention, se fit rendre compte du sort des nombreux ouvriers de cette industrie et quitta cette usine en décorant celui qui la dirige. Là comme partout, le Souverain fut acclamé par les cris les plus chaleureux.

Puis, Sa Majesté se dirigea sur Fives où Elle était attendue dans les immenses ateliers de MM. Parent, Schaken et Cie. L'industrie métallurgique donna lieu de sa part à de nombreuses questions dénotant un profond intérêt pour cette partie si importante de notre production nationale et, en décorant MM. Vallée et Caillez, les deux administrateurs de l'usine de Fives, l'Empereur montra visiblement à tous ses sentiments sur une question digne des préoccupations les plus élevées.

Pendant que le Souverain donnait ainsi par sa présence des encouragements à la population active de la cité, l'Impératrice, fidèle à son rôle de consolatrice des affligés, visitait les hôpitaux et les établissements de bienfaisance.

L'après-midi de cette journée fut consacrée à une grande revue des troupes de la garnison, à une promenade à travers la ville, et à l'inspection des travaux de l'église de N.-D. de la Treille.

Le soir, Leurs Majestés honorèrent de leur présence le bal qui leur était offert par la municipalité lilloise. La cour de l'Hôtel-de-

Ville, couverte d'un immense velum, avait été transformée en salle de danse, les galeries du premier étage formaient sur le pourtour comme une ragée de loges ornées de draperies, d'écussons et de drapeaux où se pressaient des milliers d'invités. A gauche de l'entrée principale s'élevait sous un dais gigantesque le trône de l'Empereur et de l'Impératrice; en face du trône, un escalier monumental à double rampe reliait la salle aux galeries et entre les deux rampes, perdus dans des arbustes, l'orchestre était installé dans les conditions les plus favorables à l'acoustique. L'aspect de la salle éblouissante de lumières, parée de dorures, de glaces et de fleurs, englobant dans son sein une foule de femmes aux fraîches et brillantes toilettes et de fonctionnaires revêtus de riches uniformes, était vraiment féérique. Leurs Majestés, à leur entrée dans la salle, laissaient voir sur leur visage l'impression que leur causait cette fête réellement splendide, à laquelle l'enthousiasme et les chaleureux vivats des assistants ajoutaient encore un charme indescriptible. Après avoir dansé le quadrille d'honneur, l'Empereur et l'Impératrice firent une longue promenade à travers les groupes, qui ne cessaient de les acclamer et se retirèrent saluées par des manifestations qui leur causaient visiblement de profondes émotions.

La matinée du 28 fut par l'Empereur consacrée au travail. Puis eut lieu la réception des personnes à qui Sa Majesté avait voulu décerner les insignes de la Légion-d'Honneur.

A midi et demi, départ pour Dunkerque au milieu d'une foule énorme qui ne cessa de témoigner aux Souverains sa vive et respectueuse sympathie.

Voyage à Dunkerque. — A deux heures, LL. MM. arrivèrent à Dunkerque. Là, comme partout, sur leur parcours, Elles furent accueillies par les vivats les plus accentués. Après le *Domine Salvum* entendu à l'église Saint-Éloi, Elles se rendirent à la Sous-Préfecture par des rues pavoisées des couleurs de toutes les nations, ornées de filets de pêche harmonieusement suspendus, et de guirlandes de fleurs. A son arrivée à la Sous-Préfecture, l'Impératrice fut reçue par des jeunes filles qui lui offrirent des corbeilles de fleurs, et par des pêcheuses qui lui firent hommage d'un poisson d'or dans un filet d'argent. Puis commencèrent les réceptions qui eurent lieu pendant près d'une heure. Ensuite LL. MM. allèrent visiter le port, les bassins, la jetée et les immenses travaux qui doivent convertir Dunkerque en un port de première importance. Pendant cette promenade, toute la population de la ville et des environs suivait le cortége et faisait aux Souverains une ovation qui ne cessa que lorsqu'ils furent montés dans le train impérial. L'Empereur avait laissé à Dunkerque M. de Forcade de la Roquette, Ministre des Travaux publics, avec mission d'étudier la meilleure combinaison pour le prompt achèvement des travaux commencés et pour l'amélioration du port de Gravelines.

De retour à Lille, Leurs Majestés, après un dîner de famille pendant lequel l'*Union Chorale* se fit entendre, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, où la salle de bal de la veille avait été convertie en salle de concert. L'Administration avait engagé pour cette soirée les célébrités musicales les plus renommées ; il suffira de citer l'admirable Adélina Patti, Gardoni, Ciampi et Sivori pour donner une idée de cette fête artistique, à laquelle l'Empereur et l'Impératrice parurent assister avec une visible satisfaction. Il était plus de minuit quand Ils se retirèrent aux acclamations de l'assistance.

Dans son désir de donner des preuves de son vif intérêt pour l'industrie de nos pays, l'Empereur avait promis une visite dans chacune des importantes villes de Tourcoing et de Roubaix. Leurs Majestés se rendirent le 29 août dans ces deux centres manufacturiers.

Visite à Tourcoing. — Leur entrée dans cette cité eut lieu vers dix heures. Tous les habitants étaient échelonnés sur le parcours du cortége. Ici point de troupes comme à Lille pour former la haie, c'étaient les compagnies de Pompiers, les Sociétés de jeux d'arc, d'arbalète, de boule des deux cantons qui faisaient ce service d'honneur, et le coup-d'œil était loin d'y perdre. Dès l'apparition des hôtes illustres, des cris enthousiastes se firent entendre et se prolongèrent jusqu'à l'arrivée à l'Hôtel-de-Ville. Les autorités municipales avaient reçu LL. MM. à la gare. A la Mairie, une députation de demoiselles, parées des couleurs de l'Impératrice, offrit à la Souveraine des compliments et des fleurs que Sa Majesté accueillit de la façon la plus grâcieuse. Puis eurent lieu la présentation des dames notables et la réception des fonctionnaires. L'Empereur remit lui-même la croix de la Légion-d'Honneur à plusieurs d'entr'eux et au vénérable doyen de la paroisse de Saint-Christophe, que cinquante ans de prêtrise et quarante ans de séjour dans la ville ont placé au plus haut degré d'estime et de sympathie ; aussi, lorsque l'Empereur et l'Impératrice se présentèrent au balcon de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de ce digne ecclésiastique, les acclamations n'eurent plus de fin.

En quittant la Mairie, Leurs Majestés visitèrent l'Hôtel-Dieu, où Elles témoignèrent leur haute satisfaction de la bonne tenue de l'établissement et du bien-être qui s'y trouve réparti entre toutes les catégories de malades. Pendant l'inspection des salles, Elles s'arrêtèrent devant plusieurs lits et prodiguèrent leurs encouragements et leurs consolations aux malheureux qui s'y trouvaient retenus.

De là Elles se rendirent à la manufacture de tapis de M. Réquillart, Roussel et Choqueel, fondée en 1828, et qui a contribué à donner un grand essor à la fabrique Tourquennoise. Elles examinèrent avec attention les ateliers, où l'Impératrice daigna faire marcher un métier pendant quelques instants.

Puis Leurs Majestés remontèrent en voiture pour se rendre à

Roubaix. La foule énorme qui se pressait sur leur passage les salua une dernière fois des acclamations les plus chaleureuses.

Visite à Roubaix. — Comme dans la ville voisine, l'Empereur et l'Impératrice trouvèrent à Roubaix un accueil enthousiaste. La réception eut lieu à l'Hôtel-de-Ville. Des jeunes filles offrirent des fleurs à l'Impératrice, les dames complimentèrent Sa Majesté, qui eût pour tout le monde les paroles les plus flatteuses Pendant les présentations des fonctionnaires et notables, l'Empereur daigna décorer de sa main plusieurs d'entre eux.

Les réceptions terminées, l'Empereur et l'Impératrice se rendirent chez M. le Sénateur comte Mimerel, où le déjeûner devait avoir lieu. Après le repas, LL. MM. reçurent les généraux étrangers envoyés pour leur offrir les compliments de S. M. le Roi des Belges

Puis eurent lieu des visites dans les établissements industriels. La population laborieuse qui venait d'apprendre que l'Empereur graciait les ouvriers condamnés lors de l'émeute de quelques mois auparavant, attendait Leurs Majestés avec une vive impatience, et lorsqu'Elles apparurent, les cris les plus enthousiastes éclatèrent de toutes parts ; le peuple exprimait sa reconnaissance. Dans les ateliers de MM. Delattre et Lefebvre-Ducatteau, la même attitude pleine de chaleureuse gratitude se manifesta d'une manière visible. L'Empereur et l'Impératrice quittèrent Roubaix au milieu d'acclamations qui durent d'autant plus les émouvoir, qu'elles répondaient à un acte de clémence hautement apprécié par tout le monde.

A leur rentrée à Lille, Leurs Majestés qui n'étaient pas attendues par le service de leur maison pour ce moment, durent se faire conduire à leur résidence dans un fiacre, et ce fut un épisode qui les égaya beaucoup pendant le trajet.

D'après le programme arrêté par l'Empereur, c'était dans l'après-midi du 29 que devait avoir lieu le retour à Paris. Mais la satisfaction qu'Il avait eue pendant son séjour dans le Nord, lui fit prendre la résolution d'accorder un jour de plus à la contrée qui lui témoignait tant de sympathie. Cette nouvelle, promptement répandue à Lille, produisit la plus vive impression.

Le lendemain, 30 août, tandis que l'Impératrice allait visiter les pénitenciers de Loos et de Guermanez, et relever par sa présence le moral des jeunes détenus, l'Empereur daignait se rendre à la Bourse, pour examiner la statue du fondateur de sa dynastie et les travaux que la Chambre de Commerce a fait faire pour décorer à l'intérieur les arcades de ce monument.

Le Souverain profita de cette circonstance pour dire quelques mots faisant connaître ses sentiments sur la situation commerciale, et pour donner des espérances sur la fin prochaine d'un malaise préoccupant son gouvernement.

Vers midi, Leurs Majestés rentraient presque en même temps à la Résidence, et après avoir pris quelque repos, se rendaient à la gare où tout était apprêté pour leur départ. Une foule aussi considérable que le premier jour formait la haie sur le passage du cortége Impérial, et témoignait d'un enthousiasme toujours aussi vif, et aussi unanime. Ce dut donc être une nouvelle preuve pour les Souverains, de la profonde sympathie des populations du Nord pour le Gouvernement Impérial, et il est permis d'espérer que l'Empereur et l'Impératrice conserveront un bon souvenir de leur voyage de 1867, dans la partie septentrionale de l'Empire.

Décorations de la Légion-d'Honneur décernées par l'Empereur, lors de son voyage dans le département du Nord.

Grand-Officier. M. Sencier, Préfet du Nord.

Officiers MM. Bigo, ancien maire de Lille ; — Carlier, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; — de Clebsattel, conseiller général ; — Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, — Mollet, ancien maire de Dunkerque ; — Verley, directeur de la Banque de France, à Lille.

Chevaliers. MM. Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille ; — Asselin, maire de Douai ; — Bagneris, docteur en médecine, à Douai ; — Barrois, adjoint au maire de Lille ; — Baumann, professeur et compositeur de musique, à Lille ; — Béghin, capitaine aux canonniers sédentaires de Lille ; — Binaut, professeur à l'école de médecine de Lille ; — Bonvallet, inspecteur de l'instruction primaire ; — Brabant, maire de Cambrai ; — Broquant, fabricant de filets de pêche, à Dunkerque ; — Caillet, administrateur de la compagnie Parent, Schaken, etc., à Fives-lez-Lille ; — Cleenewerck de Crayencourt, président du Conseil de Préfecture du Nord ; — Cromback, principal du collége de Valenciennes ; — Danel, imprimeur à Lille ; — Delaetre, doyen-curé de Saint-Éloi, à Dunkerque ; — Delautre, doyen-curé de Bergues ; — Delelis, maire de Dunkerque ; — Delerue, juge-de-paix, à Lille ; — Dequoy, filateur, à Lille ; — Deregneaucourt, doyen-curé de Saint-Christophe, à Tourcoing ; — Desmoutiers, conseiller général, à Mons-en-Pévèle ; — Desmyttère, maire de Cassel ; — Devismes, président du consistoire de l'église réformée ; — Druez, chef de division à la Préfecture ; — Duhamel, manufacturier, à Merville ; — Dutemple, ancien médecin militaire, à Valenciennes ; — Guiraudet, professeur à la faculté des sciences de Lille ; — Grimonprez, commandant des pompiers de Roubaix ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie de Lille ; — Hilaire, directeur de l'école normale de Douai ; — Kirsch,

proviseur du lycée impérial de Lille; — Lachaume, ingénieur-directeur de l'usine Cail, à Douai; — Lefèvre, doyen-curé de Notre-Dame, à Douai; — Lavainne, professeur de musique, à Lille; — Leconte-Baillou, ancien percepteur, à Roubaix; — Legrand, manufacturier, à Fourmies; — Lemaire, médecin des épidémies, à Dunkerque; — Lemay, directeur des Postes du département; — Lenglet, conseiller honoraire à la Cour Impériale de Douai; — Le Roy, juge d'instruction, à Lille; — Leurent, conseiller général, à Tourcoing; — Mahieu-Delangre, filateur, à Armentières; — Ph. Motte, vice-président du bureau de bienfaisance, à Tourcoing; — Motte-Duthoit, administrateur des hospices, à Roubaix; — Pesier, chimiste, à Valenciennes; — Philippe, vicaire-général, à Cambrai; — Renaux-Lemerre, adjoint au maire de Roubaix; — Sauvage, capitaine aux sapeurs-pompiers de Lille; — Ternynck, filateur, à Roubaix; — Vallée, directeur de l'usine Parent, Schaken et Cie., à Fives; — Wallet, commissaire-central de police, à Roubaix.

EXPOSITION UNIVERSELLE

de 1867.

Nous donnons ci-après la liste des industriels du Nord nommés dans la Légion-d'Honneur par S. M. l'Empereur à la suite de l'Exposition Universelle.

Promu au grade de Commandeur : M. Kuhlmann, fabricant de produits chimiques, à Lille, Président de la Chambre de Commerce; — officier du 12 août 1854 (Groupe X).

Nommés Chevaliers : MM. Lefebvre-Ducateau (Jean), filateur de laine et fabricant de tissns à Roubaix. Progrès remarquables depuis le traité de commerce (Groupe IV, classe 27);

Joardain-Defontaine, manufacturier à Tourcoing. Progrès réalisés dans la fabrication des tissus de coutil. (Groupe IV, classe 27);

Jules Delattre, manufacturier à Roubaix. Grands progrès depuis les traités de commerce (Groupe IV, classe 27);

Ch. Seydoux, manufacturier au Câteau, rapporteur du jury de la classe 29 (même groupe). Perfectionnement dans la fabrication.

Corenwinder (Benjamin), chimiste agronome à Houplines. — services exceptionnels rendus à l'agriculture et à la fabrication du sucre de betteraves. (Groupe V, classe 43).

Descat (Gabriel), teinturier à Roubaix. — Perfectionnement dans la teinture et l'apprêt des étoffes. (Groupe V, classe 45).

Quillacq, constructeur de machines à vapeur à Anzin, maire d'Anzin.— Perfectionnement dans la construction des machines à vapeur. (Groupe VI, classe 47).

Boyer (P.), constructeur de machines à Lille, ouvrier mécanicien. — A fondé, à Lille, en 1817, un établissement qui contribue depuis au perfectionnement des moteurs à vapeur et des machines destinées à l'industrie. (Groupe VI, classe 52).

LOI

sur le recrutement de l'Armée et l'organisation de la Garde nationale mobile.

TITRE Ier.

DU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

ART. 1er. Les articles 1, 13, 15, 30, 33 et 36 de la loi du 21 mars 1832 sont modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 1. Le tableau de la répartition entre les départements du nombre d'hommes à fournir en vertu de la loi annuelle du contingent pour les troupes de terre et de mer sera annexé à ladite loi.

Les premiers numéros sortis au tirage au sort déterminé par l'article suivant formeront le contingent des troupes de mer.

Le mode de cette répartition sera fixé par la même loi.

ART. 13. Seront exemptés et remplacés, dans l'ordre des numéros subséquents, les jeunes gens que leur numéro désignera pour faire partie du contingent, et qui se trouveront dans un des cas suivants, savoir :

1° Ceux qui n'auront pas la taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres ;

2° Ceux que leurs infirmités rendront impropres au service ;

3° L'aîné d'orphelins de père et de mère ;

4° Le fils unique, ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante et dixième année ;

Dans les cas prévus par les paragraphes ci-dessus notés troisième et quatrième, le frère puîné jouira de l'exemption si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent,

5° Le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage

et désignés tous deux par le sort, si le plus jeune est reconnu propre au service ;

6° Celui dont un frère sera sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement ;

7° Celui dont un frère sera mort en activité de service, ou aura été réformé ou admis à la retraite, pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

L'exemption accordée conformément, soit au N° 6, soit au N° 7 ci-dessus, ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Seront néanmoins comptées en déduction desdites exemptions les exemptions déjà accordées aux frères vivants, en vertu des N°s 1, 3, 4 et 5 du présent article.

Le jeune homme omis qui ne se sera pas présenté, par lui ou ses ayants cause, pour concourir au tirage de la classe à laquelle il appartenait, ne pourra réclamer le bénéfice des exemptions indiquées par les N°s 3, 4, 5, 6 et 7 du présent article, si les causes de ses exemptions ne sont survenues que postérieurement à la clôture des listes du contingent de sa classe.

Les causes d'exemption prévues par les articles 3, 4, 5, 6 et 7 ci-dessus devront, pour produire leur effet, exister au jour où le conseil de révision est appelé à statuer.

Celles qui surviendront entre la décision du conseil de révision et le 1er juillet, point de départ de la durée du service de chaque contingent, ne modifieront pas la position légale des jeunes gens désignés pour en faire définitivement partie.

Néanmoins, l'appelé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de révision, soit au 1er juillet, deviendra l'aîné d'orphelins, de père et de mère, le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut du fils ou du gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme veuve ou d'un père aveugle, sera, sur sa demande et pour le temps qu'il a encore à servir, assimilé au militaire de la réserve et ne pourra plus être rappelé qu'en temps de guerre.

ART. 15. les opérations du recrutement seront revues, les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu seront entendues, et les causes d'exemption et de déduction seront jugées, en séance publique, par un conseil de révision composé :

Du préfet, président, ou, à son défaut, du secrétaire général, ou du conseiller de prefecture délégué par le préfet ;

D'un conseiller de préfecture ;

D'un membre du conseil général du département ;

D'un membre du conseil d'arrondissement, tous trois à la désignation du préfet ;

D'un officier général ou supérieur désigné par l'Empereur.

Un membre de l'intendance militaire assistera aux opérations du conseil de révision ; il sera entendu toutes les fois qu'il le demandera et pourra faire consigner ses observations aux registres des délibérations.

Le conseil de révision se transportera dans les divers cantons ; toutefois, suivant les localités, le préfet pourra réunir dans le même lieu plusieurs cantons pour les opérations du conseil.

Le sous-préfet, ou le fonctionnaire par lequel il aurait été suppléé pour les opérations du tirage, assistera aux séances que le conseil de révision tiendra dans l'étendue de son arrondissement.

Il y aura voix consultative.

ART. 30. La durée du service pour les jeunes soldats faisant partie des deux portions du contingent mentionnées dans l'article précédent (1) est de cinq ans, à l'expiration desquels ils passent dans la réserve, où ils servent quatre ans, en demeurant affectés, suivant leur service antérieur, soit à l'armée de terre, soit à l'armée de mer.

La durée du service compte du 1er juillet de l'année du tirage au sort.

Les militaires de la réserve ne peuvent être rappelés à l'activité qu'en temps de guerre, par décret de l'Empereur, après épuisement complet des classes précédentes, et par classe, en commençant par la moins ancienne.

Ce rappel pourra être fait d'une manière distincte et indépendante pour la réserve de l'armée de terre et pour celle de l'armée de mer.

Les militaires de la réserve peuvent se marier sans autorisation dans les trois dernières années de leur service dans la réserve. Cette faculté est suspendue par l'effet du décret de rappel à l'activité.

Les hommes mariés de la réserve restent soumis à toutes les obligations du service militaire.

Le 30 juin de chaque année, en temps de paix, les soldats qui auront achevé leur temps de service dans la réserve recevront leur congé définitif.

Ils le recevront, en temps de guerre, immédiatement après l'arrivée au corps du contingent destiné à les remplacer.

Lorsqu'il y aura lieu d'accorder des congés illimités, ils seront délivrés, dans chaque corps, aux militaires les plus anciens de service effectif sous les drapeaux, et de préférence à ceux qui les demanderont.

Les hommes laissés ou envoyés en congé pourront être soumis à des revues et à des exercices périodiques qui seront fixés par le Ministre de la guerre.

ART. 33. La durée de l'engagement volontaire sera de deux ans au moins.

L'engagement volontaire ne donnera lieu à l'exemption prononcée par le N° 6 de l'article 13 ci-dessus qu'autant qu'il aura été contracté pour une durée de neuf ans.

(1) Article 29 de la loi du 21 mars 1832.

Dans aucun cas, les engagés volontaires ne pourront être envoyés en congé sans leur consentement.

ART. 36. Les rengagements pourront être reçus même pour deux ans, et ne pourront excéder la durée de cinq ans.

Les rengagements ne pourront être reçus que pendant le cours de la dernière année de service sous les drapeaux, ou de l'année qui précèdera l'époque de la libération définitive.

Après cinq ans de service sous les drapeaux, ils donneront droit à une haute-paye.

Les autres conditions seront déterminées par des décrets insérés au Bulletin des lois.

2. Les titres II, III et V de la loi du 26 avril 1855, relative à la dotation de l'armée, et les lois des 24 juillet 1860 et 4 juin 1864, sont abrogés.

Les substitutions d'hommes sur la liste cantonale et le remplacement sont autorisés conformément aux articles 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28 et 29 de la loi du 21 mars 1832, lesquels sont remis en vigueur.

Est également remis en vigueur le titre III de la même loi, sauf les modifications apportées aux articles 33 et 36 par l'article 1er de la présente loi.

TITRE II.

DE LA GARDE NATIONALE MOBILE.

SECTION Ire.

DE SA COMPOSITION. — DE SON OBJET. — DE LA DURÉE DU SERVICE.

3. Une garde nationale mobile sera constituée à l'effet de concourir, comme auxiliaire de l'armée active, à la défense des places fortes, des côtes et frontières de l'Empire, et au maintien de l'ordre dans l'intérieur.

Elle ne peut être appelée à l'activité que par une loi spéciale.

Toutefois, les bataillons qui la composent peuvent être réunis au chef-lieu ou sur un point quelconque de leur département, par un décret de l'Empereur, dans les vingt jours précédant la présentation de la loi de mise en activité.

Dans ce cas, le Ministre de la guerre pourvoit au logement et à la nourriture des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats.

4. La garde nationale mobile se compose :

1° Des jeunes gens des classes des années 1867 et suivantes qui n'ont pas été compris dans le contingent, en raison de leur numéro de tirage ;

2° De ceux des mêmes classes auxquels il a été fait application des cas d'exemption prévus par les N°s 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832.

3° De ceux des mêmes classes qui se seront fait remplacer dans l'armée.

Peuvent également être admis dans la garde nationale mobile ceux qui, libérés du service militaire ou de la garde nationale mobile, demandent à en faire partie.

Les substitutions sont autorisées dans la famille jusqu'au sixième degré inclusivement; le substitué doit être âgé de moins de quarante ans et remplir les conditions prévues par la loi de 1832.

Les conseils de révision exemptent du service de la garde nationale mobile les jeunes gens compris sous les paragraphes 1 et 2 de l'article 13 de la loi de 1832.

Les conseils de révision dispensent du service dans la garde nationale mobile :

1° Ceux auxquels leurs fonctions confèrent le droit de requérir la force publique;

2° Les ouvriers des établissements de la marine impériale et ceux des arsenaux et manufactures d'armes de l'État dont les services ouvrent des droits à la pension de retraite;

3° Les préposés du service actif des douanes et des contributions indirectes;

4° Les facteurs de la poste aux lettres.

5° Les mécaniciens de locomotive sur les chemins de fer.

Les conseils de révision dispensent également les jeunes gens se trouvant dans l'un des cas de dispenses prévues par l'article 14 de la loi de 1832, par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 et par l'article 18 de la loi du 10 avril 1867, les jeunes gens qui auront contracté avant le tirage au sort l'engagement de rester dix ans dans l'enseignement primaire, et qui seront attachés, soit en qualité d'instituteur ou en qualité d'instituteur adjoint, à une école libre existant depuis au moins deux ans, ayant au moins trente élèves.

La dispense ne peut s'appliquer aux instituteurs et aux instituteurs adjoints d'une même école que dans la proportion d'une par chaque fraction de trente élèves.

Les conseils de révision dispenseront également, à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de dix pour cent, ceux qui auront le plus de titres à la dispense.

Sont exclus de la garde nationale mobile les individus désignés aux n°s 1 et 2 de l'article 2 de la loi du 21 mars 1832.

5. La durée du service dans la garde nationale mobile est de cinq ans.

Elle compte du 1er juillet de l'année du tirage au sort.

6. Les jeunes gens de la garde nationale mobile continuent à jouir de

tous les droits du citoyen ; ils peuvent contracter mariage sans autorisation, à quelque période que ce soit de leur service ; ils peuvent librement changer de domicile ou de résidence ; ils peuvent voyager en France ou à l'étranger, sans que le manquement aux exercices ou aux réunions résultant de cette absence puisse devenir contre eux le motif d'une poursuite.

Tout garde national mobile peut être admis comme remplaçant dans l'armée active ou dans la réserve, s'il remplit les conditions des articles 19, 20 et 21 de la loi du 21 mars 1832 ; dans ce cas, le remplacé est tenu de s'habiller et de s'équiper à ses frais comme garde national mobile.

7. En cas d'appel à l'activité ou de réunion des bataillons de la garde nationale mobile conformément à l'article 3 de la présente loi, le conseil de révision, réuni au chef-lieu du département ou d'arrondissement, dispensera du service d'activité, à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de quatre pour cent, ceux qui auront le plus de titres à cette dispense.

Pourront se faire remplacer par un Français âgé de moins de quarante ans et remplissant les autres conditions exigées par les articles 19, 20 et 21 de la loi du 21 mars 1832, ceux qui se trouvent dans l'un des cas d'exemption prévus par les n°s 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de ladite loi.

Le conseil de révision statuera sur les demandes de remplacement et sur l'admission des remplaçants.

SECTION II.

DE L'ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE MOBILE. — DE SON INSTRUCTION. — DES PEINES DISCIPLINAIRES.

8. La garde nationale mobile est organisée par départements, en bataillons, compagnies et batteries.

Les officiers sont nommés par l'Empereur, et les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire.

Ils ne reçoivent de traitement que si la garde nationale mobile est appelée à l'activité.

Sont seuls exceptés de cette disposition, l'officier chargé spécialement de l'administration et les officiers et sous-officiers instructeurs.

9. Les jeunes gens de la garde nationale mobile sont soumis, à moins d'absence légitime :

1° A des exercices qui ont lieu dans le canton de la résidence ou du domicile ;

2° A des réunions par compagnie ou par bataillon, qui ont lieu dans la circonscription de la compagnie ou du bataillon.

Chaque exercice ou réunion ne peut donner lieu, pour les jeunes gens qui y sont appelés, à un déplacement de plus d'une journée.

Ces exercices ou réunions ne peuvent se répéter plus de quinze fois par année.

Toute absence dont les causes ne sont pas reconnues légitimes sera constatée par l'officier ou le sous-officier de la compagnie, qui devra faire viser son rapport par le maire de la commune, lequel donnera son avis.

Après trois constatations faites dans l'espace d'un an, le garde national mobile peut être poursuivi, conformément à l'article 83 de la loi du 13 juin 1851, devant le tribunal correctionnel, lequel, après vérification des causes d'absence, le condamne, s'il y a lieu, aux peines édictées par ledit article.

Sont exemptés des exercices ceux qui justifient d'une connaissance suffisante du maniement des armes et de l'école du soldat.

10. Pendant la durée des exercices et des réunions, la garde nationale mobile est soumise à la discipline réglée par les articles 113, 114 et 116 de la section II du titre IV de la loi du 13 juin 1851, sur la garde nationale, ainsi que par les articles 5, 81 et 83 de ladite loi.

Les peines énoncées à l'article 113 sont applicables, selon la gravité des cas, aux fautes énumérées aux articles 73, 74 et 76 de la section 1re du titre IV.

La privation du grade est encourue dans les cas prévus aux articles 75 et 79 ; elle est prononcée :

Pour les officiers, par l'Empereur, sur un rapport du ministre de la guerre.

Pour les sous-officiers, caporaux ou brigadiers, par l'autorité militaire.

Les officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers employés à l'administration ou à l'instruction sont soumis à la discipline militaire pendant la durée de leurs fonctions.

SECTION III.

DE LA MISE EN ACTIVITÉ.

11. A dater de la promulgation de la loi de mise en activité de la garde nationale mobile, les officiers, sous-officiers, caporaux et gardes nationaux qui la composent sont soumis à la discipline et aux lois militaires. Ils supportent les charges et jouissent des avantages attachés à la situation des soldats, caporaux, sous-officiers et officiers de l'armée.

12. Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi, et spécialement le titre IV de la loi du 22 mars 1831.

SECTION IV.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU TITRE 1er.

13. Les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1867 jouiront simultanément du droit de se faire remplacer ou exonérer.

Le nombre des exonérations ne pourra dépasser le nombre des rengagements et des engagements après libération qui auront été contractés avant le 1er avril 1868.

Le nombre des exonérations sera réparti par canton, par arrêté du ministre de la guerre, proportionnellement à celui des exonérations prononcées en 1867 dans le même canton.

Les exonérations seront prononcées suivant l'ordre des numéros des tirages, en commençant par les derniers.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU TITRE II.

14. Font partie de la garde nationale mobile, à partir de la promulgation de la présente loi, sauf les exceptions prévues par l'article 4 de la présente loi, les hommes célibataires ou veufs sans enfants des classes de 1866, 1865, 1864 qui ont été libérés par les conseils de révisions

Ceux de la classe de 1866 y serviront quatre ans.

Ceux de la classe de 1865 y serviront trois ans.

Ceux de la classe de 1864 y serviront deux ans.

L'engagment de rester dix ans dans l'enseignement, prévu par les lois de 1832, 1850 et 1867, pourra être pris au moment où il sera procédé à la formation de la garde nationale mobile en vertu des dispositions transitoires ci-dessus.

15. Le maire, assisté des quatre conseillers municipaux les premiers inscrits sur le tableau, dresse l'état de recensement des jeunes gens de sa commune qui doivent faire partie de la garde nationale mobile conformément à l'article précédent.

A Paris et à Lyon, cet état est dressé par le Préfet ou son délégué, assisté de trois membres du conseil municipal et du maire de chaque arrondissement, pour le recensement de cet arrondissement.

16. Un conseil de révision par arrondissement juge, en séance publique, les causes d'exemption, qui ne peuvent être que celles prévues par les Nos 1 et 2 de l'article 13 de la loi de 1832, et les cas de dispense prévus par l'article 14 de la même loi et par les articles 79 de la loi du 15 mars 1850 et 18 de la loi du 10 avril 1867.

Toutefois, ce conseil de révision peut exempter, comme soutiens de famille, jusqu'à concurrence de dix pour cent, ceux qui auront le plus de titres à l'exemption.

Ce conseil est présidé :

Au chef-lieu du département,

Par le Préfet ou par le Secrétaire-général ou le Conseiller de Préfecture délégué par le Préfet ;

Au chef-lieu des autres arrondissements,

Par le Sous-Préfet.

Il comprend en outre :

Un membre du Conseil général ;

Un membre du Conseil d'arrondissement ;

Un officier désigné par le général commandant le département.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Un médecin militaire est attaché au conseil de révision.

Ce conseil se transporte successivement dans les différents chefs-lieux et cantons de l'arrondissement.

Toutefois, selon les localités, le président peut réunir, pour les opérations du conseil, les jeunes gens appartenant à plusieurs cantons.

17. La réunion des listes arrêtées par les conseils de révision des arrondissements forme la liste du contingent départemental.

Les jeunes gens faisant partie de ce contingent sont inscrits sur les registres matricules de la garde nationale mobile du département et répartis en compagnies et en bataillons d'infanterie et en batteries d'artillerie.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 janvier 1868.

Le Président,

Signé : Schneider.

Les Secrétaires,

Signé : Marquis de Conegliano, Mège, de Guilloutet, Bournat, Martel, comte W. de La Valette.

Extrait du procès-verbal du Sénat.

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi relative à l'armée et à la garde nationale mobile.

Délibéré et voté, au palais du Sénat, le 28 janvier 1868.

Le Président,

Signé : Troplong.

Les Secrétaires,

Signé : Chaix d'Est-Ange, E. de Mentque, Hubert-Delisle, général de la Rue.

Vu et scellé du sceau du Sénat :

Le Sénateur Secrétaire,

Signé : Chaix d'Est-Ange.

MANDONS et ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'État et insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre Ministre Secrétaire d'État au département de la justice et des cultes est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 1er février 1868.

Vu et scellé du grand sceau :

Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,

Signé : J. BAROCHE.

Signé : NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le Ministre d'État,

Signé : E. ROUHER.

NÉCROLOGIE.

CHARLES DELEZENNE.

C'était, dans l'ordre scientifique, une des gloires de la cité lilloise, et nous éprouvons, malgré nos regrets, une vive satisfaction de pouvoir publier, dans l'*Annuaire* de 1868, sur cet homme de haute intelligence, une notice nécrologique dontles éléments nous avaient manqué l'année dernière.

Charles Delezenne était né à Lille, le 4 octobre 1776, c'est-à-dire peu d'années avant la première Révolution. Contemporain de cette mémorable époque, il se passionna pour tout ce qu'elle enfanta de grand, de juste et durable, et son admiration pour ce grand événement lui donna une nouvelle ardeur pour l'étude des mathématiques et de la physique à laquelle il devait se consacrer pendant toute sa vie. La jeunesse n'avait pas alors des écoles et des professeurs dans lesquelles ou auprès de qui elle pût trouver, comme de nos temps, un large et profitable enseignement ; Delezenne fut forcé d'être son propre maître, et, retiré à Paris, il fit de si rapides progrès, il s'assimila si bien les connaissances de ses devanciers, qu'au moment où le Premier Consul réorganisa l'instruction publique, il fut, sur la désignation du célèbre Lacroix, digne appréciateur de son mérite, nommé professeur dans le fameux établissement des deux sexes fondé par Mme Campan, à Saint-Germain-en-Laye. C'est là qu'il fut appelé à donner des leçons aux membres de la famille des Beauharnais et des Napoléon. Il eût pu, peu après, tirer

parti de cette circonstance et accepter les offres brillantes du roi de Westphalie, qui voulait lui donner un emploi supérieur dans ses Etats ; mais Delezenne, que distingua toujours une grande modestie, préféra sa vie paisible aux vicissitudes des grandeurs. En 1803, il fut nommé maître de mathématiques dans un des lycées de Paris ; en 1805, il revint à Lille pour succéder, dans l'école secondaire communale, au professeur Testelin, et conserva jusqu'en 1836 la chaire de mathématiques que ce dernier avait occupée.

Dès 1817, il se chargea du cours public de physique ouvert par la ville, et ne cessa qu'en 1848 d'y donner des leçons demeurées célèbres. A cette époque, sa vue affaiblie par des travaux soutenus sur l'optique, dut lui faire abandonner une tâche qu'il affectionnait.

A son instigation la municipalité lilloise créa, en 1823, une chaire de chimie appliquée aux arts industriels, et c'est lui qui alla chercher dans les laboratoires de l'illustre Vauquelin, son ami, un jeune chimiste, M. Kulhmann, qui est devenu l'une des notabilités les plus éminentes du Nord.

Comme si la passion de l'étude avait le pouvoir de décupler les forces humaines, Delezenne, outre des leçons au collége, au cours municipal, ses études quotidiennes personnelles, trouvait encore le moyen de participer activement aux utiles travaux de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, à laquelle il appartenait depuis 1806. Les annales de cette association savante conservent des traces ineffaçables des travaux nombreux et remarquables de Delezenne sur la météorologie, l'aréométrie, l'optique, l'acoustique, l'électricité, l'électro-magnétisme. Le monde scientifique lui doit plusieurs instruments ingénieux, simples et précis, qui ont ceci de spécialement digne d'attention qu'ils ont été construits de ses propres mains avec les éléments les plus simples, tels que de petits morceaux de bois, du carton, des bouchons, des épingles, etc., et qu'il est facile à tous, en suivant ses données, d'en former de semblables. C'est à lui qu'on doit, entre autres, des piles sèches marchant depuis cinquante ans, un polariscope connu, dans les traités de physique, sous le nom d'Analyseur-Delezenne, un stéphanoscope pour voir les couronnes du soleil lorsqu'il est couvert d'un léger voile de vapeur, etc.

Cette longue existence tout entière consacrée aux études des parties les plus ardues de la science, avait porté sa réputation jusqu'aux limites du monde savant, et cependant Delezenne (il n'était point solliciteur, il faut le dire) n'avait obtenu aucune de ces éclatantes satisfactions dont quelques-uns sont quelquefois bientôt comblés. Enfin, justice lui fut rendue. En 1850, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur ; en 1855, il fut élu, par 43 voix sur 47 votants, membre correspondant de l'Institut ; en 1861, il reçut le premier la médaille d'or votée par la section des sciences du comité

des sociétés savantes de France pour honorer les savants de la province. Mais il ne lui fut pas donné de jouir longtemps de ces précieuses récompenses décernées uniquement à son mérite éminent; ses organes affaiblis par le nombre des années annoncèrent une fin que la lucidité de son esprit qu'il conserva jusqu'à son dernier jour lui faisait entrevoir, depuis longtemps, avec le calme stoïque du sage, et, le 20 août 1866, il s'endormit dans la paix, laissant sa noble existence comme un exemple plus facile à admirer qu'à suivre.

LE BARON MEUNIER.

A peine installé dans ses fonctions de Maire de la ville de Lille, M. le baron Meunier, né à Paris, mais ayant acquis droit de cité dans l'antique capitale de la Flandre, tant par les services qu'il y avait rendus que par son alliance avec une des grandes familles du pays, était frappé par une de ces maladies qui ne pardonnent pas.

Le 21 avril, au milieu d'un immense concours de fonctionnaires de tous ordres et d'amis, ses funérailles eurent lieu en grande pompe. Sur sa tombe plusieurs discours furent prononcés; après de touchantes paroles dites avec une voix profondément émue par M. Sencier, Préfet du Nord, ancien condisciple du défunt, M. Delattre, 1er adjoint, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» En s'associant avec effusion à l'hommage que le premier magistrat du département vient de rendre à la mémoire du digne chef de la municipalité de Lille, ses collaborateurs contristés éprouvent aussi, devant cette tombe si prématurément ouverte, le besoin d'apporter le tribut de leurs sincères et profonds regrets.

» Le coup inattendu qui est venu, en cette fatale circonstance, démentir les probabilités et confondre les prévisions humaines, nous a frappés de stupeur et les expressions nous manquent pour rendre le sentiment qui remplit nos âmes.

» Quand, il y a moins d'un mois, le baron Meunier consentait à se charger du lourd fardeau, qu'il devait, hélas! porter si peu de temps, il faisait appel à la confiance de ses collègues de l'administration municipale et du conseil, inscrivant en tête de son programme cette noble devise : *franchise et loyauté*, et la complétant par l'assurance d'une action *toujours bienveillante*, et même temps que juste et ferme.

» La réalisation de cette promesse émanée des inspirations d'une conscience droite et d'un cœur généreux, avait pour garantie les

antécédents d'une carrière honorablement parcourue sous les yeux de nos concitoyens.

» On se souvient qu'en prenant la direction de notre édilité, Meunier réclamait le concours de nos efforts à tous pour travailler en commun à la prospérité, au progrès, au triomphe des intérêts moraux de la ville avec lesquels il s'était depuis longtemps identifié par une étude approfondie.

» L'impifoyable mort ne lui a pas permis d'accomplir cette grande et difficile tâche qu'il avait acceptée avec un dévouement et une modestie dignes déloges. Mais nous devons lui tenir compte de ses louables iutentions comme s'il avait eu le temps de les réaliser, car il n'était pas de ceux qui se laissent arrêter, ou détourner du but, par les difficultés du chemin.

» S'il ne lui a pas été donné de remplir ses engagements, nous ne pouvons que nous incliner devant les impénétrables décrets qui disposent des destinées humaines, mais ainsi que Meunier le disait lui-même en ceignant l'écharpe municipale : « L'opinion publique n'a pas d'ingratitude pour le dévouement. » Ses concitoyens n'oublieront ni les anciens services de diverse nature qui lui donnaient déjà tant de titres à la reconnaissance publique, ni les espérances que l'on devait fonder sur son caractère énergique, sur sa probité austère, sur ses aspirations libérales, sur son intelligente activité, sur sa parfaite connaissance des affaires municipales.

» Puisse, cher Meunier! ce sincère mais bien insuffisant témoignage des sentiments d'estime et d'affection que tu avais inspirés à tes collaborateurs et que partageaient avec eux tous ceux qui t'ont connu, adoucir la douleur d'une famille que ta perte vient d'accabler comme un coup de foudre!

» Ton souvenir, qui ne s'effacera pas du cœur de tes amis, laissera aussi des traces durables dans les fastes administratifs de ta ville d'adoption ; il se rattache à toutes les grandes choses qui s'y sont accomplies depuis que tu fus appelé à t'occuper de la gestion de ses intérêts. »

DES ROTOURS.

La 6 janvier, une triste nouvelle se répandit dans Lille; M. Des Rotours, député du Nord pour la 3e circonscription, venait de succomber, victime de son attachement à ses devoirs de représentant des intérêts de nos contrées. La perte de cet homme de bien, universellement aimé et honoré, fut vivement ressentie, aussi le jour de ses funérailles, qui eurent lieu à Avelin, la foule énorme qui se pressait pour accompagner sa dépouille mortelle jusqu'à sa dernière

demeure, prouvait-elle par son recueillement et son attitude toute la sympathie dont il était entourée.

Voici le discours prononcé sur sa tombe par M. le Préfet :

« Messieurs,

» Il y a peu de jours, M. Des Rotours montait à la tribune du Corps législatif pour y défendre les intérêts des populations dont il était le mandataire. Avec l'autorité qu'une étude intelligente et consciencieuse peut seule donner, il exposait la situation exceptionnelle que fait à nos contrées l'exonération du service militaire accordée à certains étrangers qui, résidant en France sans esprit de retour dans leurs foyers primitifs, jouissent de tous les bénéfices des lois françaises et n'en supportent pas toutes les charges. Jamais M. Des Rotours n'avait été plus lucide et plus convaincu, jamais il ne s'était plus loyalement et plus habillement montré le chaleureux défenseur de cette vaste province. Aussi le succès fut-il grand. Grâce à son initiative, la question va être très-sérieusement examinée et, si nos légitimes désirs peuvent être accueillis, c'est à lui que nous le devrons.

» C'etait, hélas! le dernier acte de dévouement accompli par M. Des Rotours. Arrivé malade au Corps législatif où il s'était fait transporter pour y remplir son devoir de citoyen et de député, il en est sorti mortellement atteint!

» Notre ami est donc tombé sur la brèche et une si noble mort est digne de sa vie tout entière.

» Cet vie, Messieurs, vous la connaissez. Officier de cavalerie, Maire d'Avelin, Conseiller d'arrondissement, Vice-Président de la chambre consultative d'agriculture de Lille, Président du comice agricole, Membre du conseil général, Agriculteur, Député, M. Des Rotours a, dans toutes les positions, déployé cette pure loyauté qui commande le respect, cette exquise bienveillante qui attire les cœurs et désarme les hostilités, cet esprit de sage indépendance qui veut éclairer le pouvoir et non l'affaiblir pour mieux le combattre.

» On peut dire de lui qu'il fut un homme d'intelligence et de cœur, un honnête homme dans la sainte acception de ce mot et qu'il est un de ces élus qui se présentent sans peur et sans reproche devant le Dieu tout puissant.

» De tels exemples ne seront pas perdus, Messieurs. M. Des Rotours laisse un fils qui est tout à la fois mon collaborateur et mon ami, pour lequel vous avez vous même une vive affection et dont nous ne pouvons en ce moment voir la poignante et immense douleur sans avoir le cœur navré. Ce fils suivra les nobles traditions de son vénéré père. Comme lui il aimera, il servira la France et l'Empereur: comme lui il n'hésitera pas à leur tout sacrifier. »

M. Heddebault, président du comice agricole, a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» En face de cette fosse béante, où déjà sont descendus les restes d'un ami, je voudrais me taire et pleurer.

» Il me faut parler ; mon sentiment me domine vis-à-vis de cette dépouille mortelle, et je me souviens des marques de l'affection la plus pure qui m'ont été prodiguées par cet homme vénéré.

» Je voudrais vous dire que, depuis plus de trente années, il m'honorait de ses conseils, d'une sollicitude et d'une bienveillance toutes paternelles.

» Mais j'ai d'autres devoirs à remplir, Messieurs, que de vous confier ma douleur ! Mandataire de l'agriculture, j'ai à vous retracer les services rendus par M. Des Rotours à notre cause. Il avait été enlevé au milieu des vertes prairies de la Normandie, au centre d'une contrée adonnée à d'autres pratiques agricoles ; il vint se fixer dans le Nord ; il voulut exercer notre profession pour la connaître ; il se livra à la culture de la betterave et à la fabrication du sucre.

» Plus tard il vint ici, et c'est au Comice agricole de Lille que nous le retrouvons parmi les travailleurs les plus assidus et les plus dévoués.

» Bientôt le savoir acquis par le travail intellectuel et la pratique, l'expérience, une aménité de caractère des plus rares, cette fermeté unie à une loyauté qui inspire la confiance le désignèrent à ses collègues ; il devint président de la société.

» Je pourrais vous faire l'éloge du président bien-aimé qui a largement contribué à l'organisation et au développement de notre association ; j'aime mieux vous exprimer l'espoir que nous avions fondé en lui comme notre défenseur à Paris.

» M. Des Rotours comprenait nos aspirations ; il connaissait nos besoins ; il avait étudié et reconnu les principes du progrès de l'agriculture ; il travaillait en suivant un guide sûr et infaillible à la prospérité du pays.

» Doué de toutes les qualités et surtout de ce tact qui attire d'une manière irrésistible, il avait battu en brèche beaucoup de préjugés ; il avait vaincu de nombreuses erreurs.

» Nous avions foi en lui !

» Et de cet homme supérieur et si distingué que la mort enlève à notre amour, que nous reste-t-il ?

» Rien d'humain ni de terrestre ; mais nous conservons de Des Rotours un souvenir inaltérable.... et si de là haut il contemple, il observe et encourage nos efforts, il nous verra toujours nous inspirant de ses vertus.

» Des Rotours, Adieu ! »

ERNOULT-BAYART.

M. Ernoult-Bayart, ancien Maire de la ville de Roubaix, Conseiller municipal, Chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé au commencement de cette année, à l'âge de 71 ans.

Voici le discours prononcé le 15 janvier, sur sa tombe, par son successeur, M. C. Descat, Maire de Roubaix.

« Messieurs,

» C'est un hommage éclatant rendu aux principes éternels de la morale chrétienne, que la présence de cette foule recueillie et attristée, autour de la tombe d'un homme de bien.

» Rien n'est plus propre à élever l'âme et à faire naître une généreuse émulation, que de voir honorer ainsi la vertu, le mérite et la bonté.

» M. Jean-François Ernoult-Bayart nous était cher à tous ces titres, soit comme administrateur, soit comme homme privé; il était du reste du petit nombre de ceux dont il suffit de rappeler la vie, pour faire leur éloge.

» Né en 1797, au village de Sailly-sur-la-Lys, il passa les premières années de sa jeunesse dans les occupations de la campagne. Plus tard, attiré d'une manière irrésistible vers l'industrie, dont les progrès incessants et les résultats merveilleux, offraient à sa jeune imagination une vaste et brillante carrière, il vint se fixer à Roubaix pour y acquérir la science et la pratique qui l'élevèrent par la suite au rang de nos principaux manufacturiers.

» Par son mariage, il entra dans la grande famille roubaisienne et s'identifia avec les habitudes d'ordre et de travail, qui, de tous temps, furent en honneur dans notre ville. Il s'y fit bientôt estimer par son mérite plus grand encore : une parfaite droiture et une observance rigoureuse des règles de l'équité.

» Il était si bien connu sous ce rapport que dans la plupart des affaires litigieuse présentant quelques difficultés, c'était lui que le tribunal désignait comme arbitre.

» A la création de notre caisse d'épargne, en 1843, il fut nommé l'un des directeurs; quatre ans plus tard, il prit place au banc des marguilliers de l'église Notre-Dame et contribua, avec autant de zèle que de capacité, à l'organisation de cette nouvelle paroisse; son cœur animé d'une foi sincère et d'une conviction profonde lui inspira des actes de munificence religieuse qui servirent d'exemples et contribuèrent à rehausser la majesté du culte.

» Déjà membre du Conseil des prud'hommes depuis plusieurs années, il en devint président en 1848 et dans ce poste entouré d'écueils, on doit reconnaître que, par la sûreté de son jugement,

par la sagesse de ses conseils, par son esprit conciliant et ferme tout à la fois, il a rendu de grands services et contribué pour une bonne part, au maintien de la tranquillité relative dont Roubaix a joui à cette époque orageuse.

» Lors du renouvellement du Conseil municipal en 1855, M. Ernoult-Bayart était un candidat tout désigné, aussi fut-il élu à une grande majorité.

» Les fonctions de maire étant devenues vacantes en juin 1856, M. Tiers Bonte fut appelé à les remplir provisoirement; mais il n'accepta cette charge qu'à la condition expresse que M. Ernoult-Bayart exercerait aussi provisoirement celle d'adjoint. Ce dernier, quoique placé au second rang, s'y montra bientôt digne du premier et en effet, un décret daté du 14 juillet 1860 le plaça à la tête de notre Administration municipale.

» Je n'essaierai pas de tracer ici la longue nomenclature de toutes les choses bonnes et utiles que notre cité doit à celui que nous regrettons aujourd'hui; mais il est une œuvre grandiose qui lui est propre et que je ne puis passer sous silence, c'est la distribution d'eau de la Lys. Dès les premiers temps de son entrée dans l'Administration municipale à un titre purement intérimaire, il avait jeté des regards inquiets sur l'avenir que la pénurie d'eau pouvait rendre menaçant pour notre ville, et se souvenant de cette belle rivière qui fertilise les prairies du village où il était né, il entrevit le salut de l'industrie roubaisienne dans la conquête de ces eaux placées par la nature à quatorze kilomètres de distance.

» Une fois cette idée entrée dans son esprit positif, M. Ernoult-Bayart résolut de la suivre jusqu'à sa complète réalisation avec une ardeur et une persévérance qui ne se démentirent pas un seul instant. Peu d'entreprises furent environnées d'autant d'obstacles et attaquées plus vivement que la sienne; ses amis, ses collaborateurs eux-mêmes commençaient à douter du succès; lui seul, sûr de son fait, marchait à son but avec une confiance admirable. Il triompha enfin. La distribution d'eau de la Lys fut autorisée. Le concours loyal des administrations de Roubaix et de Tourcoing en facilita l'établissement, et maintenant que l'expérience a confirmé les notions spéculatives de la science, cette distribution ne rencontre plus que des approbateurs; aussi le gouvernement, appréciant la valeur de cette œuvre capitale, décerna à M. Ernoult-Bayart, le jour même de l'inauguration, la croix de chevalier de la légion-d'honneur.

» Nous ne faisons, Messieurs, que payer un tribut de reconnaissance envers M. Ernoult en rappelant ici l'œuvre qui fut en quelque sorte le point culminant de sa carrière administrative. Si sa dépouille mortelle est insensible aux honneurs qui lui sont rendus en ce moment, puisse, du moins, l'expression de nos regrets, parvenir jusqu'à son âme dans le séjour éternel où ses vertus doivent lui avoir mérité une belle place! »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 222
Académie de Douai..... 116
Administration académique. 116
Administration communale ... 78et 383
Administration départementale 41 et 289
Administration départementale de l'Algérie..... .. 40
Administration diocésaine..... 132
Administrations des bureaux de bienfaisance 100
Administrations des hospices (personnel 100
Administrations générales des revenus publics..... 38
Administrations financières 173
Administration militaire. Intendance 168
Administration municipale.. .78 et 301
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 241
Agents sanitaires..... 73
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 62
Agriculture ....231 et 414
Aliénés.....105 et 373
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1866..... 289
Anciens préfets du département.... 41
Appareils à vapeur..... 371
Architecte du département 63
Archives communales 50
Archives du département 50
Art de guérir. 374
Art vétérinaire..... 235
Artillerie 166
Asiles publics d'aliénés.....105 et 373

Assistance judiciaire..... . . 162
Assistance publique.. 391
Associations syndicales.— Desséchements..... 59
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai 116
Aumoniers des prisons..... 76
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 145
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour impériale..... 145
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 240
Beaux-Arts..... 411
Bibliothèques publiques.. . 214 à 218
Bourses de commerce 241
Bureaux de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 237
Bureau de pesage à Roubaix..... 240
Budget départemental de 1868.... 299
Bureaux de bienfaisance (personnel. 100
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 394
Bureaux de la préfecture (personnel) 47
Cadastre..... 185
Caisses d'épargne..... 106 et 396
Caisse de retraites pour la vieillesse..... 109
Canaux et rivières.....258 et 359
Carrières..... 367
Chambres consultatives d'agriculture 231
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 256
Chambres de commerce..... .. 236
Chanoines..... 133
Chemins de fer ..... 57, 329 et 350
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral57, 329 et 350
Chemins de fer (personnel)..... 57
Chemins d'intérêt commun.. 334 et 337
Chemins vicinaux.....332 et 337
Citadelle de Lille..... 166
Colléges communaux. 119 à 123 et 400
Colonie agricole de Saint-Bernard . 77

Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai..... 233
Comités consultatifs..... 106
Comité flamand de France..... 213
Comités de vaccine 73
Comestibles divers 419
Commissaires de police..... 99
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de première instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 58
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 71
Commissions cantonales de statistique 242
Commission départementale des bâtiments civils..... 63
Commissions des prisons..... 75
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 238
Commission historique du département du Nord..... 205
Commission sanitaire de Dunkerque 73
Communautés religieuses..... 137
Composition du conseil d'État..... 24
Communes (Tableau des).....83 et 267
Comptabilité communale..... 98
Comptoir d'escompte à Lille 241
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing 239
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 137
Conseil académique..... 117
Conseils de guerre 168
Conseil privé..... 12
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 51
Conseil départemental d'instruction publique..... 123
Conseil de préfecture..... 43
Conseils de prud'hommes..... 164
Conseil d'État..... 23
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 70
Conseil général, Analyse alphabétique des votes. Session de 1866 289
Conseil général du département. 44 et 289
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 46
Conseil des ministres 43
Conseils munic. des villes du département..... 78
Consommations diverses (tableau des) 416
Contributions directes . 184, 405 et 411
Contribut. indir 185,188,191, 196 et 409
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 54
Corps législatif..... 19
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 64 à 70
Cour impériale de Douai..... 144
Cours des chauffeurs..... 126
Cours d'eau non navigables..... 62
Culte catholique..... 132
Culte hébraïque..... 144
Culte protestant..... 144
Décanats..... 134
Décès en 1866..... 312
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 127
Denrées (prix des)..... 418 à 422
Densité des voies de communication. 346
Département du Nord. — Aspect.. 236
—— Division du territoire. 262
—— État des divers sols... 266
—— Météorologie..... 261
—— Superficie..... 264
—— Topographie..... 256
Dépôt de mendicité..... 382
Desséchements.....59 et 361
Desséchements. Moëres.. ...59 et 361
Deuxième corps d'armée..... 165
Diocèse de Cambrai..... 132
Directions d'artillerie.. 167
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 183
Direction des contributions directes. 184
Direction des manufactures de l'Etat. 198
Direction des Tabacs..... 198
Direction des postes aux lettres ... 200
Directions du génie.....167 et 168
Division du diocèse..... 134
Division du territoire. 249
Documents statistiques..... 243
Douanes. Direction de Lille. 186 et 408
— Dir. de Dunkerque. 189 et 408
— Dir. de Valenciennes. 193 et 408
Drainage.....235 et 361
Eaux et boues de Saint-Amand.... 74
Écoles académiques..... 224
Ecole d'artillerie de Douai..... 166
Ecole normale du département établie à Douai.....127 et 402
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 118 et 400
Ecoles spéciales communales..... 223
Ecole Impériale des arts industriels et des mines..... 125
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 229

Écuyers de l'Empereur..... 11
Empereur des Français..... 9
Empire français..... 9
Enfants assistés..... 393
Enregistrement et domaines. 183 et 406
Enseignement primaire..... 126 et 404
Enseignement secondaire. .. 118 et 400
Enseignement supérieur .... 117 et 400
Épidémies..... ..... 70 et 375
Établissements et services de bienfaisance..... .... 100 et 391
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 124
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 125
État-major des places du département..... 166
État des divers sols du département. 266
Évêchés de France et des Colonies. 39
Exposition universelle de 1867. ... 429
Faculté de droit de Douai 117
Faculté des sciences de Lille..... 117
Faculté des lettres de Douai..... 118
Famille de l'Empereur. 9
Fonderie de Douai..... 167
Forêts (administration des). 199 et 407
Fourrages et combustibles..... 420
Franchises postales... 201
Garde nationale..... 99 et 377
Garde notionale mobile..... 433
Gendarmerie impériale..... 170
Génie..... 167
Gouvernement des Palais 10
Gouvernement général de l'Algérie.. 38
Grande Aumonerie de France..... 9
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... ... 38
Grandes routes..... 334
Haras 235
Hôpitaux et hospices..... 100 et 391
Hôpitaux militaires..... ... 169
Hospices et Hôpitaux ..... 100 et 394
Houilles (Mines de)..... 363
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 146
Hydrographie — École de Dunkerque 225
Impératrice des Français..... .. 9
Impositions extraordre, communales 388
Imprimeurs..... 227
Imprimeurs en taille-douce..... 227
Imprimeries et librairies....227 et 228
Imprimeurs-lithographes 227
Industrie.— Commerce 236
Industrie minérale..... 363
Inspecteurs primaires..... 127
Inspections de la librairie étrangère. 229
Inspection départementale d'instruction publique..... 124
Inspection département. de salubrité. 72
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 238
Institution de sourds-muets à Lille. 131
Institutions ecclésiastiques 124
Institutions laïques..... 125
Instruction primaire (Bureau de l'). 50
Instruction primaire (Budget)..... 401
Instruction publique ..... 116 et 400
Intendance militaire..... 168
Irrigations 361
Jardins botaniques..... 222
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... . . . 229
Jury..... 328
Justices de paix Avesnes..... 156
——— ——— Cambrai. 154
——— ——— Douai..... 159
——— ——— Dunkerque. 146
——— ——— Hazebrouck 148
——— ——— Lille. 150
——— ——— Valenciennes 161
Libraires..... ... 228
Lignes télégraphiques.....64 à 69
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 98
Liste des imprimeurs et libraires. .. 226
Lycée de Douai.....118 et 400
Lycée de Lille... .....119 et 400
Maison centrale de détention de Loos..... 76 et 380
Maison correctionnelle départementale..... ....76, 380
Maisons d'arrêt du départem...75 et 381
Maison de justice de Douai... 75 et 382
Maison de S. M. l'Empereur.... 9 à 12
Maison de S. M. l'Impératrice.... 12
Maison du Prince Impérial..... 12
Mairies .... 78 à 98
Maîtres des cérémonies..... 11
Marais 260
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger 60
Marais de la Haute-Deûle..... .. 59
Marais de l'Épaix et de Bruay .. 60
Mariages en 1866. 311
Marine et colonies..... 172
Médecins des prisons 76
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres des conseils d'arrond... 31
Membres du conseil général du Nord. 44
Membres du Corps législatif..... 19
Mendicité (dépôt de)..... 382

Météorologie 248
Mines (personnel, statistique) 62 et 363
Mines de houille..... 363
Mines de fer 366
Minières..... 366
Ministères.....29 à 38
Moëres..... 58 et 361
Monastère du Bon-Pasteur..... 77
Monts-de-piété.....106 et 395
Mouvement de la population en 1866 309
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 373
Musées..... 220 à 222
Naissances en 1866..... 309
Navigation à vapeur ..... 56 et 355
Navigation intérieure55, 56, 356, et 359
Nécrologie..... 439
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 256
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 98
Octrois; produits..... 389
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.. 116
Oratoire anglican..... 144
Organisation administrative du département du Nord..... 41
Organisation financière 173
Organisation judiciaire..... 144
Organisation militaire..... 165
Organisation municipale..... 78
Payeur du département 173
Perceptions (état des circonscriptions) et percepteurs..... 173
Perceptions (état de classem.t des). 412
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 100
Personnel des chemins de fer..... 57
Personnel des employés des octrois. 98
Personnel des poids et mesures.... 205
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 54
Poids et mesures..... 205
Police de la pharmacie 72
Police sanitaire des ports..... 73
Ponts-et-chaussées..... 54 et 348
Population. Mouvement en 1866... 309
— Recensement en 1866.. 316
Ports maritimes..... ...56 et 353
Postes électriques..... 64
Postes. (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 83).....200 et 409
Poudres et salpêtres.....167 et 199
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 60
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 60
Préfecture..... 43
Préfectures (tableau des)..... 39
Prés Duhem..... 59
Princes français..... 9
Prisons..... 75 et 380
Prix des denrées.....418 à 421
Prix du froment.....418 et 421
Produits financiers du département.. 404
Raffinerie de salpètre..... 199
Recensement de la population..... 316
Receveurs municipaux..... 98
Récoltes en 1867..... 414 à 417
Recrutement de l'armée 170, 377 et 430
Renouvellement des membres du Conseil général..... 46
Rivières 258, 348, 355
Routes départementales..... 331, 348
Routes impériales..... 331 et 348
Ruisseaux 260
Sages-femmes 373
Salubrité publique (inspection)..... 72
Salubrité publique 375
Santé publique..... 372
Sapeurs-Pompiers... ..... 99 et 377
Sciences et arts..... 205
Secours mutuels..... ...110 et 398
Secours publics 391
Secrétariat général de la Préfecture. 43
Séminaires diocésains..... 133
Sénat..... 13
Services de santé. 70
Service des contributions indirectes..... 188, 191, 196 et 409
Service des douanes. 186, 189, 193 et 408
Services des routes, des irrigations et des desséchements..... 54
Service des Ports..... 56 et 353
Service des sucres .....189 et 196
Service des tabacs..... 198
Service hydraulique..... 361
Service spécial de la navigation de la Belgique sur Paris..... 55 et 359
Service spécial de la uavigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais 55
Service spéeial des ports maritimes.. 56
Service spécial du canal de Roubaix et de la Deûle..... 55, 356 et 359
Service de la voirie municipale, à Lille 57
Services publics et départem..... 54
Société archéologique d'Avesnes... 213
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 210
Société charitable de Saint-François-Régis..... 116
Société d'Agriculture à Dunkerque. 232
Société d'Agriculture de Bourbourg 233
Société d'agriculture d'Avesnes.... 235

Société d'agriculture d'Hazeboruck.. 233
Société d'agriculture de Bailleul.... 233
Sociétés d'agriculture..... 232
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 212
Société de la Miséricorde..... 116
Sociétés de charité maternelle.... 114
Société d'émulation de Cambrai... 210
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 211
Société des Amis des arts, à Douai. 211
Sociétés de secours mutuels.. 109 et 399
Société d'horticulture du département du Nord..... 214
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 212
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 209
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 207
Société médicale de Douai..... 210
Sociétés savantes..... 205
Solre et canal de Bourgogne..... 62
Sourds-muets (institution de)..... 131
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 51
Stations du chemin de fer— Produits 351
Statistique électorale..... 325
Statistique de l'industrie minérale.. 363
Statistique des travaux..... 348
Statistique des voies de communication..... 329
Subsistances militaires..... 170
Superficie du département..... 252
Syndicat de Berlaimont 61
Syndicat de Maubeuge..... 61
Tabacs..... 198
Tableau alphabétique des communes. 83
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 173
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 359
Tableau des préfectures et des évêchés de France 39
Tableau statistique des communes par canton..... 253
Taxe des lettres..... 203
Taxe municipale sur les chiens.... 390
Télégraphie. — Tarifs.....64 à 70
Théâtres..... 222
Topographie du département..... 243
Tourbières..... 367
Travail des enfants dans les manufactures..... 240
Travaux communaux..... 349
Travaux départementaux..... 350
Travaux des ponts-et-chaussées... 348
Travaux d'hospices..... 349
Trésorerie de la Couronne..... 11
Trésorerie générale des finances ... 173
Trésor public..... 173
Tribunaux de commerce..... 163
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 156
——— Cambrai..... 154
——— Douai..... 159
——— Dunkerque..... 146
——— Hazebrouck..... 148
——— Lille..... 150
——— Valenciennes..... 160
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 368
Usines à plomb et argent..... 370
Vaccine.....73 et 372
Vaccine.—Comité central du départ. 73
Vallées 257
Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys. 62
Vallée de la Basse-Sambre..... 61
Vallée de la Haute-Deûle..... 59
Vallée de la Haute-Sambre..... 60
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 60
Vallée de la Naville..... 61
Vallée de la Scarpe..... 60
Vallée de la Vergne..... 61
Vénerie Impériale..... 11
Vétérinaires..... 238
Voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice 422
Waeteringues.....59 et 361

Lille-Imp. L. Danel
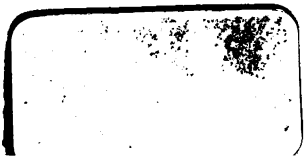
BIBLIOTHECA·BODLEIANA